ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU Dr TOULOUSE

BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DIRECTEUR GEORGES RENARD

Les Systèmes Socialistes

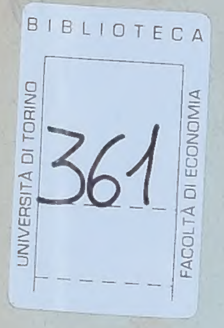
PAR

HUBERT BOURGIN



LIBRAIRIE OCTAVE DOIN

GASTON DOIN. EDITEUR-PARIS



E. Bak

7. VI. 23

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

Publiée sous la direction du Dr TOULOUSE

BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Directeur : Georges RENARD

Professeur d'Histoire du Travail au Collège de France

Appelé — après le regretté Daniel Bellet — à diriger dans cette Encyclopédie la Bibliothèque d'économie politique, dont la publication a été forcément ralentie par la guerre, nous croyons devoir indiquer en quel sens nous comptons la conduire.

Nous entendons lui conserver les caractères essentiels qu'elle eut dès le début.

D'abord, la composer d'ouvrages qui ne soient pas d'allure rébarbative et réservés aux spécialistes, mais qui soient susceptibles d'être lus avec plaisir et profit par tout le monde.

Ensuite, pour reprendre une formule heureuse de mon prédécesseur, faire en sorte que « sur des points controversés... le lecteur puisse entendre les avis contraires ou divergents, et, se trouvant renseigné doublement, soit mis à même de se faire une opinion propre par la comparaison ».

Aux nouveaux collaborateurs destinés à coudoyer ceux qui ont déjà fourni leur travail ou à remplacer ceux que nous a enlevés la mort ou un surcroît d'occupations, nous demanderons, non seulement une sérieuse compétence scientifique, mais un esprit assez large pour exposer, avant

de conclure, le pour et le contre de la question traitée par eux. Droit à la lumière pour toutes les écoles et toutes les idées ! La collection y gagnera en impartialité ce qu'elle y perdra en unité.

Nous avons seulement remanié le plan en vue de le rendre plus systématique et d'y comprendre les sujets qui sont à l'ordre du jour.

Nous l'avons divisé en cinq parties :

1° Histoire et exposé des doctrines ;

2° Problèmes généraux ;

3° Problèmes relatifs à la production agricole et industrielle ;

4° Problèmes relatifs à la circulation (commerce, transports, crédit) ;

5° Problèmes relatifs à la répartition et à la consommation.

S'il se révèle des lacunes au cours de l'exécution de ce programme, il sera facile de les combler ; les volumes dont la nécessité se ferait sentir y trouveront aisément leur place.

Nous croyons utile d'insister sur l'intérêt vital que les questions économiques présentent, aujourd'hui plus que jamais. Elles sont au premier plan des préoccupations publiques ; elles contiennent en puissance tout l'avenir de la France nouvelle. Notre but et notre tâche est d'apporter à leur étude une efficace contribution.

Les volumes sont publiés dans le format in-18 jésus cartonné ; ils forment chacun 350 pages environ, avec ou sans figures dans le texte. Chaque ouvrage se vend séparément.

Voir à la fin du volume, la liste des Bibliothèques de l'ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE, et celle des volumes publiés.

TABLE DES VOLUMES
ET LISTE DES COLLABORATEURS

*Les volumes publiés sont indiqués par un **

A. — Histoire et exposé des Doctrines

* 1. **L'économie politique et les économistes**, par M. SCHELLE, membre de l'Institut, ancien président de la Société de Statistique, vice-président de la Société d'Economie politique.

2. **Les physiocrates**, par M. G. WEULERSSE, docteur ès lettres.

3. **L'économie politique mathématique**, par M. ANTONELLI, docteur en droit.

* 4. **Les systèmes socialistes** (y compris le solidarisme et l'interventionnisme), par M. Hubert BOURGIN, docteur ès lettres.

B. — Problèmes généraux

5. **La population. Démographie**, par M. Lucien MARCH, chef de Statistique générale de la France.

6. **Emigrations et migrations.**

* 7. **La colonisation et les colonies**, par M. Pierre AUBRY, agrégé des Facultés de Droit (Economie politique), professeur à la Faculté d'Aix.

* 8. **Guerre et paix internationales**, par M. Eug. D'EICHTHAL, membre de l'Institut, vice-président de la Société d'Economie politique.

C. — Production agricole et industrielle

9. **Les forces motrices**, par M. Edouard LACOMBE.

*10. **La machine et la main-d'œuvre humaine**, par M. Daniel BELLET, secrétaire perpétuel de la Société d'Economie politique, professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

*11. **Les monopoles**, par M. E. PAYEN.

Production agricole

*12. **Le blé et les céréales**, par M. Daniel ZOLLA, professeur à l'Ecole de Grignon et à l'Ecole libre des Sciences politiques.

13. b. **Les fibres textiles** (coton, lin, chanvre), par M. D. ZOLLA.

14. **La production végétale** (les autres cultures).

15. **La production animale** (avec la chasse et la pêche), par M. DUGARÇON, professeur à la Faculté de droit de Toulouse.

16. **Les différents modes d'exploitation et les différentes classes de travailleurs**, par M. Albert DULAC.

17. **L'enseignement agricole**, par M. Léon BUSSARD, professeur à l'Institut agronomique.

Production industrielle

*18. **L'industrie et les industriels**, par M. Yves GUYOT, ancien ministre, ancien président de la Société d'Economie politique, membre honoraire de la « Royal Statistical Society ».

19. **L'organisation industrielle.** (Fabrique agglomérée et fabrique dispersée. Coopératives de production, Trusts et Cartels, Taylorisme, etc.), par M. LAHY, de l'Ecole des Hautes Etudes.

20. **L'enseignement technique** (L'école et l'atelier. Rapports de l'industrie et de la science), par M[lle] Marguerite BOURAT, Inspectrice du Travail.

21. **L'organisation du marché du travail** (Lutte contre le chômage. Placement, bourses de travail. Travaux publics de réserve), par MM. Max LAZARD et FUSS.

22 et 22 bis. **Les industries-mères** (mines, métallurgie, produits chimiques), par M. Hubert BOURGIN, docteur ès lettres.

23. **Les industries du bâtiment et de l'aménagement des maisons** (meubles, céramique, verrerie).

24. **Les industries de la toilette.**

25. **Les industries d'ordre intellectuel.**

26. **Les industries de luxe.**

27. **La législation nationale et internationale du travail**, par M[me] DUCHÊNE.

28. **Les conflits du capital et du travail**, par M. Roger PICARD, docteur en droit (grèves, lock-out, arbitrage).

*29. **Syndicats, trade-unions et corporations**, par M. G. RENARD, professeur au Collège de France.

D. — Circulation

30. **La valeur et le mouvement des prix.**

*31. **La monnaie, le change, l'arbitrage**, par M. et A. MÉLIOT.

*32. **Le commerce et les commerçants**, par M. Yves GUYOT.

33. **L'organisation commerciale.** (Chambres et tribunaux, livres, registres, bourses de commerce...)

34. **Les transports par terre, par canaux et rivières**, par M. H. HAUSER, professeur à la Sorbonne.

35. **Les transports par mer** (marine marchande, constructions navales, aménagement des ports...).

36. **Les transports aériens.**

37. **Postes, télégraphes, téléphones.**

38. **Le crédit** (banques, bourses de valeurs, les grandes places financières, les crises), par M. PHILOUZE, ex-directeur de l'Europe nouvelle.

39. **Le commerce intérieur.** (Exposition, foires, marchés, grands magasins, magasins municipaux).

39 bis. **Les Coopératives**, par M. DAUDÉ-BANCEL.

40. **La question des octrois**, par M. SURET, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg.

41. **Le commerce extérieur.** (Libre-échange et protectionnisme. Traités, douanes, méthodes et débouchés du grand commerce.

42. **L'enseignement commercial.** (Commis de magasins, Commis-voyageurs, Instituts français à l'étranger), par M. Maurice FACY, sous-chef de bureau au Ministère du Commerce.

E

*43. **La consommation, le bien-être et le luxe**, par M. A. PINARD.

*44. **L'épargne**, capitaux et capitalistes.

*45. **Salaires et salariat**, par M. E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'Ecole libre des sciences politiques.

46. **Propriété collective et propriété individuelle**, par M. A. BERTHOD, docteur ès lettres et docteur en droit.

47. **Industrie hôtelière** (Villes d'eaux, plages, tourisme).

*48. **La vie chère** (Efforts pour régulariser les prix, coopératives, ligues de consommateurs, restrictions, taxations, réquisitions, etc...), par M. Georges RENARD, professeur au Collège de France.

49. **Les finances publiques.** (Emprunts, impôts, le budget).

50 et 51. **Institutions d'assurance et de prévoyance sociales**, par M. Edouard FUSTER, professeur au Collège de France.

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

du **Dr TOULOUSE**, Directeur du Laboratoire à l'École des Hautes Études

Secrétaire général : **H. PIÉRON**

Secrétaire pour les Sciences techniques : **L. POTIN**

Bibliothèque d'Économie Politique

Directeur : **Georges RENARD**

Professeur au Collège de France

LES SYSTÈMES SOCIALISTES

LES SYSTÈMES SOCIALISTES

PAR

Hubert BOURGIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

PARIS

LIBRAIRIE OCTAVE DOIN

GASTON DOIN, ÉDITEUR

8, PLACE DE L'ODÉON, 8

—

1923

AVANT-PROPOS

Il n'est sans doute personne qui connaisse mieux que moi-même les imperfections de ce livre. Vingt ans d'étude des systèmes socialistes, des doctrines et des institutions sociales m'ont permis d'estimer ce qui eût été nécessaire pour qu'il fût moins indigne du titre et du sujet.

Si je l'ai entrepris, cependant, c'est parce que je suis convaincu que, tel qu'il pouvait être, et tel qu'il est, il pourra rendre des services, et que, d'autre part, pour lui assurer ce qui lui manque, il eût fallu attendre jusqu'à dépasser le terme probable de la vie d'un homme. Trop de régions de l'histoire du socialisme sont encore en friche, ou même inconnues, pour qu'il soit possible d'en donner actuellement, même dans un livre d'intentions modestes, un modeste, mais exact résumé. Un auteur isolé ne saurait suppléer au travail, ici indispensable, de plusieurs équipes de bons ouvriers.

Dès lors, la question étant de savoir s'il valait mieux tenter, tout de suite, quelque chose qui fût condamné à l'imperfection, mais qui pût être utile, ou d'ajourner très loin, et peut-être à jamais, un travail d'ambition beaucoup plus haute, je n'ai pas hésité à adopter le premier parti. Il est mieux accommodé que l'autre à l'humaine faiblesse et à l'humaine incertitude.

Non qu'il exclue les risques de fautes dont l'auteur peut être rendu responsable. Les parties mêmes de l'histoire du socialisme qu'il est possible de traiter

aujourd'hui dans un résumé comme celui-ci présentent de telles difficultés qu'il est malaisé d'en sortir sans dommage. Difficultés de connaissance ou d'interprétation, difficultés d'analyse ou de reconstitution, difficultés de description ou de compréhension se pressent sur tous les points d'un immense terrain d'étude, qui exige à la fois l'érudition, la critique, la philosophie, et peut-être aussi le sens et le goût de l'action. Qui se flatterait de rassembler toutes les qualités que la tâche réclame pour être passablement accomplie ? Qui se flatterait d'éviter les lacunes, les inexactitudes, les erreurs, que la science de demain, plus sûre et plus complète, pourra corriger ?

Si j'ai risqué erreurs, inexactitudes, lacunes, c'est, je le répète, pour permettre à ceux que le sujet intéresse d'attendre cette science plus sûre et plus complète, et pour la préparer aussi. Je demande seulement que, pour juger le livre, on n'oublie pas les intentions de l'auteur.

Ce que j'ai voulu faire, c'est un guide, et rien qu'un guide, pour l'étude des systèmes socialistes. Guide de l'étudiant, d'abord, et, en première ligne, de l'étudiant en sciences sociales, qui a besoin, pour ses études, pour ses examens, pour son perfectionnement intellectuel, de connaître, avec autant d'exactitude et de précision que possible, les doctrines du socialisme et les rapports qu'elles soutiennent entre elles et avec les faits au milieu desquels elles se sont produites. Guide du curieux, du chercheur d'idées, du lecteur désireux de s'orienter dans le domaine des théories socialistes et, plus généralement, des choses sociales. Guide de l'homme d'action, qui éprouve le besoin d'y voir clair sur la route souvent bouleversée ou menacée par les doctrines à

forte expansion collective, et surtout de l'homme d'Etat, qui n'éprouve pas toujours assez celui de connaître les idées qui inspirent les hommes dont il assume le gouvernement, et qui tendent à modifier les institutions dont il a la charge.

Mais ce guide ne s'étend pas à toute l'histoire du socialisme : il est strictement borné à l'histoire des systèmes. L'histoire des hommes, l'histoire des partis, l'histoire des mouvements politiques, des agitations populaires, n'y sont pas comprises. Je ne songe pas à dissimuler ce que cette restriction du sujet enlève d'intérêt et aussi de valeur démonstrative à mon livre ; mais il n'était pas possible d'ajouter l'histoire de l'action socialiste à celle de la théorie socialiste, d'abord, parce que l'espace strictement mesuré à ce volume n'y eût pas suffi, et ensuite parce que, si l'histoire de la théorie socialiste peut être tentée, l'autre histoire, encore beaucoup plus complexe et plus difficile, ne saurait l'être actuellement, faute de travaux de toute sorte qui n'ont pas encore été même ébauchés.

D'ailleurs, chaque fois qu'il a paru nécessaire pour l'intelligence des systèmes, j'ai indiqué leurs points d'attache avec la réalité d'action d'où ils sortent et avec celle où ils tendent. Faute de pouvoir élever une seconde assise sur celle que je me suis proposé d'établir, je me suis du moins efforcé de rendre la première aussi solide et aussi sûre que possible. Elle se prêtera d'autant mieux aux raccordements ultérieurs.

Conformément à la méthode générale que j'ai suivie, je n'ai pas rassemblé de bibliographie qui prétende à être complète. L'eussé-je voulu, la place m'eût fait défaut. Tenant à conserver à ce livre son rôle modeste et

immédiatement préparatoire et introductif, j'ai seulement donné, à la fin de chaque chapitre, la liste des ouvrages indispensables, ceux auxquels le lecteur pourra se référer pour établir lui-même la bibliographie des études spéciales qu'il pourra désirer entreprendre d'après ces premières indications. La plupart des ouvrages cités sont des ouvrages d'histoire, de critique, de bibliographie, où l'on trouvera toutes références sur les œuvres dont je parle moi-même ; je n'ai mentionné ces œuvres que lorsque les références nécessaires n'ont pas encore été établies, du moins commodément, par des livres aisément accessibles.

Sous ces réserves, j'ai tâché d'être complet. J'ai pris soin de n'omettre aucun système socialiste digne de ce nom. A ceux que j'ai cru devoir laisser de côté, on sera facilement conduit par les indications que je donne, et on pourra en aborder l'étude avec les renseignements que je fournis.

Je me suis appliqué à maintenir aussi large que possible la notion de socialisme. Lorsque l'évolution d'êtres vivants est terminée, on peut songer à des définitions strictes et à des classifications rigoureuses ; on peut alors cataloguer tous les types et établir d'infranchissables démarcations. Il n'en est pas de même quand la vie continue et que l'évolution, se poursuivant, peut ménager toutes les surprises des créations, des destructions, des combinaisons, des reconstitutions ; il est alors prudent, surtout en matière sociale, d'éviter toute étroitesse, tout préjugé scolastique, toute systématisation prématurée.

Mais cette méthode, dont les règles et les conditions d'application sont précisées au premier chapitre de ce

livre, n'entraîne aucunement la nécessité de l'imprécision et du vague sur le terrain ainsi défini. Au contraire, je me suis efforcé de situer aussi exactement que possible les systèmes si divers qui appartiennent au socialisme, d'établir les rapports qui les unissent, de déterminer leurs éléments et leurs affinités, d'expliquer les conditions et les caractères généraux de leur évolution. Toute cette partie du travail, qui dépasse l'analyse des doctrines, est nécessairement sommaire : je me suis appliqué à la traiter avec la netteté, mais aussi avec la prudence qu'exige une matière aussi importante et aussi difficile que celle-là.

J'ai visé à être impartial, objectif, à écarter tout jugement d'appréciation ; mais je prie qu'on ne confonde pas avec des estimations personnelles les définitions de caractères, les déterminations de faits et de valeurs sans lesquelles un pareil ouvrage n'aurait plus aucun sens, puisqu'il tend précisément à déterminer les faits, les valeurs et les caractères. Quand je dis, par exemple, qu'un système se constitue, se transforme, se dissout, se disloque, je ne prononce ni sur sa substance, ni sur la qualité des hommes qui se sont liés à sa destinée ; mais je fournis au lecteur les moyens de juger, sans prévention, la force respective des éléments qui le composent et de ceux qui composent les systèmes antérieurs, contemporains, ultérieurs.

Ce guide est sans parti-pris. Quiconque s'en servira sera conduit par lui là où il voudra aller, et le jugement que le lecteur se formera sur tel ou tel système socialiste dépendra du système, ou de lui-même, mais non, je le crois, de la première image que le guide lui en aura présentée. C'est dire que ce petit livre peut être, si je ne

m'abuse, un outil commode, et aussi un stimulant, pour la recherche désintéressée, pour l'étude, pour la formation d'idées claires, de jugements personnels et bien établis. Et même la dispute d'école et de parti, si elle consent à l'utiliser, pourra y trouver des raisons d'être plus prudente, plus saine, plus modeste.

LES SYSTÈMES SOCIALISTES

PREMIÈRE PARTIE

ÉLÉMENTS ET ANTÉCÉDENTS

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS DES SYSTÈMES SOCIALISTES

1. — Méthode pour les définir et les déterminer. — Les systèmes socialistes sont d'une extrême diversité. Les uns supposent un régime d'administration rigide ou méticuleuse appliquée à toutes les formes, à toutes les manifestations de l'activité sociale ; les autres, dans leur prétention de libérer l'individu des contraintes pénibles ou injustes qui peuvent peser sur lui, conduisent ou aboutissent tout droit à l'anarchie. Certains comportent le communisme, total ou partiel ; d'autres s'accommodent de l'individualisme, ou contenu, ou déréglé. Il en est qui subordonnent toute préoccupation morale à l'organisation et au fonctionnement de la production ; il en est d'autres, au contraire, qui, pour résoudre les problèmes de la production et de la répartition, se placent d'abord au point de vue de la justice et de la moralité. Les uns réclament et proposent une révolution, pacifique ou violente ; les autres n'admettent que

les méthodes de discussion, d'arbitrage et de conciliation pour résoudre les conflits qui peuvent s'élever entre les hommes, les classes, les nations.

D'autre part, l'évolution des systèmes socialistes n'est probablement pas terminée. Sans doute, la période historique où nous sommes est surtout marquée par des phénomènes de décomposition et de dégradation doctrinale, et sa fécondité, en matière de systèmes, est très inférieure à celle des périodes précédentes ; néanmoins, même si elle doit être suivie d'une période de créations et de transformations encore plus ralenties et moins originales, il est douteux que l'évolution commencée depuis plus d'un siècle cesse brusquement. Il se peut, au contraire, que certaines conceptions encore embryonnaires ou confuses se développent puissamment, à la faveur de circonstances prévues ou impossibles à prévoir, tandis que des systèmes encore florissants, ou qui le paraissent, auront un déclin et une fin rapides. Il s'ensuit que le champ d'observation doit être extrêmement étendu, et que l'historien doit prendre garde de ne pas laisser hors de sa portée et de son examen les éléments, même indistincts et impurs, de systèmes encore informes, qui sont peut-être à la veille d'un large développement.

Mais l'ampleur d'un examen qui tend à être complet n'entraîne pas nécessairement le sacrifice de la précision. Au contraire, elle demeure d'autant plus désirable que les matières comprises dans le domaine étudié sont plus diverses et plus sujettes à confusion entre elles ou avec d'autres. Pour déterminer les rapports des systèmes socialistes et pour les expliquer historiquement, il faut d'abord définir d'une manière suffisamment précise les caractères auxquels on peut les reconnaître.

Toutefois, en raison de leur diversité et de leur instabilité, les définitions adoptées ne doivent exclure ni ceux qui, par le développement excessif de certains caractères, ou même par l'accession de certains autres, plus ou moins antagonistes, sont aux limites du socialisme, ni ceux qui, par certains traits, appartiennent au socialisme, tout en le contredisant par d'autres, ni même ceux qui, réputés socialistes, et adoptés comme tels, renferment en eux-mêmes la négation du socialisme. En effet, le socialisme, création de la conscience humaine, subit les conditions où elle fonctionne : les contradictions, les illusions et les erreurs sont congénitales, et l'historien ne doit pas seulement tenir compte de ce qui est objectivement conforme à ses définitions, mais de ce qui passe pour y être conforme.

Ainsi donc, la détermination des systèmes socialistes doit être large, mais elle ne doit pas être vague. Des limites doivent être établies entre ce qui est socialiste, ce qui doit être considéré comme socialiste, et ce qui ne l'est pas, ce qui ne peut pas l'être.

2. — **Eléments fondamentaux des systèmes socialistes.** — N'est pas socialiste tout système qui n'est pas ou n'implique pas un système de reconstitution totale de la société. Un programme de réformes économiques, politiques, sociales peut être extrêmement vaste et complexe, il peut l'être autant et même plus que tel système socialiste ; néanmoins, il ne constitue pas un système socialiste s'il ne s'étend pas à l'ensemble des rapports sociaux, s'il ne s'applique pas à toutes les institutions dont la société se compose à l'époque où il est conçu. Inversement, un système socialiste peut viser

plus particulièrement la politique ou l'économique, la morale ou le droit : s'il dépasse la surface mobile de l'activité sociale, s'il atteint, dans les institutions, les bases de la société elle-même, les fondements des groupes sociaux, les mobiles profonds de leur action, pour y introduire un principe de transformation radicale, il est socialiste, en dépit de sa particularité, de son caractère partiel, et même de sa faiblesse systématique.

Ce principe de transformation peut procéder plus ou moins de l'expérience, du raisonnement, de l'imagination : les systèmes socialistes diffèrent les uns des autres par la prédominance de tel ou tel de ces facteurs, comme ils diffèrent par la conception de la méthode de transformation, qui peut être lente ou brusque, pacifique ou violente. Mais ils se ressemblent tous par la notion même de cette reconstitution totale.

N'est pas socialiste tout système qui ne renferme pas ou n'implique pas une critique radicale des institutions sociales, soit dans leur forme contemporaine, soit dans leurs éléments permanents et constants. Cette critique peut être extrêmement diverse par le ton, par l'accent, même par l'ampleur ou par la précision : si partielle qu'elle puisse être, et même si vague, elle est socialiste si elle met en question, directement ou de biais, l'institution sociale tout entière, dans son existence, dans son organisation ou dans son fonctionnement.

N'est pas socialiste tout système de critique ou de philosophie sociale qui n'implique pas la notion d'un régime social coordonné, c'est-à-dire d'un ordre combiné et organisé des relations sociales, auquel, par évolution ou par révolution, par modification lente ou par

changement brusque, la société doit s'adapter. Comme la critique adoptée, comme la reconstitution proposée, ce régime est total en tant qu'il s'applique à toutes les relations entre les individus, à toutes les institutions, à tous les actes individuels qui intéressent la société.

Une notion de régime est une notion essentiellement juridique : aussi bien, si indirectement qu'ils abordent parfois les problèmes de droit, les systèmes socialistes supposent pourtant et impliquent nécessairement de nouvelles conceptions ou de nouvelles applications du droit. C'est par ce caractère qu'ils se distinguent des systèmes qui, tout en comportant une réorganisation profonde du travail social ou, plus particulièrement, de la production, ou, plus généralement, des rapports sociaux, excluent le changement total des principes juridiques essentiels sur lesquels reposent, dans la société contemporaine ou dans les sociétés connues, l'exercice des rapports sociaux, le fonctionnement de la production, l'accomplissement du travail social.

N'est pas socialiste, enfin, tout système qui ne renferme pas un principe social d'intervention dans les relations entre les individus. Ce principe diffère d'un système à l'autre, et, lorsque les différences sont aussi profondes qu'on les constate entre l'anarchisme libertaire et le communisme autoritaire, entre le proudhonisme fédéraliste et le marxisme centralisateur, il serait vain de chercher à les réduire en les absorbant dans une unité factice. Mais, si irréductibles qu'elles soient, elles laissent subsister entre tous les systèmes socialistes cette communauté de conception qui tend à subordonner l'activité des individus et la constitution de leurs groupements, économiques ou autres, à l'autorité

régulatrice d'un impératif social. Cet impératif peut être politique, économique, juridique, moral, religieux ; il peut procéder de la science ou de la croyance ; il peut prendre les formes les plus diverses, depuis celles qui se réalisent par la loi jusqu'à celles qui s'expriment dans l'intimité de la conscience : en tout cas, il existe dans tous les systèmes socialistes, et il suffit qu'il soit absent pour que le caractère socialiste manque à la critique la plus hardie des institutions ou à la philosophie la plus novatrice des relations sociales.

Tels sont les quatre éléments, les quatre signes nécessaires et suffisants auxquels se reconnaissent les systèmes socialistes. Mais ils n'y sont pas uniformément distincts et pleins. Tout au contraire, ils y présentent les plus grandes variétés, et en eux mêmes, et dans leur combinaison. Selon qu'ils y sont plus ou moins définis et consistants, que l'un ou l'autre y est plus ou moins prédominant ou plus ou moins effacé, le système est plus ou moins équilibré, plus ou moins net ou confus, plus ou moins vigoureux ou atténué. On retrouvera à l'examen des systèmes socialistes, quelle qu'en soit l'époque, et quelle qu'en soit la teneur, toutes les conséquences de cette diversité.

3. — **De quels facteurs ils procèdent.** — Les éléments des systèmes socialistes trouvent leur explication dans l'histoire. Chacun, avec ses caractères particuliers, procède de facteurs que l'histoire s'applique à découvrir. Il appartient au critique d'analyser et d'interpréter ces facteurs, en les rapportant aux formes diverses d'activité humaine sous l'influence desquelles ils se sont

constitués. Il ne saurait s'agir ici que d'indiquer les conditions générales de leur formation et de leur action.

Si les systèmes socialistes visent à la reconstitution totale de la société, c'est parce qu'ils sont les produits d'intelligences humaines conduites par la conception même de leur objet à prétendre à l'universalité. Cette prétention est celle de l'esprit de système : aucune doctrine socialiste n'en est exempte. On en trouve les manifestations les plus diverses, dans les plus simples comme dans les plus compliquées.

Les systèmes socialistes impliquent la critique de l'institution sociale : ici, l'esprit de système trouve son aliment ou son impulsion dans la réalité sociale où plonge la conscience du théoricien. Cette critique radicale, totale, universelle, c'est la forme coordonnée que l'intelligence doctrinale donne aux faits de tout ordre directement ou indirectement enregistrés par elle : plaintes provoquées par les souffrances individuelles ou par les souffrances collectives des masses, revendications émanant de groupements fortuits ou organisés, impressions, émotions, mouvements d'ampleur variée déterminés par les révolutions politiques, sociales, économiques, morales. De tous ces faits chaque système socialiste fournit son interprétation : il s'explique lui-même par le rapport qui existe entre cette interprétation et les faits interprétés.

De même, chaque système socialiste s'explique et se définit par le rapport qui existe entre les faits contemporains et le régime social qu'il propose et qui le caractérise : par telle ou telle méthode, selon telle ou telle conception générale, ce régime synthétise les faits ob-

servés et retenus. Notions de droit qui évoluent et se transforment, se coordonnent et se précisent, opinions collectives qui prennent corps, éléments juridiques d'une conscience commune qui se forme, données des sciences sociales, recueillies ou éparses, vérifiées ou provisoires, telle est la substance dont se constituent les systèmes socialistes, avec l'appoint que l'imagination personnelle des auteurs fournit sous forme d'anticipations ou de combinaisons appropriées au plan général conçu.

Enfin, si les systèmes socialistes adoptent un principe social d'intervention, au nom duquel ils règlent l'activité de la société reconstituée, c'est qu'ils procèdent, plus ou moins volontairement, de la conscience sociale elle-même. Même lorsqu'ils sont élaborés par les intelligences les plus individualisées, ils expriment par ce principe la pression exercée sur les institutions contemporaines par les forces mentales constituées dans les diverses couches de la société, et qui tend à les transformer à mesure qu'elle devient plus forte et plus consciente.

Ainsi, les éléments dont se composent les systèmes socialistes préexistent dans le milieu social où ces systèmes se forment. Pour les faire naître, il suffit alors de la volonté créatrice des hommes, isolés dans leur époque ou interprètes de traditions intellectuelles ou sentimentales, théoriques ou pratiques. Ni dans un cas ni dans l'autre les auteurs de systèmes ne tirent toute leur matière de leur pensée : on l'a vu par ce qui précède. Mais il faut ajouter que ni dans un cas ni dans l'autre les plus originaux ne manquent d'antécédents Quels sont ces antécédents, pour chacun d'eux, on le

verra dans ce qui suit. Mais il faut d'abord déterminer quels sont les antécédents des premiers systèmes constitués.

BIBLIOGRAPHIE

Benoît MALON, *Histoire du socialisme*, Paris, 1882-1886, 5 vol. in-8°.

Georges RENARD, *Etudes sur la France contemporaine* (*Le socialisme*), Paris, 1888, in-16.

Anton MENGER, *Le droit au produit intégral du travail*, Vienne, 1891, trad. sur la 2° éd., Paris, 1900, in-18.

Josef STAMMHAMMER, *Bibliographie des Socialismus und Communismus*, Iena, 1893-1900, 2 vol. gr. in-8°.

Henry MICHEL, *L'idée de l'Etat*, Paris, 1896, in-8°.

G. ADLER, *Geschichte des Sozialismus and Kommunismus*, Leipzig, 1899, in-8°.

Carl STEGMANN et C. HUGO, *Handbuch des Socialismus*, Zürich, 1897, in-8°.

Vilfredo PARETO, *Les systèmes socialistes*, Paris, 1902, 2 vol. in-8°.

Eugène FOURNIÈRE, *Les théories socialistes au XIX° siècle, de Babeuf à Proudhon*, Paris, 1904, in-8°.

Maurice BOURGUIN, *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, Paris, 1904, in-8°.

H. DENIS, *Histoire des systèmes économiques et socialistes*, Paris, 1904-1907, 2 vol. in-8°.

Georges WEILL, *Histoire du mouvement social en France*, 2° éd., Paris, 1911, in-8°.

Charles GIDE et Charles RIST, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, 3° éd., Paris, 1920, in-8°.

CHAPITRE II

LES ANTÉCÉDENTS DES SYSTÈMES SOCIALISTES

1. — **Comment les déterminer.** — L'existence de systèmes socialistes est un fait des sociétés modernes, et particulièrement des sociétés contemporaines. Ils n'apparaissent pas avant la fin du XVIII[e] siècle.

L'analyse de leurs éléments permet de comprendre pourquoi il en est ainsi. Les forces collectives de conscience d'où proviennent les principes sociaux d'intervention qui les caractérisent ne se sont constituées et organisées qu'à partir d'une époque qui n'est pas éloignée de nous. La science sociale qu'ils supposent, même en ses balbutiements, en ses efforts maladroits, est récente. Les mouvements sociaux, spéculatifs ou pratiques, qu'ils interprètent, ne remontent guère plus loin, du moins sous la forme définie qu'ils exigent pour pouvoir les traduire. Seules, les intelligences systématiques sont de tous les temps ; et c'est même ce qui a pu induire en erreur sur la valeur socialiste de certains systèmes conçus et publiés avant qu'aucun socialisme fût né ni même qu'il pût naître, faute des autres conditions nécessaires.

Mais, par chacun de leurs éléments spécifiques, les systèmes socialistes ont des antécédents que l'histoire permet de retrouver. En raison de la liaison, de la cohésion que présentent les faits historiques, on pourrait et on a pu chercher ces antécédents dans des périodes très lointaines, dans des productions et dans

des événements demeurés sans relation avec les systèmes socialistes et sans effet direct sur eux ; on a cru découvrir le socialisme, non seulement bien avant qu'il existât, et dans des productions étrangères à son esprit, mais même dans ce qui n'a pu, à aucun degré, le préparer ou le déterminer directement. Il faut renoncer à cette méthode, artificielle et décevante. Lorsqu'on parle d'antécédents des systèmes socialistes, il faut entendre les antécédents immédiats, ceux dont la substance les a formés, dont l'action les a appelés à la vie et mis en mouvement dans le courant des idées et des expériences sociales. (1)

Si les premiers systèmes socialistes n'apparaissent pas avant la fin du XVIII[e] siècle, c'est au cours de ce siècle que se présentent leurs antécédents. Le socialisme est né dans les sociétés transformées par les manières de penser, de gouverner, d'administrer, de travailler, de produire, qui se sont définies à la fin du XVIII[e] siècle, et qu'ont particulièrement provoquées, déterminées, fixées la révolution industrielle en Angleterre et la révolution politique en France : ses antécédents se trouvent dans les sociétés d'où celles-là sont issues, et où se sont constituées ces manières de penser, de gouverner, d'administrer, de travailler, de produire, dans la société anglaise et dans la société française qui ont fait ou préparé ces révolutions. Prétendre remonter plus haut, ce

(1) On ne trouvera donc pas dans ce livre l'analyse des systèmes pré-socialistes, ceux de Platon, Campanella, Thomas More, etc., sur lesquels se sont souvent étendus les historiens du socialisme. — Voir la bibliographie du chapitre précédent, et notamment les ouvrages de Pareto et de Stegmann et Hugo.

serait risquer de lâcher les véritables explications historiques pour des explications au second ou au troisième degré, valables seulement pour les antécédents eux-mêmes.

2. — **La philosophie française du XVIII[e] siècle.** — De ces antécédents, le principal est la philosophie française du XVIII[e] siècle, au sens le plus large de ces mots. Toutefois, les contributions des divers philosophes à la formation du socialisme sont très inégales.

Celle de Montesquieu paraît limitée à la conception de la démocratie égalitaire, et réglementée jusqu'au communisme, et aux notions générales sur l'omnipotence pratique de l'Etat et sur le caractère naturel et nécessaire de la loi. D'ailleurs, ces notions sont riches de virtualités pour le socialisme, en tant qu'elles impliquent la subordination, non seulement des activités individuelles, mais même des volontés directrices aux règles sociales, et en tant qu'elles introduisent dans le domaine social la conception des nécessités constitutives et organiques.

Cette conception est développée par Voltaire dans un sens pratique : il entend et décrit comme bon gouvernement celui qui comprend la nature des choses et qui se rend nécessaire en répondant aux services qu'on attend de lui, c'est-à-dire en assurant au peuple une bonne administration et, par conséquent, le bien-être qu'elle procure. Voltaire subordonne les questions purement politiques aux questions administratives et économiques ; il attribue au gouvernement la procuration générale des besoins matériels. Aussi bien, d'après lui, la satisfaction de ces besoins, des plus humbles aux

plus somptuaires, c'est-à-dire la civilisation, progresse en même temps que la moralité et la connaissance : il appartient à un pouvoir éclairé de faciliter et de hâter ce progrès en améliorant les lois et le fonctionnement de la justice, en réduisant l'inégalité des charges qui pèsent sur les citoyens, en développant l'industrie et le commerce, en provoquant les transactions, en abolissant toutes les formes d'arbitraire, en empêchant toute oppression, et en y renonçant pour sa part. Telles sont les principales idées par lesquelles Voltaire, par ailleurs si conservateur, si ennemi des bouleversements, si aristocrate, est le devancier des théoriciens socialistes.

On les retrouve, pour la plupart, dans l'Encyclopédie, qui propage la conception générale d'une police exacte et juste, soumise et dévouée à l'intérêt commun. L'Encyclopédie vulgarise, avec l'esprit philosophique, tout ce par quoi il prépare l'esprit socialiste.

A ces thèses impersonnelles Diderot ajoute celles qui lui sont propres. Lorsque, dans sa critique véhémente et lyrique, il oppose à la nature bonne et bienfaisante la société génératrice d'abus et de vices, il annonce une large part de la critique socialiste. Et il annonce aussi, plus spécialement, plusieurs séries de systèmes socialistes lorsqu'il réclame la détente de toutes les contraintes gouvernementales, administratives, sociales, au profit de la liberté spéculative et pratique, notamment dans les rapports sexuels.

Rousseau retient et exprime avec force l'antithèse de la nature saine et de la société corrompue et corruptrice. Il insiste avec une force particulière sur les abus de l'inégalité, qui procède de l'institution sociale elle-même

et de l'établissement de la propriété privée, laquelle provoque les excès du luxe, les hontes de l'oisiveté, la dégradation de la misère. Mais il restaure dans la société le pouvoir et l'autorité, qu'il justifie par le contrat social et par la souveraineté populaire. D'autre part, il relève par l'éducation la dignité de l'individu, condition de la cohésion sociale. Ainsi, il prépare la voie aux socialistes autoritaires en même temps qu'aux socialistes démocrates, aux adversaires de la propriété individuelle en même temps qu'aux individualistes.

3. — **Doctrine commune et thèses particulières.** — Au total, les idées générales des principaux philosophes du XVIIIe siècle, reprises sous des formes très diverses par les publicistes qui les développent et par les romanciers qui s'en inspirent, forment un corps de doctrine sociale dont les principaux thèmes sont simplifiés, précisés et raidis par ceux qui les utilisent et les propagent.

L'homme, naturellement bon, a été corrompu par la société. L'excellence de la nature elle-même invite à concevoir un idéal de liberté et d'égalité absolues qui puisse, en se réalisant, assurer à tout homme le bien-être et le bonheur, objets de son droit naturel. La propriété personnelle est une cause de servitude ; elle engendre les abus du luxe, de l'oisiveté, de l'oppression. L'Etat, le gouvernement, pouvoirs régulateurs, ont le devoir de reconstituer l'état social en restaurant à la fois, par des réformes hardies, par une sage administration de la police et de la justice, la prospérité et la vertu. Ils doivent particulièrement garantir la subsistance de l'ouvrier, la protection des faibles, l'assis-

tance publique aux pauvres, l'ordre dans le travail et dans les mœurs par l'égalisation la plus exacte possible des propriétés.

Mais, sans contredire ces thèmes généraux, qui offrent au socialisme des possibilités multiples et diverses de développement, certains théoriciens mettent en relief certaines thèses qui n'apparaissent pas comme essentielles dans le corps de la doctrine, et qui préparent aux systèmes socialistes une matière plus immédiatement utilisable.

D'une part, les économistes demandent à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement, de soutenir les intérêts de la production, et surtout de la production agricole, d'où provient, à leur avis, la principale richesse ou même toute la richesse réelle de la nation. Mais, s'ils s'unissent aux philosophes pour réclamer une bonne et tutélaire administration, ils réclament aussi l'abolition des mesures réglementaires qui empêchent la liberté des transactions.

D'autre part, le communisme théorique, à visées morales, exposé, indiqué ou suggéré par les philosophes de l'Encyclopédie, se développe dans les propositions systématiques de Meslier, de Mably et de Morelly en faveur de la propriété collective et de l'administration communautaire, dans celles d'Helvétius en faveur de l'exhérédation légale, dans celles de Rétif en faveur de communautés égalitaires, agricoles, urbaines, nationales. Mercier insiste sur les dangers de la concurrence et propose l'institution de bons de travail, destinés à remplacer la monnaie, et de communautés domestiques. Critique de la propriété privée, comme Brissot, Linguet expose la théorie, préparée par les physiocrates, de la

dégradation des salaires, forme rudimentaire de la « loi d'airain » popularisée par Lassalle. Ainsi se constitue, par portions et par fragments, la matière des premiers systèmes socialistes, conçus selon les leçons ou les tendances de ces écrivains.

4. — **La philosophie anglaise**. — Par leurs origines doctrinales, ils sont en liaison plus ou moins étroite avec la philosophie anglaise du XVIIIe siècle. Toutefois, ils donnent aux idées essentielles de cette philosophie, en matière politique et sociale, le tour et les directions particulières qui viennent de Montesquieu, Voltaire, Diderot, de l'Encyclopédie, de Rousseau.

Mais Montesquieu, Voltaire, Diderot, l'Encyclopédie ont subi profondément l'influence de la philosophie anglaise, et surtout des écrivains politiques anglais. Cette philosophie et ces écrivains, avec leur positivisme, leur utilitarisme, leurs tendances libertaires, leur conception d'une administration mesurée, pratique et bienfaisante, sont donc aux sources des systèmes socialistes.

5. — **Robert Wallace, Thomas Spence, William Ogilvie.** — Plus particulièrement, et se détachant du fonds commun des doctrines anglaises, certains théoriciens développent des thèses communistes, qui sont comme les premiers essais définis des systèmes en voie d'élaboration.

C'est le plan d'une société communiste que Robert Wallace expose, en 1761, dans ses *Various prospects of mankind, nature and providence*. Suppression de la propriété privée, travail obligatoire des citoyens pour la

communauté et entretien des citoyens par la communauté, tels sont les principes du régime. Il doit s'appliquer de préférence à un petit territoire, mais il peut aussi s'étendre par la colonisation à de vastes Etats, en tenant compte des différences de pays et de population. L'organisation communiste du travail doit en augmenter à la fois, dans d'énormes proportions, la productivité et l'agrément, à tel point que le travail cesse d'être pénible et dégage toute la joie qu'il implique. Ce régime peut être établi progressivement, soit dans les pays civilisés, soit dans les pays neufs, où il rencontrerait sans doute moins de difficultés. D'ailleurs, la plus grave qui le menace tient à sa nature même, car le bien-être qu'il amènera nécessairement avec lui provoquera un accroissement rapide et considérable de la population.

Après Wallace, le communisme est soutenu par Thomas Spence, qui en fait profession, en 1775, dans une conférence publique à Newcastle. Il en applique la théorie générale à la question de la rente foncière et des revenus urbains : la communalisation de la propriété immobilière et de la rente urbaine est présentée par lui comme un moyen de supprimer les impôts et même de répartir entre les citoyens le surplus des revenus municipalisés.

Dans un essai anonyme *On the right of property in land*, publié en 1781, William Ogilvie recommande l'introduction de la propriété communiste dans les colonies nouvelles, et aussi, s'il est possible, dans les vieux pays, où, faute de mieux, une réforme profonde du droit de propriété est nécessaire.

Ainsi ces trois théoriciens rassemblent pour le socialisme quelques-uns des éléments fondamentaux de la

doctrine communiste, encore enveloppés de généralités métaphysiques ou incorporés dans des plans de réformes immédiates et limitées. C'est par ces caractères qu'ils restent dans la préhistoire du socialisme ; mais ce sont des précurseurs immédiats. Déjà les problèmes de la rente foncière, de la propriété communale, de l'organisation du travail collectif sont posés par eux en termes que leur précision rendra immédiatement utilisables par les systèmes socialistes.

6. — **Antécédents hors de la tradition littéraire.** — Les antécédents du socialisme sont loin d'être tous d'ordre philosophique, théorique et livresque : mais comment saisir ceux qui ne sont pas fixés dans les livres, dans les théories, dans les doctrines des philosophes ? Sans pouvoir les déterminer, nous pressentons du moins la nature et la valeur de ces antécédents restés en dehors de la tradition littéraire.

Nous pressentons que les groupements économiques, notamment les associations ouvrières, les compagnonnages, ont beaucoup fait pour la conception et l'expression de certaines revendications accueillies et développées par les théoriciens socialistes. Les mouvements collectifs de coalition, de grève, ont pu agir d'une manière particulièrement forte pour préciser le caractère de ces revendications.

Nous pressentons que les expériences industrielles et commerciales, les innovations introduites dans la production, surtout industrielle, dans les échanges, dans la banque, ont agi sur l'imagination des esprits systématiques et constructeurs.

Nous pressentons que les mouvements politiques et sociaux, en minant certaines institutions et en promouvant certaines notions nouvelles, ont contribué à créer ou à coordonner certains éléments importants des systèmes socialistes.

BIBLIOGRAPHIE

Voir les ouvrages généraux mentionnés au Chapitre précédent.

Thomas SPENCE, *The nationalization of the land*, éd. Hyndman, London, 1882, in-8°.

OGILVIE, *An essay on the right of property in land, with respect to its foundation in the law of nature, its present establishment by the municipal laws of Europe, and the regulation by wich it might be rendered more beneficial to the lower ranks of mankind*, London, in-8°.

André LICHTENBERGER, *Le socialisme au XVIIIe siècle*, Paris, 1895, in 8°.

Alfred ESPINAS, *La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution française*, Paris, 1898, in-8°.

Sidney et Béatrice WEBB, *Histoire du trade unionisme*, trad., Paris, 1897, in-8°.

Emile LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant la Révolution*, 2° éd., Paris, 1904, 2 vol. in-8°.

Paul MANTOUX, *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, 1906, in-8°.

Marius ROUSTAN, *Les philosophes et la société française au XVIIIe siècle*, Lyon, 1906, in-8°.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA RÉVOLUTION DE 1789 A LA RÉVOLUTION DE 1848

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ; BABEUF ET LE BABOUVISME

1. — **Premières expressions de thèses socialistes.** — La Révolution française n'est socialiste ni dans sa conception première ni dans ses résultats généraux. Mais elle produit une profusion de systèmes socialistes, complets ou partiels, achevés ou ébauchés, par masses ou par fragments, par doctrines cohérentes ou par pensées détachées et confuses.

La pensée socialiste n'apparaît guère dans les cahiers des Etats-Généraux, qui visent, pour la plupart, des réformes réalisables sans bouleversement ni même sans changement profond du régime social. Toutefois, il est difficile de supposer que la réclamation de certaines réformes, même partielles, n'ait pas été inspirée ou provoquée soit par les idées égalitaires qu'on retrouve exprimées dans les œuvres des publicistes contemporains, soit par les thèses radicales de Rousseau et de l'Encyclopédie, soit même par certaines revendications

professionnelles, c'est-à-dire par trois séries d'éléments constitutifs du socialisme contemporain.

Ces éléments sont distincts dans les publications qui accompagnent la préparation, la réunion et les premières séances des Etats-Généraux. Les formules élaborées par la philosophie du XVIIIe siècle, particulièrement dans ses dernières productions, se montrent et se propagent alors à foison.

Dès les premiers mois de la Révolution, livres, brochures, journaux développent et répètent les principaux thèmes mis en faveur par les philosophes dans une partie de l'opinion et des cercles politiques. Sur ces thèmes se multiplient les jugements critiques, les dissertations, les propositions constructives, les descriptions utopiques. Par ces productions d'une extrême diversité, d'une valeur et d'une portée très inégales, et souvent des plus médiocres, les voies sont ouvertes à la dialectique et à l'imagination socialistes.

Toutefois, certaines idées majeures, soutenues de quelques détails particulièrement expressifs, retiennent l'attention. En premier lieu, l'idée d'égalité, fondée sur la conception de la bonté de la nature et sur celle des droits naturels de l'individu, et conduisant à la critique des institutions contemporaines, et, entre toutes, de la propriété. Elle inspire les œuvres de Rétif, Noilliac, Boissel, Gosselin, Chappuis. En second lieu, l'idée de la fraternité humaine, qui mène ces auteurs à la notion d'un communisme vague et sans contrainte, que le dernier, phalanstérien avant la lettre, précise à la mesure de sa fantaisie.

Entre tous, Babeuf se distingue et se classe le premier par l'importance de son œuvre et de son influence.

Toutefois, il ne s'élève pas d'emblée à ce rôle primordial. Son *Cadastre perpétuel* (1789) n'est que l'ouvrage d'un spécialiste sur des matières d'impôt ; néanmoins, la revendication égalitaire de la démocratie y est soutenue avec fermeté et avec ampleur. Babeuf dénonce l'inégalité des biens et des revenus, qui résulte d'une véritable usurpation des riches, et qui se perpétue par les mensonges d'une éducation fausse, employée à maintenir les pauvres dans leur sujétion et leur servitude. Cette doctrine va se développer, se préciser, se renforcer pendant les années suivantes, tandis que les grandes mesures révolutionnaires, les conflits politiques et sociaux entre les partis et les hommes, les revendications populaires, les réactions aux doctrines et aux actes de la Révolution font surgir les formes les plus diverses et les plus confuses de la pensée socialiste.

2. — **Ce qu'il y a de socialiste dans les doctrines et les actes de la Révolution**. — Les doctrines et les actes de la Révolution elle-même n'appartiennent au socialisme ni par l'inspiration générale ni par les applications ; mais la pensée socialiste peut en revendiquer une partie en raison de leur portée sociale, des principes nouveaux qu'ils introduisent dans le droit, des méthodes qu'ils inaugurent. La nationalisation des biens du clergé, la suppression des droits féodaux, les taxes et les impôts différentiels, la législation révolutionnaire de la famille et de l'héritage, l'organisation de l'assistance publique ont contribué à déterminer et à constituer les méthodes et les principes socialistes, et leur portée socialiste s'est développée, après coup, dans les interprétations qu'en ont présentées les théoriciens socialistes du XIXe siècle et leurs adversaires.

Il n'est pas douteux que de semblables mesures, et bien d'autres encore, moins importantes et moins retentissantes, procèdent de conceptions de l'intérêt public, de l'Etat, de la communauté nationale, du droit social qui, en se précisant, ont formé l'armature des systèmes socialistes. Certaines doctrines particulières, ultérieurement développées par les écrivains ou les groupements socialistes, apparaissent dans le raccourci de notions couramment exprimées ou sous-entendues dans les débats des assemblées parlementaires, dans les propositions législatives, dans les actes administratifs, notamment celles du droit des pauvres, de l'indignité des riches, du droit souverain de l'Etat en matière d'enseignement, de la légitimité de la dictature d'une classe.

Il est probable aussi, bien que là-dessus les témoignages nous fassent défaut, que ces notions et ces conceptions étaient déjà précisées dans un certain nombre des esprits qui les admettaient et qui s'employaient à les propager. En tous cas, à mesure que les actes de la Révolution se multiplient et s'amplifient et que ses doctrines se développent sous des formes plus radicales, l'esprit socialiste s'y affirme davantage, sous les impulsions diverses qui contribuent au mouvement politique et social.

3. — **Thèses socialistes des groupements révolutionnaires, des publicistes, des hommes publics ; L'Ange ; Robespierre.** — De ces impulsions, les plus fortes viennent des groupements révolutionnaires, cercles, clubs, communes, et des personnalités qui les dirigent. Dès 1790, le Cercle social discute et adopte,

sur les droits naturels de l'homme, notamment sur le droit à la terre et sur le droit à l'existence, sur la souveraineté populaire et ses conséquences sociales, sur l'inégalité économique et sur les moyens de la réduire par l'augmentation de la production et par des reprises sur les riches, sur la loi agraire et sur la modification des lois successorales, les thèses générales, limitées d'ailleurs dans leur application pratique, que publie la *Bouche de fer*. Dans le développement de leur politique et dans leurs discussions avec leurs adversaires, les Jacobins sont amenés à aborder et à résoudre fréquemment dans le sens socialiste, avec des préoccupations surtout égalitaires et hostiles à la propriété, les problèmes généraux du droit, de l'administration, du gouvernement. Les communes, les sections parisiennes, les groupements d'électeurs expriment, par des critiques, des réclamations ou des propositions visant la législation et l'ordre social, notamment en matière d'accaparement mobilier ou immobilier, les revendications populaires ou les théories des doctrinaires dont ils subissent la direction.

Enfin, et surtout, les mesures mêmes réalisées par la Révolution, les principes énoncés dans les actes publics, les grandes déclarations constitutionnelles et législatives suscitent des critiques, des observations, des compléments, des contre-propositions de toute sorte, où, peu à peu, par l'opposition même, l'esprit socialiste se reconnaît, s'éprouve et se détermine. La première Déclaration des droits est critiquée, en tant qu'elle affirme et maintient le droit de propriété. Dolivier amplifie cette critique et la développe en un système communiste, qui combine la propriété communale du sol et le droit au produit intégral du travail individuel.

L'Ange prend texte de la législation électorale, de la constitution, des mesures administratives provoquées par les crises économiques, pour proposer un nouveau système social, plus complexe que le communisme de Dolivier, et plus fermement appuyé sur les institutions économiques. Ce système universalise le régime coopératif et le soutient par la réquisition générale et par la nationalisation des subsistances publiques. Il commence par la création d'entrepôts agricoles et par l'organisation de l'approvisionnement public pour aboutir à une sorte de communisme ou de coopératisme agraire et domestique.

Les crises de subsistances, les plaintes contre l'accaparement et la spéculation, la poussée révolutionnaire contre les riches déterminent, surtout à partir de 1793, un mouvement d'idées dont la violence va rapidement croissant. Elles s'expriment dans les pétitions des clubs et des communes, dans les discours des « enragés », tels que Jacques Roux, dans les rapports et les propositions de certains conventionnels, tels que Barère, qui expose avec ampleur le problème des retraites ouvrières. Elles s'expriment aussi dans les brochures et les livres des doctrinaires, tels que Harmand de la Meuse, qui conclut à la limitation du droit de propriété et à la taxation des denrées de première nécessité, et Billaut-Varennes, qui réclame une réglementation sévère de l'héritage et n'admet le droit de propriété que pour le retourner, au nom de l'intérêt public, en faveur des non-propriétaires, sous forme de droit au travail.

Robespierre maintient contre les communistes les principes de la constitution républicaine ; mais, comme Saint-Just et les hommes de son parti, il tend à déve-

lopper ou à modifier l'application des règles constitutionnelles dans un sens plus égalitaire. Son projet de Déclaration des droits définit le droit de propriété comme celui « qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la partie des biens qui lui est garantie par la loi » ; mais il le limite avec précision. « Le droit de propriété est borné, comme les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. » Aussi bien ne peut-il « préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables ». En conséquence, « toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite ». Ces restrictions justifient toute mesure nécessaire pour limiter, en raison de l'intérêt général, l'exercice du droit de propriété.

En effet, l'intérêt général, ou le bonheur commun, est le but de la société, et le gouvernement, représentant la puissance collective de l'Etat, a pour fonction et pour devoir d'employer son magistère souverain à atteindre ce but, ou à s'en rapprocher d'aussi près que possible. Si l'égalité absolue, comme la communauté, est chimérique, du moins la puissance publique doit réprimer sans pitié les excès des riches, des accapareurs, des agioteurs, et prendre sans faiblesse les dispositions efficaces pour assurer aux ouvriers du travail et des salaires suffisants, pour maintenir, contre la spéculation, de justes prix, pour établir exactement l'impôt progressif.

C'est ainsi que, par des projets et des paroles plus que par des actes, Robespierre et les robespierristes constituent les éléments d'une doctrine et, plus encore, d'une tradition de la démocratie sociale qui, même en s'opposant aux spéculations plus philosophiques et aux

théories plus livresques du communisme, contribue à former à la fois la doctrine et le public socialistes. Tandis que, même avant la réaction thermidorienne, la Convention demeure hostile, non seulement au programme communiste, mais même au programme d'interventionnisme égalitaire et radical tracé par Robespierre, la tradition robespierriste va survivre à la restauration consulaire et impériale, comme la tradition babouviste, qui l'a heurtée sans l'effacer.

4. — **Babeuf et la doctrine des Egaux.** — De 1791 à 1793, Babeuf donne à sa doctrine une force et une précision qui s'expriment en propositions nettes, en système cohérent. Ce système, c'est le communisme, appuyé sur la loi agraire. La loi agraire est le moyen de réaliser le nouveau régime social auquel tend la Révolution, et qui doit être son but. Le principe fondamental de la Révolution est l'égalité : or, pas d'égalité possible tant que des hommes pourront s'attribuer, sur le terroir commun, sur les produits du travail de tous, une part supérieure à ce qu'exige leur subsistance. Cette attribution est un vol ; les pauvres, les prolétaires sont par les propriétaires dépouillés de leurs droits : il appartient à la Révolution, qui a déclaré la lutte entre les riches et les pauvres, d'empêcher le vol et l'injustice en déclarant la communauté des biens.

Deux journaux, le *Journal de la liberté de la presse* (3 septembre-1er octobre 1794) et le *Tribun du peuple* (5 octobre 1794-24 août 1796), sont employés à la publication et à la diffusion de la doctrine. Babeuf y précise les obligations de la démocratie à l'égard des pauvres et des malheureux, qui ont la force, mais qui attendent

de la République l'exercice de leur droit de reprise ou de restitution.

La souveraineté du peuple doit devenir une réalité par la suppression des classes et des artificielles distinctions politiques. A son service exclusif doit fonctionner l'administration commune, qui, sur une terre débarrassée des divisions et des séparations inutiles, mettra le travail au service de la communauté. Le droit d'aliéner et le droit testamentaire seront abolis comme les pires stimulants de la cupidité, de l'ambition, des passions, qui détruisent l'égalité et empêchent le bonheur commun. Alors le labeur des hommes pourra produire des biens solides et durables, qui ne seront plus l'enjeu de luttes entre patriciens et plébéiens, et le crime disparaîtra du monde en même temps que la misère, fille de l'inégalité.

De 1793 à 1796, la propagation de la doctrine babouviste s'étant faite à Paris et dans plusieurs villes de province, ses adeptes donnent à la pensée du maître une forme plus condensée et plus active. Au nom des associés, devenus, sous un gouvernement hostile, des conspirateurs, Sylvain Maréchal rédige le *Manifeste des Egaux*.

Le *Manifeste des Egaux* dénonce l'esclavage du peuple, qui, depuis le début de la Révolution, attend l'indépendance, l'égalité et le bonheur. Il attaque les nouveaux despotes, qui ont succédé aux rois et aux prêtres. Il annonce une autre révolution, qui sera la dernière, qui réalisera la restitution générale, et qui proclamera la communauté des biens et la République des Egaux, « ce grand hospice ouvert à tous les hommes ».

L'*Analyse de la doctrine du Tribun*, affichée le 20 prairial an IV, et confirmée par des projets de décrets, proclame le droit égal des hommes à la jouissance de tous les biens, l'obligation pour les citoyens de travailler, sous peine de privation des droits politiques, et, pour la société, celle de maintenir l'égalité naturelle. Il faut établir la communauté de l'instruction, des travaux et des jouissances. Le devoir de la Révolution est de détruire l'inégalité et d'instituer le bonheur commun.

L'insurrection préparée par les Egaux se proposait le rétablissement de la Constitution de 1793, l'institution du communisme, et, pour y parvenir, la mise à mort des opposants, l'occupation des grands services publics, la reconstitution des Comités révolutionnaires.

Des conspirateurs, deux, Babeuf et Darthé, furent condamnés à mort et exécutés le 27 mai 1797, et sept condamnés à la détention : l'un d'eux était Buonarroti, qui vécut assez pour transmettre aux révolutionnaires du XIX[e] siècle l'inspiration socialiste du babouvisme.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1847-1862, 12 vol. gr. in-8°.

Paul Janet, *Les origines du socialisme contemporain*, Paris, 1883, in-12.

E. Champion, *L'esprit de la Révolution française*, Paris, 1887, in-12.

Kropotkine, *La grande Révolution*, Paris, 1893, in-8°.

Yves Guyot, *Les principes de 1789 et le socialisme*, Paris, 1894, in-8°.

Alfred ESPINAS, *La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution française*, Paris, 1898, in-8°.

Philippe SAGNAC, *La législation civile de la Révolution française*, Paris, 1898, in-8° ; *La Révolution*, Paris, 1920, in-8°.

André LICHTENBERGER, *Le socialisme et la Révolution française, Etude sur les idées socialistes en France de 1789 à 1796*, Paris, 1899, in-8°.

PAUL-LOUIS, *Histoire du socialisme français*, Paris, 1901, in-18.

Albert MATHIEZ, *La question sociale pendant la Révolution française*, Paris, 1905, in-16

Jean JAURÈS, *Histoire socialiste, La Constituante, La Législative, La Convention*, s. d., 4 vol. in-4°.

Georges et Hubert BOURGIN, *Le socialisme français de 1789 à 1848*, Paris, 1912, in-16.

L'ANGE, *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif aux citoyens décrétés actifs*, Lyon, 1790, in-8° ; *Du citoyen, du monarque et du titre II de la Constitution*, Lyon, 1791, in-8° ; *Discours sur cette étrange question : le nom de populaire doit-il rester à la Société populaire ?* Lyon, 1791, in-8° ; *Adresse à mille Français de Lyon*, Lyon, 1792, in-8° ; *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, Lyon, 1792, in-8°; *Réponses aux objections qu'on a faites sur les moyens de fixer l'abondance et le juste prix du pain*, Lyon, 1792, in-8° ; *Causes de la cherté des denrées, et moyens d'y remédier*, Lyon, 1792, in-8° ; *Remède à tout, ou constitution invulnérable de félicité publique*, Lyon, 1793, in-8°.

ROBESPIERRE, *Œuvres*, avec une notice historique, des notes et des commentaires, par Laponneraye, Paris, 1840, 3 vol. in-8° ; *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, Paris, 1848, in-fol. ; *Œuvres* recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, 1866, in-18.

Ernest HAMEL, *Histoire de Robespierre*, Paris, 1865-1867, 3 vol. gr. in-8°.

Annales révolutionnaires, publ. par A. Mathiez depuis 1908.

BUONARROTI, *Gracchus Babeuf et la conspiration des Egaux*, Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8° ; — avec préface et notes par A. Ranc, Paris, 1869, in-12.

M. Victor ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, Paris, 1884, 2 vol. gr. in-8°.

BABEUF, *La doctrine des Egaux*, Extraits des Œuvres complètes publiés par Albert Thomas, Paris, 1906, in-16.

Paul ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Egaux*, Paris, 1910, in-16.

CHAPITRE II

LES PREMIERS SYSTÈMES SOCIALISTES EN ANGLETERRE ; ROBERT OWEN

I. — **Les systèmes communistes de Thomas Spence et de William Godwin ; le mutualisme de John Vancouver.** — Au moment où le socialisme français se constitue avec des intentions immédiates d'action politique, de recrutement populaire et de révolution sociale, le socialisme anglais développe en systèmes les doctrines philosophiques d'où sont sorties les thèses communistes de Wallace et de Spence.

Le communisme de Thomas Spence prend la forme d'une utopie systématique, dont les parties, formées l'une après l'autre, sont coordonnées par lui de 1793 à 1814. Le fondement de sa doctrine est le principe de l'égalité naturelle des hommes. La loi, sur laquelle repose la société civile, ne saurait supprimer ni altérer le droit naturel : expression libre et sincère de la volonté commune des citoyens, elle doit leur garantir l'équivalent de ce que la nature leur attribue. Cette garantie ne peut se réaliser que par la reconnaissance d'un droit réel sur une portion des biens matériels dont la société dispose, c'est-à-dire, d'une part, sur une parcelle du sol nationalisé, et, d'autre part, sur un tantième des revenus de la communauté.

Mais le titre de citoyen ne saurait être exclusivement réservé aux hommes : devant les besoins de l'existence

et les droits de la nature, les deux sexes sont égaux. Il s'ensuit que les femmes doivent obtenir, dans la cité, un suffrage égal à celui des hommes. D'autre part, la nature et la justice sont d'accord pour réclamer l'égalité des deux sexes dans l'amour et l'abolition des lois et des coutumes qui condamnent à l'indignité les naissances illégitimes. Telles sont les propositions fondamentales établies par Spence pour son régime communautaire.

Le féminisme égalitaire est inscrit dans cette constitution. Aussi bien s'est-il affirmé et développé en Angleterre en même temps que les premières formes du communisme théorique, où les tendances libertaires sont prépondérantes. William Godwin, le premier théoricien du communisme anarchique, est le mari de Mary Wolstoncraft, qui est elle même une des premières théoriciennes et propagandistes du féminisme, et qui publie en 1792 ses *Vindications of the rights of the women.*

C'est la même année que Godwin commence la publication de son *Enquiry concerning political justice* (1792-1793). Cette œuvre est suivie d'une série d'ouvrages de philosophie, de morale, de politique, d'économie politique, de pédagogie, qui, de 1797 à 1831, exposent les divers aspects de son système.

Ce système est théorique et abstrait. Godwin procède par affirmations et déductions. De la condamnation de la monarchie il passe à la condamnation de tout gouvernement en général, comme reposant sur la contrainte et comme empêchant le développement des facultés de l'individu, qui est poussé par la nature même à sympathiser avec ses semblables et à organiser avec eux le

travail et la production. Mais le caractère de l'homme est formé par les circonstances et dépend des conditions de sa vie : dans la société, cette tendance à l'organisation est faussée par l'institution de la propriété individuelle, qui porte à la dépravation les inclinations naturelles des hommes. Elle a pour conséquences, en effet, l'inégalité, la division de la société en deux classes, l'oisiveté de l'une, la servitude et l'exploitation de l'autre.

La première réforme à réaliser est donc la suppression de la propriété individuelle. Mais, pour être possible et efficace, elle exige que l'humanité ait accompli de grands progrès intellectuels : faute de ces progrès, la société serait exposée à des injustices et à des troubles encore plus graves que ceux qui résultent de cette institution vicieuse. Au contraire, une fois que l'intelligence des hommes aura été perfectionnée, leur conscience améliorée, surtout par une éducation attentive et active, le communisme égalitaire pourra s'établir sans dangers et porter tous ses fruits, à condition toutefois qu'il soit complet et exact, c'est-à-dire que l'indépendance et la liberté de l'individu soient pleinement respectées. Il appartiendra à l'administration, dont l'importance ne saurait être méconnue, de satisfaire à cette condition fondamentale.

Toute obligation doit donc être bannie de la communauté, ainsi que toute institution qui enchaînerait la liberté individuelle. A ce titre, le mariage, qui est la négation même de la liberté, doit être aboli.

L'établissement du régime communiste n'exige pas nécessairement une révolution violente, qui, d'ailleurs,

ne serait pas un prix trop cher pour la félicité qu'il doit procurer au monde. Au contraire, ce régime fait appel, pour se réaliser, aux plus hautes facultés de l'intelligence. Il n'exclut pas l'hypothèse que les riches soient les premiers à réclamer une transformation sociale dont ils devraient être les premiers à comprendre l'urgence.

Par cette doctrine, Godwin est le principal fondateur de l'anarchisme communiste et idéaliste. Son influence ne s'est pas seulement exercée sur les théoriciens contemporains ou ultérieurs, mais aussi sur des hommes comme Shelley, Edward Bulwer Lytton, qui, sans être socialistes, ont propagé un certain nombre de ses idées, sous la forme la plus générale et la moins systématique. Elle a reçu ainsi une diffusion plus large, qui lui a assuré une contribution plus importante à la formation des doctrines anarchistes au XIXe siècle

Cependant, en complète opposition avec l'œuvre de Godwin et de Spence, celle de John Vancouver manifeste les tendances réalistes et pratiques de l'esprit anglais. Loin de procéder d'une méthode déductive, abstraite, imaginative, son *Inquiry into the causes and production of poverty* (1796) applique une observation précise aux problèmes actuels de la production industrielle, du paupérisme, de l'organisation du travail, et ses conclusions s'inspirent de l'expérience des institutions contemporaines. Parmi ces institutions, il recommande particulièrement la création et le développement de celles qui sont ou peuvent être conformes aux principes des « friendly societies », notamment l'assurance contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse, le chômage, avec versements des patrons et prélèvements sur les

salaires. Il conçoit ainsi et propose un système de mutualisme généralisé.

2. — Robert Owen ; principes de son activité réformatrice. — Robert Owen rassemble en lui-même, il associe dans sa pensée et dans son activité les tendances diverses et divergentes des précédents théoriciens. Aussi bien son œuvre et son influence ont-elles beaucoup plus d'importance.

Il commence par la pratique : à partir de 1800, il réalise dans l'industrie qu'il dirige, la filature de coton de New Lanark, les conceptions philanthropiques et réformatrices par lesquelles il accède au socialisme. Les profits industriels sont employés par lui à augmenter les salaires, à diminuer la durée du travail, à améliorer le logement des ouvriers. En retour, l'accroissement de la productivité des travailleurs manuels, stimulée par de meilleures conditions de travail et d'existence, a pour conséquence l'accroissement des bénéfices.

Owen ne considère pas seulement dans l'ouvrier le producteur, le matériel vivant de l'usine ; il considère aussi et surtout l'être social, c'est-à dire l'être moral. A cette fin, il ne se contente pas de relever sa situation comme travailleur : il s'applique à la tâche primordiale de relever sa conscience. Rejetant tous les moyens de contrainte, il institue dans l'usine même, par une nouvelle forme de contrôle de la production, la surveillance morale de l'ouvrier par lui-même et la prime permanente au développement de la personnalité morale.

D'autre part, suivant des vues théoriques qu'il a exposées plus tard, Owen attribue une importance capitale et essentielle à l'éducation. Aussi organise-t-il, dès la première enfance, celle des futurs ouvriers. Dans les écoles établies par lui, l'hygiène est à la base de l'éducation, et la musique, la gymnastique et la danse complètent, par leurs exercices d'harmonie collective et de discipline progressive, les bons effets d'un enseignement composé et combiné pour développer toutes les facultés intellectuelles et morales de l'individu. Ainsi Owen veut procéder, avant l'usine et dans l'usine, à une véritable régénération physique et morale de la population ouvrière.

Cette première forme de sa doctrine sociale, entièrement tournée du côté des réformes immédiates, constitue aussi la première forme sur laquelle se mouleront les théories socialistes qui exprimeront son influence. D'autre part, par son action directe sur le public éclairé et sur le personnel dirigeant, non seulement en Angleterre, mais dans les Etats continentaux, elle contribue à la formation des doctrines interventionnistes.

3. — **Théorie morale et sociale.** — Mais Owen ne se contente pas d'édifier la théorie de sa pratique : il amplifie et développe en système ses conceptions générales sur l'homme et la société. Ce système est exposé, sous le titre de *A new view of society*, dans une série d'essais sur les principes de la formation du caractère de l'homme et sur l'application des principes à la vie sociale (1813). Il combine les conclusions auxquelles Owen a été conduit concurremment par la lecture de Godwin et par ses expériences personnelles

Le caractère de l'homme est étroitement déterminé par les circonstances dans lesquelles il est placé. L'individu n'est en aucune mesure responsable ni de ce caractère, que lui impose sa situation dans la société, ni des actes que son caractère, ainsi formé, lui inspire. La responsabilité des erreurs et des fautes de l'homme, comme de ses malheurs et de ses misères, n'est donc pas imputable à sa nature, dont la substance et les éléments sont bons, mais à la société, qui le place ou le laisse dans des conditions propres à le pervertir, à le dégrader, à le rendre à la fois malfaisant et malheureux.

Toutefois, la société ne forme pas une masse confuse et indistincte : il y a en elle des personnalités dominantes, à qui revient la majeure part de l'influence, de la direction, et, par conséquent, de la responsabilité pratique. En fait, les principaux responsables des erreurs et des fautes des hommes, de leur malfaisance et de leur malheur, ce sont ceux qui assument dans la société la fonction de conduire et de gouverner les autres. Ils ont entre les mains les moyens de réformer le monde, puisqu'ils ont, par l'éducation, ceux de former les caractères. Une éducation rationnelle, qui respecterait les instincts naturels et établirait dans chaque être humain les conditions de l'harmonie entre le bonheur individuel et le bonheur collectif, réaliserait, sans révolution, sans brutalité, le nouveau monde social.

C'est le devoir qui s'impose aux gouvernements, quels qu'ils soient ; car les questions qu'il s'agit de résoudre ne sont pas d'ordre politique, mais d'ordre

économique et social. Donc, plus de mesures coercitives, pénales, plus de lois qui encouragent la consommation des boissons alcooliques, le jeu sous toutes ses formes, la dégradation même ; mais un bon système d'éducation et un bon système d'assistance par le travail. Il s'agit d'assurer à tous les moyens intellectuels et matériels de travailler.

4. — **Principes de l'intervention de l'Etat.** — A partir de 1815, Owen s'occupe de faire passer dans la loi de son pays les réformes réalisées par lui dans l'organisation de l'industrie, notamment en ce qui concerne la durée du travail, l'emploi des enfants et le contrôle de la production. Il encourage les tendances contemporaines à l'interventionnisme économique. Il lutte contre l'opposition que ses projets soulèvent et contre les arguments tirés du droit des patrons, du droit des ouvriers, du droit des enfants. Le bill de 1819, tout en s'écartant de ses propositions, introduit dans la législation anglaise les principes de réglementation qu'il a lui-même préconisés et appliqués.

En 1817, Owen collabore avec l'*Association for the relief of the manufacturing and labouring people*, et il y expose les moyens conçus par lui pour remédier au paupérisme. Il condamne le principe de la libre concurrence, auquel il attribue l'aggravation de la situation ouvrière malgré les progrès de la productivité industrielle. L'Etat doit intervenir pour utiliser la force de travail des ouvriers que le développement de l'industrie mécanique réduit au chômage. Toutefois, il doit régler son intervention sur chaque point de manière

que l'activité des travailleurs, en augmentant la quantité des produits jetés sur le marché, n'aille pas, sur d'autres points, aggraver la condition ouvrière et augmenter le chômage.

5. — **Doctrine du communisme coopératif et du nouveau monde moral.** — C'est pour éviter les conséquences de mesures partielles et mal coordonnées qu'Owen reprend et développe les théories communistes de Thomas Spence. Il propose l'établissement de communes coopératives rurales, pouvant comprendre de 500 à 1.500 individus, et capables de fournir à tous leurs membres, par l'organisation rationnelle du travail collectif, tout ce qui est nécessaire à la vie. Cette organisation s'applique aux travaux agricoles, industriels et domestiques. Elle permet l'augmentation de la production et l'économie de la consommation, qu'elle préserve des déperditions et des gaspillages. Dans les communes ou coopératives rurales, tous les services publics, depuis les écoles jusqu'aux cuisines collectives, seront aménagés de la manière la plus pratique et la plus confortable : ils pourront donc apporter un soulagement efficace aux souffrances causées par les crises économiques et introduire dans la société des germes de réforme et d'harmonie.

Après une active propagande dans les cercles dirigeants de la société anglaise et européenne, et plusieurs tentatives infructueuses de réalisation en Angleterre, Owen se rend en Amérique pour y poursuivre l'application de ses théories. Mais les communautés constituées sous sa direction ou sous son influence ne sont que très partiellement conformes à ses principes ; elles

présentent d'extrêmes diversités de régime, d'ailleurs sans succès durable.

Après 1830, Owen conçoit de nouveaux projets, relatifs à la transformation des règles usuelles de l'échange. Il imagine une bourse du travail, où les produits du travail s'échangeront contre des bons de travail, où la valeur sera constituée par le temps de travail, dont l'unité est l'heure de travail, sans que d'ailleurs la liberté du travail soit abolie. Il fonde, en 1832, cette sorte de bourse, qui, en très peu de temps, se trouve incapable d'équilibrer l'offre et la demande et ne peut éviter la faillite.

Mais ces échecs successifs semblent pousser Owen plus loin et plus à fond dans la théorie pure. A partir de 1834, et jusqu'en 1846, il publie le *New moral world*, qui, dès son premier numéro, annonce l'avènement d'un nouveau monde moral d'où la pauvreté, l'esclavage et le mensonge seront bannis, où règnera l'abondance, où l'amour et la raison présideront aux relations entre les hommes. Ce monde est celui de la coopération et de l'harmonie, qui se substitueront à l'incohérence et à la lutte. L'application du principe du « social system », ou socialisme, qui subordonne l'individu aux conditions générales du bonheur commun, en exclut les trois grandes tyrannies qui se sont appesanties sur l'homme, et qui sont la propriété privée, le mariage et la religion.

C'est sous l'influence d'Owen qu'est fondée l'*Association of all classes of all nations*, dont les membres, en 1839, s'appellent « socialistes ». D'autre part, Owen entre en relations avec les trade unions, pour s'efforcer

de les orienter du côté de la coopération de production, dont il attend d'utiles effets pour l'amélioration de la condition des travailleurs. Son influence sur le syndicalisme anglais, sensible à partir de 1825, devient considérable après 1832.

6. — **William Thompson et Thomas Hodgskin.** — Owen trouve un disciple théoricien en William Thompson, par ailleurs disciple de Bentham. Dès 1824, Thompson expose sa doctrine dans *An enquiry into the principles of the distribution of the wealth.* Elle a pour fondement la thèse de Bentham que le bien consiste dans ce qui est utile à la collectivité. Thompson se propose donc de rechercher quelle sorte de distribution des richesses peut avoir pour conséquence le plus grand bien du plus grand nombre possible.

Or, le travail est l'unique source et l'unique mesure de la valeur. L'incitation au travail dépend de l'assurance que le producteur peut avoir qu'il jouira entièrement du produit de son travail. Le travail doit donc être libre dans sa forme et dans sa durée, de même que les opérations par lesquelles s'accomplit l'échange des produits ; mais le travailleur a droit au revenu intégral de son travail. Le régime de la libre concurrence est hors d'état de réaliser ces principes : il faut y substituer un régime de travail coopératif, comportant l'égalité dans la répartition des biens. Ce régime serait celui de communautés analogues à celles que décrit Owen, et dans lesquelles chaque membre, convaincu de l'excellence du système, coopérerait avec ardeur à l'œuvre commune.

Dans ses ouvrages ultérieurs, *Labour rewarded* (1827) et *Practical directions for the speedy and economical establishment of communities* (1830), Thompson renonce à la liberté du travail et au droit au revenu intégral du travail pour le devoir égal de travailler et le droit égal à la consommation de produits déterminés. Il se prononce aussi en faveur d'une constitution parfaitement démocratique, comportant l'émancipation des femmes, en faveur desquelles il a publié en 1825 son *Appeal of one half of the human race*, et des enfants en âge de raison.

A la même époque, Hodgskin interprète dans un sens analogue les conclusions des économistes, en particulier de Ricardo. Il fonde sur ces conclusions, notamment en ce qui concerne les frais de production, le salaire, la rente, la valeur, les principes généraux qui seront utilisés par Marx et Engels Il vulgarise dans sa *Popular politic economy* (1827) la critique du régime social contemporain, dresse contre le capitalisme les droits du travail (*Labour defended*, 1825), et leur sacrifie le privilège du propriétaire (*The natural and artificial rights of property*, 1832).

BIBLIOGRAPHIE

Thomas Spence, *The meridian sun of liberty*, London, 1796, éd. Hyndman, London, 1882, in 8° ; *The rights of man*, London, 1793, éd. Hyndman, London, 1882, in-8° ; *Nationalization of the land*, éd. Hyndman, London, 1882, in-8°.

William Godwin, *An inquiry concerning political justice*, éd. Salt, London, 1893, in-8°.

KEGAN PAUL, *Godwin*, London, 1876, 2 vol. in-8°.

Raymond GOURG, *William Godwin*, Paris, 1908, in-8°.

Arthur BOOTH, *Robert Owen*, London, 1869, in-8°.

E. R. A. SELIGMAN, *Owen and the christian socialists*, Boston, 1886, in-8°.

Lloyd JONES, *The life, times and labours of Robert Owen*, London, 1889-1890, 2 vol. in-8°.

Edouard DOLLÉANS, *Robert Owen* (1771-1858), Paris, 1907, in-16.

Elie HALÉVY, *Thomas Hodgskin*, Paris, 1903, in-16 ; *Histoire du peuple anglais au* XIXe *siècle*, t. I, Paris, 1913, in-8°.

M. BEER, *History of british socialism*, London, 1919-1920, 2 vol. in-8°.

J.-B. LLOYD, *Histoire du féminisme en Angleterre*, Lille, s. d., in-8°.

CHAPITRE III

LES GRANDS SYSTÈMES FRANÇAIS : SAINT-SIMON ET FOURIER

Entre les théories révolutionnaires et le babouvisme, d'une part, et, d'autre part, les grands systèmes de Saint-Simon et de Fourier, l'intervalle de temps est minime, et pourtant la rupture est complète. A une distance de quelques années, aux confins de la même période, des principes tout nouveaux apparaissent, dont l'ampleur et la portée dépassent de beaucoup celles des principes, parfois analogues, exposés par les doctrinaires anglais.

1. — **Saint-Simon ; théorie de la science, de la réforme et de la religion sociales.** — Saint-Simon publie en 1802 ses *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains* : les propositions fondamentales de sa doctrine y sont énoncées parmi des développements qui en atténuent le relief. Elles subiront ensuite des modifications dans leur teneur et dans leurs rapports ; mais ce qu'elles renferment d'essentiel ne changera pas.

Pour être comprise et perfectionnée, la société doit être l'objet d'une étude scientifique. Cette étude est possible, et elle peut seule conduire à des conceptions de réformes efficaces.

L'observation scientifique de la société contemporaine permet d'y discerner trois classes : celle des

sages, c'est-à-dire des hommes dont les opinions ou les tendances sont libérales, et qui constituent le monde des arts et de la politique généreuse ; celle des conservateurs, possesseurs de biens acquis et de situations établies ; celle des égalitaires, c'est-à-dire de la masse du peuple, que sa situation même pousse à la revendication de l'égalité. Il est impossible qu'une telle organisation sociale subsiste, car elle n'a d'autres effets que la division et l'impuissance. Elle doit faire place à un monde nouveau, qui règlera différemment les relations entre les hommes, et qui reposera sur une nouvelle religion. Dans ce monde nouveau, le pouvoir revient à l'esprit, à la valeur intellectuelle, c'est-à-dire à la classe des sages.

En 1807, l'*Introduction aux travaux scientifiques du* XIXe *siècle* reprend les mêmes idées, confirmées et soutenues par d'importants compléments. Saint-Simon y définit la religion nouvelle que réclame l'ordre nouveau des relations politiques et économiques : elle ne saurait être que la religion de la science, unifiée par la physique. La science de la nature, le « physicisme », doit être substituée au « déïsme », définitivement discrédité par ses erreurs et ses abus.

Mais cette religion ne sera pas purement abstraite. En face du pouvoir temporel, constitué par les représentants des intérêts nationaux, c'est-à-dire les propriétaires et les savants, elle peut et elle doit élever un autre pouvoir spirituel, constitué par les représentants les plus éminents de la science. D'autre part, les principes de la religion nouvelle ne resteront pas théoriques et inertes : ils auront les applications sociales

les plus étendues. Le principe moral du christianisme, « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît », est un principe tout négatif, qui laisse subsister l'injustice et l'oisiveté ; il y faut substituer un principe positif et actif : « Tout homme doit travailler ».

De 1808 à 1817, Saint-Simon publie, dans l'indifférence générale, une longue série de travaux de toute sorte, philosophiques, historiques, scientifiques, politiques, économiques, où sa doctrine se disperse ou se condense en projets enthousiastes et confus. L'un des plus importants et des plus clairs, exposé dans son mémoire sur la *Réorganisation de la société européenne* (1814), propose la reconstitution de l'Europe sous forme de fédération et l'établissement d'un « parlement général », chargé de décider des « intérêts communs de la société européenne ».

2. — **L'industrie et l'industrialisme ; le système industriel.** — L'*Industrie*, qui commence à paraître en 1816, précise et oriente les idées de Saint-Simon dans le sens de la révolution, c'est à-dire de la reconstitution économique et politique évoquée dans son premier ouvrage. La conception de cette réorganisation sociale reste fondée sur la théorie des classes exposée en 1802 ; mais cette théorie est remaniée et renforcée.

Saint-Simon oppose ses conceptions à celles du libéralisme. Le libéralisme est un système politique dans lequel la force repose sur le capital propriétaire, dont les droits sont défendus par la classe des légistes : ce système n'a produit que des haines et des incapacités.

Il doit être remplacé par l' « industrialisme », où doivent se combiner et s'associer les énergies constructives et directrices du monde de l'industrie. Mais l'industrie doit être entendue au sens le plus large : elle comprend les producteurs et les inventeurs, les hommes de science et les hommes d'action.

Avec ses premiers disciples, Auguste Comte et Augustin Thierry, Saint-Simon fonde, en 1819, l'*Organisateur*, dont la première livraison contient une « parabole » fameuse. Mieux vaudrait pour la France, déclare cette parabole, la disparition de la famille royale, de la haute noblesse, du haut clergé, de la haute bureaucratie, soit en tout 3.000 individus, que celle des 3.000 plus grands savants et plus habiles ouvriers. Cette éclatante illustration de la doctrine industrialiste est suivie d'une série de publications, où Saint-Simon la développe sous les aspects les plus divers, en insistant sur les points par lesquels elle peut intéresser les différentes classes politiques et sociales

En 1821 paraît le *Système industriel*, où toute la pensée de Saint-Simon, à ce point de son développement, est vigoureusement condensée.

L'industrie rassemble les forces créatrices de la société moderne. En face d'elles, les légistes et les militaires représentent les puissances du passé. Ces puissances ont réduit à un état misérable et précaire la classe la plus nombreuse de la société, celle des ouvriers. Dans ces conditions, le devoir de la royauté française est tout tracé : elle doit faire alliance avec l'industrie, pour effectuer, au bénéfice de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, la dépossession des

légistes et des militaires et transférer leur pouvoir aux autorités dignes de l'exercer.

Dans ce régime nouveau, institué par le système industriel, et fondé sur la puissance de l'industrie, le pouvoir temporel doit être confié aux industriels, le pouvoir spirituel aux savants. La fonction du pouvoir spirituel sera essentiellement d'enseignement scientifique et d'éducation morale.

Cette réorganisation totale de la société, opérée par une méthode politique, ne suppose aucune mesure de violence. Elle doit être entreprise par la voie de la propagande et de la persuasion : c'est la seule qui convienne à l'établissement d'un régime de vraie fraternité entre les hommes.

3. — **Théorie de l'ordre industriel et du nouveau christianisme.** — Le *Catéchisme des industriels* (1823-1824) présente le premier résumé de la doctrine de Saint-Simon.

Par définition, l'industriel est le travailleur qui produit : l'industrie est constituée par l'ensemble des travailleurs. Or, jusqu'à présent, la société, demeurée féodale, lui a laissé le dernier rang, derrière les militaires, les légistes et les rentiers.

Toute l'histoire de France, pendant quatorze siècles, explique cet état de choses, qui est l'ordre renversé. Mais il est temps de rendre à l'industrie la place qui lui revient, et qui est la première. Ce nouveau régime est préparé par les grands événements, par les grandes transformations qui se succèdent depuis le début du XIXe siècle. Il se réalisera, non par une révolution brutale, mais par une œuvre méthodique d'éducation,

Une fois reconstituée selon les principes de l'ordre industriel, la société ignorera désormais la distinction et l'opposition entre les bourgeois oisifs et les industriels travailleurs. Par conséquent, elle pourra connaître le règne durable de la liberté et de l'égalité absolues.

Ce règne est celui du *Nouveau christianisme*, dont Saint-Simon n'a pas achevé l'exposition. Le « nouveau » christianisme n'est que le retour au « vrai » christianisme, qui a pour règle essentielle la fraternité entre les hommes. Cette règle a été corrompue par le clergé, qui a transformé la religion primitive, toute morale et toute pure, en religion grossièrement humaine, soucieuse avant tout des intérêts matériels. Il faut revenir à la loi première, dont la formule, adaptée aux besoins des temps modernes, sera : « Améliorer le plus promptement et le plus complètement possible l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse. »

Le catholicisme ayant démontré pour toujours son incapacité de s'abstraire des préoccupations matérielles et de se débarrasser de son organisation temporelle, le nouveau christianisme ne sera pas catholique. Il ne sera pas non plus protestant, parce que le protestantisme n'a qu'un dogme insuffisant et un culte prosaïque. La nouvelle religion sera une religion d'amour et de charité, une religion sociale.

4. — **Principes généraux de la doctrine.** — Ainsi se développe, s'amplifie, se modifie, dans son développement, la doctrine de Saint-Simon. Les articles essentiels du système, qui subsistent d'un stade à l'autre, peuvent être interprétés en termes généraux, conformément à la pensée de l'auteur.

D'abord, les règles de la science doivent être appliquées aux institutions sociales et aux faits sociaux. La méthode qui a permis aux sciences physiques d'établir des vérités, des lois d'ordre général, doit servir à établir, en matière sociale, des vérités d'égale portée, des lois analogues, sur lesquelles pourront être fondées des applications efficaces pour le bonheur de l'humanité.

La première de ces « vérités » fondamentales, auxquelles Saint-Simon est conduit par l'observation, qu'il veut scientifique, de la société contemporaine, c'est que l'industrie y représente et y détient la force productive et créatrice par excellence. Mais, d'autre part, elle n'a pas à sa disposition le pouvoir politique qui répondrait à sa force et qui pourrait l'utiliser. Ce pouvoir est resté aux mains des militaires et des propriétaires, que le développement historique, en les dépassant, a laissés en possession d'état. Le transfert du pouvoir politique des propriétaires et des militaires aux industriels consacrera l'avènement d'une classe sociale qui a prouvé sa maturité et sa capacité, et l'établissement du système industriel, déjà consacré par ses œuvres.

Ce système comporte une morale nouvelle et un nouvel ordre économique. La morale chrétienne ne comprend que des règles négatives, des interdictions, compatibles avec l'oisiveté des riches et l'exploitation de ceux qui travaillent. La loi du travail doit remplacer ces règles, insuffisantes pour le développement et l'équilibre d'une société industrielle.

Après être restés longtemps la dernière puissance de l'Etat, les travailleurs doivent en devenir la première. Sans eux, la société s'évanouirait : leur devant tout, elle doit tout rapporter à leur activité et leur consentir

de pleins pouvoirs. Aux travailleurs matériels revient le pouvoir temporel, qui règle et organise la production ; aux travailleurs spirituels revient le pouvoir spirituel, qui organise et dirige l'éducation, condition de tous les progrès politiques, économiques et sociaux.

Régime d'ordre et de justice, ce régime appelle et rend possible une morale nouvelle. Il réclame et réalise une véritable religion de fraternité et d'amour.

Ainsi, dans son développement logique, la doctrine de Saint-Simon anime un système cohérent et précis. Mais les éléments qui le constituent se sont décomposés et partagés en trois courants d'influence. Les uns, concernant la méthode des sciences sociales, ont formé le positivisme ; par là aussi, Saint-Simon est le précurseur des systèmes socialistes qui se recommandent de la science sociale en général, du positivisme et des doctrines positives en particulier. Les autres, groupés sous les notions de fraternité et de nouveau christianisme, ont été utilisés par les tendances d'où procède le socialisme humanitaire et sentimental. Les autres, enfin, les plus nombreux et les plus importants, qui représentent l'essentiel du système industriel, ont été les éléments constitutifs de l'école saint simonienne.

5. — **Eléments et publication de la doctrine de Fourier.** — Issu d'une famille de Besançon, chef-lieu de la Franche-Comté industrielle et coopérative, appartenant au monde du négoce, ayant traversé et observé, dans un centre particulièrement ardent, à Lyon, les crises politiques et économiques de 1789 à 1815, au surplus autodidacte et fantaisiste, Fourier, à l'inverse de Saint-Simon, s'est formé par l'expérience plus que par les

livres. Il ne doit guère aux philosophes, aux réformateurs sociaux de son temps ni de l'époque antérieure ; mais toute sa pensée est imbue des thèmes généraux de la morale sociale et aussi, plus particulièrement, des théories des mystiques de la fin du XVIIIe siècle. Il utilise à sa manière, pour une conception originale et systématique, les idées fondamentales du sensualisme, du naturalisme, des cosmogonies mystiques, et les suggestions fournies, sur les sujets les plus divers d'administration, de législation, d'économie politique, par les publicistes contemporains.

La doctrine de Fourier apparaît sous sa première forme, extrêmement résumée, à la fin de 1803, dans un article du *Bulletin de Lyon*, intitulé *Harmonie universelle*, et complété par d'autres articles publiés dans le même journal. En 1808, la *Théorie des quatre mouvements* en expose la philosophie générale, les principes essentiels et la partie critique. Elle est complète dans le *Traité de l'association domestique-agricole*, publié en 1822, que le *Nouveau monde*, en 1829, reproduit sous une forme plus méthodique et plus pédagogique. Toutefois, la *Fausse industrie* y apporte, en 1835, de notables adjonctions.

6. — **Méthode de la « découverte »**. — C'est une doctrine de rénovation universelle, rénovation de la société et rénovation de l'individu. La critique de Fourier s'étend à toutes les manifestations de l'activité humaine, et son système prétend à l'édification d'un nouveau monde. Néanmoins, entre tous les problèmes, les problèmes économiques sont abordés et traités par lui comme les plus importants, et, s'il estime nécessaire

d'introduire dans les relations entre les hommes l'ordre qui fait défaut, c'est d'abord sous la forme d'un ordre « industriel », plus productif que le désordre actuel. En effet, toute solution des problèmes sociaux dépend de l'accroissement de la production.

Pour obtenir cette solution, Fourier prétend, comme Saint Simon, suivre une méthode scientifique. Mais cette méthode est très différente de celle de Saint-Simon. Fourier prétend fonder la science sociale sur une théorie mathématique, géométrique de l'univers et de ses habitants. Il se considère comme le révélateur de vérités sociales méconnues avant lui. Le royaume des cieux annoncé par Jésus-Christ n'est autre que l'harmonie universelle. Cette harmonie, Fourier l'a « découverte » par une critique radicale, procédant d'un doute absolu : il suffit d'appliquer ce doute à une société faussée et dépravée par la « civilisation », et d'imaginer le renversement de toutes les institutions et de toutes les conceptions actuellement en faveur, pour établir les principes d'un système entièrement nouveau, conforme à la nature et à la raison, et susceptible, au gré de l'inventeur, de vérification expérimentale.

7. — **Critique de la civilisation**. — Fourier énumère, en de longues listes, les « vices » de la société « civilisée » ; mais tous ces vices procèdent d'une cause fondamentale, le désordre. Du désordre économique, qui éclate dans tous les domaines, résultent l'indigence du peuple laborieux et des savants faméliques, la dégradation physique et morale des nécessiteux, l'appauvrissement de la société au profit d'un petit nombre de riches, les crises commerciales, aggravées par la spé-

culation et par les jeux de bourse, la constitution de classes sociales ennemies, l'oppression des plus faibles par les plus forts, soutenus des faveurs et du pouvoir de l'Etat, qui accable de l'impôt et de la conscription les pauvres, condamnés au désespoir. Le désordre économique provoque aussi et perpétue les luttes entre les nations, dont les relations ne connaissent d'autres règles que la perfidie et la violence.

Aussi bien, la perfidie et la violence sont-elles constantes dans les rapports des hommes entre eux : l'égoïsme est la loi. Il est particulièrement féroce et honteux dans le mariage, par lequel un sexe, le plus faible, est livré et asservi à l'autre. Séduction, spéculation, démoralisation sont à la source de la famille : comment la famille pourrait-elle fonder le bonheur social ? Ainsi le désaccord universel des âmes s'ajoute à la dissension universelle des intérêts.

Les causes immédiates de tant de maux ne sont pas simples, mais elles révèlent elles-mêmes les vices profonds, essentiels, de la société, le manque de cohésion, le défaut d'organisation. Les forces productives sont isolées, déréglées, et dépérissent sous des légions de parasites et sous des surcharges de complications ruineuses. L'industrie est sans lien avec l'agriculture, et le commerce interpose entre les producteurs et les consommateurs un nombre illimité d'intermédiaires sans scrupules, dont l'appétit de lucre s'assouvit et dont les intérêts se déchaînent dans un régime de libre concurrence, favorable à l'accaparement et au monopole.

Ce régime pervertit toutes les institutions. La propriété, libérée de toute obligation à l'égard de la com-

munauté, devient tyrannique. Le partage des fruits du travail subit la loi du plus fort : dans les « bagnes » industriels, les salariés sont serfs d'âme comme de corps.

Ainsi la contrainte s'appesantit sur ceux dont la société fait des esclaves, esclaves du travail, esclaves de la loi injuste, esclaves d'une éducation artificielle et fausse. La civilisation, contraire à la nature, dresse contre elle, dès la naissance, l'enfant, né bon, mais immédiatement puni pour tout ce qu'il y a en lui de libre et de sincère.

Des réformes ont été proposées pour remédier aux conséquences d'un tel régime, des révolutions ont été faites ou tentées pour le renverser : révolutions et réformes sont vaines parce qu'elles ne s'attaquent pas à la source du mal. Quelques institutions utiles, comme les caisses d'épargne, les fruitières du Jura, les assurances, font seulement présager l'application d'un système salutaire que n'ont su découvrir les philosophes, ni les politiques, ni les économistes ni les prétendus réformateurs, qui ont usurpé la réputation de hardiesse.

8. — **Système de l'harmonie universelle ; l'attraction passionnée ; les périodes du mouvement social.** — Ce système est celui de l'harmonie ou association universelle. A l' « incohérence civilisée » il substitue l' « ordre sociétaire ». L'association est dans la nature, mais la société la comprime et la paralyse : il faut la libérer et l'étendre à toutes les formes de l'activité humaine.

Toute une cosmogonie, qui relie ces formes, même les plus humbles, à l'ensemble des phénomènes célestes, justifie, pour Fourier, l'application universelle du système. Deux principes, le principe d'analogie et le principe d'attraction, sont définis par lui pour expliquer l'unité de l'homme avec l'univers et pour interpréter les inclinations et les passions humaines comme les ressorts de l'activité sociétaire, providentiellement découverte et organisée. Cette activité doit s'exercer selon les règles, les lois divines de l'harmonie universelle, qui dispose tout dans le monde par groupes et par séries : affranchies des servitudes et des préjugés sociaux, les passions établiraient d'elles-mêmes un régime d'ordre vrai et de bonheur réel. C'est le régime de l'attraction passionnée, qui réalisera la convergence de la raison et de la science avec le sentiment et la liberté.

On peut reconnaître dans l'homme douze passions « radicales » : cinq passions « sensuelles », liées respectivement à l'activité des cinq sens ; quatre passions « affectives », l'ambition, l'amour, l'amitié, le « familisme » ; trois passions « distributives », d'où dépend la répartition des hommes en groupes et séries, la « cabaliste » ou esprit de parti, la « composite » ou passion d'activité totale, l' « alternante » ou « papillonne », qui manifeste le besoin de variété périodique. Quand les douze passions sont pleinement et harmonieusement développées, elles créent elles-mêmes dans l'homme la passion de l' « unitéisme » ou de l' « harmonisme ». C'est une sorte de bienveillance universelle, d'amour du genre humain, qui exprime la plénitude de l'acti-

vité morale, parfaitement satisfaite dans un régime de bonheur collectif.

Ce régime ne procédera pas d'une révolution violente. Tout le mouvement social, que retrace l'histoire de l'humanité, s'est produit par phases et par périodes qui se succèdent selon une loi naturelle. Sortie de l' « éden », ou association tout instinctive, l'humanité a traversé la sauvagerie, le patriarcat, la barbarie, pour atteindre la civilisation, d'où, par le « garantisme », ou association imparfaite, elle s'élèvera à l'association universelle. Ces périodes ne sont pas séparées l'une de l'autre par des caractères exclusifs : le garantisme apparaît dès la civilisation, sous des aspects qui laissent prévoir les périodes ultérieures et leurs progrès.

9. — **La phalange et le régime du phalanstère ; l'éducation sociétaire.** — L'élément du régime sociétaire est la commune sociétaire ou « phalange », qui peut comprendre de 1.600 à 2.000 individus rassemblés sur un domaine d'environ une lieue carrée. La phalange sera d'autant mieux composée qu'elle réunira un plus grand nombre de caractères différents, avec toutes sortes de nuances passionnelles. Selon les affinités de ces caractères, les membres de la phalange se grouperont et s'organiseront pour le travail en « séries passionnées », divisées elles-mêmes en groupes sympathiques ou antipathiques.

La phalange est administrée par un « aéropage », qui comprend les chefs de série, les anciens, les sociétaires à intérêts prépondérants, les personnages représentatifs. L'aéropage délègue ses fonctions à la « régence », qui ne possède aucun pouvoir contrai-

gnant, mais qui fournit aux sociétaires et entretient pour eux le mécanisme administratif que suppose le fonctionnement de leur activité.

Cette activité s'exerce dans le cadre de la propriété coopérative. Le domaine de la phalange est représenté par des actions, hypothéquées sur ses biens, transmissibles et subdivisibles en coupons : si humble qu'il soit, tout sociétaire peut aisément devenir actionnaire et copropriétaire. Ainsi s'identifie pour chacun l'intérêt collectif avec l'intérêt individuel.

La commune sociétaire garantit à tous ses membres le droit à l'existence, le droit au travail, et, en cas d'incapacité de travail, un minimum social de secours. Au surplus, chaque individu y est entièrement libre pour l'exercice complet de tous ses droits individuels. A cet égard, la femme n'est pas considérée comme une mineure : son relèvement est la condition de tous les progrès sociaux.

Mais ce régime de liberté n'est pas un régime d'égalité. L'égalité n'est pas dans la nature, ni physique ni morale : la phalange s'adapte aux exigences de la nature en conservant et en favorisant les inégalités les plus diverses et les mieux graduées. Seules l'observation et l'utilisation de toutes les différences individuelles, harmonisées suivant les attractions et les préférences infiniment variées, pourront faire disparaître les antipathies de classe à classe et établir la paix sociale, que la propagation du régime étendra à tout l'univers.

L'universelle sympathie est garantie par les résultats du travail sociétaire. La répartition de tous les membres de la phalange, y compris les enfants et les femmes,

dans des séries de travail répondant à leurs goûts, à leurs compétences, à leurs capacités, aura pour effet un immense accroissement de la production. La division du travail poussée à l'extrême et la généralisation de la pratique des séances courtes et variées doivent concilier les conditions de l'esprit sociétaire avec toutes les exigences de l'individualisme. L'attraction industrielle, identifiée avec l'attraction passionnée, réalise un enthousiasme dont une direction précise et une comptabilité rapide permettent de recueillir utilement tous les fruits.

Ces fruits vont à tous les sociétaires, qui obtiennent tous leur juste part. Une fois payées les dépenses d'intérêt général, les bénéfices sociaux sont attribués, pour 5/12 au travail, pour 4/12 au capital, pour 3/12 au talent. Entre les travailleurs, les actionnaires et les ayants-droit de la troisième catégorie, la répartition secondaire s'opère selon des règles de comptabilité exacte et de justice affectueuse. Au surplus, l'organisation sériaire du travail a pour effet d'équilibrer les intérêts en les morcelant.

Une production accrue, une répartition bien réglée permettent d'atteindre l'objet final du régime sociétaire, qui est la perfection de la vie, assurée par tous les raffinements de l'hygiène et du bien-être. Cette perfection, ces raffinements ne sont pas possibles sans modification profonde des conditions de logement ; car il est pour l'habitation des méthodes adaptées à chaque période sociale. C'est l'objet du « phalanstère » de réaliser cette structure architecturale, qui doit correspondre à la structure de la société rénovée.

Le phalanstère a pour caractère essentiel de joindre

la beauté et l'agrément à la salubrité et à la commodité. C'est un édifice régulier, où les bâtiments pour l'administration, pour l'étude, pour l'industrie, pour les magasins, pour les réunions, sont répartis selon les convenances du travail, des travailleurs, des habitants en général. Les logements y sont disposés suivant les goûts et les moyens de chacun. L'agencement de tout le domaine est réglé d'après les mêmes principes.

Le phalanstère doit être la demeure de l' « homme intégral » : pour faire l'homme intégral, il faut une éducation qui, prenant la tâche au commencement, c'est-à-dire à la naissance, applique à tous les âges les lois de la nature. La nature est bonne, pourvu qu'elle soit comprise et écoutée : toute compression est perversion. L'éducation sociétaire a pour objet de développer pleinement et harmonieusement les forces naturelles, les vocations, les facultés productives de chaque enfant.

L'éducation de la première enfance est organisée comme un service sociétaire : des locaux spéciaux sont agencés pour que les soins les plus complets et les plus méthodiques soient donnés aux nourrissons rassemblés. La santé une fois assurée, tous les sens sont exercés, à partir du moment où ils peuvent l'être, de manière à mettre à la disposition du futur travailleur des instruments aussi exacts et parfaits que possible. L'instruction professionnelle est déjà celle qui importe le plus.

Dès l'âge de trois ans, les enfants sont intéressés au travail sociétaire, et, en les amusant à une industrie en miniature, leurs éducateurs font germer leurs dispositions naturelles, que n'étouffe pas l'enseignement théorique. A cinq ans, commence l'étude des éléments, et

tous les exercices qui peuvent développer les talents professionnels, déjà reconnus, sont activement poussés. De neuf à quinze ans, se pratique méthodiquement et progressivement la « gymnastique intégrale », et, la crise de la puberté s'étant dénouée dans les conditions les plus favorables, jeunes gens et jeunes filles peuvent, dans les corporations mixtes où ils sont réunis, se préparer en pleine liberté aux joies de l'amour pleinement libre.

10. — **La phalange d'essai et le garantisme.** — Un régime aussi différent du régime actuel ne s'introduira pas d'emblée dans une société peu faite pour le comprendre. La phalange normale sera précédée par une phalange « d'essai », réduite quant à l'étendue de son domaine et au nombre de ses sociétaires. La première place y sera réservée aux travaux domestiques et agricoles ; l'industrie ne viendra qu'après, et en étroite liaison avec l'agriculture. La phalange d'essai n'entreprendra pas toutes les opérations qui conviendraient à une phalange normale : elle portera son activité sur un petit nombre de travaux bien choisis, qu'elle pourra soumettre strictement aux règles de l'activité sériaire. Quant au régime de l'harmonie morale et surtout de l'amour libre, l'application en sera ajournée jusqu'au moment où le permettront les conditions nouvelles créées par un premier succès.

Ce succès serait hâté et facilité par l'initiative d'un fondateur assez généreux et assez intelligent pour en saisir toute la portée. Il sera préparé par les institutions du garantisme, qui peut s'établir progressivement sous la forme de comptoirs communaux, de banques rurales,

de fermes modèles, d'entrepôts fédéraux, de phalanstères d'enfants, voire par l'intervention de l'Etat, qui peut exercer un monopole préservatif des intérêts généraux.

11. — **L'influence de la doctrine de Fourier.** — Par la méthode générale, par l'effacement des fonctions gouvernementales et des formes politiques, par la reconnaissance la plus large des libertés individuelles, Fourier apparaît comme un théoricien de l'anarchisme. Utopiste, il est en même temps le devancier des réalistes de la coopération et du communalisme. Mais, plus généralement, sa critique contient les éléments essentiels de la critique socialiste, surtout en ce qui concerne la production, le commerce, les rapports sexuels, les relations internationales, l'éducation, et son système sociétaire présente les premières solutions du socialisme coopératif.

Fourier a constitué l'école fouriériste, ou plutôt l'école fouriériste s'est constituée autour de lui. Il a aussi exercé son influence sur le saint-simonisme, surtout par l'intermédiaire d'Enfantin, qui a recueilli la théorie de l'amour libre et les principes de la morale sociétaire. Il l'a exercée directement, par Ludwig Gall, et indirectement, par son école, sur le socialisme allemand. Directement, ou par son école, il a contribué à la formation de la plupart des principales doctrines socialistes du XIX[e] siècle.

12. — **Le communisme babouviste.** — Durant toute l'époque où s'élaborent, se publient et se propagent les doctrines de Saint-Simon et de Fourier, le communisme babouviste se tait. Mais il survit dans la pensée de Buo-

narroti, qui publie en 1828 son histoire de la conspiration de Babeuf, et des adeptes goupés par lui.

Dès le premier moment où, sous la Monarchie de Juillet, les systèmes socialistes s'épanouiront, le communisme égalitaire et révolutionnaire retrouvera là sa doctrine et sa tradition.

BIBLIOGRAPHIE

Lorenz von Stein, *Geschichte der sozialen Bewegung in Frankreich*, Leipzig, 1850-1851, 3 vol. in-8°.

Anton Menger, *Le droit au produit intégral du travail*, trad. Bonnet, Paris, 1900, in-18.

Paul-Louis, *Histoire du socialisme français*, Paris, 1901, in-18.

H. Fournel, *Bibliographie Saint-Simonienne*, Paris, 1833, in-8°.

Saint Simon et Enfantin, Œuvres, Paris, 1865-1878, 47 vol. in-8°.

Arthur Booth, *Saint-Simon and Saint-Simonism*, London, 1871, in-8°.

Georges Weill, *Saint-Simon et son œuvre*, Paris, 1894, in 18.

S. Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme*, Paris, 1896, in-18.

Charles Fourier, *Œuvres complètes*, Paris, 1841-1848, 6 vol. in-8°.

Hubert Bourgin, *Fourier*, Paris 1905, in-8°.

Buonarroti, *Les grands procès politiques, Gracchus Babeuf et la conspiration des Egaux*, préf. et notes par A. Ranc, Paris, 1869, in-12.

CHAPITRE IV

LES ORIGINES DU SYNDICALISME ET DU COOPÉRATISME

1. — **Origines et doctrines du socialisme syndicaliste en Angleterre.** — En Angleterre, tandis que Spence, Godwin, Owen, Thompson, Hodgskin élaborent et développent leurs théories, et que, d'autre part, l'empirisme gouvernemental et parlementaire réalise, sans même les formuler, les principes de l'interventionnisme, apparaissent, dans le syndicalisme ouvrier, les éléments d'un socialisme radical et révolutionnaire. En ouvrant au syndicalisme de larges possibilités de développement, la modification des lois sur les coalitions et le contrat de travail, en 1824 et 1825, favorise la propagande et l'extension de ce socialisme. En face de l'ancien « trade » unionisme, se constitue un « trades » unionisme, qui, de 1829 à 1834, subordonne toute son action à la création d'une organisation générale des forces ouvrières, ayant pour objet la transformation des conditions du travail. Cette conception se raccorde avec celle d'Owen, dont l'influence, durant la même période, se propage, de haut en bas, à travers les couches de la société anglaise.

Le congrès ouvrier de 1829 établit une Union générale qui, dans la pensée des promoteurs, doit donner au mouvement ses cadres et sa direction. En 1830, l'ouvrier fileur Doherty fonde l'Association nationale pour la protection du travail.

Ces associations, ainsi que la plupart des grandes

unions syndicales formées à la même époque, se mettent d'accord et s'entendent avec les associations et les groupements qui poursuivent des réformes politiques, notamment en matière électorale. Mais, en 1832, après la réalisation de la réforme électorale, jugée par eux incomplète, les ouvriers renoncent à cette méthode et rompent leur coalition avec les radicaux.

C'est alors précisément que l'influence d'Owen, développée par plusieurs années de propagande active, devient sur eux prédominante et décisive. Ils subissent son action et celle des ouvriers déjà acquis à ses idées. Aux travailleurs désabusés des réformes politiques et hantés du rêve de l'unité ouvrière, Owen et les owenites apportent la doctrine communiste et le plan d'organisation sociale qui systématise la solidarité syndicale. Ils leur apportent les théories qui, fondées sur l'idée que le travail seul crée la richesse, concluent à la remise de toutes les forces productives et de tous les moyens de circulation et d'échange aux diverses catégories de travailleurs, organisés par industries. Ils leur apportent aussi, avec la phraséologie adaptée à ces revendications, la méthode dont l'ampleur répond à celle de leurs visées, la méthode de la grève générale ou de la coopération de production.

La grande Union des métiers (Grand National Consolidated Trades Union), fondée en 1834, se propose de réaliser le programme résultant de la collaboration des syndicalistes et des théoriciens. Avec ses 500.000 membres, elle s'efforce de provoquer la grève générale ; mais elle s'épuise en grèves partielles et en agitations, qui attirent une dure répression. La fermentation ne dure que quelques mois.

2. — **Les syndicats ouvriers et le chartisme.** — Pendant plusieurs années, les désillusions condamnent le socialisme ouvrier à l'inaction. Mais après l'échec des radicaux devant les Communes, au sujet de la loi électorale, en 1837, il rentre dans la lutte politique en s'alliant avec eux et les Irlandais, et adopte en 1838 le programme de cette coalition, le programme de la réforme électorale sur la base du suffrage universel, qui est celui du chartisme.

Les syndicats ouvriers n'entrent pas en corps dans le mouvement chartiste ; mais leurs membres y participent à la faveur des crises industrielles locales. Fergus O'Connor, ancien député irlandais, essaie d'exciter les masses ouvrières et de déterminer la révolution par la grève générale. Après les échecs de 1839 et de 1842, le mouvement chartiste décline rapidement, malgré la propagande entreprise par O'Connor dans le sens du socialisme agraire. La répression de l'émeute du 10 avril 1848 marque sa dislocation.

3. — **Les ouvriers français et le compagnonnage.** — Durant la même période, en France, le syndicalisme ouvrier éprouve des fermentations analogues à celles qui se produisent en Angleterre, mais beaucoup moins fortes, moins étendues et aussi moins précises quant aux revendications qui les provoquent. Dans leurs groupements temporaires ou permanents, dans leurs sociétés de résistance ou de mutualité, surtout dans leurs compagnonnages, les ouvriers commencent à concevoir et à exprimer le sentiment d'une solidarité générale sur laquelle ils se fondent pour réclamer, non seulement des réformes de détail, mais un changement profond de leur condition et de leurs rapports avec

leurs patrons. Comme moyens propres à réaliser l'idéal entrevu, ils pensent à la fédération, d'abord locale, puis nationale, des forces ouvrières.

Ces aspirations et ces notions nouvelles ne prennent quelque vigueur que dans la pensée ou dans l'action des « meneurs ». Encore y restent-elles généralement vagues et mal définies. Agricol Perdiguier, dans son *Livre de compagnonage* (1839), en présente l'expression la plus précise, en même temps que la plus générale dans son idéalisme. Ce sont les sectes politiques, issues des grandes écoles socialistes ou des mouvements révolutionnaires, qui, jusqu'en 1848, donneront aux ouvriers, isolés ou groupés dans les sociétés d'étude ou d'action, les principaux éléments de leurs doctrines sociales.

4. — **Origines et éléments du coopératisme en Angleterre et en France.** — Cependant, tandis que les ouvriers, s'organisant dans leurs associations, commencent à constituer les théories syndicalistes, la coopération forme à la fois son expérience et sa doctrine. Comme le syndicalisme, le coopératisme a ses sources, à la même époque, en Angleterre et en France.

En Angleterre, à la fin du XVIIIe siècle, des boulangeries et des moulins coopératifs s'élèvent sans aucune influence perceptible de théories spéculatives, mais seulement pour faire échec aux profits excessifs des boulangers et des meuniers, et en utilisant aussi les institutions municipales et charitables. D'une manière analogue, se fondent des merceries et des épiceries coopératives.

Après 1820, la coopération subit l'influence des théories owenites. Elles y introduisent des visées systéma-

tiques et une conception générale de réforme économique et morale. Dès lors, les entreprises de coopération inspirées ou dirigées par l'esprit socialiste suivent les destinées du mouvement socialiste.

En 1844, à Rochdale, vingt-huit tisseurs de flanelle constituent la société des Equitables Pionniers sur le principe de la « ristourne » aux associés des sommes perçues en trop dans les ventes. Ils donnent ainsi au régime coopératif le statut sur lequel seront fondés ses développements ultérieurs. Les Equitables Pionniers ne se proposent pas la transformation universelle de la société ni la révolution générale de l'économie ; mais leur constitution est celle qui servira de base aux doctrinaires de la coopération socialiste.

En France, les essais pratiques de coopération, comme ceux des fruitières de Franche-Comté ou des fabricants lyonnais, qui sont antérieurs à l'expérience de Rochdale, précèdent aussi les œuvres théoriques ; mais le système de Fourier apporte une doctrine au coopératisme conçu comme susceptible d'application universelle, et celui de Buchez en fournit une à l'association ouvrière de production. Tandis que l'école phalanstérienne et celle de Buchez développent respectivement ces doctrines, en poursuivant quelques épreuves de réalisation, la coopération de production se réalise aussi, après 1830, par quelques associations, formées à l'occasion de conflits entre patrons et ouvriers, et sans prétention de réforme générale. De 1840 à 1848, elle subit l'influence croissante des doctrines coopératives accueillies dans le monde ouvrier, en particulier celles de l'*Atelier*. L'influence de Louis Blanc n'apparaît guère avant 1848.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie du Chapitre II.

Albert MÉTIN, *Le socialisme en Angleterre*, Paris, 1897, in-18.

Béatrice et Sidney WEBB, *Histoire du trade-unionisme*, trad. Métin, Paris, 1897, in-8°.

Edouard DOLLÉANS, *Le chartisme* (1830-1848), Paris, 1912-1913, 2 vol. in-8°.

Fr. F. ROSENBLATT, *The Chartist movement*, t. I, New York, 1916, in-8°.

J.-L. and B. HAMMOND, *The skilled labourer* (1760-1832), London, 1919, in-8°.

J. WEST, *History of the chartist movement*, London, 1920, in-8°.

Les associations professionnelles ouvrières, Paris, 1899, 4 vol. in-8°.

LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, 2° éd., Paris, 1903-1904, 2 vol. in-8°.

Georges RENARD, *Syndicats, trade-unions et corporations*, Paris, 1909, in-16.

Georges et Hubert BOURGIN, *Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830*, Paris, t. I et II, 1912-1921, 2 vol. in-8°.

ANFOS MARTIN et Joseph CAILLAUD, *Notice sur Agricol Perdiguier*, Avignon, 1901, in-12.

G. J. HOLYOAKE, *History of cooperation in England*, London, 1885, 2 vol. in-8°.

Beatrice POTTER, *Cooperative movement in Great Britain, London*, 1893, in-8°.

CHAPITRE V

LES ORIGINES DE L'INTERVENTIONNISME ; SISMONDI

Les systèmes interventionnistes du XIXe siècle ont une double origine : les conceptions de certains théoriciens et la législation industrielle elle même. Parmi les éléments situés à la source de cette double inspiration, nous trouvons, d'une part, l'empirisme du législateur anglais, et de l'autre, un doctrinaire de culture française, Sismondi.

1. — **La législation anglaise des fabriques.** — Le législateur anglais a été conduit par l'expérience à intervenir dans le régime de la liberté économique, et, en particulier, dans ses applications à la production industrielle. Ce sont les effets dûment constatés de ce régime sur la diminution de la force productive des ouvriers, et, d'autre part, sur la dégradation de la santé publique, qui ont poussé le gouvernement et le Parlement anglais à prendre des mesures de réglementation.

Ces premières mesures, — la loi de 1802, « moral and health act », qui vise le travail des enfants dans les manufactures de laine et de coton, et les lois complémentaires, — sont partielles et ne procèdent d'aucune conception systématique, d'aucun plan préconçu. Toutefois, elles bénéficient, auprès de l'opinion publique, du concours apporté au législateur par Owen et ses adeptes. Mais, en exerçant le droit de l'Etat à imposer aux producteurs, patrons et ouvriers, certaines règles supé-

rieures à leur volonté de contractants ou au régime de leurs relations coutumières, ces mesures appliquent les principes implicites d'une doctrine d'intervention illimitée, que ne borne aucune considération juridique ou politique.

C'est à l'exemple de la législation anglaise sur les fabriques que procéderont toutes les législations des pays industriels. C'est des principes réalisés par elle que s'inspireront les hommes qui théoriseront à ce sujet, plus encore que des doctrines constituées en vue d'une pratique de cet ordre.

2. — **La doctrine de Sismondi**. — Parmi ces doctrines, la première en date est celle de Sismondi. Elle apparaît dès la première édition des *Nouveaux principes d'économie politique* (1819).

Aussi bien, la doctrine de Sismondi est-elle d'abord une réaction systématique contre les idées d'Adam Smith et contre l'économie du « laisser faire ». Il soutient que l'application des théories de Smith et de son école tend tout droit à ruiner la prospérité générale et, plus particulièrement, la santé et la sécurité des classes laborieuses. Les économistes ne s'occupent que de la production, et, négligeant la répartition, ils négligent ce qui intéresse directement le bien-être de l'humanité.

Il faut renoncer à des conceptions aussi funestes. Il faut se préoccuper de la répartition plus encore que de la production des biens. L'économie politique doit devenir, en même temps qu'une philosophie de l'histoire, une véritable théorie de la bienfaisance,

Or, le travailleur ne saurait, à lui seul, défendre sa condition, compromise, plus que jamais, par l'introduction des machines, aux bienfaits desquelles il participe moins qu'aucun autre homme, et par les excès de la concurrence effrénée, qui pousse les entrepreneurs à réduire les salaires pour pouvoir diminuer les prix. Le travailleur est ainsi la victime d'une véritable spoliation. Mais, tandis que, séparé et privé de la propriété, il est condamné à la pauvreté, le riche capitaliste accroît sa fortune par l'effet même de l'organisation sociale qui accable le pauvre. Les classes intermédiaires disparaissent et la fortune se concentre dans un nombre de mains décroissant. L'opposition des deux classes qui restent en présence, ouvriers misérables et capitalistes puissants, accuse les vices de la répartition, d'où procèdent aussi les crises économiques.

Il appartient à l'Etat de remédier à ces vices en prenant le travailleur sous sa tutelle, pour ménager ses forces et protéger son existence, notamment en contenant le déchaînement de la production et le développement des inventions nouvelles, en établissant le droit de coalition et l'assurance professionnelle aux frais des entrepreneurs, et surtout en reconstituant l'union entre le travail et la propriété.

La doctrine de Sismondi aboutit à un système de patronage exercé sur l'ouvrier par l'entrepreneur, avec l'aide de l'Etat, et de restauration de la petite propriété et de la petite industrie. Mais les principes généraux et surtout les principes critiques de cette doctrine sont ceux de l'interventionnisme radical. L'influence de Sismondi a été grande sur plusieurs théoriciens socialistes, notamment Louis Blanc, Rodbertus, Karl Marx.

BIBLIOGRAPHIE

VON BAJANOWSKI, *Die englischen Fabrik-und Werkstättengesetze*, Berlin, 1876, in-8°.

HUTCHINS and HARRISON, *History of factory legislation*, Westminster, 1903, in-8°.

A. AFTALION, *L'œuvre économique de Simonde de Sismondi*, Paris, 1899, in-8°.

CHAPITRE VI

LE SAINT-SIMONISME ET L'ÉCOLE PHALANSTÉRIENNE

I. — **Première forme du saint-simonisme : la doctrine du Producteur.** — L'année même de la mort de Saint-Simon (1825), commence à paraître le *Producteur*, organe de l'école saint-simonienne, qui aux premiers disciples réunit Olindes Rodrigues, Léon Halévy, Duvergier, Bailly, Enfantin, puis Bazard.

Le *Producteur*, auquel collaborent principalement Adolphe Blanqui, Buchez et Auguste Comte, développe surtout, conformément à la pensée de Saint-Simon, la théorie de l'organisation de l'industrie et du nouveau pouvoir spirituel. Il précise la conception de ce pouvoir, auquel doit être confié l'enseignement rationnel des vérités scientifiques. Confirmant les vues de Saint-Simon sur l'éducation et sur la reconstitution morale de la société, les saint-simoniens attribuent à l'éducation scientifique, ainsi dirigée et propagée, la force nécessaire pour réaliser l'unité humaine.

Après la disparition du *Producteur*, en 1826, et le recrutement par la propagande individuelle de nombreux adeptes, — parmi lesquels Jules Lechevallier, Abel Transon, Cazeaux, Laurent, Hippolyte Carnot, Michel Chevalier, Barrault, — Bazard organise, rue Taranne, à Paris, des conférences dont la rédaction constitue l'*Exposition de la doctrine Saint-Simonienne* (1828-1830).

2. — La doctrine saint-simonienne ; principes de la reconstitution sociale. — Au début de cette exposition méthodique est formulée la question générale à laquelle l'école saint-simonienne prétend répondre en proposant un nouveau système social. Il s'agit de montrer, en premier lieu, comment a décru, dans la société, l'influence des militaires, c'est-à-dire l'exploitation de l'homme par l'homme, et, en second lieu, comment s'accomplissent les progrès des travailleurs pacifiques, dont l'activité doit réaliser l'exploitation du globe par l'industrie. Ainsi sont reprises, en termes plus précis, les propositions fondamentales de Saint-Simon.

La société actuelle est mauvaise ; mais elle n'est pas éternelle. Le développement de l'humanité est soumis à la loi du progrès : cette loi comporte l'avènement d'une société meilleure. Ce qui constitue le vice essentiel de la société actuelle, c'est qu'elle est une société d'isolement, de guerre et d'injustice : la société future sera une société d'association, d'amour et d'équité. Mais un changement aussi profond, une réorganisation aussi complète de la société exige le bouleversement des fondements sur lesquels elle repose, et qui consistent dans les institutions sur lesquelles est établie la propriété héréditaire. Réorganiser la société, c'est donc d'abord abolir la propriété et l'hérédité.

Mais une transformation de cet ordre, économique, légale, matérielle, ne peut se réaliser sans une transformation correspondante d'ordre moral. La société nouvelle se constituera dans la mesure où les esprits auront été formés par l'éducation à une religion nouvelle, qui en exprimera l'âme et la conscience. Elle

sera essentiellement un ordre et une hiérarchie d'industriels, de savants et de prêtres, et sa loi fondamentale, universellement appliquée, sera : « A chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres ».

Le plan de la reconstitution sociale s'accorde avec une conception générale du développement historique de la société humaine. Ce développement présente une succession d'états critiques et d'états organiques. Les états critiques sont ceux où disparaît l'unité de pensée entre les hommes : la société n'est plus alors qu'une agrégation d'individus isolés et hostiles. Les états organiques sont ceux où se reconstitue l'unité sociale : le but commun des activités se définit, et toutes leurs manifestations se classent et se coordonnent.

Quatre périodes, déterminées selon ces définitions, se sont jusqu'à présent succédé dans l'histoire de l'humanité, deux périodes organiques et deux périodes critiques. Des deux périodes organiques, l'une a été marquée par la constitution du polythéisme grec, l'autre par celle de l'église chrétienne. Des deux périodes critiques, l'une a été marquée par la dissolution du polythéisme grec, œuvre de la philosophie grecque, l'autre par celle de l'église chrétienne, œuvre des réformateurs des xve et xvie siècles.

La société actuelle, au début du xixe siècle, souffre du malaise profond qui annonce la fin d'une période critique. Des efforts divergents, des tentatives contradictoires se multiplient ; les actions d'ensemble font défaut, l'organisation est nulle ou précaire ; l'individualisme et la concurrence accumulent tous les effets pernicieux du hasard et de l'intérêt personnel. Que

faut-il donc pour que la société retrouve son équilibre et que la convergence des intérêts se rétablisse ? Une doctrine sociale, qui élabore une conception nouvelle de la société, qui la rende intelligible, qui l'organise, qui lui donne sa loi et lui inspire sa forme.

L'antagonisme social caractérise le malaise présent, le désordre persistant des activités et des esprits : il faut y substituer l'association universelle. L'antagonisme social a fait, dans les sociétés anciennes, deux grandes victimes, l'esclave, puis le serf : si le christianisme a commencé la grande pacification humaine, il faut qu'aujourd'hui cette pacification s'achève.

3. — **Théorie de la propriété et de l'héritage.** — Dans le passé, les hommes ont été partagés en deux classes, les exploitants et les exploités : il faut mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle asservit un sexe à l'autre, comme elle asservit le travailleur au propriétaire, le salarié à son maître. Elle doit disparaître de toutes les relations entre les êtres humains.

Or, sa raison première, sa cause fondamentale, c'est la constitution de la propriété et la transmission de la richesse par l'héritage familial. Mais la propriété n'est pas et ne peut pas être une institution immuable : comme les autres institutions, elle est soumise à la loi du progrès et peut, selon les transformations que le progrès amène avec lui, subir des révolutions dans sa conception et dans sa forme. Or, la conception de la propriété est illégitime, parce qu'elle contredit celle du bonheur universel, et sa forme est insoutenable, parce qu'elle perpétue l'exploitation de l'homme par l'homme.

D'ailleurs, le droit de propriété ne cesse de subir des amputations qui témoignent et signifient que l'heure de ses dernières transformations est arrivée. S'il demeure le privilège de lever une prime sur le travail d'autrui, cette prime, sous la forme de l'intérêt ou du fermage, ne cesse de décroître : on peut prévoir et on doit hâter le moment où elle sera réduite à rien. Les propriétaires ne sont que les dépositaires des instruments de travail, et, par conséquent, des biens produits par ces instruments, qu'ils ont usurpés : la loi même du progrès tend à les déposséder, en attribuant à l'Etat le droit d'héritage et de propriété. Or, l'Etat, c'est l'association des travailleurs. Le premier acte de la révolution sociale consistera à rendre l'association des travailleurs seule héritière et propriétaire de toute richesse.

4. — **Régime économique et moral ; théorie des banques, de l'éducation, du gouvernement théocratique.** — Cette révolution rendra possible une constitution économique de la société. Actuellement, toute la production et toute la répartition des biens sont livrées au désordre et à l'incohérence : nulle vue d'ensemble ne préside à l'estimation des besoins et des ressources de la société et aux relations des activités productrices. Quelques essais d'organisation, tels que ceux qu'ont réalisés les corporations, laissent entrevoir ce que sera une organisation complète, et quels services elle rendra. Cette organisation répartira les instruments de travail, d'une part, en raison des besoins de chaque localité et de chaque branche d'industrie, d'autre part, en raison des capacités des individus. Par cette double distribu-

tion, la production pourra être réglée de manière qu'on n'ait à craindre ni disette ni encombrement.

Une réforme générale des banques rendra possible l'exécution de ce plan. Aujourd'hui les banques ne sont que des intermédiaires entre les travailleurs et les possesseurs des instruments de travail : elles recevront la haute fonction de distribuer méthodiquement les instruments de travail entre tous les travailleurs, dotés de l'usufruit universel, et sans aucun prélèvement, de tous les biens recouvrés par la communauté sur les anciens propriétaires. Une banque centrale sera dépositaire des titres de cette propriété universelle, dont elle dirigera l'exploitation en vue de satisfaire aux besoins généraux de l'industrie. Sous cette direction, les banques spéciales, méthodiquement hiérarchisées, organiseront la production, par localités et par catégories de matières, et la répartition, selon les règles de l'économie et de la justice.

Bien qu'ils s'accordent avec les tendances générales de la société et avec les lois de son progrès, ces plans de réforme totale exigent, pour se réaliser, que la conscience publique soit préparée à les accepter, à les exécuter, à en conserver les effets. C'est le rôle de l'éducation d'adapter la conscience publique au nouveau régime reconnu juste et utile.

L'enseignement de l'avenir doit être à la fois physique, intellectuel et moral. Il doit exercer l'activité matérielle de l'enfant en vue de l'industrie et des fonctions productives, sa « faculté rationnelle » pour la science, sa « sympathie » pour les beaux-arts. L'éducation morale, aujourd'hui négligée parce que le but de la société n'est ni connu, ni défini, ni aimé, devien-

dra prépondérante dans la société future, parce qu'il lui incombera de mettre les sentiments, les raisonnements et les actes de chacun en harmonie avec les exigences sociales, comprises de tous et acceptées par tous. Elle s'attachera particulièrement à la culture et au développement du sentiment, qui est le ressort et l'aliment essentiel de la vie sociale. Les progrès de la raison humaine ne rendront jamais l'amour inutile à la société.

De même que les instruments de travail, l'éducation, condition de toute activité rationnelle et harmonique, sera accessible à tous et répartie en raison des vocations et des capacités individuelles. L'organisation et le fonctionnement des différentes catégories et spécialités d'enseignement seront à la charge de la prévoyance sociale.

Cette prévoyance doit être large, infinie, car la société a un avenir religieux. Par ses progrès théoriques comme par ses applications pratiques, la science ne supprime ni ne diminue la religion : elle laisse posé le problème de l'ordre, de la fin du monde et de l'humanité. Ce problème sera résolu par une religion plus vaste et plus puissante que toutes les religions antérieures. Elle sera la synthèse de toutes les conceptions humaines ; elle satisfera toutes les tendances de l'être humain, ses tendances sentimentales, son besoin de croire, comme ses tendances rationnelles et son besoin de comprendre.

Le christianisme, qui fut la plus perfectionnée des religions avant la religion saint-simonienne, prescrivait la fraternité et impliquait l'association ; mais il admettait que cette association et cette fraternité ne dussent se réaliser dans leur plénitude qu'au ciel, et il

commettait l'erreur de réprouver la matière, un des deux éléments constitutifs de l'être humain. La religion future sera la conscience morale de l'ordre social, transformé et perfectionné : toutes les parties de l'existence humaine étant rendues harmoniques, elle réhabilitera cette matière, par laquelle et pour laquelle se sont réalisés les progrès les plus nécessaires de l'humanité. Par son développement matériel, l'humanité n'accomplit pas une œuvre moins religieuse que par son développement spirituel. Le premier article de foi de la religion future est la croyance en l'avenir de l'humanité, intégralement développée.

Une société qui possède une religion, une foi, peut seule être véritablement ordonnée, c'est-à-dire constituer une société véritable, car « toute société véritable est une hiérarchie ». Bien loin que l'action directrice doive diminuer dans la société, il faut qu'elle ne cesse de s'étendre et de se développer. Ceux à qui elle revient sont les hommes qui ont la conception la plus haute et la plus complète de la société, qui sont les dépositaires de la religion nouvelle, les prêtres. Tandis que les industriels seront chargés de l'exploitation du globe et les savants de l'invention scientifique et de l'éducation, les prêtres, chefs qualifiés de la société, présideront à leurs travaux. Ils auront pour charge de coordonner tous les efforts.

C'est donc vers une théocratie nouvelle que l'humanité s'achemine. La science et l'industrie lui seront également soumises. Le perfectionnement et le développement de la science exigent qu'elle soit organisée et hiérarchisée en vue de la plus exacte division de son travail et de la plus puissante combinaison de ses

forces. Cette œuvre d'union et de gouvernement sera celle du prêtre de la science. De même l'organisation de l'industrie sera réglée par le prêtre de l'industrie, qui associera et gouvernera les industriels et aura la direction suprême de la production et de la répartition des biens. Au-dessus de ces deux fonctionnaires sacerdotaux, le prêtre social représentera la religion sociale au plus haut degré de la hiérarchie. En ses mains sera le gouvernement suprême : il sera « source et sanction de l'ordre ».

5. — **L'Eglise saint-simonienne ; le schisme ; les doctrines du Globe.** — Aussi bien, dès 1829, le saint-simonisme prend la forme religieuse : l'Eglise de Paris est constituée sous la direction d'Enfantin. D'autres Eglises sont créées en province. La propagande prend la forme de la prédication.

La même année est fondé l'*Organisateur*, auquel succède, en 1830, le *Globe*, devenu saint-simonien sous la gérance de Pierre Leroux. Il publie des articles violents contre la propriété et l'héritage, et aussi contre le gouvernement de Louis-Philippe.

Mais, développant surtout la partie religieuse de la doctrine et les dogmes de l'émancipation de la matière et de l'émancipation de la femme, Enfantin pousse l'Eglise saint-simonienne dans un sens qui excède la doctrine. Bazard se sépare de lui.

D'autre part, Michel Chevalier publie dans le *Globe*, en 1832, une série d'articles qui, dans un sens opposé, tendent à réduire le saint-simonisme à un système d'organisation industrielle, d'accroissement de la production, de développement et d'exploitation du capitalisme

dans les chemins de fer, les canaux, les transports, les sociétés de crédit.

6. — **La décomposition du saint-simonisme.** — Après la retraite de Ménilmontant et après le procès où sont condamnés les chefs de l'Ecole, l'Eglise et la Famille saint-simoniennes sont dissoutes. La décomposition du saint-simonisme se précipite.

Les éléments positivistes, séparés les premiers, se sont groupés autour d'Auguste Comte. Les éléments féministes, rassemblés dans la Famille saint-simonienne, se dispersent entre les diverses doctrines favorables au féminisme, fouriérisme, communisme révolutionnaire ou religieux. Le communisme religieux, le christianisme social recueillent une partie des éléments formés par la doctrine saint-simonienne ou recrutés par l'Eglise.

Et le reste de l'Ecole, suivant le courant indiqué par Saint-Simon lui-même et recommandé par Michel Chevalier, abandonne les principes fondamentaux de la doctrine, qui contribueront puissamment à la formation des doctrines ultérieures, pour les conceptions réalistes de l'industrialisme réformateur. Une partie des saint-simoniens, Enfantin en tête, émigrent en Egypte, en Algérie, publient des plans de colonisation, préparent des entreprises, dont la plus importante, celle du canal de Suez, sera effectuée par des hommes qui utiliseront leurs projets et leurs études. Les autres, plus nombreux, se rallient, sous le règne de Louis-Philippe, à une politique générale de réformes administratives et de progrès industriels. Ils appuient de leur propagande doctrinale et de leur activité personnelle les projets de travaux publics, de chemins de fer, de banques, qui,

sous la direction ou le contrôle du pouvoir, leur paraissent susceptibles d'enrichir le pays et d'accroître sa prospérité industrielle.

7. — **L'école phalanstérienne ; thèmes directeurs.** — L'école phalanstérienne se constitue de 1814 à 1825 par quelques adhésions isolées, surtout en Franche-Comté, et, dès 1824, le premier disciple de Fourier, Just Muiron, publie, sous le titre d'*Aperçus sur les procédés industriels*, un résumé de la doctrine en vue d'une application partielle et immédiate. C'est la forme que prend d'abord, dans l'école, l'interprétation des théories du maître.

En 1830, Victor Considerant publie dans le *Mercure* une analyse du système sociétaire : la vie publique de l'école date de ce moment. Les saint-simoniens Lechevalier et Transon y adhèrent, et y sont suivis par d'autres saint-simoniens, convaincus et gagnés par eux. Les uns et les autres se considèrent comme les interprètes et les missionnaires du révélateur, sans s'astreindre, d'ailleurs, à une obédience rigoureuse sur tous les points de la doctrine.

En 1832, paraît le *Phalanstère*, qui a pour objet de provoquer une expérience sociétaire, limitée à deux ou trois cents familles. Ses articles développent les principaux thèmes et les principales applications de la doctrine : critique de l'industrie morcelée, qui opère par la contrainte et entraîne l'indigence et l'oppression, description enthousiaste de l'industrie sociétaire, qui opère par séances courtes et variées et qui, grâce à l'attraction du travail, produit la richesse, la liberté, la paix, la confiance générale.

Au bout de quelques mois, le *Phalanstère* se désigne lui-même comme *Journal proposant la fondation d'une phalange*, et, à partir du début de l'année 1833, il prend le sous-titre de *Journal des intérêts généraux de l'industrie et de la propriété, enseignant l'art d'organiser sociétairement les travaux de culture, fabrique, ménage, commerce, éducation, sciences et beaux-arts.* Dès cette époque, l'école sociétaire hésite et oscille entre ces deux conceptions, l'une d'interprétation étroite de la doctrine, en vue d'une pure expérience phalanstérienne, l'autre d'interprétation plus large et d'application plus libre aux problèmes sociaux contemporains.

Après l'expérience infructueuse tentée, en 1832, à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise), Considérant, sans paraître en tenir compte, commence à publier en 1834, sous le titre de *Destinée sociale*, une exposition générale de la doctrine phalanstérienne. Il reproduit fidèlement presque toutes les théories du maître, mais en y mettant de l'ordre, de la clarté, de la méthode. Il y insiste sur les caractères pratiques d'un système qui peut être considéré comme celui de l'organisation du travail par l'organisation de la commune.

En 1836 commence à paraître la *Phalange*, qui s'adresse à la bourgeoisie libérale, d'où viennent à l'école la plupart de ses adhérents. La *Phalange*, ainsi que les brochures et les livres phalanstériens, répète les développements doctrinaux du *Phalanstère* sur les maux et les dangers de la société inorganique, sur le régime ruineux de la libre concurrence, sur les avantages du régime sociétaire, sur les moyens d'établir des institutions transitoires de réforme et de garantie. Mais elle donne un ton plus vif à la critique du régime illégitime

de la propriété, qui repose sur une spoliation, à la revendication du droit au travail, à la critique de la politique gouvernementale, brouillonne et injuste. En même temps, elle insiste sur le progrès général des idées politiques et sociales dans le sens tracé par Fourier et ses disciples.

8. — **Théories politiques et sociales de l'école sociétaire.** — En 1840, la *Phalange* commence à restreindre sensiblement la place des articles de pure doctrine pour porter surtout son action, de plus en plus précise et combative, dans le domaine des actualités. Elle attaque le gouvernement pour son attitude à l'égard des coalitions et des grèves, des chemins de fer et des grandes compagnies, et soutient une politique de paix, de bonnes relations internationales, d'unions douanières.

En 1841, le *Manifeste de l'école sociétaire*, rédigé par Considerant, définit le programme de l'école et du parti qu'elle veut constituer, sur les ruines des anciens partis, afin d'accomplir les réformes sociales indispensables. Ce programme repose sur la conception d'une science sociale qui soit capable d'établir les lois fondamentales d'une constitution rationnelle et saine des sociétés. Cette science, fondée sur l'observation des forces de la nature humaine, conduit à un système d'association intégrale, et elle détermine les réformes précises qui en sont les conditions nécessaires. Ces réformes tendent à la réorganisation de la commune, qui peut être effectuée par voie expérimentale, et qui exclut toute action contre l'Etat et contre la société existante.

Toutefois, pour réaliser son programme, l'école sociétaire fait appel aux partis réformateurs contre l'inin-

telligence et la mesquinerie du gouvernement, et, d'autre part, elle proclame que l'état actuel des choses doit être radicalement transformé. Cette transformation radicale n'est possible que par l'application progressive et rationnelle d'un mécanisme social qui satisfasse aux lois de la nature et de la société, et qui concilie la liberté et l'ordre. Ce mécanisme est le mécanisme sociétaire, qui pourra être d'abord restreint au domaine communal. Le problème pratique revient donc à celui de la transformation administrative et de l'organisation industrielle de la commune selon les principes sociétaires.

Tout en restant attachée à ces principes eux-mêmes, la *Phalange* intervient de plus en plus vigoureusement dans les questions actuelles. Elle incline à la lutte contre le cléricalisme. Elle dégage des crises économiques les explications générales qui visent le salaire et la valeur du travail. A propos de la question d'Orient, elle soutient une politique de paix internationale. Elle combat les révolutionnaires et les républicains du *National*. En même temps, elle critique avec véhémence le gouvernement, et manifeste sa sympathie pour la démocratie et la politique démocratique.

9. — **Doctrine de la Démocratie pacifique.** — En 1843, l'élection de Considerant au Conseil général de la Seine proclame des intentions d'action politique immédiate, et la transformation de la *Phalange* en journal quotidien, sous le titre de la *Démocratie pacifique*, exprime les tendances nouvelles de l'école. Le *Manifeste politique et social* publié dans le premier numéro du journal établit les lignes générales de sa doctrine et de son programme.

L'esprit des sociétés modernes est celui de la démocratie. La Révolution de 1789 a inauguré un monde nouveau en renversant l'ordre féodal fondé sur la guerre et le privilège de la naissance ; mais elle a laissé sans organisation, sans direction et sans règle le domaine industriel tout entier. Elle a livré au laisser faire, à la concurrence et au monopole la production et la répartition des richesses. Aussi peut-on dire que, si l'œuvre révolutionnaire est accomplie, l'œuvre démocratique est à peine commencée.

L'anarchie sociale, que la Révolution a laissé subsister, partage la société en deux classes ennemies. Par suite de la concentration des fortunes, le régime actuel est aristocratique de fait. Constitutionnellement, l'égalité est établie ; pratiquement, des castes subsistent, maintenues par l'organisation sociale elle-même. La féodalité industrielle et financière résulte de la liberté absolue qui est admise en matière économique, et qui livre les masses à la discrétion des possédants. Ces masses sont condamnées par la dépréciation fatale des salaires au paupérisme et à la révolte.

Si le gouvernement ne comprend pas son devoir, la société marche à une nouvelle révolution, à une révolution sociale. Solution toute négative, et qui ne saurait remédier réellement à rien. L'antagonisme des classes n'est pas irréductible ; au fond, leurs intérêts sont communs, et ils peuvent être harmonisés par l'association. Mais l'association ne peut se réaliser qu'à la condition de subordonner les questions politiques aux questions sociales, de reconnaître le droit au travail, d'organiser l'industrie par l'union du capital, du travail et du talent.

Entre la démocratie « immobiliste » des conservateurs-bornes et la démocratie « rétrograde » des révolutionnaires, il est une démocratie progressive, pacifique et organisatrice, qui représente les droits et les intérêts de tous. Elle peut offrir un terrain d'entente à tous les hommes d'esprit libre et de bonne volonté. Elle exprime les tendances actuelles de l'humanité à réaliser progressivement l'émancipation des opprimés, la paix et l'association des peuples, l'établissement du règne de Dieu et de sa justice. En attendant que protestantisme, catholicisme et philosophie s'unissent en doctrine, la démocratie pacifique peut s'établir en fait, non par la communauté, mais par l'association volontaire et hiérarchisée.

La démocratie pacifique est respectueuse des opinions religieuses ; elle est monarchiste, car la monarchie parlementaire est la forme la plus sûre du gouvernement, conciliable, au surplus, avec la démocratie. Elle est favorable à la réforme du système électoral. Elle estime nécessaire et possible d'organiser la paix européenne.

Tel est le programme que développent le journal, les brochures et les livres multipliés par Considerant, Hennequin, Pellarin, Hippolyte Renaud, Julien Blanc, Briancourt, Gorsse, Cantagrel. De plus en plus, l'école sociétaire délaisse l'exposition théorique des principes pour les appliquer à la solution des problèmes actuels : organisation du travail, prudhomie, sociétés par actions, travaux publics, armées industrielles, douanes, réforme électorale. Elle s'affranchit même de toute tutelle doctrinale exclusive et déclare qu'il est permis d'adopter la méthode de Fourier et ses procédés d'association,

d'organisation et de réforme, sans accepter l'ensemble de ses théories.

Ainsi se développe en se transformant le système phalanstérien. C'est sous cette forme exotérique et populaire qu'il se propage en France, réunissant de petits groupes d'adhérents à Paris et dans quelques villes, et à l'étranger, notamment en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, où la propagande, dirigée par Brisbane, aboutit à la fondation de quelques communautés ou « phalanges », qui appliquent, sans succès durable, quelques-uns des principes de la doctrine.

BIBLIOGRAPHIE

Voir la bibliographie du Chapitre III.

Georges Weill, *L'école saint-simonienne*, Paris, 1896, in-18.

Abensour, *Histoire générale du féminisme*, Paris, 1921, in-8°.

Hubert Bourgin, *Victor Considerant, son œuvre*, Lyon, 1909, in-8°.

CHAPITRE VII

LES DOCTRINES DÉMOCRATIQUES, HUMANITAIRES ET COMMUNISTES EN FRANCE DE 1830 A 1848

1. — **Doctrines démocratiques et révolutionnaires ; programmes des propagandistes et des sociétés politiques de 1830 à 1840.** — Au lendemain même de 1830, les républicains groupés dans la société des Amis du peuple renouent la tradition du socialisme démocratique, en liant la question politique à la question sociale. Dans l' « aristocratie bourgeoise », ils confondent ceux qui continuent à profiter des privilèges économiques et ceux qui ont remplacé à leur avantage une monarchie par une autre.

Au procès des Amis du peuple, en avril 1831, Trélat dénonce la lutte des classes. Il la dénonce, en 1832, au procès des Quinze, qui, poursuivis pour infraction à la loi sur les réunions publiques, sont célébrés par lui comme les victimes de l'inégalité sociale.

Mais c'est Blanqui qui, déjà, met le plus nettement en relief et développe avec le plus de vigueur les principes généraux de la démocratie républicaine et socialiste. Au procès des Quinze, il proclame la guerre déclarée entre les riches et les pauvres, l'agression des riches, les excès des privilégiés, qui « vivent grassement de la sueur du pauvre ». Cette oppression se maintient et se perpétue, en même temps qu'elle se réalise et se léga-

lise, par la constitution politique, machine à comprimer les aspirations du peuple. L'impôt sanctionne le pillage des classes laborieuses par les oisifs.

Le babouvisme est transmis par Buonarroti à Voyer d'Argenson, qui en expose les principes dans sa *Boutade d'un riche à sentiments populaires* (1833). En même temps, la tradition robespierriste, interprétée dans le même sens, reparaît au procès des Vingt-Sept, où Dupont de Bussac commente la Déclaration des droits de Robespierre et conclut que le XIXᵉ siècle a pour mission l'affranchissement moral et politique du prolétariat.

Les Sociétés politiques, Droits de l'homme, Charbonnerie démocratique, Association républicaine pour la liberté individuelle, où les étudiants et les théoriciens essaient d'attirer et d'incorporer les éléments ouvriers, propagent les doctrines républicaines et socialistes, étroitement unies et confondues. Elles apparaissent aussi dans le programme des Droits de l'homme, élaboré par Cavaignac, Berryer-Fontaine, d'Argenson, Guinard, Lebon, Vignerte, Kersausie, Audry de Puyraveau, Beaumont, Desjardins et Titot. Constitution républicaine, organisation municipale qui combine la liberté des communes avec l'unité du gouvernement, éducation publique qui prépare la communauté des idées, le perfectionnement du travail et la libération des consciences. organisation du crédit au travail, émancipation de la classe ouvrière par l'action de l'Etat, développement du droit d'association, fédération européenne, tels sont les principaux articles de ce programme, repris et développé dans les brochures républicaines de l'époque.

Dans les milieux industriels, par exemple à Lyon, les Droits de l'homme poussent leur propagande dans le sens des revendications prolétariennes. Ils affirment que les principes républicains réclament la réparation des iniquités sociales, la garantie du droit de tous par la souveraineté de tous, l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, la suppression des privilèges de naissance et de fortune, l'harmonie des intérêts particuliers avec l'intérêt général.

Parmi les ouvriers et leurs groupements, ceux qui ne se contentent pas du corporatisme étroit, ni même du syndicalisme radical, se partagent entre les doctrines révolutionnaires, qui agissent dans les grèves et les émeutes, et les doctrines pacifiques de reconstitution sociale. A Lyon, la société des Mutuellistes publie l'*Echo de la fabrique* (1833-1834), qui adapte le fouriérisme, dont les rédacteurs sont imprégnés, aux revendications proprement ouvrières concernant le droit de coalition, le droit au travail et l'association internationale des travailleurs.

Après la répression de 1835-1836, les associations en plein jour sont remplacées par des sociétés secrètes, Familles, Saisons, etc. Elles se proposent de préparer et d'accomplir la révolution. Le premier article de leur programme est de créer un pouvoir dictatorial, concentré dans les mains de quelques hommes, pour diriger le moral révolutionnaire, organiser l'armée de la révolution et abattre ses ennemis, pour soutenir l'enthousiasme populaire en faveur du nouveau régime social, et pour préparer, avec l'établissement de ce régime, celui du gouvernement régulier de la république. Quant aux principes du nouveau régime social,

ce sont ceux que définit Barbès, en 1837 : égalité et fraternité évangélique, droit à la vie et droit au travail.

Les doctrines communistes, constituées ou reconstituées depuis 1830 par les théoriciens qui reproduisent ou renouvellent celles de Babeuf et des hommes de la première Révolution, se sont introduites dans les sociétés secrètes. Elles inspirent les auteurs d'attentats, Pepin, lecteur de Saint-Just et complice de Fieschi, Alibaud, partisan du « système de Robespierre » et auteur de l'attentat du 25 juin 1836, Béro, inculpé d'attentat de 28 novembre 1839.

Interprétant avec vigueur les idées des propagandistes isolés et des membres des sociétés secrètes, l'auteur d'une brochure saisie chez Béro revendique pour les travailleurs, non seulement le droit, mais le pouvoir. Il fait appel à l'insurrection et au régicide. Il réclame la communauté des travailleurs, qui abolira l'exploitation de l'homme par l'homme, l'établissement d'ateliers nationaux et d'écoles nationales et gratuites, des asiles de retraite pour les travailleurs âgés, le bien-être assuré à chacun. Il réclame aussi l'affranchissement des peuples, la libération des nations opprimées par des tyrans. Il veut l'abolition des préjugés religieux et des religions. Pour réaliser ce programme, il décrit une organisation secrète de comités et de sociétés calquée sur celle des Egaux.

Mais les poursuites dont les sociétés secrètes sont l'objet condamnent l'action républicaine et révolutionnaire à s'arrêter ou à changer de forme. A partir de 1840, elle semble renoncer aux coups de force et abandonner le communisme ; d'autre part, sous l'influence de nouveaux théoriciens, plus systématiques et plus spé-

culatifs, les démocrates communistes constituent ou adoptent des doctrines plus cohérentes et plus indépendantes des partis politiques.

2. — **Systèmes humanitaires et religieux ; Pierre Leroux : doctrine de l'humanité et de l'égalité.** — Durant le temps même où reparaissent en France, pour un rapide développement, les doctrines révolutionnaires du socialisme démocratique, se forment aussi, dans leurs éléments essentiels, et avec leurs aspects caractéristiques, le socialisme humanitaire et le communisme pacifique et religieux. Par Pierre Leroux et Buchez, l'un et l'autre sortent du saint-simonisme.

Après être passé par le carbonarisme et le saint-simonisme, Pierre Leroux expose dans la *Revue encyclopédique* (1831-1835) les principes généraux d'une doctrine qui, fondée sur la conception d'une religion philosophique, plus large que toutes les autres, conduit à une politique de solidarité entre les classes, et, plus particulièrement, entre la bourgeoisie et le prolétariat. Cette doctrine se développe dans les articles de l'*Encyclopédie nouvelle* (1836-1844), et surtout dans les livres de l'*Egalité* (1838), de l'*Humanité* (1840), dans les articles de la *Revue indépendante* (1843), réimprimés en 1848 sous le titre de la *Ploutocratie*, dans ceux de la *Revue sociale* (1846) sur la *Recherche des biens matériels, ou de l'individualisme et du socialisme.* Ainsi, le socialisme humanitaire, ou l'humanitarisme social, s'amplifie, avec l'œuvre de Pierre Leroux, de 1830 à 1848 ; mais les principes en sont établis dès le début de cette période, et ils exercent une forte influence sur les systèmes socialistes de l'époque.

La religion nouvelle, que Pierre Leroux oppose au scepticisme religieux, cause de toute révolte et de toute licence, consiste dans une conciliation entre la religion, c'est-à-dire le sentiment religieux, la notion du divin dans la nature et la société, et la philosophie, c'est-à-dire la recherche des explications exigées par la raison humaine. Cette recherche, appliquée aux choses sociales, conduit à une théorie, à la fois expérimentale et logique, de la solidarité, conçue comme un fait et comme un devoir. Elle conduit aussi à une théorie de l'humanité, conçue comme un être idéal qui se réalise à mesure que ses éléments, les hommes, développent leurs propres virtualités, se perfectionnent, s'élèvent à une vie de plus en plus raisonnable, en portant aussi haut que possible l'emploi conjugué de leurs forces morales, sensation, sentiment, connaissance.

A cette formule ternaire de la philosophie correspond la formule ternaire de la devise révolutionnaire : liberté, égalité, fraternité. Mais la liberté et la fraternité ont pour fondement l'égalité : la doctrine de l'égalité est la base de toute la doctrine socialiste. Il ne saurait s'agir seulement de proclamer l'égalité des citoyens devant la loi : les hommes sont égaux parce qu'ils ont même nature, parce qu'ils sont des personnes morales. Le droit repose sur la valeur absolue de l'être humain, quels que soient, d'ailleurs, son état et ses moyens de développement. Et, en fait, c'est ce principe qui a présidé à toutes les formes d'organisation et de législation modernes, que ce soit en matière politique, avec la souveraineté nationale, ou en matière juridique, avec les règles du respect des conventions.

Mais législation et organisation sont imparfaites ; elles le sont dans la mesure où l'égalité est restée incomplète. Les progrès réels de la solidarité l'achèveront. Ces progrès devront porter des réformes particulièrement hardies dans le régime de la propriété, de la famille, de la patrie.

La propriété ne saurait être fondée sur le besoin, sur l'occupation, ni même sur le travail : elle ne peut l'être que sur l'exercice de l'activité individuelle. Elle doit donc être considérée comme une fonction sociale, liée à l'accomplissement des devoirs sociaux. Or, ces devoirs, notamment en ce qui concerne la production, ne peuvent être remplis que dans et par l'association des activités : la propriété est commune et indivise par essence. Le régime actuel de la propriété, qui la monopolise entre les mains des riches, de la ploutocratie, et qui en exclut les prolétaires, est foncièrement immoral et vicieux. Il appartient à la société d'assurer à chacun de ses membres, selon son travail, sa capacité et ses besoins, une part légitime des résultats du travail commun. En pratique, la légitimation de la propriété réside donc dans le travail personnel.

Le régime de la famille a été corrompu parce qu'elle a été organisée comme une caste égoïste, oublieuse du genre humain, et que l'inégalité y a introduit l'esclavage d'une partie de ses membres. La famille sera régénérée par l'égalité de l'homme et de la femme, sans que la femme, néanmoins, soit appelée, par une émancipation prématurée, à une insurrection périlleuse pour la morale.

Séparée du genre humain, la patrie est, comme la famille, devenue une caste, où se sont développés les

empires, les despotismes, les dynasties. Assainie et épurée, la patrie, la cité, est l'humanité en germe et en puissance. Or, elle s'épure aussi par l'égalité, dont la formule politique est celle de la souveraineté nationale et la formule économique celle de la « triade », association, sous les modes les plus divers, du savant, de l'artiste et de l'industriel, c'est-à-dire de la connaissance, du sentiment et de la sensation. Ainsi Pierre Leroux adapte à son démocratisme des conceptions saint-simoniennes.

3. — **Le communisme religieux et coopératif de Buchez.** — Comme Pierre Leroux, Buchez vient de la charbonnerie et du saint-simonisme ; mais sa doctrine personnelle, publiée et propagée après 1830, est un communisme religieux, qui part du christianisme pour aboutir à la théorie et à la pratique de l'association ouvrière.

Par son système, Buchez prétend réaliser le christianisme. Mais ce qu'il entend par là n'est pas le strict accomplissement des préceptes religieux du Christ : il veut que toutes les leçons de Jésus soient interprétées dans le sens social. L'égalité, la fraternité, la charité, la communauté chrétienne doivent devenir les règles de l'organisation sociale, et, en particulier, du régime de la production.

Cette application des maximes essentielles du christianisme à la société contemporaine peut être considérée comme une véritable révolution. Aussi bien la religion de Buchez est une religion révolutionnaire, dont l'ardeur réformatrice ne redoute pas la comparaison avec celle des doctrinaires de 1789 et de 1793.

Mais la révolution admise et proposée par lui ne comporte ni la violence ni la spoliation : elle doit s'accomplir dans la paix, non par des destructions, mais par des créations.

De ces créations, il en est une qui peut réaliser le communisme pacifique par les moyens les plus simples : c'est l'association, et, plus particulièrement, l'association des ouvriers réunis pour travailler et pour produire. L'association a la vertu de multiplier les forces de l'individu. En l'intéressant et en l'attachant à une tâche qui le dépasse, elle développe ses facultés morales, le sentiment de son unité profonde avec autrui. Surtout, l'association des ouvriers, qui met à leur disposition les instruments de travail et les matières premières nécessaires à la production, les libère de la domination des capitalistes ; elle abolit l'exploitation de l'homme par l'homme.

Les principes essentiels de l'association ouvrière sont ceux de toute société bien constituée. D'autre part, elle comporte un certain nombre de règles fondamentales d'organisation. La durée doit en être illimitée, et le capital social inaliénable. La direction doit être démocratique, et l'administration fondée sur le principe de l'élection. Mais il appartient à cette administration de répartir les tâches et de régler l'attribution des bénéfices selon les maximes de la justice chrétienne.

Telle est la doctrine à laquelle Buchez donne l'autorité de son nom. C'est celle qu'il transmet aux théoriciens de l'*Européen* (1835-1838) et aux ouvriers de l'*Atelier* (1840-1850).

4. — **Le communisme démocratique de Cabet ; Icarie.** — Cependant, tandis que, de 1830 à 1840, la tradition babouviste, la tradition robespierriste et les revendications populaires forment la substance des doctrines républicaines et révolutionnaires, un système communiste se constitue, qui diffère essentiellement de celui de Buchez et de ses disciples, et qui, au contraire, se raccorde exactement à ces doctrines : c'est celui de Cabet. Ses conceptions et celles des théoriciens qui subiront son influence vont rapidement s'ajouter ou se substituer à celles qui ont inspiré l'action révolutionnaire jusqu'en 1840, et elles contribueront à préparer celle de 1848.

Cabet publie de 1833 à 1835 le premier *Populaire*, qui commence à exposer le communisme égalitaire, fraternel, pacifique et démocratique. De 1839 à 1840, il publie son *Histoire populaire de la Révolution française*, en 1840 son *Voyage en Icarie*, et, à partir de 1841, le second *Populaire*. De nombreuses éditions d'*Icarie*, de nombreuses brochures de propagande, *Comment je suis devenu communiste* (1840), *Credo communiste* (1840), *La femme* (1844), *L'ouvrier* (1844), *Le vrai christianisme suivant Jésus-Christ* (1846), propagent la doctrine en la reproduisant sous des formes diverses et en l'appliquant aux problèmes contemporains.

Le communisme cabétiste revendique le patronage de la Révolution de 1789, interprété du point de vue social et étendu à la solution des problèmes sociaux. Les droits de l'homme, la souveraineté du peuple, l'intérêt social, la liberté, l'égalité et la fraternité,

l'unité nationale pour le bien et le progrès de tous, tels sont les principes de la Révolution ; mais, comme ils sont restés purement théoriques, une seconde révolution doit les réaliser. Le peuple n'a guère obtenu jusqu'à présent que l'apparence des réformes promises, que des mots : il veut maintenant les conséquences véritables, les réalités certaines.

La société actuelle est le contraire d'une société bien constituée : l'harmonie sociale y est remplacée par la lutte perpétuelle, par la division des hommes en deux classes, l'une exploitant l'autre, l'une jouissant de tous les avantages sans travailler, l'autre produisant tout sans avoir le nécessaire. Il faut réaliser la véritable société, c'est-à-dire la véritable association des hommes, coopérant tous à l'intérêt social, participant tous aux produits et aux avantages de la société.

La souveraineté du peuple n'est qu'une dérision si la loi n'est pas vraiment l'expression de la volonté générale, si elle n'est pas faite réellement dans l'intérêt de tous. Comment parler de liberté quand les exploiteurs asservissent le travail, d'égalité quand un petit nombre d'hommes accaparent tous les bénéfices sociaux, de fraternité quand les masses laborieuses souffrent de la misère causée par le privilège de quelques-uns ?

Abolir la misère, pourvoir tous les enfants d'une éducation qui leur permette de développer et d'utiliser leurs facultés, assurer à tous les membres de la société la vie intellectuelle, matérielle et morale, tels sont les devoirs que doit proclamer la constitution, que doit assumer la démocratie, et qui peuvent justifier une nouvelle révolution.

Mais cette révolution n'est pas désirable ; elle le serait seulement s'il n'était pas possible de réaliser pacifiquement les réformes nécessaires. Ces réformes doivent pouvoir s'accomplir sans spolier et sans opprimer personne, sans abaisser et avilir aucune situation ; elles doivent pouvoir s'introduire progressivement sous la pression d'une opinion publique avertie. Démocratie et réforme, notamment des conditions du travail et de l'éducation, pour constituer, selon la justice, la tolérance et la fraternité, un régime communautaire, telles sont les idées directrices du programme de Cabet.

Il expose dans l'*Icarie*, sous forme utopique, les principes généraux du régime communautaire conçu par lui comme le terme des transformations proposées. Ce régime est fondé sur l'égalité la plus parfaite et sur la fraternité universelle et universellement appliquée. Tous les membres de la communauté sont des associés, égaux en droits et en devoirs ; ils partagent également les charges et les bénéfices de l'association ; ils ne forment qu'une seule famille, étroitement unie par les liens de la fraternité.

Le territoire de la société, y compris le sous-sol et les constructions, compose un seul domaine, qui est le domaine social. Tous les meubles des associés, y compris tous les produits de la terre et de l'industrie, ne forment aussi qu'un seul capital social. Domaine social et capital social appartiennent indivisément au peuple, qui les exploite en commun, les administre lui-même ou par ses mandataires, et partage tous les produits entre tous les associés.

Tous sont astreints au travail, et au même nombre d'heures de travail. Mais on conçoit que leur intelligence s'exerce à imaginer tous les moyens possibles de rendre le travail court, varié, agréable et sans danger. Tous les instruments et les matières du travail sont fournis sur le capital social ; tous les produits du sol et de l'industrie sont déposés dans les magasins publics. Tous les associés sont nourris, vêtus, logés et meublés sur le capital social, et ils le sont uniformément, toutefois suivant le sexe, l'âge et les circonstances prévues par la loi. C'est donc la République ou Communauté qui est l'unique propriétaire ; c'est elle aussi qui fournit à tous les enfants l'éducation, la même éducation, élémentaire et professionnelle. Cette éducation a pour objet de former de bons ouvriers, de bons parents, de bons citoyens, des hommes complets.

5. — **Le communisme religieux et progressif de Pecqueur.** — Tandis que Cabet édifie un communisme démocratique et populaire, auquel une intense propagande ouvre l'accès des milieux ouvriers, Constantin Pecqueur construit dans l'isolement un communisme spéculatif, qui rassemble des éléments divers puisés à la plupart des grandes sources socialistes, démocratie révolutionnaire, communisme ou réformisme chrétien, saint-simonisme, fouriérisme. Ce communisme se développe de l'année 1836, où Pecqueur publie les *Intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*, à l'année 1844, où, après les *Améliorations matérielles* (1839) et la *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique* (1842), il publie la *République de Dieu* et donne à la *Réforme* une série d'importants articles.

Pour Pecqueur, le socialisme n'est autre chose que la science sociale, mais une science qui doit établir entre les hommes l'union et la solidarité, conditions du bonheur. Elles se réalisent par la charité et la justice, qui toutes les deux supposent la fraternité, l'amour. La société ne saurait se passer de religion : l'objet de la religion est précisément de constituer la solidarité économique et sociale, la fraternité vraie, qui réalisera la république de Dieu. Cette solution est d'ordre moral ; mais elle exige des mesures strictes d'ordre politique et administratif, car les volontés réfractaires doivent subir la direction de la société, c'est-à-dire du pouvoir social : le gouvernement doit être investi de l'autorité nécessaire pour établir et maintenir l'équilibre social et la justice. Mais cette réforme sociale suppose elle-même la réforme intérieure de l'individu : la morale conserve son application dans l'économie et les problèmes de réorganisation matérielle sont liés à ceux de l'éducation humaine.

La société doit être reconstituée par ses éléments. L'élément essentiel de la réforme proposée est le canton, unité régionale et administrative. Dans le cadre cantonal peut et doit s'exercer l'action de l'Etat, dont la fonction n'est pas seulement de garantir la sûreté des personnes et des propriétés, mais aussi d'établir et de maintenir la solidarité au moyen d'une hiérarchie organique. Cette hiérarchie n'est pas incompatible avec un régime égalitaire, car la seule aristocratie qu'elle admette est celle de l'intelligence et de la moralité. Elle ne saurait mettre en question la souveraineté du peuple, qui doit s'exprimer aussi exactement et

aussi purement que possible dans la représentation nationale et dans l'organisation des pouvoirs de l'Etat.

Les pouvoirs de l'Etat tendront d'abord à réaliser les droits de l'individu : droit à l'existence, droit au travail, droit aux applications de la solidarité sociale, droit à l'éducation. Au contraire, la propriété individuelle ne saurait se légitimer que par l'utilité sociale : la société a le droit de la socialiser dans l'intérêt commun.

Les droits de l'homme se réaliseront nation par nation ; mais la nationalité doit disparaître devant l'humanité. Tout le développement politique et social de l'humanité a son terme dans l'unification totale préparée par la fédération des peuples.

Pour rendre la production adéquate aux besoins, pour remédier aux maux qui résultent de la concentration industrielle et de la féodalité financière, pour mettre fin aux abus d'un régime fondé sur les privilèges de la propriété et du capital, pour tirer tout le parti possible des améliorations matérielles introduites par les progrès de l'industrie, du commerce, des banques, et surtout des diverses formes de l'association, il n'est qu'une solution parfaitement satisfaisante, la communauté, la « socialisation des instruments de travail » et la « transformation du propriétaire et du capitaliste en fonctionnaire public ». Cette solution entraîne la suppression du droit d'appropriation individuelle ; elle confère un caractère collectif aux instruments de travail et aux utilités matérielles créées par eux. L'individu ne conserve plus que des droits de possession sur les choses : la propriété devient nationale, inaliénable et indivise à jamais.

Sur le terroir commun doit s'appliquer et s'exercer le pouvoir d'organisation et d'administration de l'Etat, qui est le centre ordonnateur de la production et de la répartition. Organisation réglementaire et hiérarchisée, administration initiatrice et régulatrice. Le gouvernement devient le gérant de l'association nationale. Il n'aura pas à enrégimenter les individus, les travailleurs, mais seulement à les harmoniser et à les discipliner ; régime d'autant plus souple qu'il sera fondé sur les institutions représentatives.

Il mettra en œuvre toutes les améliorations matérielles, chemins de fer, docks et entrepôts, échanges internationaux, statistique universelle, crédit perfectionné à l'extrême, qui pourront concourir au développement de la production. Il accomplira hardiment les réformes nécessaires pour réaliser la justice dans la répartition : droit du travailleur au produit de son travail, suppression des dîmes prélevées par le capital sur les salaires, réduction de l'intérêt, égalisation des salaires, système universel de participation aux bénéfices collectifs et de retraites pour la vieillesse.

Mais ces réformes et l'évolution générale qu'elles supposent seront préparées par le développement de toutes les institutions susceptibles de contribuer au progrès : associations, groupements corporatifs, placement, hygiène sociale, crédit national, droit successoral, éducation publique.

6. — **Le communisme populaire de 1840 à 1848.** — En 1840, toutes les principales formes des systèmes communistes sont constituées et publiées. L'influence des théoriciens humanitaires, religieux, pacifiques,

réformateurs se propage alors largement à la faveur de l'abstention, du silence ou de l'oubli des écoles et des sectes révolutionnaires. Toutefois, la tradition babouviste et la tradition robespierriste survivent, et les doctrines de Pierre Leroux, Buchez, Cabet, Pecqueur fournissent une nouvelle substance au communisme populaire. Rassemblant tous ces éléments, anciens ou nouveaux, il reprend alors son développement, non seulement dans les publications doctrinales, mais dans la propagande orale et dans l'action politique.

Il se forme comme une vulgate de cette doctrine impersonnelle, dont Dezamy présente une version complète dans son *Code de la communauté* (1842). On y retrouve l'exposition du communisme populaire, tel qu'il résulte de la réunion et de la combinaison des thèmes issus des œuvres doctrinales ou des traditions révolutionnaires, auxquels se sont incorporés aussi ceux des grandes écoles, du saint-simonisme et du fouriérisme, simplifiés et vulgarisés par la propagande.

D'après le *Code de la communauté*, le communisme a pour but le bonheur commun, c'est-à-dire la satisfaction de tous les besoins physiques, intellectuels et moraux, autrement dit, la vie la plus conforme à la nature de l'homme, par le développement libre et régulier de l'être. Il réalise la maxime révolutionnaire : liberté, égalité, fraternité. Il réalise l'unité totale, c'est-à-dire l'identification parfaite de tous les intérêts et de toutes les volontés.

Toute production étant fondée sur le travail, tous ceux qui usent des produits sociaux doivent prendre part au travail, en se répartissant librement entre les

fonctions qui contribuent à l'activité commune. Tous les produits du travail sont communs : ils sont constamment à la disposition de tous les membres de la communauté, qui sont parfaitement égaux. Seuls sont attribués individuellement les produits dont il est fait un usage actuel. Le sol et ses productions deviennent domaine social, qui comprend la totalité des valeurs de toutes les communes. Ces communes sont reconstituées de manière à se répartir les portions de territoire les plus égales, les plus régulières et les mieux unies. Elles forment des provinces, qui forment des républiques, qui forment elles-mêmes la communauté humanitaire.

Dans la communauté, tous les travaux nécessaires à la subsistance ou aux plaisirs des hommes sont régis par la direction centrale de l'Etat. Les travaux s'accomplissent dans des ateliers communs, selon une exacte division des tâches. La communauté tend sans cesse à perfectionner les machines, pour diminuer le travail et le rendre attrayant. Tous les ateliers sont aussi parfaits que possible sous le rapport de l'hygiène, de la commodité et de la beauté. Le travail agricole est organisé selon les mêmes principes. Des armées industrielles peuvent être constituées par tout le globe, pour opérer les grands travaux de culture, de voirie, etc., qui seront nécessaires au progrès de la communauté.

Dezamy développe les mêmes idées dans l'*Almanach de la communauté* (1842), dans l'*Organisation de la liberté et du bien-être universel* (1846), dans son journal *l'Egalitaire*. Elles apparaissent dans les autres journaux communistes, notamment dans le *Journal du peuple*, de Dupoty, la *Tribune du peuple*, de Pillot,

l'*Humanitaire*, de May et Charavay, la *Fraternité*, de Choron et Lahautière, remplacés en 1843 par une rédaction plus ouvrière, Savary, Adam, Stévenot. Elles apparaissent dans les brochures communistes, qui se multiplient de 1840 à 1848.

Le communisme, qui s'est donné une doctrine systématique, adaptée aux tendances et aux préoccupations de l'époque, tout en s'affranchissant des autres partis politiques, réorganise sa propagande avec une vigueur rapidement croissante ; mais, dès 1840, il est en possession de presque tous ses moyens. Dans la *Bible de l'Humanité*, Constant prêche la communauté, l'action directe, les exécutions individuelles. Dans ses nombreuses publications, notamment dans *Ni châteaux ni chaumières* (1840), Pillot prêche la reprise totale. Dans le *Devoir des révolutionnaires* (1840), Henri Cellliez proclame le droit à la révolution pour établir le communisme. Les mêmes idées reviennent comme thèmes des banquets communistes de 1840, à Belleville, à Vendôme. D'ailleurs, ces propositions violentes ne sortent pas du domaine théorique, et la plupart des auteurs et des orateurs y ajoutent des propositions de réformes graduées.

Mais, d'autre part, surtout dans les milieux ouvriers, le communisme, qui, depuis 1830, et même depuis 1789, tout en changeant d'expression, a suivi des tendances constantes et des traditions persistantes, s'organise et se prépare pour la révolution et pour les coups de force, qui ont cessé après 1840. Et c'est ainsi qu'à la veille de 1848 communistes « matérialistes » et révolutionnaires, délaissant les voies tracées par les communistes doctrinaires, religieux et réformistes, se

retrouvent unis aux républicains et aux démocrates, qui poursuivent la réforme électorale, pour préparer le renversement du régime censitaire. D'ailleurs, ils adaptent et incorporent à leur programme les principaux thèmes développés depuis 1840 par les théoriciens et les propagandistes du droit au travail et de l'organisation du travail.

Un *Rapport sur les mesures à employer pour mettre la France dans une voie révolutionnaire*, saisi en 1847, mais adopté dès 1840 par la Société démocratique française, renoue la chaîne entre les doctrines des républicains et des révolutionnaires de 1830, héritiers des babouvistes et des robespierristes, et les combattants socialistes de la Révolution de 1848. Gouvernement provisoire dictatorial, droit à l'existence, organisation de magasins communaux ou cantonaux, abolition des impôts de consommation et taxation des denrées, organisation d'une garde civique, concentration de la direction de tous les travaux, de toutes les industries, dans les mains du gouvernement, ateliers nationaux, tels sont les principaux articles du programme d'action élaboré par les communistes, au seuil de cette période d'agitation, et maintenu à l'ordre du jour de leurs groupements en 1848.

BIBLIOGRAPHIE

Voir la bibliographie des Chapitres I et III.

Georges Morange, *Les idées communistes dans les sociétés secrètes et dans la presse sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1905, in-8°.

P. F. THOMAS, *Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine*, Paris, 1904, in-8°.

A. OTT, *Notice sur la vie et les travaux de Buchez*, en tête du *Traité de politique et de science sociale* de Buchez, Paris, 1866, 2 vol. in-8°.

WASSILIEFF, *P.-J. Buchez, der Begründer der modernen Associations-Bewegung Frankreichs*, Berne, 1898, in-8°.

G. CASTELLA, *Buchez*, Paris, 1911, in-16.

F. BONNAUD, *Cabet et son œuvre*, Paris, 1900, in-8°.

J. PRUDHOMMEAUX, *Icarie et son fondateur Etienne Cabet*, Paris, 1907, in-8°.

J. MARIÉ, *Le socialisme de Pecqueur*, Paris, 1906, in-8°.

Hubert BOURGIN, *La doctrine de Pecqueur*, *Revue socialiste*, 1907.

CHAPITRE VIII

LES DOCTRINES DE RÉFORME SOCIALE ET D'ORGANISATION DU TRAVAIL EN FRANCE DE 1830 A 1848

I. — **Le droit au travail, l'organisation du travail, l'association.** — La production, le développement et la propagation des doctrines révolutionnaires et des systèmes communistes n'absorbe pas toute l'activité socialiste de 1830 à 1848. Des formes très différentes de pensée et d'action sont conçues, qui tantôt divergent davantage et tantôt se rapprochent du premier courant, parfois jusqu'à s'y confondre ou y verser des éléments nouveaux.

Le droit au travail ne constitue en 1830, et pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, que la spéculation théorique de l'école phalanstérienne ou la revendication brutale des ouvriers en révolte. Mais il devient en peu de temps le thème essentiel d'un très grand nombre de publicistes de second ordre, qui fondent sur lui la réforme totale de l'économie nationale et, en particulier, de la production industrielle. Les hommes d'Etat, les orateurs parlementaires, entre autres Lamartine, le développent avec les ressources de leur éloquence ou les intentions de leur politique.

Le droit au travail est déduit du droit « naturel » de l'homme ou rattaché aux droits révolutionnaires, dont il est présenté comme le développement ou le moyen de réalisation. Il implique une organisation de l'économie et de l'Etat qui assure à tous les hommes capables de

travailler le travail nécessaire pour satisfaire à leurs besoins, et aux autres l'entier équivalent. Au surplus, cette organisation est compatible avec divers systèmes de gouvernement et d'administration, plus ou moins socialisés.

Qu'elle inspire un plan de reconstitution intégrale de la société ou seulement un programme de réforme sociale, la doctrine du droit au travail implique un système d'organisation du travail. Mais l'organisation du travail elle-même, conçue comme la partie essentielle de l'économie, et même comme le fondement de la société contemporaine, devient l'objet de toute une doctrine, qui se développe, de 1830 à 1848, en liaison avec les doctrines plus larges ou avec l'appoint des théories particulières.

Elle n'a pas de contenu bien déterminé ni même d'objet bien défini. Elle s'étend à la critique de toutes les institutions et de tous les accidents de la vie sociale qui manifestent le défaut d'ordre, d'harmonie, de régularité, et qui semblent provoquer les misères ou les injustices constatées. D'autre part, elle recommande toutes les réformes, tous les changements d'ordre économique et politique qui paraissent propres à établir l'équité dans les rapports entre les hommes, l'ordre dans la production et la répartition, la solidarité des intérêts, l'aisance et la prospérité générales. Mais, en rassemblant toutes ces notions, précisées ou développées dans des doctrines plus cohérentes, et en leur donnant une expression plus accessible et plus populaire, la doctrine de l'organisation du travail contribue à leur propagation, en contribuant, d'autre part, à la formation d'une opinion moyenne, favorable aux réformes progressives et mesurées.

Parmi les thèmes qu'elle vulgarise, le principal est celui de l'association. Ressort du système social de Saint-Simon et de Fourier, l'association est reconnue et traitée comme un des moyens essentiels de l'organisation du travail. Elle paraît si importante qu'elle fournit, à elle seule, la substance de toute une théorie spéciale, développée par une abondante littérature. Cette littérature la présente à la fois comme le principe moral et comme la forme juridique de la réorganisation de la société. Elle se prête à des considérations philosophiques et à des plans de réformes matérielles.

Comme la doctrine du droit au travail et celle de l'organisation du travail, la doctrine de l'association constitue, de 1830 à 1848, une des matières communes de la tradition et de la propagande socialistes. Ces doctrines établissent la liaison entre les grands systèmes et les théories secondaires, entre les doctrinaires radicaux et les écoles réformatrices. Elles préparent le socialisme de 1848. Elles facilitent et accroissent l'influence des systèmes français sur le socialisme étranger.

2. — **Le christianisme social de Lamennais.** — Tandis que l'inspiration chrétienne du socialisme évolue dans le sens du communisme religieux de Buchez, de Pecqueur et des écrivains populaires, elle produit, d'autre part, en opposition au communisme, la forme plus littéraire du christianisme social de Lamennais. En trouvant son mode propre d'expression parmi les courants multiples et divers du socialisme doctrinaire, de la démocratie révolutionnaire, de l'humanitarisme social, du communisme utopique, le christianisme social apparaît profondément imbu des doctrines contem-

poraines, sur lesquelles il réagit, en même temps, par certains de ses éléments ou de ses accents.

Comme Buchez, comme Pecqueur, comme Cabet aussi, Lamennais allie le sentiment religieux à l'idée révolutionnaire. La compassion pour les pauvres, pour les victimes des misères sociales, pour le peuple abattu et souffrant, la révolte contre la tyrannie, la passion de la liberté, l'ardeur de la fraternité humaine inspirent sa prédication religieuse et quasi sacerdotale.

Cette prédication s'appuie sur des principes qui ne sont pas différents de ceux des socialistes révolutionnaires ou anarchistes qui traduisent le plus exactement les idées générales de la philosophie du XVIIIe siècle. Pour Lamennais comme pour eux, la misère et l'infortune des hommes résultent de l'abandon des lois de la nature. L'institution de la propriété les a séparés en groupes hostiles, qui ont formé des nations, divisées elles-mêmes en maîtres et en sujets. D'un côté sont la force et la jouissance, de l'autre l'indigence et la servitude. L'homme est devenu la propriété de l'homme, et l'antique esclavage a été rétabli. Sur le peuple s'est appesantie la pire des dominations, celle de la richesse.

Le peuple, c'est aujourd'hui la foule qui travaille, qui peine et qui souffre. Il produit tout ce qui est nécessaire à la société, et il n'obtient pour sa part que la plus faible portion du produit de son travail. Or, le peuple a des droits, que la conscience révèle, et que la religion ordonne de respecter. La conscience et la religion s'accordent et se confondent pour établir l'universelle obligation de la justice et de l'amour.

Pourquoi donc ces droits imprescriptibles ne sont-ils pas exercés par le peuple ? Parce que ses maîtres lui en

ont enlevé le moyen : ils l'ont dépouillé de sa puissance politique. Toute souveraineté réside en lui, toute loi émane de lui : et la loi est faite contre lui, et sa souveraineté est abolie.

Il faut renverser cet état de choses. Il faut supprimer le privilège de la richesse, en partageant les capitaux, qui créent la puissance économique, en répartissant les moyens de travailler, qui entretiennent la vie, en utilisant toute la force de l'association, qui substituera au monopole capitaliste l'universelle équité de la répartition. Ces transformations feront aller de pair le perfectionnement moral et les améliorations matérielles. Elles sont nécessaires, inévitables ; mais il dépend du peuple d'en hâter le jour. Il détient la force : il en pourra disposer pour son affranchissement.

Ainsi, par ses livres, très personnels, *Paroles d'un croyant* (1834), *Livre du peuple* (1837), *Politique à l'usage du peuple* (1839), *L'esclavage moderne*, *Esquisse d'une philosophie* (1840), Lamennais expose et propage ce socialisme sentimental, idéaliste, violent dans l'expression, illimité par l'objet, imprécis dans les revendications particulières, qui s'accorde avec l'opinion socialiste la plus générale et la plus commune. Il la renforce, sans constituer pour le christianisme social une doctrine bien définie ni une tradition durable.

3. — **Thèmes doctrinaux d'intervention et de réforme.** — Une partie de l'opinion chrétienne, et, en particulier, de l'opinion catholique, que Lamennais a plus effrayée que convaincue, cherche dans une autre voie le moyen de concilier avec la religion l'obligation matérielle et morale des réformes sociales. Cette voie est

celle de l'interventionnisme, ouverte par Sismondi. C'est là que se rencontrent un certain nombre d'économistes qui, sans renoncer aux principes de l'école, admettent la nécessité de larges mesures de secours et de redressement en faveur des travailleurs.

Dans son *Economie politique chrétienne* (1834), Villeneuve-Bargemont s'inspire de Sismondi. Dans son livre sur la *Misère des classes laborieuses en France et en Angleterre* (1842), Buret se proclame son disciple. Adolphe Blanqui lui-même, dans son *Histoire de l'économie politique* (1837), réclame une équitable répartition des richesses.

Il est difficile de définir avec précision l'objet, le programme, la portée de ces doctrines : elles demeurent indécises quant à la matière et aux intentions. Toutefois, leur méthode est celle d'où procèdent les théories interventionnistes radicales, et aucune contradiction formelle ne les sépare du socialisme d'Etat, qui va se constituer à la même époque. Au contraire, elles concourent à créer l'opinion politique et sociale qui sera favorable à ses conceptions et à ses applications.

Le rapport de Villermé sur l'*Etat physique et moral des ouvriers*, publié en 1840, d'après des observations faites en 1835 et 1836, est la base sur laquelle s'édifie la loi du 22 mars 1841, qui est, dans la législation française, le premier acte de protection ouvrière. Les conclusions de Villermé ne sont pas différentes de celle des économistes qui appartiennent à la lignée de Sismondi, et les arguments qui leur sont opposés, lors de la discussion de la loi, sont dirigés, en effet, contre l'ingérence abusive de l'administration ou de l'Etat dans les rapports entre employeurs et employés et contre les res-

trictions dont cette ingérence menace les droits des fabricants. Ce débat, prélude de ceux de 1848 sur les mêmes matières et sur les matières analogues, éclaire la nature de la doctrine en cause.

D'autre part, Dupont-White, dans *Capital et Travail*, en 1847, indique comment l'impôt pourrait être l'instrument de réformes sociales tendant à corriger les excès de l'inégalité dans la répartition des fortunes. Il serait possible de frapper de l'impôt les classes riches, pour en employer le produit à assister et soutenir le travail.

4. — **Louis Blanc : l'organisation du travail et le socialisme de l'Etat ; les ateliers sociaux.** — Vers 1840, les doctrines courantes du droit au travail, de l'organisation du travail, de l'association sont largement publiées et connues. Le christianisme social leur a apporté l'appoint de sa prédication, l'interventionnisme social celui de ses observations et de ses conclusions. C'est alors qu'après avoir été rédacteur au *Bon sens* (1834), puis rédacteur en chef de ce journal (1837), et après avoir fondé la *Revue du progrès* (1839), Louis Blanc publie l'*Organisation du travail*, dont les éditions, en quelques années, se multiplient.

Pour Louis Blanc comme pour les théoriciens secondaires de l'époque, l'organisation du travail renferme, en ses termes généraux, la solution de la question sociale. Cette solution est d'ordre à la fois social et politique, car, pour atteindre les buts que se propose la réforme sociale, il est nécessaire d'employer des moyens qui mettent en œuvre les forces politiques.

La question sociale est posée du jour où la société se

rend compte que ses institutions vont à l'encontre de l'humanité, de la justice, de la raison. Elle devient impérieuse lorsqu'une des classes de la société, celle des travailleurs, est assujettie, dans son travail même, à la classe qui dirige et exploite son travail.

Pour résoudre la question sociale, il ne suffit pas de découvrir des procédés scientifiques pour émanciper les prolétaires et pour organiser le travail selon la raison, la justice et l'humanité : il faut, de plus, réaliser les principes ainsi établis et faire passer dans la pratique les réformes conçues par l'esprit. C'est là une question de pouvoir. Le pouvoir consiste dans l'armée, les tribunaux, les Chambres, le gouvernement : il s'applique à toutes les fonctions de l'Etat. Le socialisme, qui est la forme supérieure de l'émancipation du peuple, suppose l'emploi de toute la force de l'Etat, de toute l'activité du pouvoir politique.

Donc, en attendant que la réalisation même du socialisme amène la disparition des classes, il doit recourir à l'autorité tutélaire de l'Etat, à l'intervention hardie du gouvernement. Un gouvernement qui remplit exactement et complètement sa mission peut être considéré comme le régulateur suprême de la production, comme l'instaurateur souverain de la justice. Mais cette œuvre doit prendre son point d'appui dans la société même : le gouvernement doit utiliser les institutions existantes pour en tirer les applications les plus nouvelles et les plus fécondes.

L'emprunt est le moyen qui sert habituellement à l'Etat pour créer les ressources dont il a besoin : que le gouvernement l'emploie à créer des ateliers sociaux dans les branches les plus importantes de l'industrie

nationale. Il en rédigera les statuts, qui, délibérés et votés par la représentation nationale, auront force de loi. Seront appelés à travailler dans les ateliers sociaux, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des instruments de travail, tous les ouvriers qui offriront des garanties de moralité. Les salaires seront établis de manière à suffire largement, dans tous les cas, à l'existence des travailleurs, et aussi de manière à provoquer, par des différences graduées sur la hiérarchie des fonctions, l'émulation et les encouragements nécessaires. Cette hiérarchie sera réglée, pour la première année, par le gouvernement ; elle sera ensuite établie par l'élection, qui dépend elle-même de l'intérêt mutuel et de l'appréciation réciproque.

Les ateliers sociaux seront fondés sur le régime de l'association. C'est-à-dire que tous les éléments concourant à la production y seront appelés. Le capital y aura accès comme le travail. Pour les capitaux versés par eux, les capitalistes toucheront un intérêt garanti sur le budget ; mais ils ne participeront aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs.

Ces bénéfices, nets de toute charge sociale, seront répartis selon des règles précises. Une part sera distribuée par portions égales entre les membres de l'association. Une autre part sera employée à l'entretien des vieillards, des malades et des infirmes, et à l'allègement des crises qui pourraient affecter d'autres industries. La troisième part, constituant une sorte de fonds de réserve, servira à fournir des instruments de travail à ceux qui désireront faire partie de l'association, rendue ainsi susceptible de s'étendre indéfiniment.

Louis Blanc donne sa forme la plus systématique et

la plus représentative à la doctrine de l'organisation du travail. C'est par là que son influence, s'imposant au-dessus des thèses particulières conçues dans un esprit analogue, prédominera aux débuts de la Deuxième République.

5. — **Le solidarisme coopératif de l'Atelier.** — Procédant de Buchez, *l'Atelier*, organe démocratique et religieux d'ouvriers coopérateurs, qui, de Paris, propagent leurs idées en province et à l'étranger, substitue au communisme de son inspirateur doctrinal un système de portée plus restreinte et d'application plus directement pratique. D'autre part, il oppose à l'étatisme de Louis Blanc l'initiative et les créations de la solidarité professionnelle des ouvriers associés.

Avec la devise républicaine, Liberté, Egalité, Fraternité, *l'Atelier* adopte les principes qu'elle résume ; mais il y ajoute l'unité, c'est-à-dire l'idée fondamentale de la solidarité morale et intime qui lie entre eux les membres de la société. De cette quadruple notion il tire le principe politique de la souveraineté du peuple et le principe industriel de l'association.

Il se prononce pour la réforme électorale et pour l'organisation du travail, pour le suffrage universel et pour le respect absolu de l'honneur national ; mais il se sépare nettement des partisans des doctrines communistes, des théoriciens du coup de force et de la spoliation. S'il est attaché à l'idée de la Révolution, c'est parce qu'elle représente pour lui la justice et la vérité. D'ailleurs, il conçoit l'organisation du travail comme une œuvre rationnelle, qui doit être réalisée progressivement par des moyens pratiques et, plus particulièrement, par l'action des ouvriers eux-mêmes.

L'Atelier soutient la théorie des nationalités, et, pour la défense de la patrie et des idées nationales, il admet la guerre de principes ; mais il réclame la fédération européenne, les Etats-Unis d'Europe, dirigés par leur congrès central. C'est sur la morale qu'il fait reposer la constitution d'une société bien ordonnée, et cette morale est celle de l'abnégation et du sacrifice. La Révolution est fille de l'Evangile, révélation divine ; mais, pour contribuer à la réforme de la société moderne, l'Eglise catholique doit comprendre à fond l'esprit des temps nouveaux et les aspirations du monde du travail. De son côté, le parti des réformes serait impuissant à les accomplir s'il ne se réformait d'abord lui-même par la morale et par la foi. Il faut donc réconcilier l'Eglise et la Révolution, le catholicisme et la démocratie. La doctrine de l'association ouvrière est la conclusion sociale du catholicisme.

La société est séparée en deux classes : la moins nombreuse possède les instruments de travail et la richesse publique ; la plus nombreuse, et de beaucoup, qui ne possède que sa force et son intelligence, est obligée, pour vivre, de se mettre au service de la première. La possession des instruments de travail, des matières premières, de l'argent, confère à leurs détenteurs le privilège industriel, qui pèse sur le travail, asservi au capital et au talent associés. Ce privilège est rendu possible par le manque de toute organisation du travail, qui a pour conséquence la concurrence universelle et sans frein, d'où procèdent toutes les misères matérielles et tous les désordres moraux. Mais, tandis que cette situation provoque l'antagonisme et la lutte des classes, elle établit et maintient la solidarité des ouvriers.

Méprisant les mesures insuffisantes et trompeuses de la philanthropie, cette solidarité affirmera et réalisera le droit au travail, qui est d'abord droit à l'existence et droit au produit du travail. Pour le réaliser, il faut toucher au droit de propriété : il faut établir, pour la production, la possession commune, impersonnelle et inaliénable des instruments de travail, et, pour la répartition, la propriété individuelle et transmissible des richesses consommables. Il faut aussi modifier le droit d'héritage. Il faut enfin, sans supprimer complètement la concurrence, principe d'activité, la combiner, dans un système d'association, avec les applications du principe coopératif. En abolissant la maîtrise, le patronat, ce système met fin à la lutte des classes, à l'exploitation du travail ; il augmente et perfectionne la production, et il sauvegarde la dignité du travail. L'association comporte, à elle seule, la transformation radicale et totale de l'ordre social.

L'association ouvrière de production, telle que la décrit et la propose *l'Atelier*, est indissoluble. Sa durée est illimitée. Le capital social est inaliénable et indivisible. L'association admet dans son sein tous les ouvriers dont elle a besoin, sans autres conditions que celles de moralité et de capacité. Elle est un outil de progrès moral comme de progrès matériel.

6. — **L'interventionnisme et le réformisme de Vidal.** — Dans un socialisme d'Etat beaucoup plus souple que celui de Louis Blanc, François Vidal fait la synthèse de l'interventionnisme et du solidarisme, du réformisme et du coopératisme. Pour étudier les problèmes de la répartition et de l'organisation de l'industrie, qui l'inté-

ressent principalement, et les problèmes connexes de l'économie et de la politique, il adopte une attitude critique et éclectique. Il veut faire œuvre de conciliation doctrinale.

Il fonde son système sur une théorie philosophique qui assigne comme fin au développement social le bonheur total de l'homme. La science sociale est donc la science du bonheur. Elle se subdivise en trois parties : philosophie sociale, ou doctrine des besoins moraux, économie sociale, ou doctrine des besoins matériels, et politique. Mais ni la politique ni l'économie ne se séparent de la morale : l'utilité générale et la justice distributive doivent être également satisfaites par l'organisation de l'industrie et la répartition des richesses.

Ces deux questions sont les questions fondamentales à résoudre : pour elles doivent être délaissés les vains problèmes de constitution et de gouvernement. Mais elles doivent être abordées avec un autre souci que de décrire les faits, à quoi se bornent les économistes : il faut élaborer des solutions, des réformes.

La misère des classes laborieuses croît en proportion de la richesse produite et accumulée dans la société. Les horreurs du paupérisme, les abus de la rente, la déchéance physique et morale résultant du machinisme réduisent les ouvriers à une condition précaire et basse. L'insécurité de leur existence leur enlève toute indépendance, toute dignité, toute moralité. Or, elle provient du désordre universel de la société, ravagée par les excès d'une concurrence effrénée et disloquée par la rupture de l'équilibre entre la production et la consommation. L'individualisme, qui ne subordonne à aucune puissance supérieure l'activité de l'individu, le libéralisme,

qui se contente de laisser faire, sont impuissants à guérir ces maux : l'Etat doit intervenir, en portant résolument secours aux faibles opprimés.

Le sens de cette intervention est indiqué par les théories communistes, qui proposent à l'humanité un idéal de fraternité où se réconcilient le christianisme et la science sociale. Mais, si les intentions du communisme sont bonnes, sa méthode est mauvaise : il réclame de nouvelles révolutions, ou y mène. Pour les éviter, il faut réaliser l'accord des partisans du mouvement et des partisans de l'ordre : entre les uns et les autres, des transactions sont possibles. Il appartient aux pouvoirs publics d'accomplir les réformes nécessaires : développement de l'assistance, ateliers de travail pour les chômeurs, colonies agricoles fondées sur le principe de l'association, avec le concours de l'Etat, construction de maisons ouvrières à bon marché, caisses de retraites.

BIBLIOGRAPHIE

LAMARTINE, *Du droit au travail*, Paris, 1844, in-12.

DUFOUR, *Etude historique sur les théories du droit au travail*, Paris, 1899, in-8°.

Louis BLANC, *L'organisation du travail*, 9e éd., Paris, 1850, in-12.

Otto WARSCHAUER, *Louis Blanc und der Socialismus in Frankreich*, Berlin, 1895, in-8°.

I. TCHERNOFF, *Louis Blanc*, Paris, 1904, in-16.

A. CUVILLIER, *Un journal d'ouvriers, L'Atelier (1840-1850)*, Paris, 1919, in-16.

VIDAL, *De la répartition des richesses, ou de la justice distributive en économie sociale*, Paris, 1846, in-8° ; *Vivre en travaillant*, Paris, 1848, in-18.

CHAPITRE IX

LA DOCTRINE DE PROUDHON DE 1840 A 1848

Entre toutes ces doctrines qui, du communisme révolutionnaire au christianisme social, du socialisme d'Etat au réformisme coopératif, présentent les aspects les plus divers, et qui, néanmoins, finissent par constituer une opinion commune où s'atténuent les divergences théoriques et les tendances personnelles, Proudhon apporte et maintient la vigueur critique et l'audace constructive d'un esprit jaloux de son indépendance. Il procède à l'enquête constante du socialisme sur lui-même et sur ses propres conditions de pensée et de développement.

1. — **Critique et condamnation de la propriété.** — Son premier mémoire, *Qu'est-ce que la propriété ?*, publié en 1840, et complété par la *Lettre à M. Blanqui* (1841) et l'*Avertissement aux propriétaires* (1842), n'est pas seulement une déclaration de guerre à la propriété : c'est aussi un exposé des principes généraux sur lesquels il veut fonder sa critique sociale. Cette critique, radicale et absolue, s'appuie sur la science économique, et elle prétend dégager des faits eux-mêmes une philosophie propre à justifier des solutions pratiques et des réformes.

Selon Proudhon, la propriété est également insoutenable devant la justice et devant la raison : elle ne saurait se défendre par aucun argument de droit ni de

dialectique. C'est pourquoi il est permis de proclamer qu'elle est un vol.

La propriété ne se légitime pas par l'occupation, qui ne saurait conférer à l'occupant d'autre droit que celui de possesseur ou d'usufruitier : cette qualité exclut celle de propriétaire, et s'y oppose. La propriété ne se légitime pas davantage par le travail. D'abord, pour que le travail puisse s'exercer sur un objet quelconque, auquel il conférerait un titre, il faut qu'il dispose réellement de cet objet, c'est-à-dire qu'il l'occupe : on retombe alors dans l'hypothèse, dans le cas général de l'occupation. Puis, si le travail peut créer quelque droit, c'est exclusivement sur son propre produit : il ne possède en lui-même aucune puissance d'appropriation sur la matière à laquelle il s'applique ni sur ses instruments. Le travail ne saurait donc créer de droit de propriété individuelle sur les instruments de production qu'il utilise, et qui ne sont que des objets de possession. Toutefois, l'analyse démontre que, même après avoir reçu son salaire, le travailleur conserve un droit de propriété sur le produit de son travail.

En conséquence, la propriété a beau être le principal objet auquel s'appliquent les prescriptions préservatrices des lois : elle n'est autre chose qu'une usurpation du possesseur, ou faux propriétaire, sur les produits du travail, dont le travailleur est frustré. C'est un véritable « droit d'aubaine », qui se diversifie dans la société contemporaine sous les noms de fermage, loyer, rente, intérêt, profit. Chacun de ces termes désigne une des formes de l'exploitation du travail par ceux qui s'arrogent indûment le titre de propriétaire.

Viciée dans son principe et injustifiable dans son

institution, la propriété conduit, en tous sens, à l'iniquité, au désordre, à l'erreur, non seulement théorique et philosophique, mais pratique. Elle grève la production de tous les prélèvements qu'elle impose au bénéfice du propriétaire. Par le rehaussement des prix, qui résulte de ces prélèvements cumulés, elle rend impossible au travailleur le rachat, pour son usage, de son propre produit. Elle introduit entre les citoyens les pires distinctions politiques et civiles.

La propriété est donc le vol, l'injustice et la haine : elle doit être abolie. Elle représente, utilise et sert la violence et la contrainte : sa suppression permettra le développement de tous les modes de la liberté sous le régime égalitaire de l'anarchie.

Au surplus, elle est en passe de disparaître : le code, qui la sanctionne et la défend, renferme aussi, contre elle, des arrêts de mort. L'expropriation pour cause d'utilité publique, la loi sur les hypothèques et les ventes judiciaires, qui facilite et accélère l'appropriation, sont des atteintes à la propriété. Il reste à précipiter contre elle les mesures de démembrement.

La société, qui maintient toujours son intérêt au-dessus de ceux-là mêmes qu'elle nantit de privilèges, est toujours prête à admettre les mesures qui renferment pour elle un avantage : il faut prendre hardiment ces mesures. Abaisser le taux de l'intérêt, conférer à l'Etat un droit éminent sur tous les capitaux, racheter les grands domaines au prix de rentes viagères, telles sont les réformes à accomplir, et qui en prépareront d'autres. Tout en laissant provisoirement subsister la propriété condamnable et condamnée, elles

auront pour effet de réduire graduellement ses injustes prélèvements et de soustraire à son prétendu droit sa matière même et son objet.

2. — Méthode de recherche et d'explication. — En 1843, sous le titre de la *Création de l'ordre dans l'humanité*, Proudhon publie les principes d'organisation politique et de philosophie sociale que supposent et sous-entendent ses mémoires sur la propriété. Ces principes sont ceux d'une méthode propre à la recherche, à la découverte et à l'application rationnelle des lois scientifiques.

Au point où l'humanité en est arrivée de son développement, elle reconnaît et elle peut utiliser le pouvoir de la science, qui n'est autre chose que la compréhension claire et complète de l'ordre dans l'univers. La religion était l'expression instinctive et confuse de cet ordre, la philosophie en était le désir, la métaphysique constituait une première forme de recherche, mal conduite et mal dirigée : de son passage à travers les trois âges où la religion, la philosophie et la métaphysique ont successivement prédominé, l'humanité n'a retenu que des explications et des solutions insuffisantes. Le moment est venu pour la science de remplacer définitivement les méthodes et les systèmes imparfaits qui l'ont précédée.

La science consiste dans la découverte des lois générales qui régissent les diverses catégories de phénomènes. Or, toute loi générale est, comme le concevait déjà Fourier, une loi sérielle, c'est-à-dire une loi qui règle l'enchaînement et les relations des phénomènes groupés en séries : l'objet de la science est donc de retrouver dans les faits les séries et leurs lois.

La science de la production et de la distribution des richesses, l'économie politique, doit appliquer la méthode sérielle pour se constituer elle-même. Travail, produits, valeurs, échange, capital, tels sont les termes d'une série par laquelle peut être représenté un système de faits économiques. D'autres systèmes seront représentés par d'autres séries. L'élaboration des divers systèmes établis à l'image de la réalité doit aboutir à la création de l'ordre.

3. — **Les contradictions économiques et l'équation de la justice.** — Le *Système des contradictions économiques* (1846-1847) comprend, aux yeux de son auteur, la série totale que peut construire la science actuelle en rassemblant tous les faits économiques qui sont à sa portée. Ils apparaissent tous avec deux faces, dont la signification est exprimée dans deux propositions contradictoires, thèse et antithèse, qui supposent une synthèse à découvrir.

Ainsi la valeur a deux formes, valeur d'usage et valeur d'échange, entre lesquelles il existe une véritable antinomie, puisque la valeur d'échange décroît à mesure que la production de l'utilité augmente. Or, cette antinomie peut se résoudre dans une synthèse, qui sera réalisée au moment où seront établis les rapports de chaque produit à la richesse totale, c'est-à-dire leur valeur réelle.

De même, la division du travail, le machinisme, la concurrence, le monopole, la police ou l'impôt, le libre échange et la protection, le crédit, la propriété, la communauté, la population présentent les aspects contradictoires du bien et du mal, de la richesse et de la

misère, de la liberté et de l'esclavage, de l'égoïsme et du désordre. Toute solution des difficultés particulières que soulève chacun de ces problèmes est illusoire. Ce qu'il faudrait abolir, c'est l'antagonisme général qu'elles révèlent.

L'objet de la science économique est la justice. Pour établir la justice, il faut faire une « équation générale » de toutes les contradictions de l'économie. Cette équation suppose un régime de mutualité, d'association, de solidarité, d'échange universel des produits, quels qu'ils soient, de coopération de toutes les activités. Ce régime garantira à la fois l'efficacité de la production et l'équilibre de la répartition.

4. — **Eléments critiques et constructifs de la doctrine de Proudhon.** — Ainsi, à la veille de 1848, Proudhon a édifié pour le socialisme un vigoureux système de critique, de définition, d'élaboration doctrinale. Il s'est attaqué au problème central du socialisme, le problème de la propriété, et, en dirigeant son argumentation contre l'institution de la propriété individuelle, il a décomposé les éléments du sujet. Il a, en même temps, abordé le problème de l'Etat et du gouvernement, et porté son analyse dans les fondements mêmes de l'économie politique et du régime social. Il a soumis à sa critique les matières essentielles qui retiennent ou méritent l'attention du socialisme.

Mais il l'a exercée sur le socialisme lui-même. En traitant sans ménagement les doctrines et les écoles socialistes, il a contribué à les éclairer, à les expliquer, et les a obligées elles-mêmes à se préciser et à se définir. Enfant terrible du socialisme, il en a été aussi l'excitateur.

Son activité, durant cette première période, n'est donc pas toute destructive et négative. Au contraire, chacun de ses efforts pour démolir ou dissocier se double d'un effort pour combiner et construire. La critique de la propriété appelle et amène, non seulement la théorie de l'anarchie, riche de développements en germe, mais aussi un vaste plan de réformes démocratiques de l'économie. Le système des contradictions a pour contre-partie un système de conciliations, c'est-à-dire de réformes pratiques étendues à tous les domaines où les intérêts opposés peuvent être rapprochés et satisfaits par des solutions de compromis et d'équilibre. Toute une politique positive se fonde sur les résultats de la dialectique de Proudhon.

BIBLIOGRAPHIE

Sainte-Beuve, *P.-J. Proudhon*, Paris, 1873, in-12.

Karl Diehl, *P.-J. Proudhon*, Iena, 1888-1896, 3 vol. in-8°.

Hubert Bourgin, *Proudhon*, Paris, 1901, in-16.

C. Bouglé, *La sociologie de Proudhon*, Paris, 1911, in-16.

CHAPITRE X

LES PREMIERS THÉORICIENS DU SOCIALISME ALLEMAND

1. — **Ludwig Gall, adaptateur des doctrines françaises et anglaises.** — Le socialisme allemand se constitue à l'école du socialisme français et du socialisme anglais. Son premier théoricien, Ludwig Gall, se forme et s'instruit dans la région rhénane, entre 1810 et 1814, au contact des idées françaises. Puis il subit l'influence d'Owen, de Fourier et de Saint-Simon. Entre 1818 et 1820, il prend l'initiative d'entreprises de coopération, de sociétés de philanthropie et de colonisation en Allemagne, puis en Amérique. Il publie en 1825 *Was könnte helfen ?*, en 1828 les *Menschenfreundliche Blätter*, et, en 1835, *Mein Wollen und Wirken*, résumé de sa doctrine.

Elle est fondée sur le principe que le travail est la source de toute richesse et sur l'observation que les travailleurs sont dépossédés et condamnés à la misère et à la souffrance, tandis que les riches ont en surabondance les biens qu'ils n'ont pas produits. Il est pourtant certain que le travail des ouvriers, qui crée du superflu, pourrait suffire pour assurer à tous le nécessaire.

Les ouvriers n'ont à eux que leur force de travail. Or, cette force est aujourd'hui subordonnée à celle des machines : ils doivent donc se contenter d'un salaire déterminé par la puissance productive des machines et déprécié par le système de la monnaie. En vertu de

la loi du régime monétaire, ils doivent, des biens produits par eux, abandonner une part toujours plus grande aux détenteurs de l'argent. Cette injustice fondamentale détermine la haine des classes.

Il serait possible d'y mettre fin en associant le capital et le talent, aujourd'hui dissociés, en rassemblant dans des associations, soutenues par un fonds social d'exploitation, toutes les fonctions aujourd'hui subdivisées à l'infini par ménages ou petites entreprises, enfin en instituant une nouvelle valeur pour remplacer la monnaie d'argent. Cette dernière institution pourrait être fondée sur la réforme du régime de la production : la centralisation du blé dans des magasins sociaux permettrait d'en faire l'unique monnaie, mobilisable sous la forme de valeurs comparables aux valeurs actuelles.

2. — **Les doctrines des réfugiés allemands ; Weitling et Marr.** — Pendant que Gall élabore ainsi, dans le silence et l'isolement, ses théories et ses plans, inspirés surtout des doctrines françaises, à Paris même, centre de l'action démocratique et socialiste, des doctrines plus actives se constituent parmi les réfugiés allemands, principalement parmi les artisans, qui forment, après 1830, leurs sociétés ou réunions populaires. Dissoutes en 1834, elles se reconstituent la même année sous la forme du Bund der Gerechten, dont le programme tient en quelques mots, liberté, égalité, république universelle. Le Bund se propose de former des conspirateurs pour l'action immédiate ; il a des filiales dans les grandes villes allemandes et des ramifications en Suisse et en Angleterre. D'ailleurs, entre ses éléments intellectuels et prolétariens, démocrates et autoritaires,

nationalistes et internationalistes, entre ses meneurs, Borne, Venedey, Schuster, Schapper, Weitling, les contradictions sont violentes, et aussi les contestations, qui entraînent des scissions.

De 1834 à 1840, la doctrine se précise et se renforce. A l'exemple des communistes et révolutionnaires français, elle comprend comme revendications essentielles l'égalité politique, qui doit être la voie de l'égalité sociale, l'assistance aux nécessiteux, la garantie du nécessaire aux travailleurs, la taxation du superflu. Elle affirme, comme eux, l'opposition des intérêts entre la classe des possédants et celle des ouvriers, privés de droits, soumis aux lois les plus dures, assujettis à un véritable esclavage, comprimés par la tyrannie du capitalisme. La société, l'Etat, a pour objet le bonheur de tous et de chacun. Si la propriété peut et doit être regardée comme un moyen pour atteindre ce but, elle doit et peut subir aussi, de ce chef, toutes les limitations fixées par l'Etat.

Le Bund allemand s'affilie à la société des Saisons, et Weitling, cordonnier sans culture, émeutier en Saxe en 1830, devient son principal théoricien. Le Bund est compris dans la répression de l'émeute communiste de 1839 et dissous. Emprisonnés, Schapper et Bauer s'échappent et s'enfuient à Londres : ils y forment le Communistarbeiterverein. Weitling se rend en Suisse et y constitue un groupement analogue, qui adhère à la Jeune Allemagne, tout en opposant à son nationalisme républicain un programme socialiste. Ce programme, la propagande des compagnons communistes le porte dans toutes les sociétés secrètes, en le diversifiant selon les caractères des propagandistes dans les milieux où ils opèrent.

Les théories de Weitling sont exposées dans *Die Menschheit wie sie ist und sein sollte* (1838), *Garantien der Harmonie und Freiheit* (1842), *Das Evangelium eines armen Sünders* (1845). Procédant de Fourier, sa critique de la société insiste sur l'anarchie de la production, sur les gaspillages, et, en général, sur l'inorganisation des relations économiques entre les hommes, où le désordre et l'inégalité introduisent la haine et la lutte. et sur l'immoralité des rapports sexuels, consacrés par le mariage. D'autre part, Weitling s'attaque au principe même de la propriété et du salariat.

Le régime social proposé par lui est fondé sur la conception fouriériste des passions humaines et de leur utilisation totale, conformément aux inclinations naturelles et aux besoins de la société. Par l'harmonie universelle des désirs et des moyens de jouissance, ce régime assurera le bonheur de tous.

Le communisme de Weitling est un communisme sociétaire, fondé sur des groupements de familles, sur l'organisation du travail domestique, agricole et industriel par séries, sur la constitution d'armées industrielles. D'autre part, Weitling tire du saint-simonisme la conception d'une administration dirigée par les compétences et soutenue par un enseignement social méthodiquement organisé.

A côté de lui, Wilhelm Marr, qui fonde en 1844 les *Blätter der Gegenwart für sociales Leben*, expose des conceptions très différentes, inspirées d'autres socialistes français. A la manière des démocrates révolutionnaires, il attaque avec violence l'Etat et l'Eglise, et pousse dans toutes les directions les thèses d'un anarchisme républicain issu de Proudhon. Ainsi ces deux

théoriciens se partagent, en quelque sorte, la substance des doctrines socialistes françaises.

Mais, depuis 1840, le principal siège de l'action des communistes allemands a été transféré en Angleterre, surtout à Londres, et en Belgique, surtout à Bruxelles, où s'est établi Karl Marx. C'est là que Weitling le rencontre et que, dans ses conversations et ses discussions avec lui, il lui communique l'influence, qu'il a subie lui-même, du socialisme français.

3. — **Les théoriciens anarchistes : Hess, Grün, Stirner.** — A la même époque, Moses Hess, collaborateur des *Deutsch-französischen Jahrbücher* et du *Vorwärts* de Paris, constitue un communisme anarchiste et libertaire qui suit de très près la pensée de Proudhon. Hess prétend substituer à la métaphysique, source d'illusions et d'erreurs, la connaissance de l'homme, qui seule peut utilement diriger l'évolution de la société. L'exploitation de l'homme par l'homme cessera lorsqu'on aura reconnu que l'activité humaine ne peut être salariée et que la société doit fournir à chacun ce qui lui est nécessaire pour la satisfaction de ses besoins. Il ne s'agit pas d'abolir la propriété, mais de la rendre vraie et inaliénable en la socialisant.

De son côté, Karl Grün, lié avec la plupart des socialistes français de ce temps, et intime de Proudhon, dont il subit fortement l'influence, soutient que toute réforme politique est vaine, parce qu'aucune ne garantit la vraie liberté. Tout gouvernement est fondé sur la possession d'une classe, et toute réforme de l'Etat maintient le principe pernicieux de l'Etat lui-même. Il faut donc abolir l'Etat, et, avec l'Etat, le salariat, l'hé-

ritage, les lois, expression des despotismes. Toute aliénation de soi est illégitime : l'anarchie seule est libératrice. La consommation fournit la règle de la production. La bourgeoisie peut encore triompher : la révolution est néanmoins fatale, qui réalisera un monde nouveau d'harmonie et de beauté.

Dans son *Einzige und sein Eigentum* (1844), Max Stirner développe jusqu'à ses dernières conséquences la doctrine anarchiste. Il réclame pour tout individu l'affranchissement complet de toute contrainte, de toute obligation qui ne procède pas d'une idée purement égoïste. Il considère l'individu lui-même comme l'unique objet de toute pensée, de tout sentiment et de toute activité.

Mais tout individu a besoin des autres : l'union des hommes est nécessaire pour qu'ils puissent réaliser leurs besoins et leurs aspirations. Toutefois, elle n'exige pas la constitution d'un Etat qui soit supérieur aux personnes : l'Etat doit être dissous pour laisser place à une association d'égoïsmes. L'individu ne se subordonne pas à l'association : c'est elle qu'il se subordonne. Il est affranchi de tout devoir à son égard. D'ailleurs, cette conception peut se réaliser par fragments, dans le domaine économique, en particulier, par des sociétés spécialisées, notamment des sociétés de producteurs et de consommateurs.

Le nouvel ordre de choses s'établira par la révolte de tous les égoïsmes aujourd'hui soumis à la tyrannie. Pour la hâter, les millions de pauvres doivent s'unir, et, par tous les moyens, y compris les moyens immoraux, anéantir l'Etat et les autres institutions existantes.

4. — **Les origines du socialisme d'Etat allemand.** — Tandis que le socialisme allemand, formé en France par la pensée française, rencontre à Londres Karl Marx, également nourri de substance française, mais maître des intentions et des directions de la doctrine germanisée, et que les théoriciens allemands de l'anarchisme publient des œuvres qui resteront sans influence sur les masses, un socialisme d'Etat, issu de la philosophie allemande, constitue sa méthode, ses principales thèses et les cadres de sa pensée. Mais son influence ne s'exercera que longtemps après celle du *Manifeste communiste* et de la volonté marxiste.

Le socialisme d'Etat allemand procède de Hegel et de Savigny, c'est-à-dire de la métaphysique et de l'historisme. Hegel lui donne la conception des fonctions supérieures et tutélaires de la société, de la personnalité collective où elle s'exprime, de la souveraineté de l'Etat, qui réalise la volonté sociale par le droit, par la constitution, par le gouvernement. Savigny lui apporte les doctrines de l'école historique, et la notion fondamentale que le droit sort du fait. Il développe le sens des manifestations de l'âme collective, que révèle l'activité sociale. Cette âme s'exprime dans la volonté souveraine de l'Etat.

Ces vues sont précisées par List, et appliquées par lui, plus particulièrement, aux questions d'ordre économique, notamment dans son *Nationale System der politischen Oekonomie* (1841). Dans ce système économique, dont les conclusions pratiques sont celles du protectionnisme douanier, List insiste sur les caractères nationaux de l'économie, sur la solidarité des forces productives, sur les effets moraux de l'activité

économique, particulièrement en ce qui concerne la cohésion et le progrès intellectuel de la nation. Or, il appartient à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir et promouvoir en effet l'activité économique, les forces productives, la solidarité des producteurs. Il est le principal agent de la prospérité et des progrès de la communauté nationale.

A ces deux séries d'éléments s'ajoutent ceux que fournit Thünen. Thünen n'est pas seulement l'inventeur d'une méthode d'économie mathématique : en l'appliquant aux problèmes de la rente foncière, il expose ou indique les solutions que le socialisme d'Etat utilisera pour affirmer le droit souverain de l'Etat en matière d'impositions, de réduction ou d'expropriation de la rente.

Ainsi se forment, avec des matériaux très divers et des intentions très différentes, les éléments du socialisme d'Etat allemand. Les rassemblant vers le temps même où se constituent les fondements du marxisme, Rodbertus va composer une doctrine systématique, qui développera ses thèmes et ses effets après l'époque révolutionnaire de 1848.

5. — **Rodbertus : théories du salaire et de la rente ; idéalisme collectiviste et réforme nationale de l'économie par l'Etat.** — Doctrinaire de cabinet, Rodbertus expose dès 1837 les revendications des classes ouvrières, telles qu'il les conçoit. Contestant vigoureusement les conclusions de Smith et de son école, niant l'optimisme social, il attaque le despotisme des possédants, que cet optimisme s'efforce de légitimer.

Une loi du salaire s'impose à l'activité et à la volonté des travailleurs. Selon cette loi, la part du salaire dans les accroissements de revenus résultant de l'augmentation de la production sociale est de toutes la plus faible, et elle ne cesse de diminuer relativement à celle du propriétaire foncier et du capitaliste. Ce fait est contraire à la civilisation, parce qu'il a pour conséquence d'en soustraire les bienfaits à des masses de population croissantes. D'autre part, il est injuste, parce que l'ouvrier est le créateur des valeurs sociales.

La théorie de la valeur, avec laquelle la théorie du salaire est en relation, est développée par Rodbertus à partir de 1842. Elle formera, après 1850, un des principaux objets des *Soziale Briefe* adressées à von Kirchmann.

Tous les biens économiques coûtent du travail et seulement du travail. Les biens économiques sont ceux, et ceux-là seuls, qui coûtent du travail : tous les autres sont des biens naturels, que l'économie n'a pas à considérer. Le travail est le seul élément constitutif de la valeur des biens économiques ; car la valeur de l'outillage avec lequel ils sont créés résulte du travail employé à les fabriquer. Le travail pourrait donc être la mesure commune des biens qui forment l'économie.

Le revenu d'une nation se compose des biens produits par elle dans un espace de temps déterminé. Ce revenu se partage en salaire et en rente.

La rente est le revenu que le propriétaire tire de sa propriété, sans avoir besoin de travailler lui-même. La rente procède de causes économiques et juridiques, qui exercent leur action dans le régime de la division du travail. D'une part, le travail divisé produit plus qu'il

n'est nécessaire au travailleur pour subvenir à ses besoins et continuer son travail ; d'autre part, l'attribution privée du sol et du capital a pour conséquence que ce surplus de produit du travail tombe entre les mains, non des travailleurs, mais de ceux qui possèdent le sol ou le capital. L'attribution privée de la rente du sol ou du capital constitue donc une véritable exploitation.

A la théorie du salaire se rattachent celles du paupérisme et des crises commerciales. La paupérisation de la société, de même que l'augmentation du revenu national, s'accomplit plus rapidement que l'accroissement de la population. Les crises commerciales de dépression manifestent une semblable contradiction : les classes pauvres souffrent de la faim pendant que la surproduction résulte fatalement de l'augmentation illimitée des forces productives.

Pour remédier à la misère sociale, Rodbertus propose le communisme, la propriété collective du sol et du capital. Mais cette conception doit être considérée comme celle d'un idéal, dont la réalisation se reporte à plusieurs siècles dans l'avenir. En attendant, des réformes sont immédiatement nécessaires.

Les premières visent le salaire. Il faut à tout prix, sans porter atteinte aux droits et à l'activité de l'entrepreneur, réglementer et élever le salaire aussi haut que possible. Il faut réglementer et diminuer la journée de travail. Pour l'exécution de ces réformes, l'intervention de l'Etat est nécessaire.

Cette intervention doit se produire dans le cadre de la nation. Pour qu'elle soit efficace, il faut d'abord que l'économie devienne nationale. A cet effet, l'action de

la monarchie nationale et celle d'une administration ferme et ponctuelle peuvent être décisives.

6. — **Origines et débuts de Marx et d'Engels ; première forme du marxisme, exposée par Engels ; principes de la critique de la propriété, de la théorie du prolétariat, du matérialisme historique ; Marx contre Proudhon.** — Juif, Rhénan, universitaire, Karl Marx est élevé dans les idées du XVIIIe siècle français en matière de religion, d'art et de philosophie. S'intéressant particulièrement aux questions de littérature et de politique, il collabore à la *Rheinische Zeitung* (1842), organe des libéraux ou radicaux, dont il devient rédacteur en chef, et s'y prononce contre le communisme.

Après la suppression de cette revue (1843), Marx se rend à Paris, où il publie avec Ruge les *Deutsch-französische Jahrbücher*. Mais, tandis que Ruge demeure fidèle à l'hégélianisme et au radicalisme, Marx se jette dans l'étude de l'économie politique, de l'histoire de France et du socialisme français, et il en sort transformé. Il expose la thèse que la révolution purement politique serait pour l'Allemagne une utopie, mais que l'Allemagne pourra s'émanciper par une révolution prolétarienne. Le double recours de la nation allemande contre le désordre et l'impuissance sera dans la philosophie et dans le prolétariat.

C'est à ce moment (1844) que Marx entre en relations avec Frédéric Engels, et se lie avec lui.

Rhénan comme Marx, mais appartenant au monde des affaires, Engels a été nourri dans les traditions de la Révolution française, dont il a combiné la substance avec celle de la philosophie de Hegel et de Feuerbach. De

1842 à 1844, il vit en Angleterre, adhère à l'owenisme suit de près le chartisme, observe le mouvement industriel et le mouvement ouvrier. Il publie en 1844 dans la revue de Ruge et Marx ses *Umrisse zu einer Kritik der Nationalökonomie*, où apparaissent les premiers éléments de la future critique marxiste, dont il est le fondateur.

Cette critique vise d'abord le commerce, le mercantilisme, qui est la première expression théorique de l'organisation commerciale, le libre-échange et le libéralisme, qui dissout le mercantilisme, en préparant, avec des révolutions économiques, la disparition de la propriété individuelle, développée et exaltée par lui. L'analyse de la valeur, à laquelle conduit celle des fonctions commerciales, établit la contradiction entre les deux facteurs de valeur, le caprice individuel et la contrainte sociale, dont le conflit ne peut être supprimé que par la suppression de la propriété.

La même analyse mène à celle des frais de production, afférents au sol, au capital et au travail. Or, l'étude des frais de production afférents au sol est celle de la rente, c'est-à-dire du rapport entre la fertilité du sol et l'intensité de la concurrence. Les abus qui résultent de la rente, monopole de la terre, exploitation de l'accroissement de la population, bénéfices du fermage, ne seront abolis que par l'abolition de la propriété, qui réintégrera dans la production les trois facteurs actuellement séparés et antagonistes, sol, capital et travail.

Cet aspect contradictoire est celui de toute l'économie contemporaine. Il apparaît dans les problèmes de la population comme dans ceux de la production, et en particulier dans les crises résultant de la surpopulation.

Toutes les antinomies constatées se résoudront si la propriété privée, d'où elle procède, est détruite.

Ainsi, c'est Engels qui, selon une méthode à la fois hégélienne et proudhonienne, et avec des éléments tirés de l'économie politique anglaise et du socialisme français, donne au marxisme sa première forme critique et doctrinale. C'est lui aussi qui, en 1845, aborde, dans *Die Lage der arbeitenden Klassen in England*, la question sur laquelle Marx venait, sans la traiter, de fixer la première thèse de leur socialisme, celle de la naissance et de la constitution du prolétariat.

Pour Engels, le prolétariat est un produit du machinisme. Dans la filature et le tissage anglais, l'ouvrier prolétaire apparaît au moment où la machine sépare l'industrie du foyer domestique et agricole et concentre la main-d'œuvre dans la fabrique. Contre les causes de son nouveau servage, l'ouvrier lutte vainement par le crime, par la destruction des machines. Il lutte plus utilement par l'association ; toutefois, l'association ouvrière se rend vulnérable en recourant imprudemment à la grève. La lutte peut aussi être menée sous la forme de l'agitation politique, du chartisme, dont les succès entraîneraient d'importants résultats économiques, si son programme social était plus précis. La fusion du chartisme avec le socialisme, tel qu'Owen a commencé à le constituer, la force militante du parti ouvrier jointe à celle du socialisme théorique, telle est la solution pratique à recommander au prolétariat qui veut se libérer.

Marx, expulsé de France en 1845, rejoint Engels à Bruxelles. Le livre d'Engels et ses conversations avec lui l'amènent à concevoir la solidarité de l'économie et

de la politique. C'est sur cette conception qu'est fondé le matérialisme historique, dont Marx et Engels élaborent la théorie dans un livre sur Feuerbach, dont la publication est différée par eux.

Le matérialisme historique est la théorie des rapports entre l'être et la pensée. A la différence du matérialisme de Feuerbach, qui isole la pensée et l'activité humaines, le matérialisme historique, ou économique, rend compte de la vérité totale de l'homme, qui est l'action. Les idées ne sont que les résidus expérimentaux des actes accomplis ; la justesse des pensées est démontrée par l'efficacité des actions.

L'homme ne saurait être conçu isolément. La réalité est constituée par les hommes groupés, par leurs rapports sociaux. Ce qui les unit, c'est la nécesisté d'agir sur le monde par leur travail. Les formes de leurs groupements dépendent de leur expérience pratique et de leur outillage. La pensée de chaque groupe est fonction de son outillage. Les principaux faits ne sont donc pas des faits de pensée, mais des faits de production. L'erreur du socialisme philosophique est d'établir des plans de constitutions utopiques, en méconnaissant l'importance primordiale des méthodes de production.

Marx et Engels fondent à Bruxelles un groupe d'ouvriers allemands, au nom duquel ils critiquent le socialisme du Bund der Gerechten. Ils polémiquent aussi contre Kriege, qui fonde en Amérique, en 1845, le *Volks-Tribun*. Ils condamnent son mysticisme, son humanitarisme, son ascétisme, son communisme agraire, qui ne tend qu'au morcellement de la propriété.

C'est à ce moment que Marx compose sa *Misère de la philosophie, Réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon.* Aux idées de Proudhon sur la valeur d'u-

sage et la valeur d'échange, qu'il considère comme purement abstraites, il oppose ce qu'il tient pour la réalité sociale. On n'échange pas des produits, mais des travaux, qui concourent à la production. La forme de l'échange elle-même dépend de la forme de la production. L'échange individuel suppose la division de la société en classes, et la lutte de ces classes entre elles. C'est la concurrence, agissant dans la société ainsi divisée, qui détermine la valeur du travail, de la journée de travail. Le travail se mesure par le temps nécessaire pour produire les objets qui font vivre le travailleur et lui permettent de se reproduire : il se mesure donc par un minimum.

Proudhon n'a pas mieux compris la division du travail, qui ne manifeste pas le libre choix des travailleurs, selon leurs aptitudes, mais l'enrôlement fatal et contraint dans les différentes branches de la production, sans égard aux capacités et dispositions naturelles. Il n'a pas mieux compris le machinisme, sur lequel se fondera la puissance du prolétariat, qui s'en emparera un jour, ni la propriété foncière, désormais soumise, elle aussi, au régime de la libre concurrence, ni la transformation de l'agriculture industrialisée. Il a constamment méconnu l'état de la production, en demeurant dans le domaine de la dialectique pure. Il a aussi méconnu, par conséquent, les transformations sociales, liées aux changements des conditions de la production, qui dépendent eux-mêmes de ceux des besoins.

Tout en restant à l'écart du Bund der Gerechten, Marx et Engels ont vu leur influence sur lui grandir rapidement. Ils y entrent en 1847, et comme des chefs, qui apportent une tactique, comme des maîtres, qui apportent une doctrine : c'est celle du *Manifeste communiste.*

BIBLIOGRAPHIE

Franz Mehring, *Geschichte der deutschen Sozialdemokratie*, Stuttgart, 1897-1898, 2 vol. in-8°.

R. Singer, *Ludwig Gall, der erste deutsche Sozialist, Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozial-Politik und Verwaltung*, 1894.

Emil Kaler, *Wilhelm Weitling*, Berlin, 1887, in-8°.

R. Schellwien, *Max Stirner und Friedrich Nietzsche*, Leipzig, 1892, in-8°.

J.-H. Mackay, *Max Stirner, sein Leben und sein Werk*, Berlin, 1897, in-8°.

Charles Andler, *Les origines du socialisme d'Etat en Allemagne*, Paris, 1897, in-8°.

Th. Kozak, *Rodbertus' sozialökonomische Ansichten*, Iena, 1882, in-8°.

Karl Dietzel, *Rodbertus*, Iena, 1886-1888, 2 vol. in-8°.

Georg Adler, *Die Grundlagen der Karl Marx'schen Kritik der bestehenden Volkswirtschaft*, Tübingen, 1887, in-8°.

Karl Kautsky, *Karl Marx's ökonomische Lehren*, 5e éd., Stuttgart, 1894, in-8°.

A. v. Wenckstern, *Marx*, Leipzig, 1896, in-8°.

A. Labriola, *Essai sur la conception matérialiste de l'histoire*, Paris, 1897, in-8°.

Th.-G. Masaryk, *Die philosophischen und sociologischen Grundlagen des Marxismus*, Wien, 1899, in-8°.

Eug. Rignano, *Religione, materialismo, socialismo*, Bologna, 1920, in-16.

CHAPITRE XI

LE MANIFESTE COMMUNISTE

1. — **Objet du Manifeste communiste.** — En adhérant au Bund der Gerechten, qu'ils ont épuré par la critique véhémente de toutes les doctrines qui ne sont pas la leur, de tous les meneurs qui ne se sont pas inclinés devant eux, Marx et Engels savent que le Bund a lui-même adhéré à leur système et à leur politique. Son premier congrès se tient à Londres, pendant l'été de 1847, sous le nom du Kommunistenbund, qu'il va constituer.

Cette constitution est celle d'une société de propagande à base démocratique, comprenant des communes et des arrondissements, et administrée par un comité central, sous l'autorité du congrès souverain. Le siège du comité central est fixé à Londres. Marx et Engels sont chargés de rédiger le manifeste de la fédération.

Le second congrès communiste, tenu à Londres en novembre et décembre 1847, adopte le projet de Marx et Engels, après des débats qui durent dix jours. Ce projet, qui forme le *Manifeste communiste*, est l'œuvre d'une pensée, d'une volonté d'unification de tous les éléments socialistes constitués jusqu'alors, et de subordination de toute action socialiste aux thèmes doctrinaux désormais fixés. Cette œuvre est compilation : toute sa substance a été créée par les théoriciens antérieurs, pour la plupart français. Elle est systématisation, conforme aux tendances des groupes communistes

allemands, dont Marx et Engels ont pris le commandement. Elle est simplification : elle pourra fournir aux sectes politiques un catéchisme commode. Aussi bien, son influence sera-t-elle rapide et puissante pendant toute la seconde période de l'histoire du socialisme, de 1848 jusqu'au début du xx[e] siècle.

2. — **Les luttes de classes ; la bourgeoisie et le prolétariat.** — Le *Manifeste communiste* s'ouvre par une déclaration d'orgueil : le communisme est une puissance reconnue de l'Europe entière, et il veut se faire connaître du monde entier.

Toute l'histoire de la société humaine est l'histoire de luttes de classes : hommes libres et esclaves, patriciens et plébéiens, seigneurs et serfs, maîtres artisans et compagnons. La société moderne, la société bourgeoise, qui a succédé à la société féodale, n'a fait que créer, avec de nouvelles classes, de nouvelles formes d'antagonismes et de luttes. Toutefois, elle les a simplifiées : de plus en plus, la société se divise en deux classes ennemies, la bourgeoisie et le prolétariat.

Le développement de la bourgeoisie résulte d'une série de révolutions dans le mode de production et dans les moyens de communication. La découverte des nouveaux continents, la multiplication des moyens d'échange, la manufacture et l'extension des marchés, le machinisme et la grande industrie, l'accroissement des capitaux ont marqué les principales de ces révolutions. Elles ont eu pour conséquences les progrès politiques en même temps que les progrès économiques de la classe bourgeoise, dont la puissance gouvernementale moderne n'a pour fonction que de gérer les intérêts communs,

Le rôle de la bourgeoisie a été révolutionnaire. Elle a détruit les conditions de la vie féodale et patriarcale. Elle a remplacé toutes les formes déguisées d'exploitation par l'exploitation directe et brutale. Elle a bouleversé les modes de la production et ébranlé les fondements de la société traditionnelle. Elle a brisé les frontières nationales de la production et de la consommation. Elle a subordonné la campagne à la ville, aggloméré la population, centralisé les moyens de production, concentré la propriété. Elle a fondé sa puissance sur l'immense développement des forces productives et sur la liberté désordonnée de la concurrence.

Mais la bourgeoisie est devenue impuissante à maîtriser les énergies qu'elle a déchaînées. Depuis quelques dizaines d'années, l'histoire de l'industrie et du commerce n'est plus que l'histoire des révoltes des forces productives modernes contre le régime moderne de la production et de la propriété. Ainsi, les crises qui se succèdent menacent la bourgeoisie dans sa prospérité, comme les prolétaires qu'elle a multipliés la menacent dans son pouvoir.

A mesure que la bourgeoisie grandit, avec le capital, à mesure aussi grandit le prolétariat. Les ouvriers qui le composent sont devenus une marchandise comme les autres, un appendice de la machine. Leur salaire diminue à mesure que leur travail, par la machine, devient plus productif. Dans les vastes usines du capitalisme industriel, ils sont asservis au despotisme de la bourgeoisie. Mais leur servage s'étend progressivement aux classes moyennes de la ville et de la campagne, qui ne peuvent résister aux conquêtes du capital : le prolétariat se recrute parmi toutes ces classes expropriées.

Dès qu'il est formé, le prolétariat s'organise pour la lutte contre la bourgeoisie. De l'émiettement il passe à la coalition, à l'agglomération de ses forces croissantes, à l'association, à l'union. Cette union transforme les luttes ouvrières en luttes de classe, et ces luttes de classe sont toujours des luttes politiques entre deux pouvoirs.

Ainsi, le prolétariat est nécessairement une classe révolutionnaire. Il est libéré de tout assujettissement moral à la société dans laquelle il vit. Nation, droit, morale, religion constituent pour lui autant de préjugés bourgeois. Il n'a rien à sauvegarder qui lui appartienne ; au contraire, il doit abolir le régime qui l'opprime.

3. — **Le mouvement prolétarien et le communisme ; l'abolition de la propriété privée et le programme communiste.** — A la différence des mouvements sociaux qui se sont succédé jusqu'ici, le mouvement prolétarien est celui de l'immense majorité dans l'intérêt de cette majorité. Il prendra d'abord une forme nationale : il faut que le prolétariat de chaque pays vienne à bout de sa propre bourgeoisie par la révolution ouverte, par l'effondrement de la classe dominante. Cette explosion est fatale, parce que la condition du prolétariat ne cesse d'empirer et que la bourgeoisie démontre ainsi son incapacité de faire subsister ceux qu'elle exploite. Elle subsiste elle-même par le capital, qui serait impossible sans le salariat ; mais elle provoque la suppression du salariat, qui exige la concurrence des ouvriers entre eux, parce qu'elle provoque leur association révolutionnaire.

Les communistes ne forment pas un parti distinct des autres partis ouvriers ; mais, dans l'ensemble du mouve-

ment prolétarien, ils insistent sur les intérêts communs à tout le prolétariat et indépendants de la nationalité, et ils représentent les intérêts du mouvement intégral. Ils sont donc à la tête du mouvement, et par leur résolution, et par leur intelligence des conditions de la lutte. Leurs conceptions ne reposent pas sur des idées, mais sur l'observation des faits historiques, en particulier de ceux qui concernent les modes de propriété.

Abolition de la propriété privée, cette formule résume la doctrine des communises. Mais il ne s'agit que de la propriété bourgeoise, c'est-à-dire d'une propriété de classe, créée par le travail collectif, accumulée par ce travail entre les mains de la classe bourgeoise : en devenant sociale, cette propriété cesse d'être un moyen d'exploitation. En supprimant la propriété privée, les communistes laissent subsister l'appropriation personnelle des produits du travail.

Par l'abolition de la propriété privée, le mode de production sera transformé, la famille bourgeoise, qui repose sur le capital, sera dissoute, l'antagonisme des classes sera aboli. Les ouvriers n'ont pas de patrie : il leur appartient de faire disparaître l'hostilité des nations en même temps que l'opposition des classes. De même, mettant fin à toutes les traditions sociales, ils mettront fin aux idées traditionnelles en matière de religion, morale, philosophie, politique, etc.

La première démarche de la révolution ouvrière sera de conquérir le pouvoir. Une fois maîtresse du régime démocratique, elle prendra les mesures progressives destinées à le transformer, et, en particulier, à concentrer toute la production entre les mains des individus

associés. La nouvelle classe dirigeante supprimera, avec les conditions anciennes de la production, les conditions de l'antagonisme des classes, et les classes elles-mêmes. A la société bourgeoise se substituera une association où le libre développement de chacun sera la condition du libre développement de tous.

4. — **Place du communisme parmi les doctrines socialistes et les partis politiques.** — Le communisme s'oppose au socialisme qu'il appelle réactionnaire : socialisme féodal de l'aristocratie française et anglaise, allié au socialisme clérical ; socialisme des petits bourgeois, à la fois réactionnaire et utopique, avec sa réclamation du régime corporatif pour la manufacture et du régime patriarcal pour l'agriculture ; socialisme allemand, qui se dit « vrai », mais qui utilise le socialisme français, en l'émasculant et en le revêtant d'un jargon philosophique, et qui dissimule mal sa dévotion à la petite bourgeoisie et au régime actuel de l'Allemagne. Il s'oppose au socialisme conservateur ou bourgeois, humanitaire et philanthropique, celui de Proudhon et celui des hommes qui réclament des réformes politiques et administratives sans toucher aux conditions de la production et aux privilèges de la bourgeoisie. Il s'oppose au socialisme et au communisme critico-utopique, celui de Saint-Simon, Fourier, Owen, etc., qui n'ont compris ni l'antagonisme des classes ni l'activité propre du prolétariat, qui néanmoins ont amassé de très utiles éléments critiques, et qui sont à beaucoup d'égards des révolutionnaires authentiques, mais dont les disciples, owenites, par exemple, et fouriéristes, finissent toujours par tomber dans la réaction.

Les communistes prennent partout leur part de la bataille qui se livre pour les intérêts de la classe ouvrière. Ils appuient les partis qui défendent ces intérêts. Mais, dans le mouvement même, ils agissent pour l'avenir du mouvement ; ils n'oublient jamais d'éveiller parmi les ouvriers la conscience de l'antagonisme des classes. Ils mettent au premier plan la question de la propriété, et ils travaillent de toutes leurs forces à l'union des forces prolétariennes. « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

BIBLIOGRAPHIE

K. Marx et F. Engels, *Le Manifeste communiste*, trad. nouvelle, Introduction historique et commentaire par Charles Andler, Paris, 1901, in-16.

CHAPITRE XII

LE SOCIALISME FRANÇAIS DE 1848

1. — Signification générale du socialisme de 1848 ; son unité. — Tandis que, par le *Manifeste communiste*, Marx et Engels donnent une doctrine au socialisme allemand et un programme au parti politique par lequel ils vont conquérir à cette doctrine l'hégémonie, le socialisme français s'épanouit, en 1848, dans une floraison qui sera suivie d'une catastrophe, Juin, puis d'un rapide déclin. Aussi bien cette floraison est-elle beaucoup plus remarquable par le nombre que par l'originalité des productions. Pour le socialisme français, 1848 est le terme d'une période d'extrême fécondité, de création continue, d'influence étendue et profonde. Ce n'est pas un commencement, c'est une fin.

Les écoles socialistes formées à cette date, fouriéristes, communistes révolutionnaires ou pacifiques, coopérateurs, syndicalistes, socialistes chrétiens, ne se confondent pas, en février ou après février 1848, pour constituer un parti politique unifié ou tout au moins un unique groupement intellectuel. Les unes et les autres conservent leurs conceptions particulières, maintiennent jalousement l'indépendance de leurs idées et défendent la suprématie de leurs systèmes contre les systèmes rivaux. Même, dans l'espèce de concurrence doctrinale qui se produit alors, chaque secte paraît tenir plus à ce qui la distingue qu'à ce qui la rapproche des autres. Le socialisme de 1848 est d'abord une mêlée de

théories, et son développement se poursuit dans la polémique.

Néanmoins, malgré la vivacité et même la violence de cette polémique, malgré les divergences et les conflits, malgré la confusion et même le désordre des idées, le socialisme de 1848 n'est pas dépourvu d'une véritable unité intellectuelle et morale, qui inspire, en quelque sorte, toute la masse doctrinale formée par lui. Les diversités, souvent très accusées, et même les contradictions, parfois brutales, se subordonnent à cette unité, fondée sur une communauté intime d'aspirations, de sentiments et de pensées. Il n'est pas impossible de déterminer les caractères généraux, les éléments essentiels et les idées directrices, à cette époque, de la conscience, de l'intelligence et de la volonté socialistes.

2. — **Ses idées générales : fraternité, égalité ou justice, humanité ; aspiration à la science et mysticisme.** — Malgré les critiques souvent acerbes de Proudhon contre certaines de ses applications, l'idée de fraternité, procédant soit de la devise révolutionnaire, soit de la philosophie saint-simonienne, soit du coopératisme phalanstérien, soit du christianisme social, est au centre du socialisme de 1848. Elle inspire tout le cabétisme icarien. Elle constitue les fondements et anime la propagande du communisme. Elle dirige la pensée de Pierre Leroux, qui continue à la développer en philosophie de la solidarité et de l'humanité ; elle est diffuse dans l'œuvre des littérateurs qui propagent son influence. Les formules d'association que préconisent Considerant et les phalanstériens, Louis Blanc,

les rédacteurs de l'*Atelier*, relèvent du même principe, interprété selon les diverses tendances des écoles.

Fraternitaire, solidariste, humanitaire, le socialisme de 1848 réprouve en général la violence. Les transformateurs les plus radicaux et les plus utopiques de la société, phalanstériens, communistes, sont pour la plupart hostiles aux révolutions, et les révolutionnaires les plus ardents expriment l'espoir que le sentiment et la raison triompheront de l'intérêt pour renverser l'ordre social condamné par eux. La fraternité, dont le socialisme se propose d'assurer le règne, doit pouvoir permettre les réformes profondes, totales, que ce régime suppose. La plupart des théoriciens de 1848 constatent l'antagonisme des intérêts, mais c'est pour en démontrer l'harmonie intime et pour définir les conditions d'un accord universel et durable. Ils comptent sur la générosité native de l'homme, car ils croient à la bonté foncière de la nature, et leur optimisme spéculatif leur fait tenir pour prochain, pour rapide, et sans difficultés insurmontables, la réalisation de la société idéale pour laquelle le monde leur semble fait.

Cette société sera-t-elle égalitaire ? Les communistes, les démocrates le soutiennent, et les fouriéristes le nient. Mais les uns et les autres, atténuant les divergences primitives des systèmes, tendent à se réconcilier par la notion des sacrifices que tous les individus doivent faire à l'idée de justice. Cette idée est interprétée et appliquée diversement. Certains socialistes pensent que la justice est essentiellement l'harmonie des intérêts, politiques ou économiques. D'autres, et Proudhon le premier, fondent sur elle une philosophie générale de l'économie sociale : ils estiment que la

justice assurée à chaque personne humaine peut seule maintenir l'équilibre des activités et l'accord des volontés. D'autres en font une règle purement morale, qui puise sa force d'application dans la conscience, excitée par le sentiment, en même temps qu'éclairée par la raison. Mais, malgré ces différences théoriques, tous les socialistes réclament, au nom de la justice, la limitation de l'individualité et de l'égoïsme et la subordination des intérêts particuliers à l'idéal supérieur de l'équité sociale, qui doit être réalisée.

Les socialistes de 1848 ne s'élèvent pas seulement contre l'égoïsme individuel : ils s'élèvent aussi contre l'égoïsme national. Leur doctrine est, d'emblée, celle de l'unité humaine, du cosmopolitisme économique et social, de la paix universelle. Ils ne sont pas indifférents aux problèmes de la politique étrangère de la nation ; mais ils les considèrent sous l'angle de leurs préoccupations républicaines et socialistes, et le jugement qu'ils portent sur les nations de l'Europe dépend du rapport qu'elles leur paraissent soutenir avec leurs idées générales d'émancipation démocratique et d'harmonie sociale.

Le mysticisme inspire donc la politique extérieure du socialisme de 1848, comme il inspire sa politique intérieure et sa doctrine tout entière. En matière de rapprochement international comme en matière de transformations économiques, il procède par anticipations et par prophéties. Et cependant il se réclame, en tout ordre de choses, de la science. Des phalanstériens à Proudhon, il revendique l'honneur d'avoir constitué une méthode de recherche et d'élaboration, qui permet de définir les conditions du développement des

sociétés, des gouvernements, des Etats. Mais la science sociale est pour lui une aspiration plutôt qu'une réalité : il en conçoit le besoin, il décrit même certains des procédés qu'elle doit employer, mais il ne l'applique pas réellement et exactement.

3. — **Les problèmes de la répartition et de la production, de la propriété, de l'Etat, de la démocratie.** — De tous les problèmes de l'économie sociale, celui de la répartition est celui qui préoccupe le plus le socialisme de 1848. Il en présente les solutions les plus diverses ; mais toutes, communistes ou individualistes, autoritaires ou anarchistes, subversives ou progressives, tendent à assurer la plus juste rétribution possible. Les formules varient selon la conception que les théoriciens se font de la justice et selon la forme d'organisation adoptée par eux ; mais tous veulent réaliser la justice distributive, et, pour la réaliser, rejetant le hasard, ils comptent sur les mécanismes administratifs ou moraux d'un ordre nouveau.

Toutefois, si les grandes écoles productivistes, saint-simonisme et fouriérisme, ont perdu, la première surtout, une grande part de leur importance et de leur influence relatives, le socialisme de 1848 ne se désintéresse pas du problème de la production. Malgré les différences qui tiennent aux origines doctrinales des écoles, il est unanime à considérer l'accroissement de la production comme la condition de la prospérité matérielle et comme la conséquence des réformes proposées par lui.

Le problème de la répartition est inséparable du problème de la propriété, qui est, pour les socialistes de

1848, un problème capital. Une importance primordiale lui est attribuée par toutes les écoles, dont les solutions diffèrent et se contredisent, depuis celles des communistes égalitaires jusqu'à celles des coopérateurs. Ces différences et ces contradictions entraînent, entre les écoles, entre les théoriciens, de longues disputes, qui se prolongent avec les formes de dialectique et d'idéologie qui caractérisent l'époque. Elles n'ajoutent rien aux conclusions énoncées à l'époque précédente par les initiateurs des doctrines et les fondateurs d'école : les formules se heurtent, et leur choc, qui ne dégage point d'opinion moyenne, ne manifeste qu'une commune revendication d'équité et de rigueur systématique.

Le désaccord n'est pas moindre sur la question de l'Etat et sur la détermination de son rôle dans l'activité économique de la société. De Proudhon à Louis Blanc, de l'anarchie mutualiste à l'organisation de l'industrie par l'Etat, toutes les opinions sont représentées, et, entre elles, la conciliation n'est pas concevable. Toutefois, les théoriciens les plus favorables à la gestion universelle de l'Etat l'assouplissent par les formes sociétaires et par les allures démocratiques qu'ils y introduisent, et ceux qui combattent avec le plus de force la mainmise de l'Etat sur la production, l'intervention dans l'économie d'un gouvernement autoritaire, l'extension de la bureaucratie, ne renoncent pas aux avantages que le développement des services publics et les progrès des moyens administratifs peuvent assurer à un régime fondé sur les forces libres des consciences individuelles. En oscillant entre les deux pôles de l'étatisme et de l'individualisme coopératif, le socialisme de 1848 reste dans l'orbe du régime démocratique.

Aussi bien les partisans les plus systématiques de l'autorité et de la liberté sont-ils rapprochés par les principes républicains, par le sens et le culte de la démocratie. Non que cette conciliation soit toujours dépourvue d'ambiguité : les principes républicains qui inspirent le socialisme de 1848 sont souvent abstraits, formels, éloignés des réalités politiques plus encore que des précisions constitutionnelles ; les polémiques révèlent souvent des divergences profondes. Les malentendus sont fréquents entre ces démocrates, dont la plupart sont portés vers la démocratie par des aspirations sentimentales et vagues : indécis quant au but, incertains quant à la méthode, ils conservent, en face des problèmes politiques et économiques que la démocratie doit résoudre immédiatement, les caractères généraux de la pensée socialiste à leur époque ; et c'est par là qu'entre eux reparaît une sorte d'entente et d'unité.

L'esprit de 1848 est ainsi formé de la synthèse des nuances très variées que présente la démocratie sociale qui s'inspire de lui. Ces nuances correspondent à des tempéraments divers et à des conceptions différentes de la souveraineté populaire et des pouvoirs publics. Toutefois, il est quelques idées générales, quelques principes, sur lesquels s'accordent ou tendent à s'accorder les théoriciens, explicites ou non, de la démocratie. La plupart d'entre eux inclinent dans le sens de la législation directe par le peuple, à laquelle s'adaptent les systèmes, d'ailleurs si divers, du phalanstère et de l'Icarie, de la réglementation selon Pecqueur ou selon Louis Blanc et de l'anarchie proudhonienne. D'autre part, ils sont généralement favorables au transfert à l'administration, constituée sur le mode économique, d'une par-

tie importante des attributions et des pouvoirs du gouvernement politique.

4. — **Le droit au travail, l'organisation du travail, l'association.** — Entre toutes les questions abordées par les socialistes de 1848, il en est deux que les circonstances et aussi leurs adversaires politiques posèrent avec une insistance particulière, et qui, d'ailleurs, devaient occuper dans leurs systèmes une place prééminente : celle du droit au travail et celle de l'organisation du travail. Aussi bien les ont-ils traitées, notamment à la Commission du Luxembourg et à l'Assemblée nationale, avec plus de développement et de détail qu'aucune autre. A l'examen de la première ils apportent leurs préoccupations juridiques, leur souci du droit, leurs tendances démocratiques ; à l'examen de la seconde, toutes les aspirations et les applications de leur « science » sociale.

Le droit au travail est, en 1848, la revendication unanime des écoles. Elles n'abandonnent pas leurs particularités doctrinales dans l'argumentation qu'elles emploient à le soutenir, ni dans les propositions par lesquelles elles prétendent le réaliser ; mais l'ensemble de cette argumentation et de ces propositions, que chaque école, chaque théoricien ont isolément développées avant 1848, constitue un des principaux chapitres de la doctrine de 1848. Selon cette doctrine, admise officiellement par la proclamation gouvernementale du 25 février et par les considérants de la création de la Commission du Luxembourg, le droit au travail est fondé en nature et en raison ; il est inséparable de la notion de l'homme vivant en société, et ce serait une

véritable contradiction que de le nier tout en reconnaissant les principes généraux de droit et les règles générales d'administration que la société implique. Mais le droit au travail ne saurait être une pure affirmation de l'esprit : pour se réaliser, il réclame des institutions, des moyens pratiques. Ces moyens, ces institutions, chaque école les conçoit et les définit conformément aux exigences de son propre système : ici se retrouvent toutes les diversités doctrinales.

Elles se retrouvent aussi dans les solutions apportées au problème de l'organisation du travail, puisque ces solutions constituent précisément les divers systèmes présentés : mais le problème de l'organisation du travail est, en lui-même, pour le socialisme de 1848, le problème typique et caractéristique, auquel, par sa manière de le poser et de le traiter, la doctrine se reconnaît. Elle le considère, en effet, comme un ensemble et comme un tout : indépendamment des institutions politiques et administratives, indépendamment des conditions nationales et internationales, elle le traite comme si, par l'application de certaines formules d'organisation, et, en particulier, de certaines formules d'association, soutenues notamment par les groupements corporatifs ouvriers, les difficultés de production, d'exploitation, de placement, de rétribution, de répartition pouvaient être résolues. Phalanstère, communauté, atelier social, colonies agricoles, bazars et warrants, banques populaires, assurances sociales, les moyens sont des plus différents : la méthode reste la même, et elle impose au socialisme de 1848 l'un de ses caractères les plus nets.

5. — **Ce qui manque au socialisme de 1848.** — Le socialisme de 1848 a exercé son influence, pendant cette

année historique, sur toutes les nations qui subirent celle de la France, et il l'a exercée, pendant plusieurs générations, et jusqu'à nos jours, sur le socialisme français et sur la politique française. Pourtant, si riche qu'il fût, il présentait des lacunes que le socialisme, après lui, s'est évertué à combler.

Le rapprochement, la fusion ou la confusion des doctrines lui donnaient une imprécision qui s'opposait à toute action profonde ou prolongée. Il oscillait, sans se fixer, entre des termes éloignés, parfois contradictoires.

Il était fait de plus d'aspirations que de connaissances. Son effort vers la science n'était pas soutenu par une méthode suffisamment nette et vigoureuse. Son mysticisme l'écartait des recherches positives.

Imbu de sentiments populaires, profondément dévoué au bien du peuple, il était pourtant hors d'état d'agir sur les masses : il lui manquait l'unité, la simplicité doctrinale, la vigueur, la raideur même des formules, et aussi l'excitation des passions et des intérêts les plus propres à émouvoir et à mouvoir les couches prolétatiennes de la société. Ce sera le rôle du marxisme de fournir au socialisme, avec une doctrine appropriée, des moyens d'action.

BIBLIOGRAPHIE

Greppo, *Catéchisme social*, Paris, 1848, in-8°.

G. Cohen, *Louis Blanc et la Commission du Luxembourg*, Paris, 1897, in-8°.

Georges Renard, *La République de 1848*, Paris, s. d. (1905), gr. in-8°, Collection de l'*Histoire socialiste ; L'esprit de 1848*, dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1910.

TROISIÈME PARTIE

DU MARXISME
A L'UNIFICATION SOCIALISTE

CHAPITRE PREMIER

LA DOCTRINE MARXISTE

1. — **Les bases du marxisme : la Critique de l'économie politique et la conception matérialiste de l'histoire.** — Tandis que le socialisme français va subir, en France et hors de France, les conséquences de la réaction politique et sociale qui suit la Révolution de 1848, Karl Marx, retiré à Londres, rassemble les éléments de la doctrine et de l'organisation internationale qu'il va donner au socialisme.

Après avoir, dans son *Dix-huit brumaire de Louis Bonaparte* (1852), interprété les événements de la Révolution de 1848 et de la réaction consécutive selon la doctrine de la lutte des classes exposée dans le *Manifeste communiste*, il publie en 1859 sa *Kritik der politischen Oekonomie*, qui peut être considérée comme la première forme ou la première partie du *Kapital*.

La doctrine marxiste y est résumée. Marx y développe la thèse, déjà formulée dans le *Manifeste*, que, dans

toute l'organisation sociale, les hommes adoptent des formes de production indépendantes de leur volonté et entièrement déterminées par le développement où sont parvenues les forces productives qu'ils ont à employer. L'ensemble de ces conditions, qui caractérisent les modes de production d'une société donnée, constituent la structure économique de la société, base réelle sur laquelle s'élève tout l'édifice de la politique et du droit, et à laquelle correspondent certaines formes de conscience déterminées. Les modes de la production matérielle conditionnent donc la vie sociale, politique et morale. Ce n'est pas la conscience de l'homme qui conditionne l'être social, mais l'être social qui conditionne la conscience.

A un certain degré de leur développement, les forces productives de la société entrent en contradiction avec les conditions actuelles de la production, ou, ce qui en est l'expression juridique, avec les conditions de la propriété sous lesquelles elles se sont développées. Cette contradiction crée la situation favorable à une révolution sociale. Mais la révolution n'éclate que lorsque le conflit est inévitable : il ne suffit pas que les hommes en aient conscience, il faut que les conditions matérielles en imposent la nécessité.

Une forme sociale ne disparaît pas avant que soient apparus les modes de production sur lesquels est fondée celle qui doit la remplacer. Il s'ensuit que l'humanité n'a jamais devant les yeux que des problèmes sociaux qu'elle peut résoudre : leur solution consiste dans les éléments mêmes que fait surgir l'évolution sociale.

Les modes de production qui caractérisent la société bourgeoise sont les dernières formes où se manifeste

l'antagonisme social dans la production ; car les forces matérielles développées au sein de la société bourgeoise apportent avec elles les conditions matérielles nécessaires à la solution de cet antagonisme. Cette forme de société conclut la préhistoire de la société humaine.

Telle est la conception matérialiste de l'histoire, qui forme la base de la doctrine marxiste. En développant cette conception, la *Critique de l'économie politique* reproduit exactement les idées exposées et publiées par Engels en 1844. De 1844 à 1859, par delà la Révolution de 1848, le système n'a pas changé, et il ne changera pas durant toute l'histoire du marxisme.

2. — **Théorie du mode de production capitaliste : marchandises, travail, monnaie, capital.** — Le *Kapital*, dont seul le premier volume, publié en 1867, parut avant la mort de Marx, renferme à la fois la critique du mode de production capitaliste, faite du point de vue du matérialisme historique, et les conclusions qui s'en dégagent contre l'ordre social fondé sur la propriété privée des moyens de production.

Dans la société où règne le mode de production capitaliste, l'ensemble des biens se compose de marchandises. La marchandise est une catégorie historique, et non logique. Elle caractérise le mode de production capitaliste.

Toute marchandise peut être considérée en quantité et en qualité. La qualité d'une marchandise représente sa valeur d'usage. Du fait que les marchandises peuvent être échangées l'une pour l'autre, qu'une certaine quantité de marchandise peut être considérée comme équivalente à une autre marchandise, il s'ensuit qu'il y a dans

toutes les marchandises quelque chose de commun. Cet élément commun est le travail humain incorporé en elles.

Il en résulte qu'il n'y a entre deux marchandises différentes qu'une différence quantitative. La mesure du travail est le temps, plus précisément le temps socialement nécessaire au travail, c'est-à-dire le temps nécessaire pour créer une valeur d'usage sous les conditions normales de la production dans la société donnée, avec un degré moyen d'habileté et d'intensité dans le travail. Il s'ensuit que la valeur de la marchandise croît en raison inverse de la productivité du travail.

Toutes les marchandises ayant un élément commun, leur valeur peut être exprimée dans une marchandise, qui acquiert ainsi le caractère d'un équivalent universel : c'est ainsi que l'évolution historique a constitué la monnaie. L'or a reçu de la société le monopole d'équivalent universel de toutes les marchandises ; mais ce monopole n'est possible que parce que, lui aussi, l'or renferme en lui-même cet élément commun qui constitue la valeur et qui se réfère à la durée du travail incorporé.

3. — **Théorie de la force de travail, du salaire, de la plus-value, de l'accumulation capitaliste.** — La monnaie est la première forme du capital. Le capital ne se constitue point parce que le capitaliste peut acheter au-dessous et vendre au-dessus de la valeur des marchandises : on n'échange que des valeurs d'usage, et si, dans l'échange, les deux parties peuvent gagner réciproquement en valeur d'usage, elles ne peuvent pas gagner en valeur d'échange. Mais le capital se constitue parce

que le capitaliste trouve sur le marché une marchandise qui s'achète et se vend à sa valeur, et qui néanmoins laisse un excédent. Cette marchandise est la force de travail.

La force de travail est la somme des capacités physiques et morales de production que possède une personne humaine, et qu'elle utilise pour produire une valeur d'usage quelconque. Cette force de travail, en régime capitaliste, est vendue par le travailleur comme une marchandise, sur le marché. Sa valeur est déterminée par le temps de travail nécessaire pour la production, et aussi pour la reproduction de l'individu qui la fournit, c'est-à-dire pour la production de ses moyens de subsistance, au sens large. Mais la conception et, par suite, la valeur de ces moyens de subsistance dépendent du degré de civilisation du pays où vit le travailleur : elle est déterminée historiquement. La limite inférieure de cette détermination est constituée par le minimum nécessaire à l'existence du travailleur. Quand elle est atteinte ou dépassée, le prix de la force de travail tombe au-dessous de sa valeur ; mais cette situation se corrige par la mort du travailleur. Conséquemment, le travailleur reçoit, en règle générale, la pleine valeur de sa force de travail, sous forme de salaire.

Mais la marchandise force de travail a cette particularité que sa valeur d'usage ne passe pas entre les mains du vendeur : le contrat de travail étant durable, la valeur d'usage créée par le travail, pendant le temps que dure le contrat, est avancée au capitaliste employeur. Or, cette valeur a la propriété particulière de créer elle-même de la valeur, car la force de travail n'est pas épuisée, et la journée de travail ne se termine pas, lors-

qu'elle a produit de quoi s'entretenir : la journée de travail se prolongeant, elle peut produire davantage, et la valeur de ce surplus de travail est un surplus de valeur, ou plus-value.

La plus-value est absolue en tant qu'elle résulte de la prolongation de la journée de travail ; elle est relative en tant qu'elle résulte de la réduction du temps de travail nécessaire pour reproduire la valeur de la force de travail dépensée. Cette réduction, qui peut être réalisée par la législation ou par la coalition des ouvriers, n'est possible que par la diminution de la valeur de la force de travail : l'augmentation de force productive du travail qu'elle suppose, et qui dépend du degré de civilisation, des inventions, de la densité de la population, etc., varie en raison inverse de la valeur de la force de travail, tandis que la plus-value relative s'élève en même temps.

La création des plus-values et, par conséquent, la constitution du capital caractérise le mode de production capitaliste. La coopération et la division du travail, dans la manufacture, dans la fabrique, dans la grande industrie, sont utilisées par ce régime dans le sens que l'analyse démontre comme favorable aux intérêts du capitaliste. De même sont mises en pratique les différentes formes de salaires servant à la rémunération des travailleurs. Une partie du capital créé est employée par le capitaliste à la reproduction du capital ; l'autre partie contribue à l'incessante accumulation de capital qui caractérise le régime capitaliste.

Le capital forme deux parts, en tant qu'il est investi en matières premières ou moyens de travail et en tant qu'il sert à acheter la force de travail. La première cons-

titue le capital constant, dont la valeur ne change pas durant la production ; la seconde constitue le capital variable, parce qu'elle reproduit son propre équivalent et crée la plus-value. Lorsque le capital s'accroît, sa portion variable s'accroît aussi ; par conséquent, la demande des travailleurs augmente, et, si elle n'est pas satisfaite, le salaire s'élève. Mais cette élévation est strictement limitée par les conditions du régime : la classe capitaliste restreint l'accumulation du capital jusqu'à ce que le salaire soit retombé à un niveau qui réponde aux besoins du système, dominé par la nécessité de créer et d'augmenter la plus-value.

Etant donné que la productivité du travail ne cesse de croître, la portion constante du capital ne cesse de s'élever relativement à la portion variable. Même lorsqu'elle augmente en nombres absolus, la partie du capital employée à payer la force de travail diminue en nombres relatifs. Toute augmentation de la force productive du travail diminue donc la part relative du capital variable, et, par conséquent, le besoin et la demande de travailleurs. Ainsi toute cause produisant cette augmentation, par exemple le progrès du machinisme, a pour effet de produire aussi un surplus de population, qui constitue l'armée de réserve industrielle, où le capitalisme puise comme dans une réserve de matériel humain constamment exploitable. L'existence de cette armée de réserve tend à contraindre les ouvriers, pour n'être pas réduits au chômage, à accepter des conditions de travail d'où résulte le surtravail, tandis que le surtravail de ces mêmes ouvriers en réduit un plus grand nombre au chômage et les repousse dans les rangs de l'armée de réserve.

4. — Théorie de la prolétarisation, de la concentration et de l'expropriation. — Ainsi, le développement du régime capitaliste, fondé, non sur la supériorité véritable d'une classe, mais sur les usurpations pratiquées par cette classe à l'égard des autres classes sociales, des produits de leur travail, de leurs propriétés, a pour conséquences la misère, l'esclavage, l'insécurité, la dégradation morale. Le régime capitaliste se réalise en dissociant le travail et la propriété, en jetant dans le prolétariat l'artisan et le cultivateur, privés des moyens matériels, terre, outils, sur lesquels s'exerçait leur activité. C'est par une série d'expropriations que l'accumulation du capital s'accomplit entre les mains de la classe usurpatrice.

Mais l'évolution doit se poursuivre. La concentration des capitaux, facilitée et intensifiée par le développement des voies de communication, par l'ouverture de nouveaux marchés, par la création des grandes banques et des sociétés par actions, par la formation des dettes publiques, entraîne à l'égard des capitalistes des conséquences analogues à celles que l'accumulation du capital entraîne à l'égard des travailleurs expropriés : la majorité des capitalistes est peu à peu expropriée par la minorité entre les mains de laquelle la concentration s'opère. Le développement des modes coopératifs dans la production, les applications multipliées de la science à la technique, l'exploitation méthodique du globe, la constitution des marchés mondiaux, le caractère international du régime capitaliste exigent et accélèrent cette expropriation.

Les mêmes lois qui ont produit la prolétarisation croissante de la majorité de la population et la concentration

croissante des capitaux et des moyens de production entraînent aussi la destruction du régime capitaliste, dont cette prolétarisation et cette concentration sont les caractères les plus manifestes. Il se détruira lui-même par le développement de ses propres forces, outrepassant ses moyens de résistance.

Plusieurs faits prouvent que cette destruction est en train de s'accomplir. Les crises de surproduction, ou plutôt de sous-consommation, deviennent chroniques et démontrent le déséquilibre du régime actuel. Les crises de chômage ne cessent d'augmenter et d'aggraver le paupérisme. La propriété individuelle est mobilisée par les sociétés par actions, qui séparent les fonctions des directeurs salariés et des actionnaires parasitaires.

C'est ainsi que le fonctionnement même du régime capitaliste aboutit à une contradiction. La classe expropriatrice s'exproprie elle-même par couches successives. Il faut concevoir et établir un régime nouveau qui, sans arrêter l'expropriation des capitalistes, la rendra, au contraire, générale, au profit de la communauté.

5. — **Du Manifeste communiste au Capital.** — A ce terme, la doctrine exposée dans le *Capital* rejoint les formules et les conclusions pratiques du *Manifeste communiste*, dont elle prend comme point de départ les rudes déclarations concernant la lutte des classes. Ce qu'elle ajoute au *Manifeste*, ce sont les théories intermédiaires, largement développées, sur le mode de production capitaliste et sur ses effets.

Directement tirées des économistes de l'école classique, dont on a pu considérer Marx comme le dernier représentant et le plus rigide interprète, ces théories

donnent au marxisme son apparence scientifique et son aspect doctoral : ce n'est guère par elles qu'il a agi, ni même qu'il a été connu du public socialiste. Toutefois, ses propagateurs en ont largement utilisé, comme des moyens de force plutôt que de persuasion, la volonté dogmatique, la prétention scientifique, la substitution aux concepts de droit et de fraternité des idées de nécessité et de violence, l'affirmation de l'intérêt exclusif de la classe ouvrière et du recours à la révolution. Mais tout cela était déjà, au moins en puissance, dans le *Manifeste communiste*. Tout ce que le marxisme renferme de propulsif était contenu dans les premières formes de la doctrine, issues des doctrines françaises et anglaises, exposées par Engels, et publiées dans le *Manifeste*.

BIBLIOGRAPHIE

V. la Bibliographie des Chapitres X et XI de la Deuxième Partie.

Gabriel Deville, *Le Capital de Karl Marx*, Paris, s. d., in-12.

Paul Fischer, *Die Marx'sche Werttheorie*, Berlin, 1889, in-8°.

Karl Diehl, *Ueber das Verhältniss von Wert und Preis im ökonomischen System von Karl Marx*, Iena, 1898, in-8°.

Benedetto Croce, *Essai d'interprétation et de critique de quelques concepts du marxisme*, Paris, 1898, in-8°.

CHAPITRE II

LE SOCIALISME FRANÇAIS DE 1848 A LA COMMUNE ; PROUDHON

1. — **Le socialisme français après 1848 ; Proudhon : doctrine de la révolution et du progrès.** — La plupart des doctrines socialistes françaises, après 1848, disparaissent ou s'effacent. Les théories communistes perdent toute force d'expression et toute portée. Le saint-simonisme s'est transformé en système industriel et bancaire. Le fouriérisme se réduit à une philosophie générale de la coopération, dont il interprète les applications.

Seul, Proudhon continue de développer sa pensée. Il fait d'abord le bilan de la révolution politique de 1848. Elle a démontré l'incapacité de l'Etat, ou du gouvernement, qui la représente, à réaliser les transformations, et, en particulier, les transformations matérielles et administratives, qu'exige la révolution sociale. Que faut-il en conclure ? C'est que la révolution ne se fera pas par en haut, mais par en bas. Elle réclame l'extension illimitée de la liberté : libération économique et libération politique sont liées ; l'exploitation de l'homme par l'homme et le gouvernement de l'homme par l'homme doivent disparaître en même temps. Mais, d'autre part, la révolution de 1848 a démontré l'impuissance d'une liberté incohérente, dépourvue de solides fondements moraux et intellectuels, d'une démocratie mensongère et sans dignité. Cette démocratie est le produit du passé : il faut y substituer la « démopé-

die », l'éducation du peuple, qui permettra à la vraie république de se constituer par la représentation exacte du corps social et le libre concours de toutes les volontés.

Cette doctrine politique et sociale est une doctrine du progrès ; elle nie toutes les formes de l'absolu. La pensée, comme la réalité, doit être dans un perpétuel mouvement : elle ne peut que constituer des synthèses successives d'idées contradictoires, dont le cercle, constamment élargi, s'applique à la réalité de mieux en mieux comprise. La science a pour objet de retrouver l'enchaînement des causes, qui se succèdent dans le perpétuel devenir social. Ces causes sont liées en séries que la science découvre, permettant ainsi d'établir entre les faits qu'elles groupent le balancement ou l'équilibre d'où peut résulter la justice, application morale de la science.

2. — **Doctrine de la justice**. — La société a pour raison d'être d'établir la justice, qui est l'objet de la révolution ; mais la révolution a contre elle l'Eglise, qui se propose de ruiner la justice. Entre la révolution et l'Eglise, aucune conciliation n'est possible.

La justice est le respect de la dignité humaine, qui crée les devoirs et les droits réciproques. Cette réciprocité exige la conciliation entre les intérêts de l'individu et ceux du groupe social dont il fait partie : c'est le problème de la justice. Au système de la transcendance, qui est celui des religions révélées et de l'Eglise, et qui déclare légitime la pression de l'être collectif sur le moi individuel, la révolution oppose le système de l'immanence, qui fait sortir de la conscience le droit humain, ayant pour maxime la liberté.

Toute question économique et sociale relève de la justice, comme le veut la révolution, et doit être résolue par le droit. Livrée à ses seules forces, l'économie politique n'a pu découvrir que des lois de fait, incohérentes autant qu'injustes. Le moment est venu d'appliquer la justice à l'économie politique. Entre les diverses parties que met en présence l'activité économique, la justice doit s'établir par des échanges, des balances et des transactions.

L'Eglise s'oppose à la justice parce qu'elle nie la dignité de la personne humaine. En fait, elle soutient le privilège et s'en remet à l'autorité du soin de maintenir la répartition en faveur des privilégiés. Tandis que la révolution affranchit, l'Eglise asservit : toute son œuvre est hostile et contraire à la raison, et elle n'a point de morale. A la morale, qui se réalise par la justice, l'Eglise oppose l'idéal, le mysticisme : le mal moral est un défaut d'équilibre entre l'idéal et le droit. Or, la réforme morale est étroitement liée à l'œuvre de la révolution : en introduisant un principe de raison dans l'amour, la justice lui donne, par le mariage, sa forme sociale, que l'Eglise tend à détruire, et qui, malgré l'Eglise, doit sauver la morale. Le couple conjugal, par qui subsistent à la fois la morale individuelle et la morale sociale, est l'organe de la justice.

3. — **Théories de la guerre, de l'impôt, de la propriété, de la fédération.** — La doctrine de la justice doit trouver aussi son application dans la théorie de la guerre. La guerre est la manifestation du droit de la force. Or, par l'avènement de la démocratie, le droit de la force est devenu le droit du nombre : la force seule peut terminer les conflits sociaux.

Cependant, la force ne fait pas le droit et n'est pas tout le droit. La paix, elle aussi, est un besoin primordial de l'humanité, qui tend à la réaliser par des droits pacifiques, droit du travail, droit de l'intelligence, droits des nations. En attendant le règne de la justice, un système de garanties consenties par les nations pourra réglementer la guerre et la mettre hors d'état de détruire l'équilibre des forces sociales déjà organisées.

La théorie de l'impôt est aussi un corollaire de la doctrine de la justice. L'impôt n'est pas une redevance due au pouvoir, mais une prestation de l'individu à l'Etat en échange d'un service public. Il doit donc être aussi bas que possible et intégralement productif d'utilité, exactement conforme à la justice et pleinement respectueux de la liberté de chaque individu.

Pratiquement, et surtout par leur répartition, tous les impôts sont mauvais ; mais tous peuvent être utiles. Il ne faut pas chercher la vérité dans l'unité, mais dans l'agencement, dans la combinaison équilibrée. Il convient de mettre au premier rang une dotation de l'Etat sur la rente foncière et une série d'impôts, aussi réduits que possible, sur les services publics, sans préjudice des taxes purement fiscales qui pourront sembler nécessaires.

La *Théorie de la propriété* ajoute, selon les principes de la doctrine de la justice, une justification positive aux critiques radicales et diverses multipliées par Proudhon, depuis ses premiers mémoires, contre une institution qui ne peut se justifier réellement que par le caractère juridique du propriétaire, à la fois souverain et justicier. L'appropriation, objectivement, est sans droit ; mais elle peut se légitimer par la justice du su-

jet. Pour la justifier, il faut donc rendre l'homme juste par l'éducation, par la civilisation, par les institutions même.

Pour comprendre ce que la propriété peut devenir, une fois légitimée par la justice, il faut savoir ce qu'elle a été et ce qu'elle a pu produire, en matière politique, économique et morale. Alliée égoïste et perfide du pouvoir, la propriété est aussi la plus grande force révolutionnaire, le seul contrepoids qu'on puisse opposer à l'Etat. Indépendante, égalitaire et mobile, la propriété allodiale s'accorde avec des institutions démocratiques. Ainsi conçue et constituée, la propriété devient un élément de liberté, le fondement de la république et du droit électoral. Cause de morcellement agraire, d'exploitation incohérente, la propriété est aussi une condition de mobilisation du sol ; elle permet un droit absolu de disposition, qui peut être concilié avec la raison et la justice. De même, si la propriété paraît contraire à la morale, en tant que fondée sur l'égoïsme, elle peut, corrigée par la justice, en devenir l'auxiliaire.

Mais les bienfaits possibles de la propriété compensent-ils le risque certain de ses abus ? La propriété a pour effet l'universelle concurrence, utile à tous si les conditions d'exploitation sont rendues égales pour tous, si les facultés des propriétaires sont rendues autant que possible égales par l'instruction. D'autre part, on peut concevoir et établir un système de garanties qui maintienne la propriété en conformité avec le droit et le bien social : séparation des pouvoirs de l'Etat, décentralisation, organisation économique des pouvoirs publics et du contrôle public, instruction universelle, associations industrielles et agricoles, crédit mutuel,

règlementation du commerce international. On peut conclure que « la propriété, si on la saisit à l'origine, est un principe vicieux en soi et anti-social, mais destiné à devenir, par sa généralisation même et par le concours d'autres institutions, le pivot et le grand ressort de tout le système social ».

Ainsi la théorie de la propriété fournit une de ces approximations que la *Philosophie du progrès* assignait comme seul but rationnel aux recherches scientifiques. Elle prend place parmi les autres approximations résumées par Proudhon à la fin de son livre : approximation de l'égalité des facultés par l'éducation, la division du travail et le dégagement des aptitudes ; de l'égalité des fortunes par la liberté commerciale et industrielle ; de l'égalité de l'impôt ; approximation de l'anarchie, de la non-religion, ou non-mysticisme ; progrès indéfini dans la science, le droit, la liberté, l'honneur, la justice.

L'approximation de l'anarchie, c'est la fédération. La fédération résout seule la question gouvernementale, en tant qu'elle détruit la centralisation, sur laquelle se fonde le gouvernement autoritaire. Seule aussi, elle résout la question internationale, en tant qu'elle peut établir entre les nations, au lieu des rapports de nationalité exclusive et fermée, des rapports de droit et de mutualité.

Le système fédératif réalise la juste conciliation des éléments d'autorité et de liberté que doit renfermer tout gouvernement ; il la réalise en subordonnant, selon les indications de l'évolution historique, l'autorité à la liberté. Mais cette subordination, qui assure le triomphe des principes libéraux, ne peut se réaliser pratiquement que par l'extension à la politique du régime des con-

trats. Le contrat politique, qui réglemente les droits respectifs de l'individu et de l'Etat, est précisément la fédération. Mais la fédération politique suppose aussi, pour durer, et même pour s'établir, la fédération agricole et industrielle, qui introduira dans l'économie l'égalité et la mutualité. Elle s'établira donc progressivement.

4. — **Doctrine de la capacité politique des classes ouvrières.** — L'application de ce programme politique et social demande un guide pratique, que Proudhon adresse aux classes ouvrières dans le livre qui traite de leur capacité politique. Cette question, en effet, est la première question pratique qui se pose en matière politique. Elle est double : le peuple, qui n'est pas encore émancipé, peut-il l'être et doit-il l'être ? L'expérience du suffrage universel a été défavorable : pourquoi ? C'est que la capacité politique exige une conscience politique, une idée dans laquelle cette conscience s'affirme, une pratique. Depuis 1848, le peuple a la conscience, et il commence à avoir l'idée : il lui manque la pratique.

Tandis que décline la bourgeoisie, la conscience de la classe ouvrière n'a cessé de gagner en force et en précision. Elle a d'abord adopté les conceptions de la bourgeoisie : le socialisme ouvrier a d'abord été autoritaire et gouvernemental comme l'Etat bourgeois. Puis, affranchie devant la loi, la classe ouvrière a affranchi sa conscience de classe : il reste à former sa pensée. Eprise d'égalité et de justice, il faut grouper ses idées autour de celle de mutualité.

L'idée de mutualité est une idée politique et surtout une idée sociale. La mutualité s'applique au travail et

au crédit, à l'association ouvrière, qu'elle veut rendre morale et réformatrice, au gouvernement, qu'elle transforme en fédéralisme. Elle organise la république fédérée, dont la commune libre est l'élément et le fondement, et le suffrage universel le moyen d'action.

5. — **Eléments de la doctrine socialiste en France de 1860 à 1870.** — La doctrine de Proudhon commence, après 1860, à exercer de l'influence sur les ouvriers. C'est elle qui inspire les rédacteurs du *Manifeste des Soixante* (1864), revendiquant, au moment même où ils adhèrent au programme démocratique de l'opposition, leur pleine indépendance en matière sociale.

Le *Manifeste des Soixante* déclare que l'égalité politique implique l'égalité sociale. Cette égalité n'exige pas l'abolition des droits des classes moyennes, mais l'accession des ouvriers à des droits égaux. Liberté, crédit, solidarité, voilà de quoi ils ont besoin, et ce qu'ils réclament. Ils ne veulent pas l'aumône, mais la justice. Sans haine pour les hommes, ils veulent changer l'ordre des choses.

Plus généralement, la doctrine de Proudhon donne aux groupements socialistes, et particulièrement aux groupements ouvriers qui se reconstituent à partir de cette époque, leurs idées directrices, notamment en ce qui concerne l'association ouvrière, le fédéralisme, la mutualité et ses applications, la restriction des pouvoirs de l'Etat, le développement des libertés communales et syndicales. Ces idées inspirent, pour une part, le mouvement communaliste.

D'autre part, le babouvisme et le radicalisme révolutionnaire n'ont pas épuisé toute leur force de propa-

gande et d'action. Remis en honneur par les républicains qui se rattachent à la tradition de Buonarroti, de Teste et Voyer d'Argenson, en particulier Arthur Ranc et ses amis, ils contribuent avec les éléments proudhoniens à former la doctrine courante du socialisme français à la veille de la guerre et de la Commune.

Cette doctrine est en opposition, sur la plupart des points, avec la doctrine marxiste. C'est elle qui, après la Commune, affrontera la doctrine marxiste dans les partis politiques et dans les groupements ouvriers où se reconstituera le socialisme français.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie des Chapitres I et IX de la Deuxième Partie.

Bouglé, Guy Grand, Harmel, Berthod, Augé-Laribé, Oualid, Roger Picard, Pirou, Puech, *Proudhon et notre temps*, Paris, 1920, in-16.

J. Prudhommeaux, *Les expériences sociales de J.-B.-A. Godin*, Paris, 1919, in-8°.

Félix Pyat, *Lettres d'un proscrit*, Paris, 1851, in-12.

Georges Weill, *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902*, Paris, 1904, in-8°.

Albert Thomas, *Le Second Empire*, Paris, s. d., in-4°

CHAPITRE III

LES ORIGINES DU SOCIALISME CHRÉTIEN EN ANGLETERRE ET LA SECONDE FORME DU SYNDICALISME

Tandis que le marxisme prend la forme définitive sous laquelle Marx et ses lieutenants conduisent la démocratie socialiste allemande à la conquête du socialisme européen, et que, d'autre part, Proudhon et les démocrates socialistes de France conservent au socialisme français les principes et les traditions qu'il opposera au marxisme, des théories se constituent en Angleterre, qui échappent à son influence. L'owenisme, le chartisme, le radicalisme unioniste ont presque complètement disparu, et la doctrine coopérative rochdalienne continue à se propager sans modifications notables. Mais c'est aux parties de l'opinion atteintes, préparées ou travaillées par ces premières doctrines que vont s'adresser, d'une part, le socialisme chrétien, d'autre part, la seconde forme du syndicalisme.

Socialisme chrétien et syndicalisme trade unioniste s'opposent et se complètent. L'un et l'autre vont diriger les principaux éléments du socialisme anglo-saxon, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, avant qu'il subisse, tardivement, et non sans de fortes résistances, l'influence du marxisme.

1. — **Les origines du socialisme chrétien : la doctrine de Maurice et de Kingsley.** — Les initiateurs du socialisme chrétien en Angleterre sont Frederick Denison

Maurice, formé par les radicaux anglais, Carlyle et le cléricalisme anglican, puis par le libéralisme chrétien, et Charles Kingsley, disciple de Carlyle et d'abord adversaire du radicalisme démocratique : l'accord s'établit entre eux sur les questions sociales.

Leur groupe, qui comprend Ludlow, auteur du roman social *Alton Locke*, Hughes, Vansittart Neale, publie le 2 novembre 1850 le manifeste du *Christian Socialist*, dont l'objet est de répandre les principes de la coopération par une application pratique du christianisme aux matières du commerce et de l'industrie. La doctrine des socialistes chrétiens consiste à fonder les transformations et les améliorations matérielles sur des réformes morales, en réalisant immédiatement les institutions coopératives, plus particulièrement celles de production, qui peuvent faire échec aux excès de la concurrence, et en obtenant de l'Etat les mesures indispensables pour permettre l'action réformatrice entreprise.

Ils insistent sur les misères physiques et morales qui résultent du développement de l'industrie moderne, sur les hontes de l'exploitation ouvrière et de la dégradation morale qu'elle entraîne, sur les abus du sweating system, sur l'injustice de la rente, sur les méfaits du salariat et du capitalisme. Mais ils déconseillent l'agitation politique et la violence. Il faut suivre l'enseignement et l'exemple de Jésus-Christ. Il faut réaliser l'union des prêtres et des ouvriers, de l'Eglise et du peuple. Les conditions de cette union, c'est que les prêtres renoncent au formalisme, aux discussions théologiques, et se vouent à l'éducation sociale. Leur maxime doit être liberté, égalité, fraternité.

La doctrine chrétienne et socialiste de Maurice et

Kingsley ne se développe que longtemps après 1850. Ils sont bientôt contraints par les circonstances défavorables, et surtout par l'opposition qui leur vient du clergé, d'atténuer leur pensée et de restreindre leur propagande. Pendant plus de vingt ans, le socialisme chrétien qu'ils ont créé est obligé de travailler en silence et de s'interdire les manifestations extérieures. Mais il se prépare de nouveaux moyens d'action.

2. — **La seconde forme du syndicalisme : objets et méthodes.** — C'est pendant la même époque que le syndicalisme anglais, après avoir subi les expériences et les épreuves répétées de l'owenisme et du chartisme, se donne une nouvelle doctrine, répondant à ses besoins et à son état d'esprit. C'est une doctrine toute pratique. Elle procède de la volonté primordiale de défendre les intérêts collectifs des ouvriers contre les patrons : la lutte pour le salaire est le premier article du programme d'action. Mais, d'une part, cette volonté initiale conduit à la détermination et au choix d'une tactique, et, d'autre part, le maintien de la condition ouvrière, qu'elle implique, suppose une œuvre de mutualité.

La tactique du syndicalisme a pour objet essentiel la conciliation et l'accord avec les employeurs. Elle tend à résoudre les différends par des concessions mutuelles. Le syndicalisme soutient énergiquement tous les intérêts de l'ouvrier, notamment en ce qui concerne le salaire, la durée du travail, la défense du métier contre les non-syndiqués, l'hygiène ; mais, une fois acquis les résultats poursuivis par lui, il les consolide par la discipline, par l'observation la plus rigoureuse possible des conventions passées avec le patronat.

D'autre part, le syndicalisme comporte une organisation générale de secours mutuels. Fondée sur le paiement de hautes cotisations, cette organisation assure les secours à ses membres en cas de maladie, d'accident, de mort, de chômage, de grève, et des retraites aux vieillards.

Enfin, après être resté longtemps hostile à l'action parlementaire et à l'intervention du Parlement dans les conditions du travail, le syndicalisme ajoute cette nouvelle méthode à celles qui avaient d'abord sa préférence exclusive. Il admet et il réclame la confirmation par la loi des règles que l'action syndicale a pu introduire par elle-même dans les rapports entre employeurs et employés, dans les conditions du travail, dans le régime de la production, et la promulgation directe de nouvelles mesures législatives prises dans le même sens.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie du Chapitre IV de la Deuxième Partie.

Sidney et Beatrice Webb, *Industrial democracy*, London, 1897, 2 vol. in-8°.

CHAPITRE IV

SYSTÈMES COLLECTIVISTES, INTERVENTIONNISTES, ET SOCIALISME D'ETAT

1. — **Le système de Colins.** — Constitué dès 1835 (*Le pacte social*), mais publié avec tous ses développements en 1856 et 1857 (*La société nouvelle*, *Science sociale*), le système de Colins n'a guère eu d'influence en dehors d'un petit nombre de disciples, Agathon de Potter, Hugentobler, Putsage, eux-mêmes peu connus. Il est fondé sur une théorie de la production. L'homme produit par son travail, appliqué à la matière, des biens qui forment le capital. Mais l'homme ayant besoin de la matière pour la transformer en travaillant, son travail ne peut être libre que s'il possède le sol. Pour que tous les hommes participent d'une manière permanente à la possession du sol, la propriété doit devenir collective. Ce mode de propriété est le seul qui permette à chaque homme d'accroître sa richesse proportionnellement à son activité en même temps qu'aux progrès de la civilisation.

La société doit assurer à tous ses enfants l'éducation théorique et pratique. Une fois adultes, elle doit leur assurer à tous, comme pécule, une part des bénéfices sociaux. Producteurs isolés ou associés, ils doivent obtenir de la société une portion de sol et un certain capital. Le sol doit être partagé en lots, qui, dotés d'un capital d'exploitation, seront affermés. La société doit aussi prêter des capitaux pour empêcher l'augmentation du taux de l'intérêt.

L'héritage, dans ce système, est limité à la ligne directe. Toutes les successions sont frappées par l'impôt. Les successions *ab intestat*, à l'exception des héritages en ligne directe, sont acquis à l'Etat.

2. — **La doctrine de la nationalisation du sol en Angleterre.** — En Angleterre, après une éclipse de plus d'un demi-siècle, la doctrine de la nationalisation du sol est rappelée à l'attention par le livre de Dove, *The theory of human progression and natural probability of a reign of justice* (1850). Il ne contient rien d'original, mais il adapte le système de la nationalisation du sol aux principes généraux admis à cette époque en faveur des réformes sociales. Stuart Mill et Herbert Spencer mettent leur activité au service de la doctrine ainsi rajeunie.

La Land Tenure Reform Association, créée en 1870 par Stuart Mill et sa femme, réclame le prélèvement au profit de l'Etat de la plus-value graduelle du sol. Ce prélèvement doit être opéré, en totalité ou en partie, mais aussi largement que possible, par le moyen de l'impôt. Le droit est laissé au propriétaire de céder sa terre à l'Etat au prix courant.

3. — **L'individualisme interventionniste de Stuart Mill.** — Mais, pour Stuart Mill, la réforme agraire n'est qu'une partie d'un plan général de politique sociale qui tend à concilier la liberté d'action des individus avec la souveraineté de droit de la communauté et l'égalité de participation aux produits du travail. La socialisation de la rente du sol par l'impôt foncier n'est qu'un article de ce programme.

Les deux autres articles sont l'abolition du salariat par l'association coopérative de production et la limitation de l'inégalité des richesses par la limitation du droit d'hériter.

Le salariat dépouille l'homme de tout intérêt au produit de son travail : il tend donc à détruire l'individualité. Il convient de le remplacer par un régime qui fasse participer tous les travailleurs à la gestion de l'entreprise. Ce régime, c'est l'association de production, telle que l'ont conçue les socialistes français.

Le droit d'héritage n'est pas moins contraire que le salariat au libre développement des individus et à l'action de la concurrence sociale : il place les individus, les concurrents, dans des conditions extrêmement inégales. Adoptant, avec des modifications, les principes du saint-simonisme, Stuart Mill limite, non le droit de tester, mais le droit d'acquérir par héritage. Celui qui possède déjà une part suffisante de richesse est exclu du droit d'en recevoir héréditairement une autre.

Sans admettre des conclusions aussi radicales, Dupont-White, dans son livre sur l'*Individu et l'Etat* (1856), expose une doctrine interventionniste fondée sur l'idée que les intérêts collectifs prennent, dans la complexité croissante des sociétés, une ampleur telle que seul l'Etat peut les gérer. L'Etat a particulièrement à remplir les fonctions de bienfaisance et de charité.

Ainsi, du sein même des doctrines économiques classiques, et en opposition avec les principes du socialisme révolutionnaire, surgissent des théories qui impliquent de nouvelles conceptions du socialisme. Mais elles ne s'organisent pas en quelque nouveau système dont l'unité puisse s'opposer à celle du marxisme.

4. — **Développement de la doctrine de Rodbertus ; les fonctions de l'Etat.** — Rodbertus développe après 1850, notamment dans ses *Soziale Briefe*, les idées et le système qu'il a conçus et publiés avant 1848, avant le *Manifeste communiste.* Il les développe dans le sens de ce socialisme d'Etat dont il est un des principaux fondateurs.

Régime constitutionnel, unité nationale, il tient fermement à ce qu'il considère comme les deux conditions essentielles du progrès économique et politique. Mais son socialisme d'Etat ne se contente pas de réformes partielles et modestes : l'Etat qu'il soutient ou qu'il désire, c'est un puissant transformateur de l'économie tout entière.

Il appartient à l'Etat, en utilisant les applications de la division du travail, dont les progrès mesurent ceux de la société, d'adapter la production aux besoins, de la maintenir au niveau des ressources existantes, de répartir justement les produits entre les producteurs. L'adaptation de la production aux besoins sera possible par le calcul des forces de travail et des besoins réellement sociaux que renferme la société. Actuellement, les propriétaires des instruments de travail règlent leur production, non sur les besoins, mais sur leur propre intérêt, plus exactement sur la rente ou le bénéfice qu'elle leur procure : il faut résoudre l'opposition qui existe entre la rentabilité et la productivité et substituer au calcul intéressé du profit l'estimation exacte des besoins et des forces.

L'intervention de l'Etat règlera de la même manière l'adaptation de la production aux ressources sociales, c'est-à-dire la pleine et exacte utilisation des moyens

productifs. La volonté de l'Etat remplacera, pour le bien commun, le caprice du propriétaire capitaliste.

Quant à la répartition, Rodbertus développe sa théorie des crises, du paupérisme et de la rente, qui en accusent l'inégalité : les créateurs de produits sont frustrés d'une large portion de ces produits, à l'avantage des propriétaires fonciers et des capitalistes. Cette injustice, cette spoliation doivent être abolies. Elles le seraient par le communisme intégral et parfait : en raison de son imposibilité actuelle, il faut conserver la propriété individuelle et supprimer la liberté des contrats. Par ce moyen, par ce compromis, l'Etat pourra corriger la plus grave iniquité, qui est la diminution de la part proportionnelle du travail dans le produit. Il y parviendra en évaluant en travail la valeur du produit social, en fixant la fraction de cette valeur qui revient aux ouvriers, en distribuant aux entrepreneurs, pour cette somme, des bons de salaire, en échange desquels ils remettront aux magasins publics une quantité de produits de valeur égale, que les ouvriers pourront acheter, à leur tour, moyennant des bons de salaire. Pour que la part du salaire dans le produit national reste invariable, l'Etat devra augmenter le nombre des bons de salaire en suivant les progrès de la production.

Ce système tend à répondre à l'organisation et à la centralisation croissantes de l'Etat, c'est-à-dire à son perfectionnement, parallèle au progrès de la division du travail. Il suppose une harmonie croissante dans les organes sociaux, de plus en plus nombreux et de plus en plus variés.

5. — **La doctrine de Lassalle : nationalisme et démocratie ; droits acquis et loi d'airain ; les associations coopératives et l'Etat.** — Au socialisme d'Etat de Rodbertus, autoritaire et centralisateur, s'oppose celui de Lassalle, démocratique et coopératif, et formé, pour la plus grande partie, d'éléments tirés des doctrines françaises, surtout celles des saint-simoniens, de Louis Blanc et de Fourier, interprété par Weitling. Il le développe de 1848 jusqu'à sa mort, en 1864.

Lassalle prétend allier l'idée nationale et l'idée démocratique. Il veut fonder sur le soulèvement populaire l'unité de l'Allemagne. Pour lui, toute constitution est le résultat d'un équilibre de forces, et les questions constitutionnelles ne sont que des questions de force : il appartient à la démocratie d'affirmer et d'exercer la sienne.

La constitution actuelle de l'Allemagne est toute féodale. Mais la noblesse est décadente et la bourgeoisie décomposée en groupes séparés par leurs intérêts économiques. Néanmoins, c'est cette bourgeoisie qui, par ses éléments supérieurs, détient la force de l'Etat, qu'elle a transformé à son image : elle a le pouvoir politique, elle rejette le poids de l'impôt sur les plus pauvres, l'armée est à sa solde, le droit à son service.

Le moment est venu pour la démocratie de déposséder la bourgeoisie. Les deux articles essentiels de son programme doivent être l'autonomie nationale et le suffrage universel. Sans l'autonomie nationale, le socialisme ne pourrait prétendre à l'indépendance ; sans le suffrage universel, il ne serait qu'une secte. Toute revendication sociale doit être accompagnée d'une revendication politique, qui puisse aboutir dans le cadre ferme de la nation.

Les caractères économiques de l'époque actuelle se résument tous dans l'oppression de l'individu. Le capitalisme dépouille le producteur de tout l'excédent du salaire qui lui est concédé. Il retire un profit de tous les développements de la production, dont les crises périodiques, manifestant le désordre social, appesantissent leurs conséquences sur les plus pauvres, et dont les connexions, par l'effet de la solidarité universelle, aboutissent toutes fructueusement à lui.

Mais les droits du capitalisme ne sont que des droits acquis, que la volonté nationale peut prescrire. Etablis sur la propriété, et constitués par elle, ils doivent subir les transformations et surtout les restrictions successives qui caractérisent son évolution. De même, la loi qui pèse sur l'ouvrier, et qui le condamne au salaire le plus faible qui puisse être compatible avec son existence, cette loi cruelle énoncée par Rodbertus, cette loi d'airain, à laquelle Lassalle a attaché son nom, peut être abrogée par la démocratie, maîtresse de ses destinées, conquérante du pouvoir.

Pour y parvenir, elle peut utiliser les sociétés coopératives de consommation, qui comportent, d'ailleurs, le risque de faire baisser les salaires, tout en ne remédiant pas à la concurrence du gros capital, et les sociétés de crédit et d'achat de matières premières, dont l'efficacité est aussi très restreinte à l'égard du capitalisme. Mais, surtout, elle doit recourir aux associations de production, industrielles ou agricoles, en liaison avec de grands bazars ou magasins de vente, et progressivement fédérées par branches d'industrie, surtout dans les centres de production dense. Le capital leur serait fourni par une banque d'Etat, grâce aux res-

sources créées par l'impôt. Sans fonctionnarisme étatiste, elles seraient peu à peu répandues sur tout le territoire national, supprimant la concurrence et ses effets ruineux. Elles feraient disparaître à la fois le risque et le profit. Elles n'aboliraient pas la liberté individuelle : l'Etat ne serait pour elles qu'un commanditaire et un contrôleur.

6. — **Décomposition des éléments des systèmes collectivistes et du socialisme d'Etat.** — Les systèmes collectivistes, dont celui de Colins est le type, sont des systèmes purement spéculatifs dont les rapports avec la réalité sont faibles, et quant aux éléments qu'ils y puisent et quant à l'action qu'ils peuvent préparer. La doctrine de la nationalisation du sol perd rapidement ses caractères d'absolutisme rigide pour se transformer en programme de réformes pratiques. Les doctrines de Rodbertus et de Lassalle sont radicales en théorie, mais prudentes et réalistes dans l'application.

Les systèmes spéculatifs se dissolvent au contact des faits, se décomposent en plans partiels de réformes, se reconstituent au gré des fantaisies constructives. Les uns perpétuent la lignée des utopies, qui chercheront de nouveaux éléments, après 1870, jusqu'à celles de Hertzka et de Bellamy, parmi les résultats les plus positifs des sciences sociales. Les autres fournissent des articles aux programmes de réformes sociales immédiates, parfois conçus par des économistes infidèles à l'école, tels que Léon Walras

Le socialisme de Rodbertus et de Lassalle, débarrassé de ses prétentions universalistes et de ses visions de transformation totale ou de révolution, formera le

socialisme d'Etat de l'Allemagne impériale, qui réalisera leur nationalisme avec la monarchie sociale conçue par l'un et le suffrage universel réclamé par l'autre.

Il restera à coaliser, sinon à concilier, le collectivisme doctrinal, l'esprit révolutionnaire, la conception d'une démocratie sociale, l'ambition de conquérir les masses : ce sera l'œuvre des fondateurs de la démocratie socialiste d'Allemagne. Mais ils trouveront devant eux, en Allemagne même, l'action organisée par une doctrine rivale, celle du socialisme chrétien.

7. — **Le socialisme chrétien en Allemagne.** — Aussi bien, le socialisme chrétien, en Allemagne, ne procède-t-il pas du mysticisme religieux ou révolutionnaire qui anime, à ses origines, le socialisme chrétien d'Angleterre et de France. Ce qui l'inspire, c'est la volonté d'organisation sociale, s'appliquant, d'une part, au clergé, d'autre part, aux masses ouvrières. En face du démocratisme lassallien et du marxisme, il tend d'abord à recruter des troupes dans les milieux prolétariens, à constituer une force de direction sociale, conservatrice et progressive, à établir un programme de réformes concrètes et populaires.

C'est un an avant la mort de Lassalle, en 1863, au congrès catholique qui se tient à Munich, que Döllinger invite l'Eglise et les associations catholiques à étudier la question sociale. Son initiative est soutenue par l'évêque de Mayence, Ketteler, qui publie en 1864 son livre sur la *Question ouvrière et le christianisme.*

A la conférence de Fulda, en 1869, Ketteler présente un rapport sur l'activité de l'Eglise en faveur des ouvriers d'usine. Il recommande l'institution d'établisse-

ments et, plus particulièrement, d'associations d'assistance, la lutte contre l'alcoolisme et la débauche, le relèvement de la condition intellectuelle et morale des ouvriers par la religion et par l'école, l'organisation du travail par les conventions collectives, et, comme le voulait Lassalle lui-même, l'utilisation et la création des sociétés coopératives de consommation. Il réclame de l'Etat l'interdiction du travail prématuré des enfants, la limitation de leur travail, la fermeture des locaux de travail insalubres, le repos du dimanche, la réglementation de la durée du travail, le contrôle des conditions du travail.

Ainsi, dans le temps même où le socialisme lassallien et marxiste constitue la démocratie socialiste et où le marxisme s'empare de la direction de l'Internationale, une force s'organise en Allemagne pour lutter contre eux, avec une doctrine qui recommande les réformes et les mesures proposées par eux-mêmes, par les collectivistes modérés et par les socialistes d'Etat. Après les transformations des partis socialistes et de l'Internationale, après les événements de la Commune et les péripéties de la lutte entre anarchistes et marxistes, cette doctrine se retrouvera prête pour une action continue, qui, selon les circonstances, dressera contre le socialisme révolutionnaire ou inclinera dans une direction parallèle à la sienne les masses recrutées et encadrées. Pratiquement, elle sera toujours, comme il le sera lui-même en Allemagne, centralisatrice et nationaliste.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie du Chapitre X de la Deuxième Partie.

O. B., *L'école de Colins*, Ixelles, 1894, broch. in-fol.

Jules Noël, *Un philosophe belge*, Colins, Paris, 1909, in-8°.

Suart Mill, *Socialism*, New-York, 1891, in-12.

F. Lassalle, *Théorie systématique des droits acquis*, trad. par Andler, Bernard, Molitor, etc., Paris, 1904, 2 vol. in-8°.

H. Oncken, *Lassalle*, Stuttgart, 1904, in-8°.

E. Rosenbaum, *Ferdinand Lassalle*, Iena, 1911, in-8°.

E. Bernstein, *Ferdinand Lassalle*, Iena, 1919, in-8°.

Theodor Hertzka, *Freiland*, Dresden, 1890, in-8°.

Edward Bellamy, *Looking backward*, Leipzig, 1890, in-12.

Lucien Deslinières, *L'application du système collectiviste*, Paris, 1899, gr. in-8°.

Léon Walras, *Recherche de l'idéal social*, Paris, 1868, in-8° ; *Etudes d'économie sociale*, Lausanne, 1896, in-8°; *Etudes d'économie politique appliquée*, Lausanne, 1898, in-8°.

CHAPITRE V

LES DOCTRINES CONSTITUTIVES DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE ET L'INTERNATIONALE

1. — La doctrine lassallienne de l'Arbeiterverein. — L'Association générale des ouvriers allemands (Allgemeiner deutscher Arbeiterverein) est fondée le 23 mai 1863, à Leipzig, sur les principes que Lassalle a exposés, la même année, dans son *Offenes Antwort-Schreiben* au Comité constitué dans la même ville, en 1861, par Fritzsche et Vahlteich. Ces principes sont ceux de la doctrine qui associe l'action indépendante de la classe ouvrière et le socialisme d'Etat.

L'indépendance de la classe ouvrière lui est nécessaire pour le succès de ses revendications. Le parti libéral a démontré qu'il était incapable de défendre contre la monarchie les libertés politiques elles-mêmes. Il y a lieu de douter de sa capacité et de sa volonté de conquérir le suffrage universel, dont la classe ouvrière ne saurait se passer. Enfin, la condition sociale des ouvriers ne peut être améliorée que par l'intervention de l'Etat, mais cette intervention suppose que la classe ouvrière aura conquis le pouvoir politique.

Les entreprises privées sont impuissantes à relever la situation des ouvriers. En particulier, les sociétés coopératives de crédit et d'achat des matières premières n'intéressent pas les ouvriers, et celles de consommation elles mêmes, qui peuvent apporter quelque amélioration

au sort d'un certain nombre de familles ouvrières, sont strictement limitées dans leur action. La loi d'airain règle le taux des salaires, qui ne peut s'élever au-dessus de ce qui est habituellement nécessaire, pour un état donné de civilisation, à l'entretien et à la propagation de l'existence.

Néanmoins, il ne faut pas renoncer au principe de la coopération ; mais il faut l'appliquer au domaine qui a été négligé, à celui de la production, avec le concours financier de l'Etat. Si la classe ouvrière tout entière est organisée en associations coopératives de production, elle devient son propre patron, et la loi d'airain cesse de s'appliquer.

Mais l'intervention de l'Etat en faveur de la classe ouvrière dépend elle-même de l'établissement du suffrage universel, qui permettra aux travailleurs d'exercer sur l'Etat la pression nécessaire. Il faut donc qu'ils concentrent toutes leurs forces pour obtenir le suffrage universel. Il pourra être conquis par une agitation légale et pacifique ; mais cette agitation exige un effort constant d'organisation et de propagande. En conséquence, la classe ouvrière doit s'organiser en association générale et employer tous les moyens de propagande pour développer son action et accroître sa puissance.

Aussi bien, les statuts de l'Arbeiterverein déclarent-ils que l'association a pour but d'obtenir le suffrage universel afin de réaliser la représentation politique des ouvriers. Ils laissent de côté les revendications économiques et sociales, et sont muets sur les questions d'ordre national, qui, dans la pensée de Lassalle, nationaliste et partisan de la Grande Allemagne, étaient liées aux revendications de la classe ouvrière.

2. — **La doctrine du Parti ouvrier marxiste.** — Après la mort de Lassalle, Schweitzer, qui défend ses idées dans le *Socialdemokrat*, s'y assure la collaboration de Marx, Engels et Wilhelm Liebknecht ; mais, dès le début de 1865, tous les trois se retirent, parce qu'ils sont en désaccord avec Schweitzer sur la doctrine et la politique. Après leur élection au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, Liebknecht et Bebel fondent, en 1868, le *Demokratisches Wochenblatt* : ils y combattent violemment Schweitzer, qu'ils accusent de socialisme impérialiste et de césarisme bismarckien, et ils soutiennent une politique d'alliance avec les éléments les plus avancés de la bourgeoisie. C'est pour poursuivre cette politique, en adhérant, sur la base d'une organisation démocratique, aux principes de l'Internationale, fondée en 1864, et pour agir contre le parti lassallien de Schweitzer, qu'ils créent, en 1869, au congrès d'Eisenach, le Parti ouvrier démocrate socialiste, Sozialdemokratische Arbeiterpartei.

L'objet du Parti ouvrier démocrate socialiste est de créer l'Etat populaire, fondé sur la liberté. Pour cela, il se propose de combattre l'état social actuel, d'établir l'égalité de droits et de devoirs, de constituer la liberté politique, d'abolir la servitude économique, en supprimant le salariat et en réalisant le droit du travailleur au produit intégral de son travail. Il poursuit les réformes immédiates suivantes : suffrage universel, législation directe par le peuple, avec droit d'initiative et referendum, suppression de tous les privilèges de naissance et de religion, suppression des armées permanentes, séparation de l'Eglise et de l'Etat, instruction obligatoire et gratuite, institution du jury, abrogation des lois contre

la presse et contre la liberté de réunion, établissement de la journée de travail normale, suppression des impôts indirects, création d'associations de production avec crédit de l'Etat.

Au congrès de Stuttgart, en 1870, le Parti ouvrier se prononce en faveur des coopératives de production appuyées sur les syndicats. Il recommande la participation aux élections sans alliance avec les autres partis. Il adopte la résolution du congrès de l'Internationale à Bâle en faveur de la nationalisation du sol.

3. — **Les éléments de la doctrine de la démocratie socialiste allemande.** — Les thèses constitutives de la démocratie socialiste allemande ont donc une double origine : d'une part, la doctrine de Lassalle, développée dans le sens impérialiste et bismarckien, et, d'autre part, celle de Marx et Engels, incorporée à celle de l'Internationale, et développée par Liebknecht et Bebel dans le sens de l'action électorale, indépendante en principe, mais favorable, dans la pratique, aux alliances avec les partis les plus avancés de la bourgeoisie. Les événements de politique intérieure et extérieure qui préparent, déterminent ou suivent la constitution de l'empire d'Allemagne, précipitent la fusion des deux doctrines et leur unification au congrès de Gotha (1875).

A la démocratie socialiste unifiée, les lassalliens apportent les articles et les allures démocratiques, la doctrine du salaire et du recours à l'Etat, la théorie des associations ouvrières ; les marxistes les principes théoriques énoncés dans le *Manifeste communiste*, la tactique de concentration ouvrière et de conquête des positions électives, les programmes de réformes adaptés aux ambitions électorales, et surtout la charte de l'Interna-

tionale, modifiable selon les besoins de propagande et de domination du socialisme allemand.

4. — **Les principes constitutifs de l'Internationale ; Adresse inaugurale et statuts ; éléments français et proudhoniens, éléments marxistes.** — Les conceptions générales qui président à la fondation de l'Internationale, en 1864, sont développés dans Karl Marx dans son *Adresse inaugurale*.

En dépit des progrès industriels et commerciaux accomplis depuis 1848, la misère des classes ouvrières n'a pas diminué, mais augmenté encore. L'expérience démontre que le perfectionnement des machines, les progrès de la science, l'extension de ses applications pratiques, l'exploitation de nouvelles colonies n'ont pu améliorer leur situation ; au contraire, les conflits sociaux sont devenus encore plus aigus. Toutefois, tandis que, sur le continent, l'organisation ouvrière a été brisée par la Révolution de 1848, en Angleterre les ouvriers ont obtenu la loi de dix heures et le développement de la coopération.

La situation ne peut être modifiée que par une transformation sociale : les moyens de production fournis par la nation doivent devenir propriété collective. Mais l'opposition des classes possédantes, qui défendent leurs monopoles économiques, ne peut être abattue que par la force politique de la classe ouvrière. Le devoir de la classe ouvrière est donc d'acquérir cette puissance, qui lui permettra d'appliquer les lois de la morale et du droit à la politique extérieure.

Les statuts de l'Internationale, adoptés par le congrès de Genève (1866), sont précédés de considérants doctrinaux où l'influence de Proudhon et du socialisme fran-

çais, démocratique, idéaliste et réformateur, est combinée à celle de Marx. Elle y est même prépondérante, en tant qu'elle fait prédominer les idées de liberté, de légalité, de moralité. L'influence marxiste se manifeste surtout par l'introduction de certains principes du communisme prolétarien, tel qu'il a été fixé par le *Manifeste*, et du collectivisme étatiste.

Le congrès de Genève déclare que l'émancipation de la classe ouvrière doit être conquise par la classe ouvrière elle-même. La lutte qu'exige cette émancipation n'est pas une lutte pour des privilèges et des monopoles, mais pour l'égalité de droits et de devoirs et pour la suppression de toute domination de classe. L'assujettissement économique du travailleur au propriétaire des moyens de production est la cause de l'esclavage sous toutes ses formes, de la misère, de la dégradation morale et de la dépendance politique. Par conséquent, l'émancipation économique de la classe ouvrière est le but final, dont tout mouvement politique n'est que le moyen.

L'échec de toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour atteindre ce but a eu pour cause le manque de solidarité entre les diverses catégories industrielles de chaque pays et le défaut d'union fraternelle entre les classes ouvrières des différentes nations. L'émancipation de la classe ouvrière n'est pas un problème local ni national, mais un problème social, qui se pose à tous les pays de civilisation moderne, et dont la solution dépend de la coopération théorique et pratique des plus avancés. Le mouvement actuel de la classe ouvrière dans les pays industriels d'Europe, en éveillant de nouvelles espérances, donne à tous un solennel avertissement :

c'est de ne pas tomber dans les anciennes erreurs et d'établir la liaison directe et étroite des mouvements encore séparés.

Le congrès proclame que l'Internationale, c'est-à-dire les sociétés et les individus qui y adhèrent, reconnaissent la vérité, le droit et la moralité comme le fondement de leur conduite, sans considération de race, de confession ou de nationalité. Le devoir de chaque homme est de réclamer les droits de l'homme et du citoyen, non seulement pour lui-même, mais pour quiconque accomplit son devoir. Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits.

L'objet de l'Internationale est de réaliser l'union de tous les groupements ouvriers qui poursuivent le même but : la protection, le progrès et l'émancipation complète de la classe ouvrière. Dans chaque pays, les membres de l'Internationale doivent s'efforcer de réaliser l'unité nationale de la classe ouvrière.

Le congrès se prononce pour la réduction de la journée de travail, pour la réglementation du travail des femmes et des enfants. Il se prononce en faveur de la coopération, en tant qu'elle démontre pratiquement les avantages d'un système démocratique d'association ; mais il rappelle les limites auxquelles elle est bornée par les conditions de la propriété et de la production, et recommande aux ouvriers la coopération de production de préférence à la coopération de consommation, qui n'atteint que les couches superficielles de la vie économique. Il recommande, d'autre part, l'action syndicale, comme une action de lutte immédiate et constante contre le capital, en ce qui concerne les questions de salaire et de durée du travail, et comme une action

organique et préparatoire dans la lutte générale qui a pour objet la suppression du salariat et du capitalisme. Cette conception impose aux syndicats de se préoccuper de l'émancipation totale de la classe ouvrière et de considérer d'ensemble les luttes des salariés contre l'exploitation du capital. Il se prononce contre les impôts indirects, contre le militarisme, contre l'influence impérialiste de la Russie et pour la reconstitution d'une Pologne socialiste.

Le congrès de Lausanne (1867) proclame que l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique, et que la conquête de la liberté politique est pour eux une primordiale et absolue nécessité. Il précise sa doctrine à l'égard des organisations ouvrières en déclarant que leur activité doit se subordonner au plan de transformation totale de la société. Il se prononce en faveur de l'étatisation des moyens de transport et d'échange.

5, — **Les congrès de Bruxelles (1868) et de Bâle (1869) : progrès et développement de l'influence et de la direction marxistes.** — Le congrès de Bruxelles (1868) marque les progrès de l'influence marxiste sur l'Internationale, les progrès de la conquête marxiste. Il réclame l'appropriation par la collectivité des mines, carrières, chemins de fer, que l'Etat doit remettre à des sociétés ouvrières, exploitant sous sa surveillance. Le sol cultivé doit être également approprié par l'Etat, qui doit le répartir entre les sociétés agricoles ouvrières. A l'Etat revient aussi la propriété des canaux, des routes et des forêts. Quant aux machines, les capitalistes doivent en être dépossédés : elles seront remises aux sociétés coopératives de production.

Le congrès déclare que la grève n'est pas le moyen de rendre l'ouvrier parfaitement libre, d'assurer sa complète émancipation ; mais elle lui est fréquemment nécessaire ou utile. Des règles doivent être établies et appliquées pour la soumettre à certaines conditions d'organisation, d'opportunité et de régularité, et pour réaliser, au moment où elle se produit, la solidarité ouvrière la plus étendue, notamment par des caisses et par des commissions locales de grève. D'autre part, le congrès adopte le principe du droit du travailleur au produit intégral de son travail, et il se prononce en faveur de banques démocratiques d'échange.

Le congrès de Bruxelles proteste contre la guerre, qui n'est qu'un moyen d'asservir les masses et d'affermir le despotisme. Elle perpétue la misère des ouvriers, qui sont sacrifiés au service militaire. Le congrès recommande à toutes les sections de l'Internationale d'employer contre elle tous les moyens d'agitation, et, si elle venait à éclater, la grève des peuples.

Le congrès de Bâle (1869) manifeste la mainmise du marxisme sur l'Internationale : il appuie la doctrine dans le sens marxiste. Il revendique pour la société le droit sans restriction d'abolir la propriété privée du sol. D'autre part, il recommande aux syndicats d'englober toute l'industrie et de confier à l'Internationale la centralisation des informations recueillies par eux.

Lorsque la guerre de 1870 éclate, le Conseil général de l'Internationale exprime la pensée du marxisme allemand en déclarant, le 23 juillet, qu'elle est pour l'Allemagne une guerre de défense contre une agression, et pour la France une édition amendée du coup d'Etat du 2 décembre ; il demande aux ouvriers allemands de lui

conserver son caractère. Le 9 septembre, il renouvelle cette prescription.

6. — La victoire du marxisme sur l'anarchisme. — C'est précisément sur cette question de la guerre que la division va éclater au sein de l'Internationale, qui semblait étroitement unie sous la domination des principes marxistes.

Le 4 septembre 1870, une fraction de l'Internationale, la Fédération jurassienne, inflige au Conseil général une contradiction formelle : elle lance un appel en faveur de la République française. En demandant à tous les ouvriers de la défendre, elle leur demande de défendre le droit et la liberté.

La Fédération jurassienne est l'œuvre de Bakounine, qui, en 1867, a donné à l'Alliance internationale de la démocratie socialiste, dont elle fait partie, son programme libertaire, fédéraliste et communaliste. Le marxisme emploie deux années à combattre et à vaincre ses adversaires. Le congrès de La Haye (1872), qui exclut Bakounine, consomme, dans l'Internationale, la victoire du marxisme et du germanisme sur l'anarchisme et les influences françaises.

BIBLIOGRAPHIE

Voir la bibliographie des Chapitres I, II et IV.

Edgard Milhaud, *La démocratie socialiste allemande*, Paris, 1903, in-8°.

Fribourg, *L'Association internationale des travailleurs*, Paris, 1871, in-8°.

J. L. PUECH, *Le proudhonisme dans l'Association internationale des travailleurs*, Paris, 1907, in-8°.

James GUILLAUME, *L'Internationale*, Paris, 1905-1910, 4 vol. gr. in-8°.

Edmond LASKINE, *L'Internationale et le pangermanisme*, Paris, 1916, in-8°.

CHAPITRE VI

LES SYSTÈMES OPPOSÉS AU MARXISME

1. — **L'anarchisme de Bakounine et de l'Alliance internationale ; la doctrine de la propagande par le fait.** — Les éléments de l'anarchisme bakouniniste, anarchie politique, fédéralisme, communalisme, sont proudhoniens. Tandis que les socialistes français, suivant les leçons de Proudhon lui-même, se préoccupent de plus en plus de l'organisation syndicale et coopérative des ouvriers, Bakounine prend les principes généraux des théories politiques de son devancier pour thèmes de sa propagande.

C'est sur ces principes qu'après plusieurs années d'agitation il établit le programme de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste, fondée par lui en 1867. Ce programme comprend la révolution universelle, la destruction de l'Etat et de l'Eglise, la proclamation de la liberté absolue, qui doit entraîner la suppression des sujétions et des classes. La destruction de l'Etat doit être l'acte initial de la révolution. L'Etat, en effet, implique le despotisme, détestable et malfaisant. Le despotisme ne dépend pas de telle ou telle forme de l'Etat : il tient à son essence, à son existence même.

La destruction de l'Etat aura pour conséquences la banqueroute publique, l'abolition des dettes privées et des impôts, la suppression de l'armée, de la bureaucratie, de la police, du culte, de la justice officielle, des titres de propriété, des actes judiciaires et civils, la con-

fiscation de tous les capitaux productifs et de tous les moyens de production au profit des associations ouvrières et de leur fédération, qui constituera la commune. La commune affranchie sera administrée par ses délégués, ses comités et ses conseils, organes de la volonté et de l'activité des travailleurs associés.

Dans la société ainsi libérée, l'ordre s'établit par l'application du principe immanent de la solidarité. Délivrés de la contrainte oppressive et dépravante de l'Etat, les hommes se retrouvent frères les uns des autres : leurs libres inclinations les portent à utiliser au mieux des intérêts communs les forces de la nature et les richesses créées et accumulées par la société.

Toutes les distinctions de race, de nationalité et de croyance, d'où naissent tant de haines et tant de conflits, sont abolies dans les communes et dans leurs fédérations, qu'unissent aussi les liens de la solidarité humaine. Dans chaque commune ouvrière, chaque travailleur a droit au produit intégral de son travail. Il a le plein droit de réunion et d'association, et aussi le plein droit de sécession, sans lequel sa liberté ne serait pas entière.

A partir de 1867, l'anarchisme exposé et propagé par Bakounine va se développer dans deux directions. D'une part, il va grouper dans l'Internationale, puis hors de l'Internationale, les socialistes de tendances libertaires et démocratiques, qui, après la défaite des éléments proudhoniens, resteront hostiles au marxisme. D'autre part, il va fournir leurs principes théoriques aux anarchistes purs, aux propagandistes par le fait.

C'est un disciple de Bakounine, envoyé par lui, comme émissaire, en Russie (1869), Netschaief, qui est le premier théoricien de la propagande par le fait. Adaptant la doctrine anarchiste à l'état politique et social de

la Russie, il prétend fonder la révolte populaire, qui doit entraîner la révolution, sur l'action auprès des paysans. Mais cette action ne suffit pas : il convient d'intéresser et d'incorporer à l'organisation révolutionnaire les activités les plus énergiques et les plus destructives. La destruction est le but immédiat : c'est à quoi il faut employer ces forces violentes. Mais l'attentat ne doit pas avoir seulement pour objet la destruction : il doit devenir un moyen de propagande, car nul autre n'est plus efficace.

2. — **Le blanquisme.** — En France, pendant les dernières années de l'Empire, les éléments socialistes qui n'ont pas accepté l'influence de Proudhon se partagent en deux groupes principaux : les révolutionnaires et les réformistes.

Les premiers continuent à subir le prestige et à soutenir les thèses générales de Blanqui. Sans lui, le blanquisme se constitue cependant, recrute des adhérents, s'organise, se donne des chefs.

La doctrine retient l'essentiel du socialisme démocratique et révolutionnaire légué par Babeuf à Buonarroti et transmis par Buonarroti aux républicains de 1830 et de 1848. Pour établir la justice et l'égalité, pour abolir le despotisme, les contraintes perpétuées par les monarchies et les théocraties, elle fait appel à la révolution et au coup de force. Toute souveraineté résidant dans le peuple, il a droit à la totalité du pouvoir.

Il appartient à l'Etat populaire de réaliser les fins conçues par le peuple et poursuivies par ceux qui agissent en son nom. Il lui appartient de régler les rapports des producteurs, la gestion de l'outillage, la répartition des biens, de manière à satisfaire à l'équité la plus rigoureuse.

C'est donc par la république que le socialisme doit se réaliser. C'est par elle, généralisée dans la libre association des peuples, qu'il doit, en respectant la pleine indépendance des nations, faire régner aussi la justice internationale.

La Révolution du 4 septembre ayant rendu la liberté à Blanqui, il apporte à sa doctrine la confirmation la plus vigoureuse en ce qui concerne les droits et la défense de la nation. Lorsque la patrie est en danger, un devoir absolu s'impose à tous les citoyens, celui de la défendre, de la sauver. Les droits de la nation sont imprescriptibles, comme ceux de l'individu : elle ne saurait aliéner son indépendance. L'oppresseur d'une nation libre doit être traité comme l'ennemi du genre humain.

Telles sont les idées que Blanqui va fournir à la Commune. Elles se combineront avec celles que la Commune recevra des proudhoniens ou des groupes secondaires, plus particulièrement attachés à telle ou telle conception, à telle ou telle tradition du babouvisme, du communisme révolutionnaire, de l'étatisme radical. Au reste, dans les milieux ouvriers qui subissent la forte influence du blanquisme, les esprits retiennent et amalgament les thèses les plus frappantes des doctrines diverses, même contradictoires.

3. — **Le socialisme réformiste.** — Au contraire, ces milieux ouvriers n'ont gardé que peu de contacts avec le socialisme pacifique, modéré, réformateur, qui, pendant l'Empire, a recueilli l'héritage complexe et appauvri du fouriérisme, du communisme religieux, du coopératisme, du solidarisme, des doctrines d'organisation du travail. Mais, conservé par quelques groupes, par quel-

ques publications, par quelques théoriciens isolés, cet héritage subsiste : il renferme les principaux éléments théoriques du socialisme réformiste qui se développera après la Commune.

Ce socialisme est favorable à l'association, sous toutes ses formes, coopératives et syndicales, mais coopératives surtout. Il commence à déclarer que, parmi les applications de la coopération, les sociétés de consommation sont les plus efficaces et les plus fécondes. D'autre part, il recommande l'intervention de l'Etat, sans l'ériger en système, mais sans la retarder ou l'affaiblir par des discussions préjudicielles et théoriques sur la notion même de l'Etat et sur ses fonctions.

Le socialisme réformiste est donc éclectique. Il concilie les aspirations diverses d'où il procède, et, remontant à la plupart des grandes doctrines du socialisme français, il conserve une tolérance spéculative qui s'accorde à la fois avec son idéalisme et avec sa volonté de réformes pratiques. Il ne participe pas à la constitution ni à la direction de la Commune, mais son esprit n'en est pas totalement absent : il apparaît surtout dans certaines mesures d'exécution, dans certaines formes de gestion.

BIBLIOGRAPHIE

V. les ouvrages généraux cités à la bibliographie du Chapitre Ier de la Première Partie.

Michel BAKOUNINE, *Œuvres*, Paris, 1895-1913, 6 vol. in-18.

BLANQUI, *La Patrie en danger*, Paris, 1871, in-12 ; *Critique sociale*, Paris, 1885, 2 vol. in-18.

Gustave GEFFROY, *L'Enfermé*, Paris, 1897, in-12.

CHAPITRE VII

LA COMMUNE

1. — **Le mythe de la Commune.** — La Commune de Paris est à la fois un événement et une institution complexe, dont la doctrine, très confuse, réunit à des éléments socialistes des éléments intellectuels ou sentimentaux qui ne le sont point. Les uns, tels que la volonté de défense nationale, se laissent aisément incorporer à la conscience socialiste ; d'autres, tels que la fièvre obsidionale, lui sont étrangers.

D'autre part, de la doctrine de la Commune, socialiste ou non, il faut distinguer le mythe, ou plutôt les mythes de la Commune. Ces mythes sont contradictoires : le mythe socialiste de la Commune s'oppose à ceux qu'a créés la pensée de ses adversaires.

Le mythe socialiste de la Commune est encore vivant aujourd'hui. Comme il se produit d'ordinaire, les croyants d'aujourd'hui ont ajouté de nouveaux thèmes de croyance aux anciens. De France, le mythe s'est propagé dans les divers pays où le socialisme compte des adhérents, et son développement y paraît quelquefois en raison de l'éloignement dans l'espace comme dans le temps.

D'après cette image mythologique, la Commune est une révolution prolétarienne, ayant pour objet de renverser le gouvernement bourgeois et la société capitaliste, et d'instaurer le régime socialiste. Elle procède à la fois des doctrines spéculatives qui se sont épanouies

dans le *Manifeste communiste* et de la volonté populaire, révoltée contre la tyrannie du capital et de la bourgeoisie. Héritière des Révolutions de 1789-1793 et de 1848, elle est aussi l'annonciatrice des révolutions prolétariennes de demain. Elle réalise la prise du pouvoir politique et économique par le prolétariat. Elle résume tout l'effort déjà accompli par les prolétaires pour leur émancipation ; elle leur montre le sens de leurs luttes et la méthode à employer pour vaincre. Le triomphe de la Commune, généralisé dans le monde, signifierait la fin des guerres et l'union pacifique des peuples libres.

Tel est le symbole sous lequel la Commune a été incorporée au socialisme contemporain. C'est lui qui donne aujourd'hui sa valeur essentielle aux thèses et aux revendications placées sous le signe communaliste. Mais la véritable doctrine de la Commune en est presque aussi éloignée que les actes qui ont marqué son établissement et sa gestion.

2. — **La doctrine de la Commune.** — Parmi les causes déterminantes de la Commune, les doctrines socialistes ont une part certaine, mais médiocre. Cette part est celle des théories conservées ou développées pendant les dernières années de l'Empire et surtout pendant les premiers mois de la Troisième République. Alors agissent séparément ou ensemble l'influence des idées de Proudhon, celle des membres de l'Internationale, celle des révolutionnaires, dirigés par Félix Pyat, Vermorel et Delescluze, celle de Blanqui, entraîné par ses propres partisans à une conception active de la révolution sociale, celle des écoles ou des groupes secondaires, tantôt fidèles à une pensée magistrale, tantôt

subjugués par les idées en faveur dans les cercles d'étude ou d'action.

La doctrine qui résulte de ce concours d'idées ou de systèmes, de volontés ou de velléités, ne peut être qu'une doctrine sans homogénéité. Elle rassemble des thèses très différentes, parfois contradictoires, allant du fédéralisme proudhonien au communisme autoritaire, du mutualisme coopératif à l'étatisme dictatorial, de l'anarchisme au collectivisme révolutionnaire.

Ses intentions directrices, en matière politique, économique, sociale, apparaîtront à l'examen des principales mesures prises par le gouvernement communaliste.

La fixation du maximum des traitements à 6.000 fr., l'interdiction du cumul, la réduction ou la suppression des frais d'actes, la remise des loyers, des dettes pour location en garni, la reconnaissance aux locataires du droit de résilier leurs baux pendant six mois ou de proroger pendant trois mois le congé qui aurait pu leur être donné, la réquisition des appartements vacants, le dégagement gratuit des reconnaissances du Mont-de-Piété procèdent d'un égalitarisme niveleur, qui exagère des intentions démagogiques, liées à des préoccupations d'ordre public. La revision des marchés d'habillements militaires, la réorganisation de l'octroi, le contrôle des affaires administratives dans les arrondissements manifestent la volonté d'intervenir dans le détail de l'administration pour y faire respecter les principes d'une bonne gestion autant que ceux d'un socialisme démocratique.

Par la taxation du pain et de la viande, par le contrôle des ventes en gros dans les halles et marchés, la

Commune poursuit cette politique d'intervention dans l'intérêt des consommateurs. Elle la poursuit dans l'intérêt des ouvriers en interdisant le travail de nuit dans les boulangeries, les amendes et retenues sur les salaires, en supprimant les placeurs, en réglementant les conditions du travail pour les marchés de l'Intendance. Elle manifeste plus particulièrement son intérêt et sa faveur aux associations coopératives et syndicales en donnant l'ordre d'établir la statistique des ateliers abandonnés et l'inventaire des instruments de travail à concéder aux sociétés coopératives, et en encourageant les initiatives et les entreprises syndicales en matière d'enseignement et de beaux-arts.

La Commune applique des articles démocratiques du programme socialiste en abolissant le serment politique et professionnel, en interdisant les perquisitions et les réquisitions arbitraires. Elle en applique d'autres par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par la suppression du budget des cultes, par la laïcisation du personnel hospitalier, par une tentative d'organisation de l'enseignement laïque et professionnel, qui montrent que, de ses préoccupations politiques, celles qui concernent la lutte contre le cléricalisme et les influences religieuses sont les plus vives.

On peut ainsi estimer l'importance et la valeur des éléments socialistes qui contribuent à constituer la doctrine de la Commune. D'ailleurs, la plupart des mesures par lesquelles ils se manifestent, prises pour répondre aux circonstances, sont restées sans exécution ou sans suite.

BIBLIOGRAPHIE

Benoît MALON, *La troisième défaite du prolétariat français*, Neuchatel, 1871, in-8°.

Edmond LEPELLETIER, *Histoire de la Commune*, Paris, 1911, in-8°.

Georges BOURGIN, *Histoire de la Commune*, Paris, 1907, in-16.

Georges RENARD, *Ce que fut la Commune de 1871*, dans *Floréal*, mars 1921.

CHAPITRE VIII

LES DOCTRINES ANTAGONISTES DU MARXISME

1. — Le socialisme intégral : Benoît Malon. — Au lendemain même de la Commune, Benoît Malon établit les principes généraux d'une doctrine qui conserve la tradition et les principaux éléments du socialisme français, tel qu'il était vulgarisé pendant les dernières années de l'Empire. C'est le socialisme éclectique, ou « intégral ».

Benoît Malon, dont la *Revue socialiste* est l'organe, ne prétend pas à l'originalité : il ne prétend qu'à coordonner les notions découvertes et accumulées par les théoriciens socialistes. Il retient de Saint-Simon l'idée que l'humanité tend à l'organisation de la paix laborieuse, à la fraternité des peuples par la justice sociale ; de Fourier, l'idée que l'accroissement de la richesse et du bien-être peut être obtenu par le développement intégral de l'être humain et par l'association des énergies ; des babouvistes et des communistes, l'idée que les hommes ont des droits égaux, que la société doit garantir par d'égales possibilités d'instruction et de travail ; de Proudhon, l'idée que la liberté de la personne humaine est imprescriptible et que la société doit être réorganisée, sans réglementation autoritaire, par la libre fédération des communes et des groupes de travailleurs.

Le socialisme ne saurait plus être désormais une doctrine de secte. Il est devenu international, universel, et

il remplace, dans la foi de l'humanité, les religions vaincues par la raison et par la science. Les ouvriers qu'il groupe ne sont pas seulement unis pour les revendications journalières concernant leur situation professionnelle, économique, sociale, mais par la volonté de faire respecter leur dignité d'hommes et d'élaborer un monde nouveau où cette dignité sera assurée par l'égalité des droits et le progrès de la culture morale.

Le socialisme travaille donc à réaliser une forme de civilisation supérieure. Il ne se préoccupe pas seulement des intérêts matériels de l'humanité, mais aussi de ses aspirations morales. Il ne suffit pas qu'il affirme la lutte des classes et poursuive la conquête des pouvoirs publics : il doit se fonder sur le culte du droit et de la justice et faire appel aux sentiments altruistes de tous les hommes.

Dans ce monde nouveau, dans cette civilisation supérieure, les classes seront abolies. L'instruction générale et professionnelle sera donnée à chaque enfant. La terre et l'outillage seront remis à ceux qui travaillent. Le travail, mieux réparti et mieux rétribué, sera obligatoire pour tout homme valide, et le travailleur aura droit au produit intégral de son travail. Les Etats, oppresseurs et parasites, seront transformés en libres fédérations des groupes industriels et agricoles, des communes, des régions, des nations, des continents, unis par la loi de solidarité humaine.

Pour préparer ce régime, Benoît Malon préconise une série de mesures qu'il considère comme plus sûres qu'une révolution violente. Elles tendent à renforcer l'Etat en le mettant au service de la classe ouvrière. Législation et réglementation internationales du travail.

droit à l'existence réalisé par l'assurance sociale, ministère du travail, ateliers sociaux, colonies et associations agricoles, banque nationale, monopolisation des chemins de fer et des mines, monopoles communaux, diffusion de l'enseignement, tel est le programme des réformes pratiques et immédiates que recommande le socialisme intégral.

C'est à cette forme de socialisme que se rattache le Belge César de Paepe, qui développe surtout la doctrine de la socialisation des services publics. Après lui, ses tendances seront soutenues en Belgique par Guillaume de Greef et Hector Denis. En France, Georges Renard, Pioger, Fournière seront les continuateurs de Malon.

2. — **La nationalisation du sol : doctrines de Henry George et de Wallace.** — En 1871, dans *Our land and land policy*. Henri George présente l'exposé systématique de la doctrine de la nationalisation du sol, propagée par la Land Tenure Reform Association. Il la développe, en 1879, dans *Progress and poverty*, qui obtient un grand succès.

La doctrine de Henry George est fondée sur la conception de lois naturelles établies par la divinité pour réaliser l'harmonie entre la loi sociale et la loi morale. Or, un désordre s'est introduit dans la société, où les progrès de la production et du commerce paraissent compensés par l'augmentation de la misère des classes laborieuses ; la coexistence de ces deux faits semble indiquer qu'ils sont la condition l'un de l'autre.

Le désordre social ne saurait avoir pour cause l'existence de la propriété privée, qui est légitime quand elle est fondée sur le travail du propriétaire. Il en est ainsi de toutes les formes de la propriété mobilière. Mais, au

contraire, la propriété foncière n'est pas justifiable, parce qu'elle n'est pas fondée sur le travail : l'attribution de la terre à quelques-uns seulement, tandis que, par nature, elle appartient à tous, entraîne tout le désordre économique et social.

Cette attribution développe ses effets iniques dans la création de la rente foncière, c'est-à dire dans la constitution de cette partie du revenu foncier qui n'est pas due au travail du propriétaire, mais à la productivité ou aux avantages naturels de la terre, sol et sous-sol, terrain nu ou terrain bâti, pays peuplé ou surpleuplé, avantages non seulement exploités par la spéculation, mais constamment multipliés et accrus par les progrès matériels qui augmentent la valeur des biens fonciers par le travail des habitants, des non-possédants. Il n'est pas juste que ce travail de la majorité et ces progrès matériels, dus à tous, ne profitent qu'aux propriétaires : la plus-value foncière, accaparée par quelques-uns, se transforme en cause d'exploitation et de misère pour la majorité.

Il convient donc que la société revendique et reprenne la plus-value, la rente imméritée, « unearned increment », qui est produite par elle. Atteinte et saisie par l'Etat, elle pourrait être employée par lui, sous toutes formes utiles, au bien-être général, dont chacun aurait sa part, à commencer par les travailleurs aujourd'hui frustrés.

Par ses effets directs, l'appropriation privée du sol est la cause unique du désordre économique et social et de la misère. Les industriels, les commerçants, les banquiers, toutes les catégories de capitalistes n'y sont pour rien : ce sont, eux aussi, des travailleurs, comme les ouvriers. Au contraire, c'est le propriétaire foncier qui les

ruine et qui condamne au chômage ceux qu'ils emploient ; c'est lui qui abaisse le taux des salaires, en portant au maximum la rente foncière, qui grève la production, en dépit de l'accroissement de sa puissance productive.

Aussi, le mal étant unique, le remède doit être simple : pour abolir la misère, il suffit de supprimer la propriété privée du sol. Il faut exproprier les propriétaires fonciers, et sans indemnité. D'ailleurs, pratiquement, cette expropriation ne sera pas directe : elle pourra être effectuée par l'impôt. Laissant au propriétaire foncier ses titres de propriété, l'Etat lui enlèvera par l'impôt tout le revenu de sa terre, moins ce qui sera nécessaire à sa subsistance et à celle des siens. Grâce à cette taxe unique, « single tax », l'Etat pourra supprimer toutes les autres contributions, notamment celles qui pèsent sur les objets de consommation. La terre, unique source de la richesse, subviendra seule aux dépenses sociales.

La doctrine de Henry George est adoptée par l'English Land Restoration League, fondée en 1883 par le rapprochement de disciples de Henry George, de socialistes chrétiens et de socialistes indépendants. Elle est adoptée par les sociétés pour la nationalisation du sol qui se constituent aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, Nouvelle-Zélande, Hindoustan, Japon.

Etablie sur des principes analogues, la doctrine d'Alfred Russel Wallace, publiée de 1880 à 1882, et propagée par la Land Nationalization Society (1881), substitue l'Etat aux propriétaires fonciers dans la propriété du sol national. Mais les propriétaires fonciers seront indemnisés : ils recevront une annuité viagère égale au revenu qu'ils tiraient de leur terre. Cette rente sera con-

tinuée à leurs héritiers nés avant la promulgation de la loi de nationalisation. D'autre part, les tenanciers seront garantis dans la propriété des fruits personnels de leur travail, culture, construction, amélioration du sol. Au contraire, ils acquitteront à l'Etat la rente du sol, due à la fertilité naturelle, à l'exposition, aux voies de communication, à quelque cause physique ou sociale que ce soit : leur redevance variera donc en même temps que la rente. Les sous-locations seront interdites : la répartition de la terre permettra que des lots suffisants soient assurés à tous les cultivateurs. Tout citoyen aura le droit de choisir, une fois dans sa vie, parmi les terres vacantes, un lot qu'il devra personnellement occuper et mettre en valeur.

Ce système aura pour sûr effet d'abolir la misère. Il tendra à faire baisser les loyers urbains et hausser les salaires des ouvriers, qui ne seront point condamnés à perpétuité au salariat involontaire. Il tendra à empêcher la dépopulation des campagnes et le divorce de la ville et de la terre.

3. — **Le socialisme chrétien en Angleterre, de la Guilde de Saint-Mathieu à l'Armée du Salut, et aux Etats-Unis.** — Après la guerre et la Commune, le socialisme chrétien, qui, pendant vingt ans, en Angleterre, a conservé les traditions et retenu les leçons de Maurice et de Kingsley, se reconstitue pour l'action.

En 1877, le révérend Stewart Headlam forme le noyau de la Guilde de Saint-Mathieu. Sa doctrine et son programme se résument en trois points : abolir les préventions qui existent contre l'Eglise, provoquer la pratique de la religion chrétienne, susciter l'étude des questions sociales et politiques à la lumière des dogmes chrétiens.

La Guilde de Saint-Mathieu veut rapprocher les hommes et les consciences, enseigner la solidarité la plus large, réaliser la démocratie des services mutuels, remplacer le pharisaïsme par l'humanité. Pratiquement, elle recommande et poursuit les réformes qui tendent à améliorer la condition de la masse populaire, enseignement gratuit, réduction de la journée de travail, minimum de salaire, municipalisations, nationalisation du sol.

Les idées directrices du socialisme chrétien vont désormais inspirer l'activité spéculative et pratique de nombreux groupements.

Par ses membres ou par les prêtres qui subissent son influence, la Guilde de Saint-Mathieu fournit les principes généraux de sa doctrine à la Christian Social Union, fondée en 1889, qui, d'ailleurs, se propose l'étude plutôt que l'action.

En 1892, la Brotherhood Church est constituée par un groupe de congrégationalistes pour appliquer les principes du *Sermon sur la montagne*, pour créer des coopératives, pour associer à la tradition de Maurice et Kingsley le néo-christianisme de Tolstoï.

A la même époque, des unitariens, dirigés par John Trevor, donnent à la Labour Church les principes suivants : abolition du monopole de la propriété foncière et capitaliste, reconstitution graduelle de la vie nationale sur la base de l'équité nationale, éducation morale et religieuse de l'ouvrier, conciliation des croyants et des incroyants. Le fondateur de la nouvelle Eglise veut émanciper le travailleur de la domination du propriétaire foncier et du capitaliste, l'individu de l'esclavage des appétits et des passions, la femme de la dépendance économique de l'homme, les nations de la tyrannie des

aristocraties, des autocrates et de l'étranger, la vie religieuse du peuple de la superstition, de la tradition, du contrôle clérical.

En dehors des écoles proprement socialistes, l'Armée du Salut exerce son activité selon une doctrine générale de solidarité sociale. Elle s'occupe surtout de l'organisation du placement gratuit, de l'assistance aux sans-travail, de la réglementation du travail, de la colonisation agricole.

D'autre part, les démocrates catholiques qui se placent sous l'autorité du cardinal Manning adhèrent à une doctrine d'interventionnisme social favorable à la constitution et au développement des syndicats, à la réglementation arbitrale des conflits du travail, à la pacification des rapports entre le travail et le capital.

Aux Etats-Unis, le socialisme chrétien propage les mêmes idées qu'en Angleterre, mais avec un tour plus agressif contre le « mammonisme » capitaliste. Il identifie, dans ses formules, l'évangile et le socialisme.

4. — **Le socialisme chrétien en Allemagne : doctrines des catholiques sociaux, du mouvement évangélique social, du Parti ouvrier chrétien social, des Jeunes chrétiens sociaux.** — En Allemagne, le programme social de Ketteler est développé et accentué par Moufang dans son discours de Mayence, en 1871. Il demande à l'Etat une intervention plus hardie, et propose, d'autre part, de restreindre l'activité propre de l'Eglise.

L'attention des catholiques sociaux se porte sur l'artisanerie et sur la petite propriété agraire, en faveur desquelles ils interviennent avec vigueur. Ils réclament et proposent la création de syndicats ouvriers nettement confessionnels, et pourvus de comités de patronage constitués par les patrons.

En 1877, dans son livre sur le *Socialisme et la société chrétienne*, Rudolf Todt expose les idées générales qui vont inspirer le mouvement évangélique social. Il combat le socialisme révolutionnaire, surtout comme doctrine de contrainte proposant une révolution de contrainte. Mais il reconnaît comme conformes à l'esprit du christianisme les principes de liberté, d'égalité et de fraternité dont se recommande le socialisme, la propriété collective des moyens de production et la production collective qu'il réclame et prétend instaurer. Tout en luttant contre le socialisme, l'Eglise ne doit pas s'opposer au mouvement qui agite les masses : elle doit, au contraire, faire appel à leurs sentiments pour instituer un ordre de choses réellement chrétien, qui se substituera au désordre causé par le laisser faire de l'école manchesterienne.

En 1878, Adolf Stöcker et Todt fondent le Parti ouvrier chrétien social. Le programme du nouveau parti repousse le socialisme révolutionnaire, comme n'étant ni pratique, ni chrétien, ni patriotique. Le Parti ouvrier chrétien social se déclare monarchiste en même temps que chrétien. Il se propose de constituer une organisation pacifique des travailleurs, ayant pour but d'obtenir les réformes pratiques démontrées nécessaires. Il veut établir l'union entre le riche et le pauvre et réaliser la sécurité économique.

Les principales réformes recommandées sont la création d'associations professionnelles obligatoires par métiers, l'établissement de tribunaux d'arbitrage, l'assurance sociale d'Etat en faveur des veuves, des orphelins, des vieillards et des invalides, la protection des travailleurs, l'institution de la journée normale de travail, la

reconnaissance aux associations corporatives du droit de représenter les intérêts collectifs des employés à l'égard des employeurs, l'extension de la propriété commerciale et de la propriété de l'Etat, l'impôt progressif sur le revenu et sur les successions. Ainsi, en luttant contre le socialisme marxiste, et pour lutter contre lui, le christianisme social adopte et propose la plupart des réformes comprises dans son programme minimum. Il y ajoute celles que désirent les classes moyennes, l'artisanerie, les syndicats confessionnels.

Aux yeux de ses rédacteurs, l'accomplissement de ce programme réclame du clergé une participation bienveillante et active à toutes les tentatives qui ont pour but de remédier à la misère sociale et d'améliorer la condition matérielle et morale du peuple. Il réclame des classes possédantes le bon vouloir à l'égard des revendications des non-possédants, notamment en ce qui concerne l'augmentation du salaire et la diminution de la durée du travail.

En 1895, le programme d'Eisenach, tout en reproduisant un certain nombre d'articles du précédent, le modifie assez profondément Il se prononce fortement contre la politique libérale et en faveur de toutes les mesures propres à défendre et à soutenir les classes moyennes. Il est antisémite et agrarien. Il revendique fermement les droits de l'Eglise, son indépendance, la liberté de l'enseignement au moyen d'écoles confessionnelles.

En réaction contre les tendances qui se manifestent dans le programme d'Eisenach, se développent celles des Jeunes chrétiens sociaux, dont, à partir de 1887, Friedrich Naumann est le principal interprète. Il combat violemment les doctrines conservatrices et agrariennes dé-

veloppées dans le programme d'Eisenach. Il veut que le christianisme social représente exclusivement les intérêts des ouvriers. Il écarte toute revendication proprement confessionnelle.

Naumann fonde avec Göhre, en 1896, le National-sozialer Verein qui, en se rapprochant, sur certains points, de la démocratie socialiste, s'efforce de rallier les ouvriers à la politique nationale et à la maison impériale régnante. Mais, à ce moment, la démocratie socialiste, solidement recrutée, organisée et dirigée, occupe en Allemagne et conquiert en Europe une situation assez forte pour ne pas plus redouter les concessions ou les avances que les contradictions et les attaques des doctrines adverses.

5. — **Le socialisme de la chaire.** — En 1871, Brentano, dans un article de revue, en 1872, Wagner, dans sa *Lettre ouverte à Oppenheim*, Schmoller, au congrès d'Eisenach, où se constitue le Verein für Sozialpolitik, en 1875, Schäffle, dans sa *Quintessenz des Socialismus*, définissent les principes généraux du socialisme de la chaire, c'est-à-dire du socialisme doctrinal et professoral fondé sur l'interventionnisme, sur le recours à l'Etat ferme et éclairé. Ce socialisme de professeurs et d'écrivains est tout entier tourné vers l'action : il emploie la haute autorité dont il jouit dans l'Université et dans l'administration impériale à propager une doctrine de larges réformes sociales, profitables à la grandeur de l'Empire et de l'Allemagne.

Le socialisme de la chaire procède d'une réaction totale contre le libéralisme économique. Il rejette les conclusions optimistes du libéralisme, démenties par les faits. La société contemporaine a été transformée par

d'immenses progrès matériels ; mais ces progrès, qui ont rendu la vie plus facile et plus confortable, n'ont pas relevé la condition des ouvriers. D'autre part, il faut reconnaître dans l'activité humaine, à côté de facteurs égoïstes, qui ne sauraient, à eux seuls, réaliser le bien moral et l'équilibre économique, des facteurs sociaux dont la puissance est antagoniste, et qui agissent particulièrement dans la formation des institutions sociales, génératrices de force et de moralité, famille, commune, Etat.

D'un côté, les règles morales ne sauraient être négligées, en matière d'organisation sociale. De l'autre, l'homme n'est point partout identique à lui-même : pour résoudre les problèmes économiques et sociaux, il faut tenir compte des différences qui existent entre les divers groupements humains.

L'harmonie ne s'établit pas d'elle-même entre les hommes, entre les forces humaines. Si on laisse faire les instincts, si on laisse se déchaîner la concurrence des activités individuelles, on aboutit, ainsi que l'expérience le prouve, à la sujétion et à l'asservissement des plus faibles. Il ne suffit pas d'encourager ces plus faibles à l'énergie, à la résistance : il est démontré que la liberté individuelle et l'initiative personnelle ne parviennent pas à les libérer et à les relever.

Dans ces conditions, ce serait une folie de tenter une sorte de nivellement social, ou quelque expérience socialiste que ce soit. L'Etat représentant la plus haute conception du droit, et possédant les plus puissants moyens de justice, c'est à lui qu'il convient de recourir et de s'adresser pour sauver les opprimés et rétablir l'ordre social. C'est lui qui doit réaliser la solidarité morale

entre les individus et entre les classes de la société. Il détient un pouvoir considérable de réforme et d'amélioration. Il peut assurer à chaque individu les moyens de développer et d'utiliser librement ses facultés, comme aussi restreindre la liberté de tous ceux qui en usent pour assujettir ou opprimer d'autres individus.

Mais ce serait tomber dans une erreur analogue à celle des économistes libéraux que de réclamer l'intervention de l'Etat dans tous les cas, comme si, dans tous les cas, elle pouvait être efficace. L'activité personnelle de l'individu reste le ressort du progrès économique et social. Aussi, pour chaque problème particulier, la question se pose de savoir si l'Etat doit intervenir, et dans quelle mesure. On peut seulement remarquer qu'en général la sphère d'action de l'Etat s'étend à mesure que se développe la civilisation.

Il ne saurait s'agir de demander à l'Etat de supprimer le salariat ni la liberté de l'industrie. Mais il est possible de réaliser par l'action de l'Etat, et particulièrement par la législation industrielle, des réformes étendues qui profiteront à toute la population, et surtout à la population ouvrière, qui en a le plus besoin. Plus spécialement, l'Etat peut assumer l'administration de toutes les industries et de tous les services qui exigent une direction uniforme, permanente, et répondent à un besoin très général, tels que chemins de fer, banques d'émission, distribution d'eau, gaz, etc.

Une autre erreur a été commise par l'école libérale, c'est de s'occuper exclusivement des problèmes de la production. Elle a négligé les problèmes de la répartition, et, plus particulièrement, les données intellectuelles et morales de ces problèmes. Or, la question so-

ciale essentielle de notre temps est celle de la réparti-tion des richesses. Elle ne peut être résolue qu'en tenant compte de la moralité, du droit, en faisant à l'éthique la part qui lui revient.

Abordant résolument les réformes positives, préparées par ses services d'enquête et de contrôle, l'Etat pourra législativement, d'une part, garantir et développer les libertés de l'ouvrier, notamment dans la conclusion et l'exécution du contrat de travail, d'autre part, amélio-rer l'éducation et les conditions de logement et d'exis-tence de la classe ouvrière. Il devra aussi développer aussi largement que possible le système des assurances sociales.

Cette conception générale de la science économique et de ses applications suppose une méthode d'étude, de réflexion, d'élaboration, qui dirige toute l'œuvre du socialisme de la chaire. Il rejette l'abstraction et la dé-duction : utilisant l'histoire et l'induction, il vise à l'exactitude positive, qui n'exclut pas certaines approxi-mations, mais qui est la condition indispensable de la réalisation de la justice sociale.

S'appuyant sur cette méthode raffermie, le socialisme de la chaire peut prétendre à des objectifs très nets. Il peut déclarer qu'il se propose de relever les classes labo-rieuses, aux frais des classes possédantes, et d'enrayer l'accumulation excessive des richesses dans certaines couches de ces classes et entre les mains de certains de leurs membres.

6. — **Le solidarisme.** — En France, l'intervention-nisme sous ses formes rajeunies, procède de sources très différentes de celui de l'Université impériale alle-mande. Sa doctrine est celle de la solidarité, dont les

origines remontent jusqu'au socialisme humanitaire qui s'épanouit pendant la Révolution de 1848.

Elle se précise après 1870, dans plusieurs courants de pensée philosophique et économique. Charles Renouvier et les criticistes exposent comment les libertés humaines s'exercent sous des conditions qui impliquent la solidarité et réclament l'accomplissement de la justice. Leurs idées inspirent le livre de M. Marion sur la *Solidarité morale* (1883). Tandis que Guyau ébranle les fondements de la morale sociale traditionnelle, M. Fouillée indique les contrats implicites qui obligent la société à se réorganiser selon la justice et selon la charité, qui n'est elle-même qu'une justice réparatrice. M. Durkheim, étudiant les conséquences sociales de la division du travail (1893), oppose à la solidarité mécanique, qui tend à annihiler les activités, la solidarité organique, qui les respecte et les met en valeur. De son côté, M. Charles Gide, dénonçant l'empirisme de l'école libérale orthodoxe, adopte la solidarité comme principe de son programme économique. A la solidarité des économistes, qui implique la différenciation croissante des hommes, il oppose la solidarité des solidaristes, qui tend à se réaliser par l'association. A la libre concurrence, qui n'engendre que le désordre et l'exploitation des plus faibles par les plus forts, il veut substituer la coopération organisée et généralisée.

Le livre de M. Léon Bourgeois, *Solidarité*, paru en 1897, résume la doctrine solidariste. Il en renferme la vulgate, adaptée aux besoins des partis politiques et des gouvernements désireux de « socialiser » la République.

Le solidarisme vise à s'introduire entre l'individualisme et le collectivisme, comme une doctrine, non pas

intermédiaire, mais supérieure. Il veut être une synthèse, répondant au développement des idées publiques.

Sa pensée fondamentale, c'est qu'il y a entre tous les individus un lien de solidarité. La conscience de ce lien résulte du double progrès de la méthode scientifique, qui conduit les esprits à rechercher les opinions fondées sur le libre examen, et de l'idée morale, qui les oblige à adopter des règles de conduite dont le caractère obligatoire implique l'accord entre le sentiment et la raison.

La liberté et la propriété, fondée sur elle, sont considérées par les économistes traditionnels comme des principes d'application illimitée. Les socialistes prétendent qu'une telle application conduit à l'injustice perpétuelle, et que l'intervention de l'Etat est nécessaire pour rétablir entre les hommes l'équilibre détruit par les forces individuelles exerçant leurs droits.

Pour résoudre le débat ouvert entre les économistes et les socialistes, il convient de se conformer aux lois de la science. Il faut, d'autre part, que la volonté s'applique à réaliser les revendications de la conscience selon les voies ainsi déterminées.

Les sciences de la vie établissent, à côté de la loi de concurrence, la loi de dépendance réciproque, c'est-à-dire de solidarité universelle. En particulier, l'homme est lié à tous les éléments du monde. Liaison dans l'espace et liaison dans le temps ; l'homme est tenu par la succession de ses ancêtres.

La vie n'est possible que par le concours de tous les éléments qui composent le vivant. La loi de la vie consiste dans le concours des actions individuelles en une action solidaire. De même, dans la vie sociale, si la lutte

pour le développement individuel, le libre exercice des activités, l'accroissement de cette liberté même sont conditions de vie et de progrès, d'autre part, cette agitation élémentaire est impuissante à produire des combinaisons sociales de quelque importance et de quelque durée, et elle ne peut même pas assurer à l'individu la prospérité, la sécurité, ni même l'existence. L'association des forces individuelles, c'est-à-dire leur solidarité organisée, apparaît comme la condition de leur développement et de leur permanence.

Pour réaliser pratiquement ces conclusions, il faut d'abord abolir la notion abstraite de l'homme isolé et la notion abstraite de l'Etat transcendant. Il n'y a pas de droit illimité de l'individu ni de droit supérieur de l'Etat ou de la société, qui est une création des hommes Le problème du droit et du devoir ne se pose pas entre l'individu et l'Etat, mais entre les hommes eux-mêmes. Il consiste à définir leurs droits et leurs devoirs réciproques, résultant du fait de l'association humaine.

Or, la loi sociale positivement définie reconnaît pour première condition de l'association humaine la liberté du développement physique, intellectuel et moral de chaque homme. Cette liberté ne peut trouver de limite que dans la faculté de développement également nécessaire à chacun des associés. Les forces individuelles ainsi limitées l'une par l'autre ne doivent pas se faire échec, mais entrer en composition : cette nécessité, qui impose à chacun des obligations précises, résulte de ce que chacun est débiteur de la société, en raison de l'échange des services et de l'augmentation des profits qu'entraîne la vie de société.

La même doctrine établit l'égalité, non des conditions, mais du droit entre les hommes. Chaque homme

est vivant, pensant et conscient : ce triple caractère est le titre commun de tous les membres de l'association. L'égalité de valeur qu'il établit a pour conséquence l'égalité de droit dans la répartition des profits et des charges.

L'homme naît débiteur de l'association humaine. En y entrant, il prend sa part d'un héritage accumulé. Mais, contractée à l'égard des ancêtres, cette dette doit être acquittée à l'égard des descendants : chaque héritier est tenu d'accroître l'héritage dont il a reçu sa part. Chaque individu doit assurer la conservation et le progrès de l'association.

Mais ces rapports entre l'association et l'individu doivent subir la loi du progrès, qui entraîne le développement dans la société de toutes les formes du contrat et la précision croissante de ces formes. C'est le contrat, de plus en plus défini, qui devient la base définitive du droit humain. La nécessité mettant les hommes en état d'association sans qu'ils aient pu discuter les conditions de cette association, la loi qui les fixera entre eux ne devra être qu'une interprétation et une représentation de l'accord qui se serait formé entre eux s'il avait pu être librement consenti. C'est la présomption de leur consentement qui est le seul fondement du droit. Le contrat ainsi rétroactivement consenti est un quasi-contrat.

Or, consentement et quasi-contrat dépendent de l'existence des services échangés entre les contractants : on retrouve ainsi au fond de l'obligation sociale la notion de la dette réciproque de l'individu et de la société. Cet échange de services est la matière du quasi-contrat d'association qui lie tous les hommes.

L'idée de dette, née du quasi-contrat d'association, conduit à celle de sanction. Le devoir social n'est pas une simple obligation de conscience : c'est une obligation fondée en droit. La loi positive qui assurera l'exécution de cette obligation n'empiétera donc pas sur le droit de l'individu : en la faisant respecter, la société n'interviendra pas abusivement dans les rapports entre les hommes.

Telle est la doctrine solidariste. Les philosophes et les hommes d'action qui y ont adhéré en ont développé les idées générales, précisé les termes, défini les applications. D'une part, ils cherchent dans les sciences historiques, dans la sociologie, des preuves nouvelles à l'appui de leurs thèses ; ils démontrent la solidarité dans le temps par les survivances juridiques, morales, économiques, que les sociétés disparues ont léguées aux sociétés présentes, et la solidarité persistante dans l'espace, dans l'actualité quotidienne, par les pressions de toute sorte que les sociétés et les groupements exercent sur leurs membres. D'autre part, ils tirent de la science même des règles d'action. Ils ne se contentent pas de faire voir que les sociétés les plus fortes sont celles où les principes de solidarité sont le plus largement et le plus fortement appliqués : ils montrent que les conclusions des recherches scientifiques déterminent de mieux en mieux l'objet, la méthode, les applications de la doctrine solidariste.

Ces applications sont celles qui répondent au désir de justice et à l'esprit de réforme d'où procède, sentimentalement et intellectuellement, le solidarisme. Répugnant aux violences révolutionnaires, rejetant le plan d'une transformation radicale de la société, cherchant à s'adapter aux faits et aux circonstances, le solidarisme

veut être une doctrine d'action, qui, sans entreprendre sur la liberté individuelle tant qu'elle n'empiète pas elle-même sur le droit d'autrui et sur le domaine de l'intérêt collectif, recommande l'intervention hardie de la puissance publique en faveur des plus faibles et dans le sens des solidarités déjà reconnues et organisées.

En particulier, le solidarisme est favorable au développement des assurances sociales, de l'hygiène sociale, de l'éducation sociale et des diverses formes d'association, mutualités, syndicats, coopératives, dont chacune lui paraît, en répondant à un besoin différent, contribuer à l'intégration des éléments sociaux et des énergies sociales. Le solidarisme se déclare indépendant à l'égard des opinions et des confessions religieuses, et il se maintient sur le terrain du patriotisme national.

7. — **Le catholicisme social et le protestantisme social en France.** — Après le long silence du Second Empire, le catholicisme social reprend quelque élan en France avec Albert de Mun, les cercles ouvriers et l'Association catholique. Son programme est d'étudier tous les faits économiques avec l'esprit catholique et de porter l'esprit catholique dans les réformes sociales.

La base de ces réformes est l'association corporative. Les vertus qu'elle a manifestées pendant les époques où a dominé l'influence de l'Eglise doivent se ranimer sous la même influence. A défaut du syndicat mixte, le syndicat patronal et le syndicat ouvrier collaboreront pour la solution des conflits et pour la réglementation du travail. Ils deviendront peu à peu les organes de la législation ouvrière, dont l'Etat se déchargera entre leurs mains. Durée du travail, repos dominical, travail des femmes et des enfants, hygiène, taux minimum du

salaire, apprentissage seront réglés par les syndiqués eux-mêmes, et les règlements ainsi établis deviendront obligatoires. L'association libre dans la profession organisée pourra établir l'ordre et la paix dans la société rénovée.

Cette société sera catholique, fraternelle et hiérarchisée.

Du catholicisme social se détache, à partir de 1890, le mouvement du Sillon, qui se propose de réconcilier l'Eglise avec la démocratie et d'abolir le salariat et le patronat.

Le protestantisme social, dont les initiateurs sont les pasteurs Fallot et Gouth et M. de Boyve, fondateurs de l'Association pour l'étude pratique des questions sociales (1887), a de tout autres tendances que le catholicisme social. Il s'intéresse moins au syndicat qu'à la société coopérative, qui constitue pour lui le type et l'ébauche d'une association de consciences. Coopération, solidarité, christianisme sont les trois termes liés dans sa pensée et dans son action.

Vers 1890, ce programme paraît insuffisant à un groupe de pasteurs et de laïques, qui vont jusqu'au collectivisme ou qui réclament que, du moins, la question de la propriété soit posée.

8. — **L'anarchisme et le syndicalisme.** — Tandis qu'au lendemain de la Commune, et durant les transformations politiques et économiques consécutives à la guerre franco-allemande, se constituent, se renouvellent ou se réorganisent les doctrines antagonistes que le marxisme va trouver en face de lui pendant la période principale de son développement et de son activité, l'anarchisme poursuit sa propagande et continue son

recrutement sans modifier sa doctrine, sans y ajouter. Il utilise les théories et les méthodes opposées par Bakounine au socialisme allemand et aux marxistes de l'Internationale.

La Fédération jurassienne conserve son programme à la fois collectiviste et anarchiste. Son organe est l'*Avant-Garde*, puis le *Révolté*, et elle rayonne en Suisse, en France, en Italie, en Espagne. Au Congrès secret de la Chaux-de-Fonds, elle recommande à ses adhérents de profiter des grèves pour donner au mouvement ouvrier un caractère révolutionnaire et pour pousser à la prise de possession par les salariés des instruments de travail. Ces doctrines sont, de 1872 à 1877, celles des sections françaises de l'Internationale, reliées à la Fédération jurassienne. Après 1877, ce sont celles que vont développer les théoriciens de l'anarchisme, tandis que le socialisme français subira la conquête marxiste.

En Russie, vers la même époque, l'anarchisme, reprenant et pratiquant les doctrines de Netschaief, devient terroriste, avec l'organisation de la Volonté du Peuple, puis du Comité exécutif.

Quant au syndicalisme, ni en Angleterre ni en France il ne s'écarte des conceptions établies par les théoriciens ou propagées par les organisations ouvrières.

C'est seulement après que la démocratie socialiste allemande aura défini son programme et commencé son entreprise d'hégémonie universelle, que, soit par influence subie, soit par réaction voulue, apparaîtront dans le syndicalisme de nouvelles formes de pensée et d'activité.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie du Chapitre IV.

Benoît Malon, *Exposé des écoles socialistes françaises*, Paris, 1872, in-12 ; *Le socialisme réformiste*, Paris, 1885, in-8° ; *Le socialisme intégral*, Paris, 1892-1894, 2 vol. in-8°.

Georges Renard, *Etudes sur la France contemporaine*, Paris, 1888; *Socialisme intégral et marxisme*, Paris, 1896, in-8° ; *Socialisme libertaire et anarchie*, Paris, 1897 ; *La Conversion d'André Savenay*, Paris, 1892.

D. Paepe, *Essai sur l'organisation des services publics dans la société future*, Bruxelles, 1874, in-8°.

De Greef, *Le transformisme social*, Paris, 1895, in-8°.

Fr. Naumann, *Arbeiterkatechismus*, 1889, in-8° ; *Was heisst christlich-social*, 2e édit., Leipzig, 1896, in-8°.

Paul Göhre, *Die evangelisch-sociale Bewegung*, Leipzig, 1896, in-8°.

Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, Paris, 1885, in-8° ; *L'irréligion de l'avenir*, Paris, 1887, in-8°.

A. Fouillée, *La science sociale contemporaine*, Paris, 1880, in-18.

E. Durkheim, *La division du travail social*, Paris, 1893, in-8°.

Charles Gide, *La solidarité comme programme économique*, *Revue internationale de sociologie*, octobre 1893.

Léon Bourgeois, *Solidarité*, Paris, 1897, in-16.

C. Bouglé, *Le solidarisme*, Paris, 1907, in-16.

Albert de Mun, *Discours*, 1888-1904, 7 vol. in-8°.

Ducros, *Le mouvement social actuel dans le protestantisme français*, 1901, in-8°.

Revue de Théologie pratique, 1re année, 1887, devenue en 1897 *Le Christianisme social*.

CHAPITRE IX

LA DOCTRINE ET LE PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE

1. — **Le programme de Gotha (1875).** — Le congrès de Gotha, en 1875, donne son premier programme à la démocratie socialiste unifiée. Il résulte d'un compromis entre les lassalliens et les marxistes, qui, d'ailleurs, sur la plupart des points, font triompher la doctrine de Marx.

Il affirme que le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation, et que, n'étant possible que par la société, son produit revient à la société, à qui il incombe de le répartir entre ses membres, selon leurs besoins. Mais, dans la société actuelle, les moyens de travail sont le monopole de la classe capitaliste : la dépendance de la classe ouvrière, qui en résulte, a elle-même pour conséquences toutes les formes de misère et de servage. L'émancipation du travail exige la remise des moyens de travail à la société et la réglementation sociale du travail. Elle doit être l'œuvre de la classe ouvrière, en face de laquelle toutes les autres classes forment une masse réactionnaire.

S'appuyant sur ces principes, le parti socialiste allemand poursuit par tous les moyens la libération de l'Etat et l'établissement d'une société socialiste, l'abolition de la loi d'airain des salaires par la destruction du salariat, la suppression de toutes les formes d'exploitation, l'anéantissement de toute espèce d'inégalité poli-

tique et sociale. Il agit dans le cadre national, mais, conscient du caractère international du mouvement ouvrier, il se déclare résolu à remplir tous les devoirs que ce caractère impose aux ouvriers, afin de réaliser la fraternité universelle.

Il réclame l'institution d'associations coopératives de production, avec l'aide de l'Etat, et sous le contrôle démocratique du peuple ouvrier ; le suffrage universel, la législation directe par le peuple ; le désarmement universel, le remplacement de l'armée par la milice populaire ; la suppression de toute législation d'exception, la justice populaire, l'éducation populaire, universelle et égale pour tous. Il réclame, au sein même de la société actuelle, l'extension des droits et des libertés politiques, l'impôt progressif sur le revenu, le droit de coalition sans restriction, la journée de travail normale, l'interdiction du travail des enfants et la réglementation du travail des femmes, la législation protectrice des travailleurs.

2. — **Le programme d'Erfurt (1891).** — Dès son adoption, le programme de Gotha est l'objet, sur plusieurs points, de vives critiques de Marx, qui ne sont pas publiées. Sous l'influence des marxistes, il est revisé, en 1891, par le congrès d'Erfurt, qui adopte un nouveau programme, beaucoup plus développé et beaucoup plus fidèle, jusque dans le détail, à la doctrine marxiste.

Le programme d'Erfurt procède de la thèse fondamentale du marxisme, d'après laquelle la pensée socialiste est issue de l'évolution économique. L'évolution de la société bourgeoise conduit nécessairement à la ruine de la petite exploitation, à la séparation du travailleur et de ses moyens de travail, à la prolétarisation

des ouvriers et au monopole des capitalistes. Elle a pour effet l'accroissement du travail humain et, pour ceux qui travaillent, l'augmentation de l'insécurité, de la misère, de l'exploitation, de l'oppression. L'opposition des exploiteurs et des exploités, l'aggravation de la lutte de classe entre la bourgeoisie et le proléatriat caractérisent le développement de tous les pays industriels, dont la situation est constamment troublée par des crises de plus en plus profondes. Les faits mêmes démontrent ainsi que la propriété privée des moyens de production est devenue incompatible avec leur emploi.

La propriété privée des moyens de production sert aujourd'hui à exproprier les paysans, les artisans et les petits commerçants et à mettre ceux qui ne travaillent pas en possession de ce que produisent les travailleurs. Seule, la transformation de la propriété privée capitaliste en propriété sociale peut mettre fin à l'exploitation des classes exploitées. Cette transformation entraînera l'émancipation, non seulement du prolétariat, mais de l'humanité tout entière. Mais elle ne peut être l'œuvre que de la classe ouvrière, parce que toutes les autres classes restent attachées à la propriété privée et aux fondements de la société actuelle.

La lutte de la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste est nécessairement une lutte politique : la classe ouvrière ne peut lutter et se développer sans droits politiques, et elle ne peut réaliser la transformation économique sans posséder la puissance politique. Le parti socialiste se propose de donner à la classe ouvrière la conscience et l'unité nécessaires pour le succès de la lutte entreprise.

Les intérêts de la classe ouvrière sont les mêmes dans tous les pays où règne la production capitaliste. Ils sont

solidaires d'un pays à l'autre. Les ouvriers de tous les pays sont donc intéressés à l'émancipation de la classe ouvrière dans son ensemble. En poursuivant l'accomplissement de son programme, le parti socialiste d'Allemagne est donc en parfaite union avec les ouvriers de tous les pays qui ont conscience de leur classe.

Il combat pour la suppression de toute oppression de classe et pour celle des classes elles-mêmes. Il lutte contre toute espèce d'exploitation et d'oppression, qu'elle soit dirigée contre une classe, un parti, un sexe ou une race.

Il réclame donc le suffrage universel, égal et direct, la représentation proportionnelle, la suppression de toute limitation des droits politiques, la législation directe par le peuple, le remplacement des armées permanentes par des milices, le règlement de tous les conflits internationaux par l'arbitrage, la suppression de toute restriction à la liberté d'opinion, de réunion et d'association, la suppression des lois qui mettent la femme en état d'infériorité à l'égard de l'homme, la religion déclarée chose privée, la laïcité de l'école et la gratuité de l'enseignement, la gratuité de la justice, l'élection des juges par le peuple, la suppression de la peine de mort, l'impôt progressif sur le revenu, la fortune et les successions, la suppression de tous les impôts indirects. Il réclame, en particulier, pour la protection de la classe ouvrière, la journée normale de huit heures, l'interdiction du travail industriel pour les enfants au dessous de quatorze ans, l'interdiction du travail de nuit, sauf exceptions, la surveillance des exploitations industrielles, la réglementation des conditions du travail, le droit de coalition sans restriction, l'assurance ouvrière tout entière à la charge de l'Empire.

3. — Résolutions concernant la révolution, les élections, la question agraire, les syndicats, les coopératives. — Sur plusieurs points, la doctrine et la tactique définies dans le programme d'Erfurt ont été précisées ou interprétées par des déclarations ou des actes ultérieurs.

Les débats du congrès de Hanovre, en 1899, reviennent sur la conception de la révolution sociale. La révolution violente n'est admise que comme un pis-aller, que les socialistes feront tout pour éviter. Avec Bebel, Kautsky et ses principaux théoriciens, le parti socialiste allemand estime que la conquête du pouvoir par le socialisme dépendra des circonstances : la méthode ne saurait être déterminée à l'avance. C'est là une question de tactique : or, la tactique se règle sur celle de l'adversaire et sur les moyens dont le parti socialiste peut disposer.

Pour agir, le socialisme doit sortir des nuées et se placer résolument dans les conditions de la réalité. C'est la thèse que Liebknecht développe au congrès de Hambourg, en 1897, et qui est adoptée par le parti. Elle entraîne, en matière électorale, des alliances avec les partis bourgeois les plus avancés, conformément à la doctrine du *Manifeste communiste*. Cette conséquence est officiellement admise par le congrès de Mayence, en 1900. Cependant, le congrès de Lübeck, en 1901, décide qu'en raison des caractères de classe de l'Etat et de l'inégalité des droits dont la classe ouvrière demeure frappée, le vote du budget par les élus socialistes ne peut avoir lieu qu'exceptionnellement, dans des cas de force majeure déterminés par des situations particulières.

Sur la question agraire, le congrès de Breslau (1895)

repousse l'idée que la classe paysanne puisse relever sa condition dans le régime actuel, en renforçant la situation de la propriété privée. L'intérêt de la culture, dans ce régime, ne peut être séparé de celui du propriétaire, et les forces de l'Etat capitaliste ne sauraient être employées à améliorer le régime agraire. Le congrès reconnaît que, dans son développement, l'agriculture obéit à des lois différentes de celles de l'industrie ; mais il ne se prononce pas sur ces lois ni sur les conclusions pratiques auxquelles elles doivent conduire.

A l'égard des syndicats, la doctrine de la démocratie socialiste allemande est celle de la neutralité sympathique ; mais elle ne définit pas avec précision les rapports du mouvement socialiste et du mouvement syndical.

A l'égard des coopératives, le congrès de Berlin (1892) établit des distinctions. Il ne les admet que comme des auxiliaires pour la lutte politique ou syndicale, ou comme des moyens de propagande, et à condition que toutes assurances soient prises pour garantir leur solidité financière et leur bonne gestion ; mais, si ces caractères viennent à faire défaut, il s'y oppose. Au surplus, il repousse l'opinion que les coopératives puissent agir sur le régime de la production capitaliste, élever la situation des ouvriers, supprimer ou même atténuer la lutte de classe. Mais, en 1899, le congrès de Hanovre, cédant à un mouvement d'opinion déterminé dans le parti socialiste par le grand développement des coopératives de consommation, et soutenu par Bernstein, revient sur les déclarations antérieures. Tout en proclamant sa neutralité à leur égard, il reconnaît néanmoins que, si les conditions favorables sont observées, elles

peuvent améliorer la situation économique de leurs membres, contribuer à l'éducation de la classe ouvrière et la préparer à diriger elle-même ses propres affaires. Il leur attribue ainsi un rôle secondaire, mais important, dans l'œuvre de son émancipation.

4. — **L'évolution de la doctrine du socialisme allemand et son adaptation à l'action.** — Ainsi, en se développant, la démocratie socialiste allemande adapte aux circonstances sa doctrine et son programme, et, chaque fois qu'il lui paraît nécessaire, elle modifie la teneur ou la forme de ses thèses pour autoriser les changements de tactique utiles à son développement. Ces transformations, lentes ou brusques, insensibles ou éclatantes, sont rendues possibles par la souplesse réelle des principes, dont la raideur superficielle permet le maintien d'une forte discipline doctrinale et pratique.

D'ailleurs, les principes ne sont rappelés que pour sauvegarder les traditions de l'organisation politique, plus encore que celles de la pensée doctrinale à laquelle remontent les origines du parti. En fait, la démocratie socialiste est opportuniste, et elle plie l'interprétation des textes, même rajeunis et modernisés, à la stricte convenance de ses desseins immédiats.

Son activité est tout entière dominée par la préoccupation de propagande et de recrutement, en vue de la conquête des pouvoirs publics, c'est-à-dire de ceux que la constitution de l'Empire allemand lui permet d'atteindre : elle est ainsi limitée à l'action électorale et parlementaire. Cette action implique à la fois une démagogie que les mœurs publiques exigent et que la doctrine autorise, une prudence que le régime impérial commande, une discipline que réclame la volonté de

puissance et de domination en Allemagne et hors d'Allemagne.

La démocratie socialiste accommode ses thèses radicales au respect de la légalité et même des coutumes sociales. Elle refuse le budget, mais veut travailler à la grandeur de la nation allemande. Une fois affirmée l'idée de la solidarité humaine, elle ne se prête à aucune des mesures qui pourraient, non seulement affaiblir l'Allemagne, mais substituer des procédés arbitraux et conventionnels, doués d'efficacité, à ceux de la force et de la violence en matière de conflits internationaux. Toute la doctrine, théorique et pratique, de la démocratie socialiste allemande implique le nationalisme et l'impérialisme.

C'est pourquoi elle conçoit l'organisation du socialisme universel sur le type de l'Empire allemand. Cette organisation ne lui apparaît pas comme une fédération de libres partis, mais comme une hiérarchie, où les petits partis, représentant des nations mineures, gravitent dans l'orbite des grands partis, représentant des nations supérieures et supérieurement organisées, et où la démocratie socialiste allemande, appuyée sur sa force propre et sur le nombre de ses vassaux, donne le ton et dirige. La doctrine de la démocratie socialiste allemande conduit à une conclusion pratique, qui résume toutes les autres, et qui est l'hégémonie du socialisme allemand, élaboration du marxisme et forme particulière du pangermanisme.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie des Chapitres I et V.

Edgard Milhaud, *La démocratie socialiste allemande*, Paris, 1903, in-8°.

Eduard Bernstein, *Die Geschichte der Berliner Arbeiter-Bewegung*, Berlin, 1897, in-8°.

V. les protocoles (comptes-rendus) des congrès, Berlin, 1880 et années suivantes.

CHAPITRE X

LE MARXISME INTERNATIONAL

1. — Le marxisme en France ; le congrès de Marseille (1879), les programmes de Paris (1880) et du Havre (1881) ; le Parti ouvrier français et le guesdisme. — Après quelques années d'une propagande active, menée surtout par Jules Guesde et ses collaborateurs dans l'*Egalité* (1877-1878), mais qui se heurte à la résistance des socialistes fidèles aux doctrines françaises, le marxisme obtient sa première victoire en France. Le congrès ouvrier socialiste de Marseille (1879), s'opposant formellement aux conceptions proudhoniennes, sociétaires, mutualistes, déclare que l'émancipation des travailleurs est impossible sous le régime de la propriété privée, et qu'elle ne pourra résulter du seul développement des associations coopératives. Il proclame qu'aucune entente n'est possible entre les détenteurs de la fortune publique et ceux qui en revendiquent justement leur part, et que l'appropriation collective de tous les instruments de travail doit être poursuivie par tous les moyens. Il se rallie ainsi au collectivisme, sous le titre de Parti des travailleurs socialistes de France.

Le congrès de l'Union fédérative du Centre, réuni à Paris en 1880, établit le programme du parti. Les considérants en sont rédigés à Londres par Karl Marx lui-même, et ils rappellent de très près, par leur teneur et leurs formules, les manifestes et les programmes marxistes.

Ils déclarent que le but du parti socialiste est l'émancipation du prolétariat. Pour atteindre ce but, il doit se proposer, en première ligne, l'action politique et électorale. En effet, l'émancipation économique des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique : il faut, en conséquence, que, se gardant bien de pratiquer l'abstention électorale, ils présentent des candidatures de classe. Ils s'appliqueront, d'ailleurs, à maintenir parfaitement indépendante leur organisation politique, et ils seront prêts à faire la révolution sociale par la force, si les moyens légaux apparaissent insuffisants.

L'émancipation de la classe productive doit entraîner celle de l'humanité tout entière, sans distinction de sexe ni de race. Or, elle exige la mise en leur possession des moyens de production. La seule forme possible de cette appropriation est la forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste. Elle réclame, toutefois, l'action révolutionnaire du prolétariat, organisé en parti politique distinct. Cette organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont le prolétariat dispose, y compris le suffrage universel.

Sur ces considérants est fondé le programme politique et économique. Le programme politique réclame l'abrogation des lois sur les réunions, sur les associations et le livret ouvrier, la suppression du budget des cultes et le retour à la nation des biens de mainmorte, l'armement général du peuple, l'autonomie communale. Le programme économique réclame le repos hebdomadaire, la journée de huit heures, l'interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans, le mini-

mum légal du salaire, l'égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes, l'instruction égale et professionnelle de tous les enfants, la mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail, l'administration par les ouvriers des caisses de prévoyance, la responsabilité des patrons en cas d'accidents, l'intervention des ouvriers dans l'établissement des règlements d'atelier, la suppression des amendes ou retenues sur les salaires, la revision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique, la gestion de tous les ateliers de l'Etat par les ouvriers qui y travaillent, l'abolition de tous les impôts indirects, la transformation de tous les impôts directs en impôt progressif sur le revenu, la suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 francs.

Au congrès ouvrier socialiste du Havre, la même année, le programme ainsi établi par le congrès régional de Paris subit, sur plusieurs points, l'influence des doctrines anarchistes. D'ailleurs, dans leurs brochures, Guesde et Lafargue multiplient les appels à la violence, à la révolution, à la dictature de classe et les négations radicales du droit et de la justice. Le congrès du Havre déclare que l'appropriation collective des moyens de production n'est qu'un régime transitoire vers le communisme libertaire. D'autre part, il déclare que les élections municipales et législatives de 1881 seront, pour le Parti ouvrier, une dernière expérience, et que, si elle ne réussit pas, il reviendra à l'action révolutionnaire pure et simple. Il invite tous les groupes socialistes à établir, sur la base du programme minimum du parti, des programmes plus radicaux, le but cons-

tant du prolétariat étant d'activer la révolution par tous les moyens possibles.

A son tour, le congrès ouvrier socialiste de Reims, en 1881, fait dévier la doctrine et le programme dans le sens fédératif ; il attribue aux comités locaux le droit de rédiger leur programme électoral. Il disloque ainsi la discipline doctrinale du parti.

Après le schisme qui se produit en 1882 entre les éléments marxistes et possibilistes, la fraction marxiste, dirigée par Jules Guesde, prend le titre de Parti ouvrier français et se déclare fidèle au programme du Havre. Au congrès de Roubaix, en 1884, le Parti ouvrier précise sa doctrine et sa tactique.

C'est la révolution sociale qui, en livrant le pouvoir au prolétariat, lui permettra de réaliser l'expropriation de la classe possédante. Cette révolution ne dépend ni de la volonté ni de la spontanéité des hommes : elle résultera nécessairement des transformations de la société. Aussi, le Parti ouvrier n'a-t-il d'autre tâche que d'instruire la masse, de la rendre consciente des faits d'où doit fatalement résulter la révolution, de recruter ainsi une véritable armée civile, capable de profiter de la situation révolutionnaire qui ne peut manquer de se produire.

Pour convaincre les exploités de la nécessité de la lutte de classe, il convient d'employer tous les moyens d'agitation existants, et, en particulier, le suffrage universel, qui permet d'utiliser des candidatures de classe et de porter la lutte dans le domaine politique. Cette action politique rend nécessaire l'adoption d'un programme unique. Elle a pour objet la conquête du pouvoir.

Si la période révolutionnaire, préparée par elle, vient à s'ouvrir, les groupes du Parti ouvrier devront agir immédiatement et dictatorialement, pour se saisir du pouvoir et pour appliquer le programme du parti, en évitant toute divergence de pensée et d'action. Ils éviteront aussi les violences inutiles, s'abstiendront de toutes rancunes personnelles, ménageront les transitions, pour réaliser la socialisation des forces productives en tenant compte de leurs divers degrés de développement.

La révolution une fois terminée, le Parti ouvrier, parti de classe, disparaît avec les classes. L'Etat disparaît avec lui : le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses.

Au congrès de Lille, en 1890, le Parti ouvrier, tout en se prononçant en faveur de la grève internationale des mineurs, repousse le principe de la grève générale, comme supposant et exigeant, pour aboutir, un état d'esprit socialiste et d'organisation ouvrière auquel le prolétariat n'est pas arrivé. Le congrès de Nantes, en 1894, rend cette condamnation plus explicite en déclarant que la grève générale serait une impasse et ne saurait mener à l'affranchissement des ouvriers, que, d'ailleurs, le parti socialiste ne pousse pas aux grèves, et que c'est seulement par l'action politique, par la conquête du pouvoir politique que les travailleurs organisés peuvent s'émanciper.

Au congrès de Paris, en 1897, le Parti ouvrier prend des résolutions favorables aux coopératives de consommation et aux syndicats. Les coopératives peuvent fournir à la classe ouvrière des ressources en vue de son affranchissement. Les syndicats constituent des

éléments d'organisation et de révolution ; ils seraient d'ailleurs impuissants, à eux seuls, à réaliser la transformation sociale, qui exige le concours de l'action politique.

Ainsi, le Parti ouvrier français développe sa doctrine, eu égard aux circonstances, dans le sens même où la démocratie socialiste allemande interprète et utilise le marxisme. Il est rigide sur les principes, pour obtenir une discipline qui lui permette de manœuvrer avec souplesse sur le terrain électoral, où, pour la conquête des mandats législatifs et municipaux, il se prête aux négociations et aux combinaisons avec les autres partis. Il manifeste son aversion pour l'anarchisme, qui brise les ressorts de l'action de masse organisée parmi les travailleurs, et pour les excès de l'antimilitarisme, qui brise les cadres de l'organisation nationale et internationale des travailleurs. Le Parti ouvrier français fait opposition au gouvernement « bourgeois », mais non à l'Etat national. Il contredit avec véhémence le socialisme d'Etat et dénonce l'insuffisance ou le trompe-l'œil des réformes, mais il appuie l'action législative, qui peut être favorable à l'organisation des travailleurs en parti de classe et à la propagande socialiste elle-même.

Il est violemment hostile à toutes les influences libérales, intellectuelles, idéalistes, qui lui paraissent contrarier ses desseins politiques ou seulement ne pas les servir. Il se prononce avec âpreté contre les théories humanitaires qui ne s'absorbent pas dans le service du prolétariat organisé : lors de l'affaire Dreyfus, il prétend maintenir le socialisme dans l'impassibilité doctrinale, qui ne prend point parti dans une querelle

entre bourgeois. Il dénonce tout ce qu'il considère comme déviation ou altération de la pureté doctrinale.

Lorsque se posera la question de l'unification du socialisme français, les dirigeants du Parti ouvrier, prétendant sauvegarder la doctrine, y résisteront aussi longtemps qu'il sera possible, et ils s'efforceront ensuite de maintenir à l'intérieur du parti unifié les tendances « guesdistes », qui sont celles du marxisme. Dans les congrès internationaux, ils conservent généralement un accord étroit, pour la théorie et pour la pratique, avec les représentants de la démocratie socialiste allemande. Ils aliènent toute indépendance doctrinale au profit de l'hégémonie marxiste.

2. — **Le possibilisme, l'allemanisme, le blanquisme, la doctrine et la tactique des socialistes indépendants : Jean Jaurès.** — Le schisme de 1882 entre marxistes et possibilistes n'est qu'un épisode de la lutte, déclarée en 1847 par le *Manifeste communiste*, entre les conceptions allemandes et marxistes, d'une part, et, d'autre part, les conceptions françaises, proudhoniennes, fédératives, démocratiques. Aussi bien cette lutte ne sera-t-elle résolue qu'en apparence par la victoire du marxisme et par l'unification du socialisme français.

Le nom de possibilisme a été donné par Jules Guesde lui-même, d'après une formule du *Populaire*, journal de Paul Brousse, à la doctrine et à la tactique de ses adversaires socialistes. Possibilistes, l'une et l'autre s'affirment publiquement comme telles au sein du socialisme français, à propos de la candidature de Jules Joffrin aux élections législatives dans le XVIII[e] arrondissement de Paris, en 1881. Dans sa déclaration électorale, Joffrin efface les considérants marxistes du pro-

gramme de Paris et du Havre. Il affirme que l'émancipation de la classe salariée et de tous les êtres, humains sans distinction ne sera complète que lorsque, les moyens de production étant mis par la société à la disposition de tous, chacun, donnant selon ses forces, recevra suivant ses besoins. D'autre part, il retranche du programme les articles relatifs au minimum de salaire et à la suppression de l'héritage en ligne directe au dessus de 20.000 francs.

Après le schisme du Parti ouvrier, déterminé par cet événement politique, le congrès ouvrier socialiste de Saint-Etienne, en 1882, protestant contre la domination marxiste soutenue par Jules Guesde et ses amis, les exclut du parti, qui prend le nom de Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Il abandonne le programme du Havre. Il décide de laisser à chaque circonscription électorale la liberté de rédiger son programme local. Il adopte comme considérants ceux de l'Internationale et de l'affiche Joffrin, en y ajoutant que l'émancipation du prolétariat réclame la socialisation des moyens de production et qu'elle ne pourra résulter que de l'action révolutionnaire.

Au congrès de Rennes (1884), le parti possibiliste, ayant pris le nom de Fédération des travailleurs socialistes de France, complète son programme par la revendication de mesures transitoires qui puissent servir d'acheminement vers l'Etat socialiste. Le congrès régional de l'Union fédérative du Centre, à Paris (1885), en conservant la plupart des articles du Havre, ajoute au programme législatif un programme municipal qui applique largement le principe de l'autonomie communale.

C'est d'un schisme avec le parti possibiliste ou broussiste, dénommé Fédération des travailleurs socialistes, qu'est issu le second Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. L'influence prédominante d'Allemane lui fait donner le nom de parti allemaniste.

Par ses premières déclarations officielles au congrès de Paris (1891), il se prononce en faveur de la suppression des armées permanentes et de l'action internationale pour s'opposer à la guerre par l'abstention ou la révolte. Il affirme le principe et la tactique de la lutte de classe. Il subordonne l'action politique à l'organisation et à l'action économiques. Il déclare que l'action politique n'est qu'un moyen de propagande et la présentation de candidats qu'un moyen d'agitation en vue d'une fin qui doit rester révolutionnaire. Il adopte la grève générale nationale et internationale comme une méthode pour précipiter la révolution sociale.

Cependant, les éléments socialistes qui, sans se détacher complètement des doctrines françaises et des conceptions démocratiques prédominantes depuis 1848, ont subi l'ascendant du marxisme, se sont réunis en deux groupements. Le premier rassemble les « communards », les blanquistes, les révolutionnaires traditionnalistes, qui se contentent d'amalgamer les théories de la lutte de classe, de la conquête du pouvoir par le prolétariat, de l'Internationale ouvrière, aux anciennes thèses transmises du babouvisme à la Commune. Il forme le Parti socialiste révolutionnaire, que son intransigeance doctrinale porte du côté du guesdisme et de l'allemaniste, tandis que son loyalisme républicain et son patriotisme l'empêchent de se plier servilement à l'obédience marxiste.

Le second, plus récent, comprenant moins d'ouvriers que d'intellectuels, de professeurs, de journalistes, s'efforce d'adapter le marxisme aux traditions idéalistes du socialisme français, aux institutions de la France républicaine, aux données de la science économique, aux exigences de la pensée moderne. Ses membres allient le respect des doctrines et, plus encore, de l'organisation et de l'action du socialisme allemand au culte de la science, de la raison, au service de la démocratie ouvrière. A ces socialistes « indépendants », dont les principaux organes sont la *Revue socialiste* et la *Petite République*, Georges Renard, Eugène Fournière et surtout Jean Jaurès donnent les directions.

Jean Jaurès accepte les bases économiques du marxisme et le collectivisme ; mais, par une synthèse constante, qui est chez lui moins le résultat d'un effort que l'effet du tempérament, il établit sur ces fondements une doctrine idéaliste, républicaine, pacifique. Il interprète le matérialisme historique de manière à laisser le champ libre aux initiatives individuelles et aux influences morales. Il élargit la république en démocratie de l'atelier et du champ, et la considère comme le régime qui annonce et qui doit installer le socialisme. Il renouvelle les formules marxistes de la solidarité internationale, en faisant de l'établissement de la paix durable entre les peuples, par des moyens et des institutions de droit, l'objet le plus haut de l'action socialiste.

Cette doctrine implique une tactique appropriée. Le socialisme ainsi entendu appréhende et attire à lui les forces, les institutions en évolution, les tendances et les aspirations de la société contemporaine ; il les inter-

prête comme les moyens de son propre développement et de sa propre réalisation. D'autre part, n'excluant du socialisme aucun des éléments humains qu'il peut utiliser, il n'en exclut aucune conception socialiste : il admet les plus opposées, il accepte les plus communes comme les plus paradoxales. Il tend à l'unité, et propose l'unification du socialisme comme la condition de son établissement.

3. — **Le socialisme italien et le socialisme espagnol : du marxisme à l'anarchisme.** — Dans les pays latins, l'évolution du socialisme présente des caractères analogues à ceux que manifeste l'histoire des partis socialistes français de la Commune à l'unification. Toutefois, la lutte y est moins complexe, et elle apparaît plus concentrée entre le marxisme radical et l'anarchisme révolutionnaire.

Introduit par l'Internationale en Italie (1864), le socialisme y est longtemps ballotté entre les révolutionnaires à tendances anarchistes et les évolutionnistes légalitaires. Mais le marxisme finit par prendre le dessus sur les conceptions et les influences contraires : il est officiellement adopté en 1880 par le Parti ouvrier, qui achève, aux congrès de Milan (1891) et de Gênes (1892), de se différencier de l'anarchisme.

Mais, à partir de ce moment, la lutte s'ouvre, au sein même du socialisme italien, entre le réformisme et le marxisme intransigeant et révolutionnaire. Le réformisme s'intéresse particulièrement à la coopération et au municipalisme. De son côté, le marxisme se teinte d'anarchisme, et s'appuie sur le syndicalisme.

En 1904, le congrès de Bologne exclut les réformistes et adopte le programme du radicalisme marxiste et syndicaliste.

En Espagne, le socialisme suit une évolution analogue. Il pénètre avec l'Internationale, répand le programme marxiste, oscille du côté de l'anarchisme, s'allie avec les républicains pour une politique d'opposition à la monarchie, et s'accommode d'un marxisme sans originalité.

4. — **Le marxisme continental.** — Aussi bien, le défaut d'originalité est-il le caractère dominant et constant du socialisme en Europe sous l'hégémonie marxiste.

Le socialisme belge présente la plupart des aspects du socialisme français, dont il subit fortement l'influence.

Le socialisme autrichien n'est que l'annexe de la démocratie socialiste allemande, dont il soutient, non seulement la doctrine, mais le programme d'expansion germanique. De même que la démocratie socialiste allemande, la démocratie socialiste autrichienne défend et propage la thèse de l'unification des socialismes nationaux éclos dans les nationalités de la Double-Monarchie : unification signifie exclusion ou suppression des socialismes nationalistes, et assujettissement au germanisme marxiste.

Par le socialisme autrichien, le socialisme allemand pousse l'expansion et la domination de sa doctrine dans les pays slaves du sud, Serbie, Bulgarie. Lui-même subjugue directement les pays scandinaves, Danemark, Suède et Norvège, et il soumet au marxisme, sous la direction de Plekhanof et de ses amis, tout ce qui, dans la Russie socialiste, formée par les Tchernischewsky, les Mikhaïlowsky, les Herzen, les Lavrof, échappe à l'anarchisme.

Ainsi se constitue, sous le règne des continuateurs et des interprètes de Marx, opportunistes de l'Internationale, propagateurs du germanisme socialiste, le marxisme continental. Les doctrines adverses ou dissidentes, jalouses de leur indépendance, ne lui opposent que des efforts isolés.

5. — **Le marxisme dans les pays anglo-saxons.** — Le Parti ouvrier socialiste d'Amérique est formé en 1877 par les éléments divers qui ont subi, depuis plusieurs générations, l'influence des premières communautés socialistes allemandes, des fouriéristes, de l'anarchisme, du marxisme. Il adopte officiellement la doctrine marxiste. Le programme de Cincinnati, en 1885, est précisé en quelques formules, qui ne se distinguent pas de celles du marxisme européen : transformation de la propriété privée du capital, du sol, des instruments de travail et des moyens de production en propriété collective, production collective et répartition collective des biens, sous la direction de la communauté organisée, d'une manière qui réponde au travail et aux besoins des individus ; pour atteindre cet objet, conquête du pouvoir politique par des moyens appropriés.

Le marxisme américain apparaît donc très pur : c'est à la condition de s'interdire le terrain occupé par le syndicalisme.

En Angleterre, la Democratic Federation est créée en 1881, sous la direction de Henry M. Hyndman, puis reconstituée en 1885 sous le titre de Social Democratic Federation, pour soutenir et propager la doctrine et le programme marxistes. Elle n'y ajoute rien d'important. Toutefois, pour répondre aux exigences de la situation politique et aussi des revendications populaires, elle

insisté sur la nationalisation du sol et des chemins de fer, sur la municipalisation des services de l'eau, du gaz, de l'électricité, sur la réforme du Parlement, sur l'abolition de la monarchie et de la Chambre des Lords, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, sur l'extension des pouvoirs des Conseils de comté, de ville et de district, sur la réforme du régime de l'assistance publique, sur l'indépendance législative de toutes les parties de l'Empire britannique.

Compensant la faiblesse de ses effectifs par son intransigeance doctrinale, la Social Democratic Federation exagère l'opposition marxiste aux réformes de détail, au syndicalisme modéré, à la coopération étroitement conçue. Elle suscite ainsi la création de groupements qui soutiennent des conceptions plus larges.

Constitué en 1893, sous la direction de Keir Hardie, par des syndicalistes alliés à des socialistes chrétiens et à des partisans de la nationalisation du sol, l'Independent Labour Party adopte la doctrine marxiste, c'est-à-dire, plus particulièrement, le principe de la lutte de classe, le programme de la socialisation du sol et du capital, de l'organisation économique et politique de la classe ouvrière, et la tactique de l'action socialiste sous toutes ses formes. Mais la charte de réformes qu'il propose s'inspire des réalités et des besoins qui se manifestent particulièrement en Angleterre : il réclame la démocratisation du gouvernement, l'extension des droits électoraux aux hommes et aux femmes, la nationalisation du sol, la journée de huit heures, la réglementation du travail des enfants, les retraites ouvrières à cinquante ans, la nationalisation des transports, l'éducation gratuite, la suppression des impôts indirects, l'im-

pôt progressif sur le revenu, l'absorption de la rente par l'impôt.

Le marxisme ne s'installe donc dans les pays anglo-saxons qu'à la condition d'altérer sa pureté doctrinale, maintenue, à la surface, par une adaptation précise aux mœurs et aux nécessités nationales. Au surplus, sa conquête reste limitée : il se heurte aux positions solides du socialisme chrétien et du syndicalisme.

BIBLIOGRAPHIE

Jules GUESDE et Paul LAFARGUE, *Le Programme du Parti ouvrier*, Lille, 1897, in-16.

Léon BLUM, *Les Congrès ouvriers et socialistes français*, Paris, 1901, 2 vol. in-16.

Onze ans d'histoire socialiste (Parti ouvrier français), Paris, 1901, in-12.

Alexandre ZÉVAÈS, *De la semaine sanglante au Congrès de Marseille* (1871-1879), Paris 1911, in-18.

Jules GUESDE, *Essai de catéchisme socialiste*, Paris, 1878, in-8° ; *Collectivisme et Révolution*, Paris, 1879, in-16 ; *Services publics et socialisme*, Paris, 1883, in-8° ; *Le socialisme au jour le jour*, Paris, 1899, in-12.

Paul BROUSSE, *La crise, sa cause et son remède*, Genève, 1879, in-32 ; *Dictature et Liberté*, Paris, 1884, in-16 ; *La propriété collective et les services publics*, Paris, 1883, in-12, nouv. éd., Paris, 1910, in-12.

Georges RENARD, *Le régime socialiste*, Paris, 1898, in-12, 7e édition, 1921.

Georges DEVILLE, *Principes socialistes*, 2e éd., Paris, 1898, in-18.

Albert ORRY, *Les socialistes indépendants, Paris*, 1910, in-18.

DESTRÉE et VANDERVELDE, *Le socialisme en Belgique*, Paris, 1898, in-12.

Gabriel-Louis JARAY, *La question sociale et le socialisme en Hongrie*, Paris, 1909, in-8°.

G. PLECHANOW, *Anarchismus und sozialismus*, Berlin. 1894, in-8°.

H. M. HYNDMAN, *The historical basis of socialism in England*, London, 1883, in-8°.

HYNDMAN et MORRIS, *A summary of the principles of socialism*, London, 1884, in-12.

J. H. NOYES, *History of American socialism*, London, 1870, in-8°.

R. T. ELY, *The labor movement in America*, London, 1890, in-12.

M. HILLQUITT, *History of socialism in the United States*, New-York, 1903, in-12.

Saverio MERLINO, *L'Italie telle qu'elle est*, Paris, 1892, in-18 ; *Formes et essence du socialisme*, Paris, 1898, in-8°.

Alfred ANGIOLINI, *50 anni di socialismo in Italia*, Firenze, 1908, in-8°.

Francisco MORA, *Historia del socialismo obrero español*, Madrid, 1902, in-8°.

Angel MARVAUD, *La question sociale en Espagne*, Paris, 1910, in-8°.

CHAPITRE XI

LA DEUXIÈME INTERNATIONALE

1. — **Les congrès de Paris (1889) et de Bruxelles (1891) : l'organisation internationale du prolétariat en parti de classe, la législation protectrice du travail, l'organisation syndicale et la grève, le militarisme et la guerre.** — Etant devenu international, tout en restant germanique de conception et d'intention, le marxisme reconstitue l'Internationale, qui sera plus étroitement soumise à sa direction, à sa domination, que de 1864 à 1873.

Le Congrès international de Paris (1889), qui est le premier de cette seconde série, déclare que l'émancipation du travail et de l'humanité ne peut procéder que du prolétariat organisé internationalement comme classe et maître de la puissance politique. Cette puissance, et elle seule, lui permettra de réaliser l'expropriation du capital et la socialisation des moyens de production.

Le mode de production capitaliste, dans son rapide développement, atteint peu à peu tous les pays : il y introduit, puis y accroît l'exploitation des travailleurs. Cette exploitation, dont l'intensité ne cesse d'augmenter, entraîne la sujétion politique, l'asservissement économique et la dégradation physique et morale de la classe ouvrière.

En conséquence, le devoir des ouvriers de tous les pays est d'employer tous les moyens dont ils disposent à combattre une organisation sociale qui les opprime et

qui menace au plus haut point le libre développement de l'humanité. Il s'agit particulièrement, et avant tout, de faire une opposition énergique aux effets dévastateurs de l'organisation économique actuelle.

Aussi le congrès réclame, comme absolument nécessaire, dans tous les pays, une législation protectrice des travailleurs, comportant la journée de huit heures, l'interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans, l'interdiction du travail de nuit, sauf pour certaines industries qui exigent une exploitation ininterrompue, l'interdiction du travail des femmes dans toutes les industries dont les conditions d'exploitation sont particulièrement nuisibles à l'organisation féminine, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les travailleurs ayant moins de dix-huit ans, un repos ininterrompu d'au moins 36 heures chaque semaine pour tous les travailleurs, l'interdiction des industries et des modes d'exploitation insalubres, l'interdiction du truck system, du paiement du salaire en nature, de la sous-entreprise, du placement privé, la surveillance de tous les ateliers et établissements industriels, y compris l'industrie à domicile, par l'inspection du travail.

Toutes ces mesures demandent des lois et des conventions internationales : à cet effet, le prolétariat de chaque pays doit agir sur son gouvernement. Une fois qu'il les aura obtenues, il doit en surveiller l'application.

Le congrès déclare que le devoir des travailleurs est d'admettre dans leurs rangs les ouvrières avec des droits égaux. Il réclame l'égalité des salaires, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes, et sans distinction de nationalité.

Pour réaliser l'émancipation complète du prolétariat,

le congrès tient pour absolument nécessaire que les ouvriers s'organisent dans tous les pays et par tous les moyens. En conséquence, il réclame le droit illimité d'association et de coalition.

Le congrès condamne les armées permanentes, comme instruments d'oppression et de réaction et comme institutions militaires sans efficacité réelle. Il réclame l'armement général du peuple. Il déclare que la guerre ne disparaîtra que lorsque le mode de production capitaliste sera aboli, le travail émancipé et le socialisme triomphant.

Le congrès international de Bruxelles (1891) déclare se placer sur le terrain de la lutte de classe, et proclame que la libération de la classe ouvrière est impossible sans la suppression de toute domination de classe. La législation protectrice du travail actuellement constituée ne répond aucunement aux revendications du prolétariat. L'activité des gouvernements en cette matière doit être considérée comme une concession à la puissance croissante de la classe ouvrière ; mais elle démontre qu'ils ne veulent pas réaliser les réformes nécessaires. Il est indispensable que les ouvriers du monde entier unissent leurs forces contre la domination du capitalisme et que, partout où ils sont en possession de droits politiques, ils s'en servent pour se libérer de la servitude du salariat.

Le congrès met en garde les ouvriers contre l'emploi de la grève et du boycottage, qui, dans les circonstances actuelles, peuvent se retourner contre eux. Il leur recommande l'organisation syndicale et réclame encore le droit de coalition sans limite.

Il déclare que le militarisme qui écrase l'Europe est

la conséquence fatale de l'état de guerre permanent, déclaré ou latent, qui est imposé à la société par le système d'exploitation de l'homme par l'homme et la lutte de classe qui en résulte. Tous les efforts pour abolir le militarisme et pour établir la paix entre les peuples, si nobles qu'en puissent être les motifs, sont complètement vains : seul, l'ordre socialiste, qui supprime l'exploitation de l'homme par l'homme, peut abolir le militarisme et établir la paix entre les peuples. En conséquence, tous ceux qui veulent mettre fin à la guerre ont le devoir d'adhérer au socialisme international comme au seul parti réel et actif de la paix. En présence de la situation de plus en plus menaçante de l'Europe et des excitations chauvines des classes dirigeantes, le devoir des travailleurs est de protester et d'agir énergiquement et inlassablement contre toutes les menées belliqueuses et contre les alliances qu'elles utilisent, et de hâter le triomphe du socialisme par l'organisation internationale du prolétariat. Le seul moyen d'éviter la catastrophe d'une guerre mondiale, dont la responsabilité incomberait pleinement aux classes dirigeantes, est d'en mettre les conséquences sous les yeux de la classe ouvrière.

2. — **Le congrès de Zürich (1893) ; la journée de huit heures, la protection de l'ouvrière, l'action politique du prolétariat, la question agraire.** — Le congrès de Zürich (1893), qui marque la rupture officielle avec l'anarchisme, consommée au congrès de Londres (1896), se prononce énergiquement en faveur de la journée de huit heures, considérée comme une des conditions les plus efficaces pour libérer la classe ouvrière du joug du capital et pour améliorer sa situation, pour diminuer

le chômage, augmenter le rendement ouvrier, élever les salaires et la capacité d'achat des travailleurs. Une agitation puissante doit être entreprise pour la réalisation de cette réforme, qui exige une législation internationale et, par conséquent, une action de propagande, d'organisation et de discussion parlementaire dans tous les pays.

Le congrès confirme les résolutions des congrès précédents contre la guerre et le militarisme. Il impose aux représentants de la classe ouvrière dans les parlements l'obligation de voter contre le budget de la guerre et de réclamer l'armement général du peuple.

Se déclarant en opposition avec le féminisme bourgeois, qui n'admet pas la législation protectrice de l'ouvrière, le congrès réclame cette législation, et notamment la journée de huit heures au plus pour les femmes et de six heures au plus pour les jeunes filles ayant moins de dix-huit ans, un repos ininterrompu de 36 heures par semaine, l'interdiction du travail de nuit, l'interdiction du travail de la femme dans les exploitations insalubres, l'interdiction du travail deux semaines avant et quatre semaines après l'accouchement, l'organisation d'une inspection du travail suffisante.

Le congrès de Zürich détermine la tactique politique du socialisme international. Il définit l'action politique comme un moyen pour obtenir l'émancipation économique du prolétariat. L'organisation nationale et internationale des travailleurs de tous les pays dans les syndicats et les autres groupements, pour combattre l'exploitation dont ils sont victimes, est une nécessité absolue. L'action politique est indispensable, tant pour susciter l'agitation et pour propager les principes du socialisme que pour obtenir les réformes les plus nécessaires.

Il faut donc que les travailleurs de tous les pays s'efforcent de conquérir et d'exercer les droits politiques, dont ils ne sauraient se passer pour faire triompher les revendications ouvrières dans tous les corps législatifs et administratifs, et pour acquérir la puissance politique que réclame la libération du prolétariat. Le choix des formes et des méthodes de la lutte économique et politique doit être laissé aux différentes nationalités, en considération des conditions différentes où elles se trouvent. Cependant, il est nécessaire que, dans cette lutte, le but du mouvement socialiste, c'est-à-dire la transformation complète de la société actuelle, en matière économique, politique et morale, soit maintenu au premier plan. En aucun cas, l'action politique ne doit servir de prétexte à des compromis et à des alliances qui pourraient porter quelque atteinte aux principes ou à l'indépendance du socialisme.

Pour atténuer la désharmonie actuellement existante entre la volonté du peuple et les décisions parlementaires de ses représentants et pour réaliser plus complètement la souveraineté du peuple, le congrès réclame l'établissement du droit d'initiative, du referendum et de la représentation proportionnelle.

Se préoccupant de la question agraire, le congrès affirme comme principe directeur celui de la propriété collective du sol. Il reconnaît comme un des devoirs essentiels du socialisme dans tous les pays d'organiser les travailleurs agricoles comme les travailleurs industriels et de les faire rentrer dans le combat du socialisme universel. Il recommande l'agitation dans les milieux agricoles, en laissant les divers partis libres de choisir leurs méthodes eu égard aux conditions de chaque nation.

3. — **Le congrès d'Amsterdam (1904) : la charte marxiste de l'unification socialiste.** — Le congrès d'Amsterdam (1904) consomme le triomphe du marxisme germanique sur les velléités d'indépendance des doctrines nationales, en particulier des doctrines françaises, qui, même sous sa domination appesantie, n'ont pas renoncé au libre examen et au droit de reviser le programme socialiste. Il consomme la défaite du rationalisme critique et de la démocratie réformatrice. Il consacre la conception allemande d'un socialisme purement ouvrier, du moins quant à l'étiquette, et fortement organisé sous la direction politique d'un état-major détenteur et interprète des formules qui règlent la pensée et la tactique.

Le congrès d'Amsterdam repousse le revisionnisme, considéré comme l'inspirateur de toutes les tentatives faites pour renoncer à la théorie de la lutte de classe et pour substituer à la conquête des pouvoirs publics sur la bourgeoisie une politique de concessions à l'ordre établi. Il n'admet pas que le socialisme se borne à la réforme de la société bourgeoise.

Déclinant toute responsabilité dans les conditions politiques et économiques fondées sur la production capitaliste, il condamne les moyens qui pourraient tendre à maintenir au pouvoir la classe dominante. Il condamne également toute tentative faite pour masquer les antagonismes de classe, toujours croissants, en vue de faciliter un rapprochement avec les partis bourgeois.

Le congrès, confirmant le programme du socialisme international, invite les représentants du parti socialiste dans les Parlements à défendre résolument les intérêts de la classe ouvrière, à poursuivre l'extension et la con-

lidation des libertés publiques, à revendiquer l'égalité des droits pour tous, à continuer énergiquement la lutte contre le militarisme, contre la politique coloniale impérialiste, contre toute espèce d'injustice, d'asservissement et d'exploitation, à perfectionner la législation sociale et à rendre possible à la classe ouvrière l'accomplissement de sa mission politique et civilisatrice.

Dans cette résolution se résume toute la doctrine du socialisme allemand, maître de la Deuxième Internationale. C'est le texte fondamental de la vulgate sur laquelle s'achève l'unification marxiste du socialisme. Mais, de même que le texte est indigent, l'unification doctrinale est fragile : la décomposition commencée, contre laquelle la démocratie socialiste allemande prend les mesures de force et de contrainte consignées dans la résolution d'Amsterdam, va continuer par le double progrès des éléments internes, momentanément réduits, et des éléments externes, qui ne se laissent pas incorporer.

BIBLIOGRAPHIE

Congrès international, 1889, *Compte rendu*, Paris, 1891, in-18.

Congrès international, *Bruxelles*, *Rapport du secrétariat belge*, Bruxelles, 1893, in-16 ; *Documents*, Paris, 1891, in-4°.

Congrès international, Zürich, 1893, in-8°.

Congrès international socialiste de Londres, 1896, in-4° et folio.

V. les documents publiés par le Secrétariat du Bureau socialiste international, Bruxelles, 1902-1912.

CHAPITRE XII

LES DOCTRINES ADVERSES OU DISSIDENTES

. — **La doctrine commune de l'anarchisme ; Kropotkine.** — Pendant toute la période de l'expansion, de l'unification et de la domination marxistes, l'anarchisme semble généralement frappé de la même stérilité que le marxisme lui-même. Il se répète sans se développer ni se renouveler. Pour la propagande, il rend ses formules plus sommaires et plus sèches. Il les accommode parfois aussi à celles qui ont la faveur des masses.

Le congrès anarchiste international de Londres (1881) décide d'ajouter à la propagande par la parole et par l'écrit la propagande par le fait et l'action antiparlementaire. Il proclame la nécessité de faire pénétrer par le fait dans les masses populaires l'idée révolutionnaire et l'esprit de révolte. Il se prononce contre les moyens légaux et décide de porter l'action révolutionnaire sur le terrain de l'illégalité.

Le congrès de Genève (1882) déclare que l'anarchie combat quiconque s'arroge quelque pouvoir sur les hommes, et tout Etat, quel qu'il soit, même socialiste Elle considère comme son ennemie toute autorité, toute loi. Son but est la destruction de l'Etat par un mouvement révolutionnaire ; elle rejette tous les moyens légaux, y compris le suffrage universel. Mais, comme la liberté individuelle ne peut subsister sans liaison avec l'activité de libres compagnons, comme chacun a besoin de l'assistance d'autrui, comme chaque produit social

est l'œuvre de la communauté et que tous ont sur ce produit un droit égal, l'anarchie comporte le communisme. Elle réclame la propriété commune.

Telle est la doctrine vulgaire de l'anarchisme. De nombreux théoriciens l'interprètent à satiété, insistant tantôt sur la philosophie générale du système, tantôt sur la critique des systèmes adverses, collectivisme, réformisme, tantôt sur les conditions de l'action ouvrière, syndicat, coopération, grève, grève générale, tantôt sur la transformation des méthodes éducatives que réclame l'idéal anarchiste. Des doctrinaires spéculatifs et pacifiques jusqu'aux excitateurs de l'attentat ou de la reprise, toute la gamme des opinions est représentée dans l'énorme production de livres, de brochures, de journaux, qui n'ajoute presque rien de neuf aux thèses fondamentales de Spence et de Godwin, de Fourier et de Proudhon, de Hess, Grün et Stirner.

Toutefois, parmi ces publications se distinguent celles de Jean Grave, qui rassemble la substance de la production contemporaine, d'Elisée Reclus, de Domela Nieuwenhuis, et surtout de Kropotkine, qui donne à la doctrine anarchiste sa forme la plus philosophique et la plus systématique.

D'après Kropotkine, à chaque nouvelle phase économique de la vie de la société humaine correspond une nouvelle phase d'organisation politique. La monarchie absolue correspond au système du servage, le gouvernement représentatif au système capitaliste. A l'heure actuelle, la production est très largement socialisée : la part de chaque individu dans le produit total devient de plus en plus difficile à discerner. Aussi les idées socialistes se développent-elles de plus en plus parmi les tra-

vailleurs, qui revendiquent la liberté économique comme la base, et l'unique base, de la liberté politique.

Ainsi, l'anarchisme et le socialisme s'accordent pour réclamer l'abolition du salariat et l'établissement du communisme. Mais cette nouvelle organisation est incompatible avec le vieux système parlementaire. Les travailleurs libres exigent une organisation libre, qui ne peut être fondée que sur le libre consentement et la libre coopération, sans sacrifier l'autonomie de l'individu à l'ingérence écrasante de l'Etat. Le système sans capitalisme réclame le système sans gouvernement. Ainsi, l'anarchisme s'accorde avec la tendance également actuelle de la société, qui est d'assurer à l'individu la plus grande liberté possible pour atteindre ses fins personnelles.

L'objet de l'anarchisme est de réduire à néant les fonctions de l'Etat, par conséquent, de constituer une société sans Etat. L'étude de l'histoire montre que le progrès social se réalise, non par la concentration du pouvoir et des fonctions de direction dans les mains d'un gouvernement, mais par la décentralisation, par le passage de toutes les fonctions détenues par l'Etat entre les mains de groupes librement constitués. L'idéal social consiste dans une société où les groupements de personnes libres se hiérarchisent librement en libres fédérations, où la liberté de l'individu n'est pas limitée par des lois ou des devoirs, mais seulement par ses habitudes sociales et par la nécessité, que chacun éprouve, de trouver en ceux qui l'entourent coopération, appui et sympathie. C'est le régime de l'entr'aide spontanée.

2. — **Tolstoï et le tolstoïsme.** — Il est cependant un homme qui, par la force de sa personnalité et par l'ori-

ginalité de son génie, a donné à l'anarchisme un renouveau de fécondité et de force attractive : c'est Tolstoï.

Tolstoï dirige contre la société contemporaine la critique la plus radicale et la plus véhémente. Il dénonce toutes les formes de contrainte et d'oppression que les hommes font peser sur d'autres hommes, parce qu'ils méconnaissent la loi d'amour et qu'ils substituent aux moyens de persuasion intérieure les procédés infâmes de la violence. Gouvernement, avec ses tribunaux et ses prisons, Etat, avec ses fonctionnaires et son armée, Eglise, avec ses mensonges, toutes les puissances sociales sont des puissances de mal. Elles organisent la lutte universelle, qui prend dans la guerre sa forme la plus âpre et la plus monstrueuse.

Il faut détruire le mal, mais sans lutter contre lui par des moyens qui le perpétueraient. Il faut détruire le mal en revenant au bien. La source de tout bien, c'est l'amour. L'enseignement de l'Evangile, dénaturé et exploité par l'Eglise, contient la substance de toute sagesse et de toute réforme. Il détourne les hommes des fausses richesses et des pouvoirs trompeurs : il les ramène à la bonté, à la simplicité, à l'ordre spontané, à la bienveillance mutuelle et infinie. La résurrection de la conscience morale annoncera la régénération de la société.

Mais cette régénération signifie l'abolition de l'autorité, de la violence, de la haine : elles se défendront, elles se défendent. La société sévit contre ceux qui pratiquent la loi d'amour et de renoncement : qu'ils ne résistent pas, que, sans obéir à la loi, qui les châtiera, ils subissent le châtiment. Que surtout les jeunes gens ne répondent pas à l'appel des armes, qu'ils se refusent au service militaire : lorsqu'il n'y aura plus de bras qui

acceptent de tuer, la guerre elle-même sera morte. La paix règnera sur terre comme elle règnera dans les cœurs.

Telle est la forme d'évangélisme social, telle est la doctrine de charité, d'humilité et de résignation qui constitue le tolstoïsme. Elle inspire les réfractaires, les doukhobors russes, et elle fournit leurs thèmes de développement aux tolstoïsants occidentaux, romanciers, esthètes, prédicants, membres de cercles et de cénacles.

3. — **Les doctrines de Ruskin et de William Morris.** — Le tolstoïsme s'éloigne de l'anarchisme pur dans la mesure où il confine à l'esthétisme. Avec Ruskin et Morris, le socialisme anglais présente une forme d'esthétisme qui revient à l'anarchisme systématique, et, en quelque sorte, organisé.

Ruskin commence à la vulgariser longtemps avant que le marxisme ait constitué, puis imposé au socialisme international la doctrine du collectivisme centralisateur. Il la développe selon des vues très personnelles, tout en utilisant l'expérience contemporaine, et, plus particulièrement, certaines observations du marxisme lui-même.

Au nom de la justice, de la dignité morale et surtout de la beauté, Ruskin dénonce le système industriel qui, par la machine, l'usine, le profit capitaliste, abaisse les classes ouvrières, dégrade le travailleur, enlaidit la civisation. Il glorifie le travail manuel, qu'il veut obligatoire pour tous, mais aspire à le régénérer par le renoncement aux machines et par l'effort individuel, qui est d'abord un effort moral. Il réclame le concours de l'éducation, qui doit être dirigée par trois principes, trois senti-

ments, admiration, espérance, amour, et, d'autre part, l'intervention de l'Etat. Cette intervention, il l'applique particulièrement à la fixation d'un minimum de salaire, à la création de manufactures et d'écoles industrielles nationales, à l'emploi des sans-travail, aux retraites ouvrières, à l'hygiène, à la limitation du droit de propriété. Toutes les richesses naturelles et les voies de communication doivent être nationalisées. Le travail doit être garanti à tous et rémunéré selon la justice. La hiérarchie sociale doit être rétablie d'après les services rendus.

Comme Ruskin, William Morris dénonce les méfaits du régime industriel, en tant surtout qu'il accomplit le divorce du travail intellectuel et de l'effort musculaire, et qu'il interdit l'effort désintéressé vers le beau. Ce régime ne tend qu'à une production intensive qui détruit l'art et pervertit le goût du public. Comment y mettre fin ? Par le communisme.

Morris fonde le communisme sur l'égalité des conditions, en admettant toutefois que cette égalité peut être modifiée par les aptitudes et les préférences des membres de la communauté. Elle lui paraît seule devoir mettre obstacle à l'esclavage des uns au profit des autres, et aux souffrances et aux gaspillages qui en résultent. Elle permet de remplacer la nation centralisée par la libre fédération des communes, qui mettront tous les biens à la disposition de tous et s'en serviront pour satisfaire les besoins de chacun, en demandant à chacun de travailler de son mieux, selon ses capacités, à la production de la richesse commune.

Au terme de cette transformation, les individus seront en disposition et en état de travailler librement et avec

joie selon leurs facultés et affinités, après s'être élevés librement, sans guide, conformément à la nature, et de prendre aux réserves communes, mais avec mesure et en évitant toute déperdition, ce qui sera nécessaire pour leur subsistance. La famille fera place à l'union libre des êtres, garantis contre le mal par la bonté de la nature elle-même, délivrée de ses tares. Sur une terre débarrassée des laideurs et des vices multipliés par l'industrialisme, par le machinisme et par l'exploitation des forces humaines, l'art s'épanouira dans l'indépendance parfaite et dans l'éternelle gaîté.

Mais, si cet ordre de choses doit se réaliser, ce n'est pas immédiatement ni sans transition. Il faut redouter les violences, les propagandes brutales, les catastrophes sociales. Sans doute sera-t-il nécessaire, avant d'arriver au communisme, de traverser une période de socialisme proprement dit, pendant laquelle les moyens de production et d'échange seront placés dans les mains des travailleurs et les grandes accumulations de capitaux rendues impossibles, parce que l'argent aura perdu son privilège. Le passage sera graduel de ce régime au communisme. Il sera lui-même préparé par l'intervention des socialistes dans la vie politique et dans l'activité parlementaire.

4. — **Le socialisme fabien.** — En contraste et en opposition avec l'anarchisme toltoïsant et le socialisme esthétique, une doctrine se constitue en Angleterre, qui, rappelant les origines du socialisme anglais, allie le sens pratique et la prudence expérimentale à l'esprit de système. Mais la science est pour elle le guide constant et le constant pondérateur.

Fondée en 1884, et surtout connue par les publications de Bernard Shaw et de Sidney et Beatrice Webb, la Fabian Society érige en principe la temporisation que symbolise le nom de Fabius Cunctator. Elle veut pratiquer et propager un opportunisme réfléchi. Elle propose à ses adeptes et à l'opinion publique un programme d'action méthodique, qui, fondé sur les conclusions les plus sûres de l'observation économique et des sciences sociales, veut compter avec les circonstances et graduer ses applications.

Les Fabiens ne considèrent pas le socialisme comme une panacée pour tous les maux de la société humaine, mais seulement comme un topique pour ceux qui résultent de l'organisation défectueuse de l'industrie et de la mauvaise répartition de la richesse. Ils ne lui demandent point la solution des questions religieuses, morales, sexuelles : ils l'entendent au sens étroit, comme un système économique, et, plus encore, un système industriel ayant pour objet la substitution du capital collectif au capital privé, l'appropriation collective des instruments de production par l'ensemble des membres de la société, l'organisation coopérative de l'activité nationale.

Sous ses différentes formes, l'appropriation privée entraîne les conséquences fâcheuses ou désastreuses qu'analyse la critique sociale. Soit que le propriétaire foncier accapare la rente, soit que le détenteur du capital mobilier monopolise les machines et réduise au minimum le salaire des ouvriers qu'elles emploient, dans tous les cas, le privilège du propriétaire est un moyen d'exploitation et une cause de misère. Il ne convient pas de se révolter contre ce privilège et de l'abolir

en retournant aux formes économiques du passé : il est le produit de l'évolution, et c'est en suivant le sens même de l'évolution qu'on trouvera les solutions opportunes et efficaces.

Toutefois, pour interpréter l'évolution économique et sociale, les Fabiens n'acceptent pas intégralement la doctrine marxiste : ils adoptent à l'égard de Marx, comme à l'égard de Lassalle et de leurs précurseurs, une attitude critique. Ils ne réduisent pas à la théorie marxiste de la plus-value les phénomènes économiques d'où dépend la situation du prolétariat ouvrier ; ils rejettent aussi la théorie marxiste de la valeur, le principe de la lutte de classe et la conception catastrophique de la concentration industrielle. Ils recherchent dans tous les domaines de la production et de l'activité économique les formes de rentes différentielles et de plus-values imméritées (*unearned increment*), qui, ne procédant pas du travail du propriétaire, pèsent sur la condition du travailleur et doivent revenir à la communauté, soit par l'impôt, soit par la municipalisation et la nationalisation.

Pour Sidney Webb, le membre le plus éminent de la Fabian Society, la théorie de la rente, inspirée de Ricardo, est la pierre angulaire de l'économie collectiviste. Elle justifie l'appropriation collective du revenu des terres, qui tient au supplément de produit des meilleures par rapport à la plus mauvaise. Elle justifie aussi celle du revenu des capitaux, car l'intérêt n'est lui-même qu'un revenu différentiel, qui résulte de différences de qualité entre les machines et les outillages, analogues à celles qui existent entre les terres.

La doctrine fabienne prétend être scientifique, et s'ef-

force de l'être : les Fabiens s'appliquent à la propager et à la faire triompher par les moyens que comporte une tactique appropriée. Ce sont des moyens de pénétration, et non d'agitation violente. Ils doivent convenir à une démocratie qui peut, par sa propre volonté, parfaire sa constitution dans le sens démocratique, et, par des actes légaux, libérer la nation de la domination capitaliste. Ils ne sont pas réservés à la classe ouvrière : ils sont à la disposition de tous les individus, de toutes les classes, pour l'amélioration de la communauté, qui importe à tous.

Les Fabiens ne recommandent jamais la politique du tout ou rien : ils veulent, par l'action la plus opportune, améliorer constamment leurs positions, pour en conquérir d'autres, par où leurs idées aient plus de chances de progresser et de gagner des partisans. Ils interviennent dans les luttes électorales en se plaçant sur les plateformes que les circonstances offrent comme les meilleures. Ils interviennent particulièrement dans les élections aux conseils locaux, par lesquels peuvent souvent se réaliser les réformes les plus rapides et les plus pratiques. Ils recommandent toutes les formes d'action, municipale, syndicale, coopérative. Ils appuient tous les projets de réforme économique, sociale, politique qui paraissent tendre à augmenter la liberté du citoyen, à accroître son bien-être, à relever sa condition. Ils poussent surtout à l'adoption des mesures de municipalisation, au développement des institutions de socialisme municipal, qu'ils présentent comme les plus utiles pour préparer la réalisation de la démocratie sociale.

5. — **Le néo-syndicalisme dans les pays latins et anglo-saxons ; les programmes de la Confédération Générale du Travail et du Labour Party.** — A l'époque même où naît et se développe le socialisme fabien, le syndicalisme prend, à la fois dans les pays latins et dans les pays anglo-saxons, une forme nouvelle, qui ne s'écarte pas moins du mutualisme ouvrier que du réformisme scientifique. Après avoir subi et manifesté l'influence du marxisme, ce néo-syndicalisme s'en éloigne pour incliner à l'anarchisme, puis oscille entre eux et finit par suivre une voie plus indépendante, en se définissant plus nettement. Il outre le marxisme, comme il outre les conceptions purement syndicalistes généralement admises après la Commune. En adoptant les formules marxistes de la lutte et de l'organisation des classes, du collectivisme et de l'expropriation de la bourgeoisie, il revient, d'autre part, aux théories initiales du syndicalisme lui-même, accommodées à l'action des syndicats contemporains ; au premier plan reparaît la grève générale pour la révolution.

En France, le congrès de Lyon (1886) crée la Fédération nationale des syndicats sur le principe de la distinction des classes, et pour la lutte, d'abord défensive puis offensive, des organisations ouvrières contre celles de la bourgeoisie. Il adopte une résolution favorable à l'appropriation collective des moyens de production.

Le congrès de Bordeaux-Le Bouscat (1888) reconnaissant que le monopole des instruments de travail et des capitaux est réalisé entre les mains des patrons, que, par suite, les grèves partielles ont une puissance limitée et, par conséquent, ne peuvent être que des moyens d'agitation et d'organisation, mais qu'un refus

général de travailler anéantirait la puissance patronale, déclare que seule la grève générale ou la révolution peut conduire les ouvriers à leur émancipation. En 1890, le congrès de Calais se rallie aux décisions du Parti ouvrier, qui, à Lille, condamne le principe de la grève générale. Mais, dès 1892, au congrès de Marseille, la Fédération des syndicats revient à sa première opinion et se prononce de nouveau en faveur du même principe.

Cependant, de 1892 à 1900, la Fédération des Bourses du travail, où prévaut l'influence de Pelloutier, tend à faire prédominer les thèses de l'autonomie ouvrière, de la supériorité de l'action économique, de l'action indépendante et unitaire du prolétariat. L'activité propre de la Fédération des Bourses du travail contribue, d'une part, à déterminer la doctrine du néo-syndicalisme, d'autre part, à constituer et à organiser la Confédération Générale du Travail.

Lorsque la Confédération Générale du Travail est créée, en 1895, elle accepte d'emblée la doctrine néo-syndicaliste de la Fédération des syndicats. Elle subit ensuite l'influence des théories de la Fédération des Bourses.

Des oscillations et des résolutions analogues caractérisent la doctrine néo-syndicaliste dans les autres pays latins. En Italie et en Espagne, elle manifeste des affinités particulières pour l'anarchisme.

En Angleterre, à partir de 1889, un nouvel unionisme se forme parmi les ouvriers non qualifiés. Il s'insurge contre l'esprit conservateur, traditionaliste, exclusiviste des vieux syndicats. Il proclame la révolte contre le patronat. Il est agressif, et la grève est sa tactique préférée. Il fait passer le mutualisme en dernière

ligne, ou l'abolit complètement, pour développer l'esprit et les moyens de résistance, de lutte directe.

Le nouveau syndicalisme adopte les doctrines du municipalisme, en même temps que celles de la lutte de classe, de l'internationalisme ouvrier, de l'agitation révolutionnaire. Par là, il marque d'un caractère particulier la doctrine qui lui est commune avec le néo-syndicalisme latin.

Le Labour Party, fondé en 1899, réunit les tendances de l'ancien unionisme et du nouveau syndicalisme. Sans proclamer la lutte de classe ni faire profession de matérialisme historique, sans renoncer à l'idéalisme religieux qui anime une partie de la classe ouvrière anglaise, il accepte, avec la collaboration des organisations socialistes, leur doctrine de transformation radicale de la société, leurs revendications majeures, nationalisation immédiate des transports, établissement de la journée de huit heures. Mais, d'autre part, il réclame les réformes partielles, retraites ouvrières, législation des maisons insalubres, qui doivent améliorer et relever la condition des ouvriers, et, pour les obtenir, il conserve la tactique des alliances d'opportunité avec les libéraux et les radicaux.

6. — **Le christianisme social ; l'encyclique « Rerum novarum ».** — Contre l'effort parallèle et parfois conjugué du marxisme et du néo-syndicalisme unifiés, la principale opposition de doctrine, comme d'organisation, vient du christianisme social. Tandis qu'en Allemagne et dans les pays anglo-saxons, doctrine et organisation conservent les principes établis par les initiateurs du mouvement, le catholicisme social reçoit du

pape Léon XIII une charte nouvelle dans l'encyclique *Rerum novarum*, publiée en 1891.

Cette encyclique condamne le capitalisme du point de vue moral, comme dégradant la personne humaine par le régime industriel qu'il institue. Elle critique ce régime et en réclame le changement par une double méthode, celle de l'intervention de l'Etat et celle de l'organisation syndicale mixte de patrons et d'ouvriers. L'Œuvre des Congrès est créée pour appliquer en Italie ces principes et y préparer les réformes proposées.

Sur la fin du pontificat de Léon XIII, l'Œuvre des Congrès se partage entre deux influences, celle des libéraux, qui revendiquent une complète autonomie en matière politique, et celle des démocrates, qui poursuivent la réalisation des réformes sociales, en vue du relèvement de la situation matérielle des classes populaires, condition préalable du relèvement religieux.

En 1904, Pie X dissout l'Œuvre des Congrès, et en 1905, il condamne formellement l'action des démocrates chrétiens. La même année, il autorise la constition de l'Union populaire, qui doit avoir, sous l'autorité des évêques, un caractère purement social, et, en 1907, il reconnaît comme programme de l'Union celui de son prédécesseur, dépouillé de toute tendance moderniste.

7. — **L'interventionnisme international.** — Cependant, dans la plupart des Etats, l'interventionnisme est renforcé par l'action du christianisme social et par celle des partis radicaux, créés entre ceux de conservation et de révolution, et pour leur résister dans une position intermédiaire. Il l'est aussi par le développement de la

législation sociale et par l'influence des théoriciens de cette législation.

La doctrine de l'interventionnisme se précise et s'unifie, notamment par l'action des grands groupements internationaux, comme l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, qui tient son premier congrès en 1901.

L'interventionnisme ne se prononce pas explicitement sur la question de la transformation de la société ni de la modification radicale des institutions sociales Son programme se limite presque exclusivement à la protection des ouvriers. Mais, dans le domaine où s'exerce son action, sa doctrine forme un système complet.

Elle vise les conditions du travail, en particulier celles qui sont faites à l'ouvrière, soit à domicile, soit en fabrique, et, par conséquent, à la famille ouvrière, atteinte à sa source par la diminution de la fécondité de la mère, par la mortalité infantile, par les privations résultant de l'insuffisance des salaires. Elle propose des règles précises et sévères pour l'âge d'admission des enfants au travail, pour la limitation de la durée de la journée de travail, pour le repos hebdomadaire, pour la restriction du travail de nuit, pour l'hygiène et la sécurité des travailleurs, pour l'inspection du travail, pour la protection légale des employés et pour la réglementation du travail dans les magasins, pour la réglementation du travail en chambre. Elle réclame la garantie du salaire, de son paiement effectif, et même l'institution du salaire minimum.

Elle tend, en toute matière, à l'établissement d'une législation internationale. D'autre part, elle réclame la

collaboration des organisations ouvrières à la législation protectrice des ouvriers. Elle vise à l'institution d'une législation d'arbitrage, munie de pouvoirs puissants, en cas de conflits entre employeurs et employés

BIBLIOGRAPHIE

Voir la bibliographie des Chapitres VI et VIII.

KROPOTKINE, *Autour d'une Vie, Mémoires*, 13e éd., Paris, 1921, 2 vol. in-16.

Jean GRAVE, *La société future*, Paris, 1895, in-16.

Elisée RECLUS, *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*, Paris, 1898, in-18.

Domela NIEUWENHUIS, *Socialisme libertaire et socialisme autoritaire*, Bruxelles, 1895, in-8°.

RUSKIN, *Fors clavigera*, London, 1871, in-8°.

William MORRIS, *News from nowhere*, London, 1891, in-8°.

Sidney WEBB, *Socialism, true and false*, London, 1895, in-8° ; *English progress towards social democracy*, London, 1895, in-8°.

Bernard SHAW, *The Fabian Society*, London, 1895, in-8°.

What socialism is, London, 1895, in-8°.

E. R. PEASE, *History of the Fabian Society*, London, 1916, in-8°.

F. et M. PELLOUTIER, *La vie ouvrière en France*, Paris, 1900, in-8°.

F. PELLOUTIER, *Histoire des Bourses du travail*, Paris, 1902, in-12.

Paul MANTOUX et ALFASSA. *La crise du trade-unionisme*, Paris, 1903, in-8°.

Grégoire (Georges Goyau), *Le pape, les catholiques et la question sociale*, 2° éd., Paris, 1895, in-8°.

Max Turmann, *Le développement du catholicisme social depuis l'Encyclique Rerum novarum*, Paris, 1900, in-8°.

Raoul Jay, *La protection légale des travailleurs*, 2e éd., Paris, 1910, in-18.

Bulletin de l'Association française pour la protection légale des travailleurs.

CHAPITRE XIII

LA VULGATE SOCIALISTE

1. — Le pacte d'unification du socialisme français. — L'unification du parti socialiste français, conséquence et symbole de l'hégémonie germanique marxiste, s'est accomplie en deux temps, séparés par la crise du revisionnisme et du ministérialisme, le premier en 1899, le second en 1905.

En 1899, le congrès général des organisations socialistes françaises, tenu à Paris pour préparer cette unification, comporte, comme condition théorique d'admission, l'adhésion à une formule visant l'entente et l'action internationale des travailleurs, l'organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. Sans écarter absolument la participation socialiste à un gouvernement bourgeois, le congrès déclare que toutes les forces du parti doivent tendre à la conquête des seules fonctions électives, pour commencer légalement et pacifiquement, en s'y installant, l'expropriation de la classe capitaliste. Il admet tous les moyens de propagande, action économique, action électorale et révolutionnaire, y compris la grève générale.

En 1905, la déclaration commune des organisations socialistes unifiées déclare que le parti socialiste est un

parti de classe, ayant pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, et pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, par son idéal, par les moyens qu'il emploie, le parti socialiste, tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution.

Les élus socialistes au Parlement doivent refuser au gouvernement les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et le maintien de son pouvoir : les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget. Ils doivent se consacrer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droits des travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions de vie et de lutte de la classe ouvrière.

Conformément à cette déclaration, le parti socialiste est constitué sur les principes suivants : entente et action internationales des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

Tel est le résidu auquel se réduit le programme du socialisme unifié et organisé par le marxisme. C'est le résidu de la doctrine, qui, propagée par lui, s'est peu à peu simplifiée et desséchée dans les termes généraux et officiels d'une vulgate.

2. — La vulgate socialiste : la bourgeoisie et le capitalisme, l'exploitation du prolétariat, la lutte de classe. — Le premier chapitre de cette vulgate comprend la critique de la société bourgeoise ou capitaliste. Sous ces termes est désignée la société contemporaine, caractérisée par le maintien des constitutions et des pouvoirs établis par les révolutions du XIXe siècle et par la concentration des capitaux dans l'industrie. Mais ni les notions de gouvernement ou d'Etat bourgeois ni celles de capitalisme et de concentration ne sont analysées, et les phénomènes particuliers de l'économie commerciale et de l'économie agraire sont passés sous silence.

L'organisation industrielle est considérée comme responsable, par la fabrique et le machinisme, de la surproduction, des crises économiques, du chômage, de la misère du prolétariat. Tout ce qu'il y a de défectueux dans la condition des salariés de l'industrie, insuffisance du salaire, durée excessive du travail, insalubrité des ateliers et des logements, accidents, invalidité, est imputé au régime de l'industrie, qui, dissociant le travailleur de la propriété et de la direction du travail, crée la lutte de classe. C'est sur le travailleur dépouillé que retombent le poids des impôts, en particulier des impôts indirects, tandis que les capitalistes recueillent toutes les formes de rentes et de loyers accrus par l'effort du travail universel.

Sa liberté même est aliénée : il devient le serf de l'usine et du capital, l'éternel exploité du capitalisme exploiteur. Nulle possibilité ne lui est laissée de développer ses propres facultés et de jouir de la pleine qualité d'être humain. Sa famille même et sa progéniture

sont sacrifiées à la cupidité et à l'iniquité capitalistes, qui condamnent à la débauche une partie croissante du prolétariat féminin.

3. — **Syndicats, coopératives, législation du travail ; la révolution sociale.** — Contre cette exploitation et cette dégradation, les ouvriers s'organisent dans leurs syndicats, et, dans leurs coopératives, ils unissent leurs forces de consommation pour améliorer leur situation matérielle. Cédant à la pression de ces masses unanimes, à la vigueur de leurs réclamations, les Parlements bourgeois font des lois pour calmer les impatiences les plus vives et aussi pour conserver au capitalisme le matériel humain dont il a besoin. Mais ni cette législation sociale, égoïstement protectrice du travail, ni la coopération, ni le syndicat ne peuvent affranchir le salarié : c'est le salariat lui-même qu'il faut détruire, puisque c'est lui qui perpétue le servage des travailleurs en même temps que la domination de la bourgeoisie oisive. C'est le régime de la propriété qu'il faut transformer, puisque c'est lui qui entraîne la séparation et la lutte des classes, et qui, à la faveur du désordre économique, provoque les aventures coloniales, les ambitions territoriales, les conflits internationaux, la guerre.

D'ailleurs, l'évolution même de la société conduit au terme réclamé par la classe ouvrière, principale victime du régime actuel. La concentration des capitaux et des entreprises, la constitution des monopoles capitalistes préparent, au sein même de la société contemporaine, les formes de la propriété socialisée, tandis que, d'autre part, la classe ouvrière, également concentrée dans les immenses fabriques, s'organise pour se libérer.

Abolir la propriété privée, tout au moins celle d'exploitation, établir la propriété collective ou commune, voilà le but. Entre le collectivisme et le communisme, la doctrine ne se prononce pas. Comment pourra se constituer la propriété collective, elle ne le dit pas. Quel régime gouvernemental conviendrait à l'administration de l'ordre nouveau, elle est muette sur ce point. Elle se contente de réclamer la substitution de l'administration des choses au gouvernement des hommes, sans déterminer les conditions de cette administration et les règles de gestion humaine, et, d'autre part, l'établissement de la démocratie directe, sans définir les attributions respectives des corps politiques et des organisations économiques.

En tout cas, le remplacement d'un régime par l'autre est une opération de force : c'est la révolution sociale. Révolution de masse, puisque c'est l'acte du prolétariat qui s'affranchit ; révolution pacifique, si la bourgeoisie s'incline, mais violente s'il le faut, s'il faut vaincre les résistances d'une classe qui s'avère incapable de gérer désormais l'outillage économique sur lequel s'est fondée sa puissance.

Le régime de la libre concurrence a eu pour effet la concentration croissante des capitaux, et la constitution des monopoles, syndicats industriels, cartels, trusts : la bourgeoisie a ainsi préparé les formes de propriété et d'exploitation collectives que réclame la société.

4. — **L'organisation internationale de la classe ouvrière en parti de classe ; le socialisme et la guerre.** — La révolution sociale exige l'effort total de la classe ouvrière. Pour l'accomplir, la classe ouvrière doit orga-

niser sa force politique, afin de s'emparer du pouvoir politique détenu par la bourgeoisie. Par calcul, croyant à la fois calmer et détourner ses revendications, la bourgeoisie a concédé au prolétariat le suffrage universel : à lui de s'en servir pour son émancipation. Le suffrage universel lui offre le moyen de conquérir pacifiquement les pouvoirs publics. Une fois qu'il en aura chassé la bourgeoisie, il dépendra de lui d'établir la république sociale.

Mais la république sociale serait précaire si elle s'introduisait dans une nation isolée au milieu d'un monde qui maintiendrait les puissances autocratiques du passé. L'émancipation du prolétariat serait constamment menacée s'il restait quelque peuple esclave. Aussi, la révolution socialiste doit être internationale : par conséquent, elle exige l'organisation internationale et l'effort international du prolétariat.

Cette organisation et cet effort pourront seuls instituer entre les nations une paix durable. En abolissant les classes, le socialisme abolira les causes de conflit entre les peuples. Mais, avant même qu'il se soit réalisé, il opposera aux forces antagonistes des Etats capitalistes la plus puissante force de paix qui se puisse concevoir. Avant même de supprimer les frontières, il empêchera la guerre.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie des Chapitres V, IX, X, XI.

P. ARGYRIADÈS, *Essai sur le socialisme scientifique*, Paris, s. d., in-8°.

Congrès général des organisations socialistes françaises, Paris, 1900, in-12.

Emile VANDERVELDE, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, Paris, 1900, in-16.

Anton MENGER, *L'Etat socialiste*, trad. par Edgard Milhaud, avec une introduction par Charles Andler, Paris 1904, in-18.

V. dans *Le Socialiste* les comptes rendus des congrès socialistes français.

Paul LEROY-BEAULIEU, *Le collectivisme*, 5e éd., Paris, 1909, in-8°.

Sur le christianisme social, voir la polémique de Ferdinand BRUNETIÈRE et de Georges RENARD.

La Petite République (mars et avril 1904), ou G. RENARD, *Discussions sociales d'hier et de demain*, Paris, 1910.

QUATRIÈME PARTIE

LA DÉCOMPOSITION DU SOCIALISME

CHAPITRE PREMIER

LE REVISIONNISME

Le socialisme, qui devait empêcher la guerre, ne l'a pas empêchée ; mais la guerre a précipité la décomposition du socialisme, que l'unification marxiste avait pu, sinon prévenir, du moins retarder. Cette décomposition s'est produite sous l'action des forces externes que la guerre a créées ou mises en mouvement, et des forces internes que le marxisme a suscitées ou surexcitées lui-même.

La première, la plus ancienne, de ces forces internes, qu'il avait cru écraser en 1904, à Amsterdam, c'est le revisionnisme.

1. — **Bernstein : critique du catastrophisme et interprétation du matérialisme historique ; l'évolution économique, la concentration de la production et de la propriété.** — Le revisionnisme a une double origine. Il procède à la fois de la critique exercée par des marxistes sur le marxisme, et de la résistance opposée au

marxisme par les héritiers du socialisme français, idéalistes et démocrates, même après la conversion au marxisme. Il manifeste ses insuffisances internes et externes, celles qui apparaissent au cœur de la doctrine, et au centre de ses applications, et celles qui apparaissent du dehors, au choc des réalités sociales.

C'est un marxiste, un Allemand, Bernstein, qui, en 1899, dans son livre intitulé *Die Voraussetzungen des Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemokratie*, présente l'exposition la plus complète et la plus exacte de la première forme du revisionnisme.

Pour Bernstein, le revisionnisme résulte de l'observation des faits. La revision de la doctrine marxiste est nécessaire chaque fois que les faits l'exigent et dans la mesure où ils l'exigent. Mais le revisionnisme procède aussi de l'opinion positive qu'aucune doctrine n'est intangible et immuable. Aussi bien celle des fondateurs du marxisme, Marx et Engels, a-t-elle subi, de leur vivant, dans leur pensée, et très consciemment de leur part, toutes les modifications que leur paraissaient réclamer les faits observés par eux. Ce sens critique, qu'ils ont déployé les premiers, ne doit pas être perdu pour la démocratie socialiste.

Or, l'observation de la société contemporaine démontre d'une manière irréfutable qu'une des conceptions primordiales de la démocratie socialiste doit être abandonnée. Elle démontre qu'il faut renoncer à l'idée qu'un cataclysme, une catastrophe soit proche, qui doive entraîner l'écroulement de la société bourgeoise. Il faut renoncer aussi. par conséquent, à l'idée que la démocratie socialiste doive régler sa tactique sur

l'imminence de cette révolution fatale, et, éventuellement, l'y subordonner.

Si la démocratie socialiste a accepté cette subordination de sa tactique et de tout son programme à l'événement catastrophique, dont les faits actuels ordonnent de reculer l'échéance, c'est par une conception trop étroite, et, par là même erronée, du matérialisme historique. Sans doute, lorsqu'ils l'ont conçu, lorsqu'ils en ont élaboré la théorie, Marx et Engels ont tenu à préciser leur position doctrinale et à donner toute force utile à leur réaction contre les idées reçues ; en conséquence, ils ont dû exagérer ce qui, dans cette théorie heurtait la tradition et l'opinion régnante. Mais ils n'ont jamais complètement négligé les facteurs politiques et idéologiques, et, dans les publications et les manifestations diverses qui ont suivi l'apparition du *Manifeste communiste*, ils ont montré l'importance de ces facteurs, en déterminant leur action. Plus cette action se développe, en se compliquant, plus la force contraignante de la nécessité historique diminue. Il se peut que les facteurs économiques soient déterminants ; mais leur déterminisme laisse large place au jeu puissant des divers facteurs politiques et sociaux qui provoquent les grands mouvements historiques.

Cette rectification de la thèse du *Manifeste communiste*, trop étroitement interprétée par la démocratie socialiste, peut donc et doit donc être opérée en plein accord avec la pensée certaine de Marx et d'Engels. D'autre part, les faits eux-mêmes se chargent d'en démontrer la nécessité. Ils prouvent que, telle qu'elle y est exposée, la thèse est exacte en tant qu'elle définit les caractères généraux de l'évolution sociale, mais

qu'elle est erronée en plusieurs des conclusions particulières qu'elle admet, et notamment en ce qui concerne le temps nécessaire à l'évolution qui doit se terminer par la catastrophe annoncée.

L'évolution économique a pris beaucoup plus de temps que ne l'indiquaient les prévisions du *Manifeste* : elle a revêtu des formes ou conduit à des situations qui n'étaient pas prévues et ne pouvaient pas l'être. L'aggravation de la situation économique, d'où devait sortir la révolution, ne s'est pas produite ainsi que l'annonçait le *Manifeste.* Le nombre des possédants n'a pas diminué, mais augmenté. L'accroissement de la richesse sociale, qui est énorme, n'a pas eu pour corollaire la diminution du nombre des magnats du capitalisme, mais, au contraire, l'augmentation du nombre des capitalistes de tout ordre. Les classes moyennes se transforment, mais elles ne disparaissent point.

Si ces constatations semblent contredire le marxisme, il ne faut pas s'en étonner, parce que l'analyse marxiste des phénomènes économiques, d'où résultent la concentration du capital et l'accumulation des capitaux industriels, n'est pas rigoureusement exacte. En particulier, la thèse de la valeur du travail, celle de la formation de la plus-value ne peuvent servir de fondement, de justification scientifique au socialisme. Et si, comme on s'en rend compte, d'ailleurs, à la lecture des écrits de Marx, le marxisme se fonde surtout sur la nécessité de la catastrophe capitaliste, les faits démontrent aussi que cette base n'est pas plus solide que l'autre.

La concentration de la production ne s'effectue pas

partout avec une force égale et une égale rapidité. Sans doute, dans de nombreuses branches, elle se réalise conformément aux principes de la critique marxiste ; mais, dans beaucoup d'autres, elle n'y répond pas. Des modifications extrêmement importantes et diverses se produisent dans la structure interne des entreprises et dans leurs rapports réciproques : mais le fait capital, c'est qu'aucune des catégories constitutives ne menace de disparaître. En particulier, la petite et la moyenne industrie manifestent une force singulière de résistance, et même de développement et de croissance Plus lent encore est le processus de la concentration dans l'agriculture.

Il est donc complètement faux de prétendre que l'évolution économique de la société actuelle tend à une diminution relative, et même absolue, du nombre des possédants. Faire dépendre l'avenir du socialisme de cette prétendue diminution, et des conséquences, présentées comme fatales, qu'elle doit entraîner, ce serait le condamner à la faillite. Mais, en réalité, les perspectives de la démocratie sociale dépendent de l'accroissement, et non de la rétrogradation, de la richesse sociale. Elle survivra à cette croyance superstitieuse que les richesses peuvent être concentrées et absorbées entièrement par un groupe sans cesse plus étroit de mammouths capitalistes.

2. — **Le progrès des institutions démocratiques, le prolétariat et la conquête du pouvoir.** — Le domaine politique fournit d'autres observations, qui ne sont pas moins importantes pour la revision de la doctrine socialiste. Dans ce domaine, les privilèges de la bour-

geoisie capitaliste disparaissent peu à peu devant le progrès des institutions démocratiques. Ce progrès, accéléré par la pression du mouvement ouvrier, a des conséquences qui tendent à diminuer l'exploitation capitaliste : la législation industrielle, la démocratisation des administrations municipales et l'élargissement de leur champ d'action, l'émancipation des syndicats et des coopératives de toute entrave légale, la prise en considération des organisations ouvrières pour tous les travaux exécutés pour le compte des administrations caractérisent cette phase de l'évolution. Si, en Allemagne, on peut encore songer à gêner l'action des syndicats, c'est une preuve que l'état politique de ce pays est arriéré.

Or, plus les institutions politiques se démocratisent, moins probables deviennent la nécessité, l'éventualité de grandes catastrophes politiques. Faut-il donc en maintenir l'idée contre la réalité de l'évolution constatée ? Comment concevoir la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ? Comme résultant d'une catastrophe politique, qui devient improbable ? Comme la conquête et l'utilisation du pouvoir politique par le prolétariat envers et contre l'univers non prolétarien tout entier ?

La prise du pouvoir politique par le prolétariat, de même que la concentration capitaliste, ne peut être retenue sans critique comme condition de la réalisation du socialisme. D'abord, qu'est-ce que le prolétariat ? Il n'est pas possible de ne réserver ce terme qu'à la catégorie des véritables prolétaires, condamnés à l'indigence. Et, en fait, la pratique usuelle est de l'appliquer à l'ensemble de la classe ouvrière ou à l'ensemble des

non-possédants. Or, sous cette acception, le prolétariat est loin de former une masse homogène : il se compose de couches très diverses et très nettement différenciées. Même les ouvriers de l'industrie se répartissent en catégories très distinctes, et dont les dispositions sont très différentes à l'égard de la société actuelle comme à l'égard du régime proposé par le socialisme. Une masse aussi hétérogène et aussi confuse pourrait-elle accomplir une révolution rapide et violente ? Pourrait-elle imposer et obtenir l'appropriation immédiate par l'Etat de tous les moyens de production et de répartition, et d'ailleurs cette appropriation est-elle concevable ? Elle est absolument en dehors des possibilités actuelles.

3. — **L'organisation de la classe ouvrière et la démocratie ; la démocratie sociale contre la dictature du prolétariat.** — Si l'on renonce à une conception de la conquête du pouvoir politique que l'évolution démontre impossible et fausse, il faut admettre que la démocratie sociale a autre chose à faire que de spéculer sur la catastrophe politique d'où elle risquerait d'attendre vainement la réalisation de ses vœux. Elle doit, au contraire, se consacrer à l'organisation politique de la classe ouvrière, la préparer à l'action démocratique et lutter pour obtenir toutes les réformes propres à la relever et à transformer l'Etat dans un sens démocratique.

Entre toutes les formes d'organisation économique dans lesquelles et par lesquelles peut se réaliser la puissance de la classe ouvrière, les sociétés coopératives de consommation sont au premier rang. Nécessairement et essentiellement démocratiques par leur consti-

tution, ce sont à la fois des sociétés d'épargne et des moyens de lutte contre l'exploitation des consommateurs par le commerce parasitaire. Leur développement manifeste la puissance qu'elles renferment et dont il est malaisé de tracer les limites. Elles fournissent aux ouvriers des moyens positifs considérables pour faciliter leur émancipation.

D'autre part, les syndicats professionnels sont des organes indispensables pour la démocratie ouvrière. Ce qui ne signifie pas qu'ils puissent prétendre assumer toutes les fonctions d'organisation et de direction dans l'économie : cette prétention serait en contradiction avec la véritable démocratie et le socialisme. Dans la démocratie, le syndicat doit être un participant : il ne saurait être une organisation de monopole, dressée en face de la communauté.

Que signifie donc la démocratie ? Elle n'est pas seulement une forme de gouvernement, le gouvernement du peuple par lui-même, c'est-à-dire par la majorité des citoyens ; mais elle est essentiellement un état social où aucune classe ne jouit d'un privilège politique à l'égard de la communauté. Dès lors, la transformation démocratique de l'Etat et l'action démocratique de la classe ouvrière prennent un sens précis : elles signifient que l'Etat réalise le plus haut degré de liberté pour tous, et que la classe ouvrière exerce autant de pouvoir qu'elle est capable d'en exercer, conformément à sa maturité intellectuelle et au degré du développement économique.

La démocratie est à la fois moyen et but. Elle est le moyen d'établir le socialisme en même temps que la forme de sa réalisation. Elle ne peut accomplir des

miracles, par exemple mettre le pouvoir politique entre les mains d'un prolétariat qui ne constituerait dans la nation qu'une minorité, ou qui n'en témoignerait pas l'envie, ou qui ne serait pas capable de remplir les devoirs attachés à cette prise de pouvoir. Mais elle est un outil puissant de progrès social, de progrès dans le sens du socialisme. Par l'extension du droit de suffrage, le développement de l'école populaire, l'amélioration des dispositions de l'Etat à l'égard des ouvriers, la démocratie travaille conformément aux vœux du socialisme.

La démocratie sociale doit se placer toujours sur le terrain du suffrage universel, en acceptant toutes les conséquences doctrinales et tactiques de cette position. Il est inadmissible de conserver la moindre complaisance pour la conception d'une dictature du prolétariat, qui est en complète contradiction avec l'attitude prise par les représentants de la démocratie sociale, avec l'action parlementaire, la représentation proportionnelle, la législation par le peuple dont ils sont les fervents partisans. L'activité pratique de la démocratie sociale est tellement éloignée de cet idéal dictatorial, tout à fait démodé, qu'elle vise tout entière à préparer des circonstances, des conditions préliminaires qui rendent possible, même probable, le passage, sans convulsions violentes, de l'ordre social actuel à un ordre supérieur. La dictature de classe appartient à une civilisation périmée : le socialisme actuel doit la rejeter, comme il doit rejeter l'idée que la transformation de la société capitaliste en société socialiste ne puisse s'effectuer que dans les formes contemporaines d'une époque qui ignorait les méthodes actuellement employées pour réaliser les réformes politiques.

4. — **Doctrine et tactique socialistes ; le but et le mouvement ; programme d'action politique et économique.** — Eu égard à ces réformes, les portions non socialistes de la société, et en particulier la bourgeoisie, ne constituent pas une masse réactionnaire homogène. La classe ouvrière, en marche vers son émancipation, peut trouver des alliés dans les éléments libéraux de la bourgeoisie. Ces éléments, elle peut les aider à se développer eux-mêmes, pour pouvoir utiliser ensuite leur force accrue.

Il faut donc que la démocratie sociale ait le courage d'abandonner la phraséologie du passé et de vouloir paraître ce qu'elle est actuellement en réalité : un parti de réformes démocratiques et socialistes. Il faut qu'en particulier elle précise ses vues en matière de réformes agraires communales, coopératives, industrielles. Elle doit mettre à la fois sa doctrine, sa tactique, son programme en harmonie avec les conditions de pensée et d'action qui lui sont faites par la société contemporaine.

Aussi bien est-il impossible de s'opposer à l'évolution ni de sauter certaines des périodes qui doivent s'y succéder. Il faut s'adapter aux circonstances et remplir les obligations qui caractérisent chacune de ces périodes. La période actuelle impose à la démocratie sociale le devoir de lutter pour les droits politiques des ouvriers, d'accroître et de diriger leur activité politique dans l'intérêt de leur classe, d'améliorer leur organisation économique. C'est pourquoi on peut dire que ce qui importe essentiellement, ce qui est réellement tout, c'est le mouvement : ce qu'on appelle d'ordinaire le but final du socialisme n'est rien. Cela ne peut signi-

fier que la réalisation finale des principes socialistes ne mérite que de l'indifférence ; mais cela signifie que l'indifférence ou plutôt l'insouciance est légitime quant au moment de cette réalisation, quant à la manière dont s'introduira dans la société l'aspect final des choses.

La conquête du pouvoir politique par la classe ouvrière et l'expropriation des capitalistes ne sont pas, en elles-mêmes, des buts finaux pour le socialisme, mais des moyens d'atteindre certains objets définis. A ce titre, ces deux articles du programme de la démocratie sociale y sont à leur place. Mais quant aux circonstances dans lesquelles ils se réaliseront, toute prévision est impossible : on doit et on peut seulement combattre pour qu'ils se réalisent. Or, pour conquérir le pouvoir politique, il faut des droits politiques : la première question de tactique à résoudre est donc celle des meilleurs moyens à employer pour élargir les droits politiques et économiques des ouvriers allemands. Tant qu'elle ne sera pas résolue d'une manière satisfaisante, toute agitation à propos des autres questions ne saurait être que de la déclamation.

Ainsi, le revisionnisme de Bernstein aboutit à un programme d'action politique et économique, à un programme d'organisation démocratique et de réformes. Mais ce programme est conçu pour adapter le marxisme et la constitution de la démocratie socialiste allemande aux conditions et aux circonstances actuelles de la vie économique et politique. C'est par rapport à la doctrine marxiste, à son interprétation, à ses applications, particulièrement en Allemagne, que Bernstein analyse les forces et les tendances de la société moderne, en vue de

sement pourra et devra s'appuyer sur les parties les plus libérales de la bourgeoisie, sur les portions les plus mobiles et plus audacieuses du capitalisme. Selon la formule marxiste, la société d'aujourd'hui contient en elle les forces, les organes mêmes de celle de demain ; mais la société de demain ne naîtra pas fatalement, et sans effort, de celle d'aujourd'hui. Sa création réclame une volonté de compréhension, d'organisation et de choix.

6. — **Démocratie politique et démocratie sociale.** — Cette volonté doit être celle de la démocratie. La démocratie représente le long effort accompli par l'humanité pour discipliner et organiser ses forces politiques. Par cet effort, elle est devenue, entre les classes économiques, une puissance de modération et d'équilibre, de régulation et de contrôle. Elle a commencé à soumettre d'immenses intérêts collectifs à l'examen et parfois aux conditions de la volonté populaire. C'est par l'extension du régime démocratique aux institutions de l'économie que la révolution sociale s'accomplira.

La démocratie annonce et prépare l'ordre socialiste. Procédant de la révolution, elle porte partout où elle passe une force révolutionnaire de transformation et de reconstitution. Introduite à l'atelier, à l'usine, aux champs même, la démocratie politique s'élargira en démocratie sociale.

Mais c'est à la condition qu'elle-même, la démocratie politique, ne tombe pas dans la confusion ou dans l'inertie. Elle tomberait dans la confusion, propice aux entreprises et aux aventures du bonapartisme ou du nationalisme, si les partis ne s'organisaient et ne se

groupaient selon leurs affinités. Il appartient au socialisme de hâter cette organisation et ce groupement en travaillant à perfectionner les lois et les coutumes politiques, en améliorant le suffrage universel par la représentation proportionnelle, en se rapprochant lui-même des partis démocratiques, dont le programme est voisin du sien.

Contre l'inertie, qui peut menacer la démocratie quand la République est abandonnée au vain jeu, au balancement monotone du gouvernement et de l'opposition, c'est encore le socialisme qui fournit le remède, puisqu'il apporte avec lui les larges revendications populaires, auxquelles la démocratie doit satisfaire, en se réalisant pleinement elle-même.

Elle y satisfera en instaurant un droit nouveau. La révolution qui doit compléter et achever celles du passé ne sera pas seulement un transfert de pouvoir : elle sera un transfert de droit. Déjà, l'établissement de la République a entraîné, en matière sociale, et, plus particulièrement, dans les rapports entre employeurs et employés, l'extension du régime des contrats : l'œuvre de la démocratie politique sera achevée, et la démocratie sociale sera fondée, lorsque ce régime aura été généralisé et que le droit humain, proclamé en 1789 pour tous les hommes, sera réalisé pour toutes les conditions.

7. — **Le syndicat et la coopérative ; l'Etat et les réformes.** — Déjà préexistent dans la société actuelle, modifiée ou préparée par la loi républicaine, les moyens de cette transformation. Le prolétariat ouvrier s'est donné des organes de défense, qui pourront devenir des organes de gestion.

Le syndicat a pour objet de défendre et d'améliorer la condition des salariés, et, en particulier, leur salaire. En groupant des forces qui, isolées, seraient impuissantes en face du patronat, maître des moyens de production et des capitaux, il les rend équivalentes à la force patronale : le syndicat, représentant des ouvriers, peut traiter de puissance à puissance avec le chef d'entreprise, le syndicat d'industrie, le trust. Il peut introduire dans le contrat de travail les dispositions défensives et protectrices qu'inspire l'intérêt ouvrier.

Mais le syndicat n'est pas tout et ne peut pas, à lui seul, réaliser le transfert de propriété et le changement de régime que réclame l'émancipation du prolétariat. Le syndicat n'est pas apte à représenter les intérêts généraux de la société et à résoudre les questions d'ordre politique qui concernent l'ensemble de la communauté nationale. Il ne saurait se substituer à tous les organes gouvernementaux, législatifs, administratifs, que réclament les affaires de la nation.

Il en est de même pour les sociétés coopératives : leur action est limitée. Mais, comme le syndicat, l'association coopérative, surtout celle de consommation, représente et groupe les forces ouvrières. Elle utilise, pour l'amélioration de la condition des salariés, leur propre puissance de consommation, leur propre capacité de gestion. Par cette gestion même, essentiellement démocratique, elle forme et prépare les co-directeurs ouvriers des futures entreprises socialisées.

Aux œuvres ouvrières, telles que le syndicat et la coopérative, l'Etat démocratisé ajoute toute sa puissance d'action. C'est par une conception fausse que l'Etat moderne a pu être considéré comme le représentant et

l'organe d'une classe, de la bourgeoisie : la réalité est beaucoup plus complexe. L'Etat n'est pas fixé et confiné dans un rôle aussi unilatéral. Ce qu'il représente, ce n'est pas une classe, c'est le rapport des classes, entre lesquelles il introduit un principe supérieur de contrôle, de direction et d'équilibre.

L'Etat peut être progressif et réformateur, s'il subit une impulsion de progrès et de réforme. Or, il dépend du socialisme, du prolétariat socialiste, de lui donner cette impulsion. Par la participation de plus en plus directe de la classe ouvrière aux affaires publiques, à l'administration municipale, à l'œuvre législative, où ses représentants apportent la collaboration précise qu'elle a définie, l'Etat peut et doit devenir un instrument d'émancipation. Les lois protectrices du travail, comme celles qui organisent et développent l'éducation de la liberté et de la raison, sont les moyens efficaces d'une incessante activité réformatrice, que le socialisme peut constamment inspirer.

8. — **La patrie et l'internationalisme, la guerre et la paix, pacifisme et démocratie.** — Ayant ainsi à leur disposition les outils de leur propre libération, les ouvriers ne sont pas, comme l'a faussement proclamé le marxisme, privés de patrie. La patrie, à la fois traditionnelle et muable, est à la fois le siège et la condition de leur affranchissement. S'il n'avait pas, pour s'accomplir, les institutions, les forces permanentes, l'âme durable de la patrie, il ne s'accomplirait pas. La volonté même de libération plonge, par des racines profondes, dans le passé de la patrie, dont l'avenir est lié à cette libération.

En particulier, la France, patrie des révolutions politiques et des révolutions prolétariennes, représente, pour sa classe ouvrière et pour celle des autres nations, l'idéal de justice qui est celui du socialisme. Son influence dans le monde se confond avec celle du rationalisme et de la république. A mesure que la France progresse sur la voie de la démocratie sociale, à mesure augmentent, dans le monde, les chances de la justice sociale et de la paix universelle. C'est en France que se fait d'abord l'éducation du prolétariat et de la démocratie : de cette éducation le monde entier retirera tous les fruits.

L'indépendance des nations n'est donc pas incompatible avec l'organisation internationale du prolétariat, qui est elle-même nécessaire à l'avènement de la justice sociale. Au contraire, elle en est la condition : il ne saurait y avoir de justice sociale dans un monde où une nation pourrait être l'esclave d'une autre, où un peuple pourrait sentir quelque domination étrangère peser sur le développement de ses aspirations et de ses facultés nationales. Le patriotisme et l'internationalisme sont des termes conjugués : pour le socialisme, ces deux notions sont inséparables.

Il appartient au prolétariat socialiste d'en maintenir pratiquement l'union en inspirant et dirigeant à la fois, par l'effort concerté de ses militants et de ses élus, une politique de défense nationale et d'organisation internationale, une politique qui arme la démocratie contre les périls extérieurs et qui, par des accords internationaux, maintienne la paix et garantisse le droit. Contre la guerre, préparée et voulue par des gouvernements de rapine ou d'iniquité, le prolétariat serait justifié à

accomplir l'acte du désespoir, la révolution violente, qui, en abattant ces gouvernements, rendrait leur crime impossible ; mais, pour diminuer les chances de guerre, pour multiplier et affermir les chances de paix, le prolétariat doit aussi comprendre la nécessité, non seulement de renforcer ses propres organismes internationaux, mais de donner son appui et ses encouragements aux institutions internationales qui tendent à prévenir la guerre et à maintenir la paix. Arbitrage, juridictions internationales, traités internationaux, ce ne sont pas là des abstractions dont le prolétariat doive se désintéresser : ce sont des réalités, encore imparfaites et précaires, qui préparent un ordre nouveau de relations entre les peuples. Cet ordre nouveau, c'est l'ordre socialiste : les socialistes ne doivent pas en méconnaître et négliger les premiers fondements.

Mais, si elle éclatait prématurément, provoquée par les rivalités économiques et les aventures coloniales, la guerre pourrait détruire ou compromettre pour longtemps l'œuvre de paix, l'œuvre de droit. C'est pourquoi, de plus en plus, Jaurès fait de la politique internationale l'objet principal de l'activité socialiste. De plus en plus, il subordonne les autres questions à celle de l'organisation de la paix, complétée par l'organisation de l'armée nouvelle, qui est la nation en armes, Tout en repoussant l'antipatriotisme, il incline aux solutions extrêmes que l'antipatriotisme propose contre la guerre : révolution, grève générale ou insurrection simultanée. Il considère comme le premier article du programme international du prolétariat de fixer et d'adopter une attitude uniforme en cas de conflit. Mais l'application de cet article lui paraît postuler le déve-

loppement international de la démocratie : et, par là, son pacifisme se raccorde avec son démocratisme.

9. — **Le revisionnisme scientifique.** — Bien que, pour opérer la revision du socialisme, Jaurès et Bernstein fassent appel aux témoignages des sciences sociales, ni l'un ni l'autre ne sont, à proprement parler, des hommes de science. Mais, après eux, des historiens, des économistes, des juristes entreprennent de fonder réellement sur les conclusions des sciences exactes la revision entreprise.

Leur effort consiste à rechercher et à déterminer, dans la réalité même, bien perçue et bien comprise, les conditions de l'établissement d'un socialisme rationnel, positif, en quelque sorte expérimental. En opposition totale à la méthode comme aux formules marxistes, ils définissent les institutions par lesquelles le socialisme leur semble pouvoir s'introduire dans la société contemporaine et s'y développer.

Syndicat, coopération, législation du travail, services industriels de l'Etat et de la commune, législation de l'héritage, tels sont les formes et les moyens par lesquels paraît se réaliser le socialisme économique. Le socialisme politique paraît se réaliser par les progrès de la démocratie, par l'organisation du suffrage universel et du contrôle populaire. L'un et l'autre sont préparés par le développement de l'éducation scolaire et extra-scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie des Chapitres VI, VIII et XII de la troisième partie.

Edouard Bernstein, *Socialisme théorique et social-démocratie pratique* (traduction de *Die Voraussetzungen des Socialismus*), Paris, 1900, in-16 ; *Zur Theorie and Geschichte des Socialismus*, Berlin, 1904, 3 vol. in-8°.

Karl Kautsky, *Le marxisme et son critique Bernstein*, trad. par Martin-Leroy, Paris, 1900, in-8°.

Jaurès, *Action socialiste*, Paris, 1899, in-18 ; *Etudes socialistes*, Paris, 1901, in-18 ; *L'armée nouvelle*, Paris, 2e édit., 1915, in-16.

Charles Rappoport, *Jean Jaurès*, Paris, 1916, in-8°.

Georges Renard, en collaboration avec Aimé Berthod, Georges Fréville, Adolphe Landry, Paul Mantoux, François Simiand, *Le socialisme à l'œuvre*, Paris, 1907, in-16.

Georges Renard, *Les bases du socialisme français*, dans la *Revue Mondiale*, 1er mars 1921 ; *Elargissons le socialisme*, dans *Scientia*, décembre 1921.

Otto Effertz, *Travail et terre*, Arnhem-Paris, 1893-1894 (traduction de *Arbeit und Boden*, Berlin, 1890-1891, 3 vol. in-8°), 2 vol. in-8° ; *Le principe ponophysiocratique et son application à la question sociale*, Paris, 1913, in-18.

Eugenio Rignano, *Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale*, Paris, 1904, in-8°.

Emile Faguet, *Le socialisme en 1907*, Paris, 1907, in-16.

Eugène Fournière, *La crise socialiste*, Paris, 1908, in-12.

CHAPITRE II

LE RÉFORMISME THÉORIQUE ET PRATIQUE

1. — **Les théories réformistes.** — Le revisionnisme conduit au réformisme : le réformisme est l'application du revisionnisme. Mais, en même temps, le réformisme est une conclusion pratique de l'expérience économique et politique du socialisme, telle qu'elle est interprétée par des théoriciens et par des hommes d'action.

Les théoriciens sont des philosophes et des artistes ou des économistes.

Les premiers s'appliquent à définir les conditions morales et intellectuelles de l'établissement d'une société socialiste, telles qu'elles semblent déterminées par la société actuelle. Ils mettent en lumière les formes nouvelles de solidarité créées par la société actuelle entre les producteurs et la société dans laquelle ils travaillent, entre le travailleur et la matière de son travail, entre le citoyen producteur et l'Etat administratif. Ils développent la théorie que la civilisation socialiste doit faire régner dans le monde une moralité nouvelle, celle du travail, celle de l'activité libre et joyeuse, celle de la création dégrevée des charges capitalistes.

Les économistes suivent la méthode définie et appliquée par les Fabiens anglais, à l'image desquels se constituent des groupes d'études et de traditions scientifiques. Leur effort est de concilier le socialisme avec la science, d'abolir les contradictions qu'elle lui oppose, de rectifier la doctrine socialiste sur les données de l'expérience.

En Angleterre, Sidney et Beatrice Webb, historiens et théoriciens de la coopération et du trade unionisme, dégagent les facteurs essentiels de ce double mouvement, de ses institutions parallèles, et ils établissent une doctrine positive de la démocratie industrielle, fondée sur l'évolution du syndicalisme. En même temps, ils opposent aux théories néo-syndicalistes des objections tirées de la complexité de la société moderne et de l'impuissance de la doctrine néo-syndicaliste à suffire aux exigences multiples du gouvernement et de l'administration démocratiques.

2. — **Le réformisme, socialisme de gouvernement ; étatisme et municipalisme ; socialisme chrétien.** — Arrivé au pouvoir, pour la première fois, avec M. Millerand, le socialisme réformiste s'exprime dans une action gouvernementale que le marxisme condamne sous le nom de ministérialisme, et dont la théorie se développe, dans la pensée comme dans les actes du ministre socialiste et de ses partisans, en opposition croissante au marxisme et au socialisme unifié.

Le socialisme réformiste ne condamne pas seulement les violences comme ruineuses, les solutions brusques comme contraires à la loi de continuité et d'évolution qui règle toutes les choses humaines : il se déclare nettement hostile au socialisme révolutionnaire, et adopte la méthode des réformes, non comme un pis-aller, mais comme la seule qui convienne à la société contemporaine et à la démocratie. Le système collectiviste n'est qu'une hypothèse, qui peut servir à diriger l'action ; mais c'est à la condition que l'action se plie à toutes les nécessités de la pratique, à toutes les exigences de la réalité.

Or, la réalité n'est pas seulement soumise à la loi de continuité et d'évolution : elle impose au socialisme deux faits primordiaux, la solidarité des classes et l'unité nationale. Des intérêts opposés, des conflits graves provoquent entre les classes des luttes et des haines : ils ne font pas disparaître leur solidarité profonde, qui tient à la connexité de toutes les forces productives, de tous les éléments de l'activité économique. Cette connexité s'établit dans le cadre national : aucun intérêt individuel ni corporatif n'est indépendant de la grandeur et de la prospérité de la nation. La nation doit être défendue énergiquement, non seulement contre toute menace extérieure visant son indépendance, mais contre toute cause d'affaiblissement interne.

La prospérité nationale dépend de l'accomplissement méthodique d'une politique de réformes hardies, rationnelles, progressives. En particulier, celles qui concernent les conditions du travail, qui tendent à la protection du travailleur contre tout ce qui peut diminuer sa force, sa sécurité, sa dignité, importent essentiellement au maintien de l'équilibre social et au progrès de la démocratie. Le syndicat, la coopérative et toutes les formes d'association sont pour les salariés des moyens puissants de défense, d'amélioration, de perfectionnement, et, pour la démocratie politique, les premières conditions et les premiers éléments d'élargissement en démocratie sociale. L'Etat républicain hâtera et facilitera cet élargissement par toutes les réformes légales, réalisées dans l'ordre d'urgence.

Tels sont les principes généraux et les méthodes du réformisme, considéré et traité, non comme un système philosophique, mais comme un programme d'action.

C'est le programme d'un socialisme de gouvernement, applicable, avec les modalités appropriées, aux divers Etats démocratiques. C'est celui que le réformisme adopte, avec les conclusions jugées nécessaires, dans les pays où il a pu constituer un parti ou définir une doctrine.

En France, immédiatement avant la guerre, le réformisme manifeste plusieurs tendances auxquelles la *Revue socialiste*, la *Revue syndicaliste*, le groupe des *Documents du socialisme*, celui des *Cahiers du socialiste* donnent leurs principales formes d'expression. D'une part, il incline à une politique d'union étroite, sur un programme précis, avec les républicains radicaux. D'autre part, il tend la main au syndicalisme modéré. Enfin, il porte à la production un intérêt particulièrement vif, et, en matière de réalisations pratiques, propose les municipalisations et les nationalisations de forme moderne, instituant le contrôle de l'Etat par des compromis entre la libre concurrence et la régie directe.

Le socialisme chrétien des Semaines sociales catholiques et celui des protestants groupés dans l'Association pour l'étude des questions sociales, dans l'Action sociale chrétienne (1910) et dans le Service social de Foi et Vie, tout en maintenant leur indépendance doctrinale et tactique, sont, sur bien des points, en communion d'idées avec le réformisme non confessionnel.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie du Chapitre précédent.

A. MILLERAND, *Le socialisme réformiste français*, Paris, 1903, in-16 ; *Travail et travailleurs*, Paris, 1908, in-16.

A. LAVY, *L'œuvre de Millerand*, Paris, 1902, in-8°.

Joseph SARRAUTE, *Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe*, Paris, 1901, in-18.

J. DESTRÉE, *Art et socialisme*, Bruxelles, 1896, in-16.

Emile VANDERVELDE, *Essais socialistes*, Paris, 1906, in-8°.

Charles ANDLER, *La civilisation socialiste*, Paris, 1912, in-18.

Albert THOMAS, *La politique socialiste*, Paris, 1913, in-18.

CHAPITRE III

DE L'ANARCHISME ET DE L'ANTIPATRIOTISME AU NÉO-GUESDISME

1. — **L'anarchisme : doctrine commune et sectes.** — Tandis que le marxisme révèle son infécondité, en n'opposant que des rabâchages au revisionnisme et au réformisme, qui, par leurs critiques et leurs rectifications, accusent sa décomposition interne, l'anarchisme révèle de la même manière une pareille infécondité. Par une lourde accumulation de thèses et de formules, sa doctrine banale semble paralyser l'originalité créatrice, sans cependant maintenir par une vigoureuse discipline de pensée les sectes que séparent les nuances infinies des tempéraments.

Toutes ces sectes professent l'opinion fondamentale que l'autorité est mauvaise et qu'elle doit être abolie. Elle est mauvaise en elle-même, parce qu'elle nie et comprime les forces naturelles et spontanées de l'humanité ; elle est mauvaise par ses conséquences, qui sont toutes les formes du mal social, exploitation, désordre économique, misère, criminalité, etc., qui ne résultent pas de la nature humaine, mais des contraintes exercées sur elle. Il faut donc détruire les organes et la notion même de l'autorité.

Les deux institutions fondamentales sur lesquelles repose toute autorité morale et matérielle, dans la société, sont l'Eglise, avec ses dogmes et ses cultes, et

l'Etat, avec son pouvoir, sa morale, son enseignement : elles doivent être abolies avant toute autre. La suppression de l'Etat entraîne celle de la propriété, du capital, du patronat, moyens de l'exploitation des producteurs. Elle entraîne celle de la magistrature, de la police, des pénalités, des lois, instruments employés par les puissances sociales pour se défendre contre la révolte des exploités et contre les diverses formes de désordre résultant, non de la volonté des individus, mais de la mauvaise organisation sociale et des fatalités économiques qu'elle fait peser sur eux.

Le militarisme n'est qu'un système d'oppression, l'armée qu'un outil de gouvernement et de contrainte, la patrie qu'une fiction employée à maintenir dans l'esclavage les travailleurs exploités : l'anarchisme en poursuit l'abolition. Il s'oppose au parlementarisme, parce qu'il nie la légalité, le droit des majorités. Il réclame l'émancipation intégrale de tous les êtres, et, pour que celle de la femme soit possible, la suppression du mariage, qui l'asservit, et qui doit être remplacé par l'union libre.

Ainsi fixé, en quelque sorte, l'anarchisme ne trouve plus guère en lui-même d'éléments de développement. L'abandon de la propagande par le fait supprime la dernière distinction nette qui le séparait des doctrines extrémistes du socialisme révolutionnaire.

Aussi, c'est dans ces doctrines qu'il déborde et qu'il exerce sa puissance de contamination. Par sa conjonction avec les fractions extrêmes du socialisme révolutionnaire, il produit l'antipatriotisme, et, par la réaction du marxisme, qui se retourne contre lui après avoir subi son influence, le néo-guesdisme.

2. — L'antipatriotisme, l'hervéisme ; éléments et formules. — L'antipatriotisme résulte de l'influence exercée par l'anarchisme sur un socialisme déjà intérieurement travaillé par les malaises préalables à la dislocation.

D'une part, sous la domination et la direction de la démocratie socialiste allemande, le marxisme n'a pas su donner au socialisme unifié et international une doctrine nette en matière de patriotisme et de défense nationale. La thèse du *Manifeste communiste* est conservée, malgré les contradictions évidentes que lui infligent les réalités contemporaines et, plus particulièrement, celles que lui oppose la social-démocratie elle-même. Apparaissant d'une manière de plus en plus éclatante, cette sorte de duplicité tend à grouper au sein même de l'Internationale toutes les tendances hostiles à une conception archaïque ou obscure.

D'autre part, Jaurès et ses partisans poussent toujours plus loin les conséquences et les applications de leurs conceptions relatives à la guerre, à ses causes, aux moyens de l'empêcher. Ils exaltent dans le socialisme, non seulement les forces d'organisation qui pourraient être opposées aux forces belliqueuses de la société moderne, mais aussi les éléments révolutionnaires qui tendent à confondre l'armée et le militarisme, la défense nationale et le chauvinisme, et les éléments anarchistes eux-mêmes, qui poursuivent de leur critique dissolvante toutes les formes de l'autorité et les fondements mêmes de l'Etat.

Par une sorte de paradoxe, l'exagération du jauressisme mène au point où l'exaltation du blanquisme conduit les socialistes révolutionnaires, dont Vaillant est le

chef. Leur patriotisme est si vif, la défense du pays leur paraît si primordiale, et si forte est en eux la haine de la guerre que les despotes peuvent déchaîner contre la démocratie, qu'ils sont portés à admettre les solutions extrêmes suggérées par les portions du socialisme situées aux confins de l'anarchie.

Jauressistes et socialistes révolutionnaires, au surplus, sont favorables à l'action syndicale, et manifestent quelque coquetterie doctrinale à l'égard du syndicalisme révolutionnaire, dont la grève générale est la méthode préférée. Or, le syndicalisme révolutionnaire propose cette méthode contre la guerre elle-même.

Ainsi se réalise la conjonction des extrêmes, et l'antipatriotisme est né. Gustave Hervé lui donne la forme outrée et provocante de l'hervéisme, qui, non content de combattre violemment le césarisme et le militarisme, fonde sur l'interprétation littérale du *Manifeste communiste* la négation théorique et pratique de la patrie pour le prolétariat ouvrier.

Les ouvriers n'ont pas de patrie : toutes les patries se confondent pour eux dans l'universel servage. Ils n'ont que des intérêts de classe, et leur seul devoir est de défendre ces intérêts contre ceux du capitalisme et du patronat. Or, la guerre, qui menace directement dans leur vie les prolétaires, condamnés à la mitraille, est le produit des antagonismes nationaux qui surgissent entre les intérêts des bourgeoisies. Démasquant les prétextes employés par les gouvernements et les diplomaties pour tromper l'opinion publique en cas de conflit international, les socialistes antipatriotes doivent se dresser contre les auteurs responsables du conflit, et répondre à l'ordre de mobilisation par la grève générale et l'insurrection.

Mais la grève générale et l'insurrection ne s'improvisent pas : il y faut préparer l'armée prolétarienne. Les grandes manœuvres de cette armée, ce sont les grèves révolutionnaires, où les ouvriers éprouvent leurs forces et usent celles du patronat. Ils doivent aussi s'exercer à l'emploi des moyens violents qu'exige la grève insurrectionnelle, en organisant dans l'industrie et dans les services publics le sabotage sous toutes ses formes.

Ainsi l'antipatriotisme finit par constituer une doctrine politique et économique, qui s'oppose, sur les points essentiels, à la doctrine marxiste. Né en France, il ne se développe que dans les pays latins, et, tandis que la démocratie socialiste allemande le néglige, le socialisme français le condamne officiellement sans prendre à son égard une attitude nette.

3. — **Le néo-guesdisme.** — Toutefois, une fraction du socialisme français, la fraction guesdiste, se refuse à faire des concessions à l'antipatriotisme et à l'hervéisme, qui, pourtant, utilise pour ses propres théories la notion de la lutte de classe sans restrictions. Mais, subissant en lui-même les effets de la décomposition générale du marxisme, en même temps que ceux de l'influence anarchiste et syndicaliste, le guesdisme, dans certaines de ses productions et de ses manifestations, se transforme et produit une doctrine dérivée, sensiblement différente du marxisme originaire adopté par Jules Guesde.

Le néo-guesdisme conserve les principes du marxisme relatifs à la production capitaliste, à l'organisation du prolétariat, au collectivisme. Mais il associe la doctrine

de la lutte de classe, restaurée dans sa pureté, à une théorie d'autonomie syndicale et coopérative : la classe ouvrière, constituée dans ses organisations économiques et politiques, doit former en face de la bourgeoisie et de l'Etat bourgeois un tout qui se suffit à lui-même, et qui a sa vie complète et complètement assurée par ses propres moyens. Mais ce tout se relie étroitement aux autres groupements prolétariens qui composent l'Internationale : aucune considération ne doit rompre cette unité organique de la classe ouvrière, qui, de nation à nation poursuit les mêmes objets.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie du Chapitre XII de la Troisième partie.

A. Hamon, *Socialisme et anarchisme*, Paris, 1905, in-12.

André Lorulot, *Les doctrines anarchistes*, Paris, 1913, in-18.

Gustave Hervé, *Leur patrie*, Paris, in-18 ; *L'internationalisme*, Paris, 1910, in-18.

CHAPITRE IV

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

1. — **Lutte et conscience de classe ; action autonome du prolétariat pour l'abolition du salariat ; insuffisances du syndicat, de la coopération, du parlementarisme, de la démocratie.** — Cependant, se dégageant, non sans peine, de l'anarchisme et de l'antipatriotisme, échappant au néo-guesdisme, et développant les traditions du néo-syndicalisme, une doctrine s'est constituée dans les milieux dirigeants des syndicats, qui va rallier une grande partie des ouvriers socialistes, dans les pays latins et même dans les pays anglo-saxons. C'est le syndicalisme révolutionnaire.

Des théoriciens qui associent l'influence de Proudhon et celle de Marx, comme Georges Sorel, en exposent les principes, la philosophie et les mythes. Les journaux, les brochures, les congrès syndicalistes en répandent les affirmations et les formules. Le congrès d'Amiens (1906) lui donne, pour la France, sa charte officielle, que constamment la propagande excède.

Le syndicalisme révolutionnaire utilise et exploite la formule de la lutte de classe. Il considère comme le premier article de la propagande et de l'action syndicales de développer dans les masses ouvrières la conscience de classe, la volonté d'émancipation intégrale, le sentiment d'une indépendance totale à l'égard des autres classes, des intellectuels et de l'Etat bourgeois,

et d'une entière capacité d'autonomie, de libre mouvement d'organisation et de direction.

Le syndicat, avec ses institutions mutualistes, la coopération, avec ses avantages matériels, sont impuissants à abolir le salariat : or, cette abolition est la condition nécessaire, absolue, de l'émancipation du travail. Toute autre solution est insuffisante, trompeuse ou précaire.

En particulier, les réformes obtenues par la voie légale sont des réformes partielles, qui semblent reculer le but du socialisme à mesure qu'elles sont censées le rapprocher. Elles donnent satisfaction à certaines portions de la population sans préparer la révolution totale que réclame la classe ouvrière, et elles tendent à faire passer les revendications ouvrières derrière les programmes de politique générale qui, conçus par les politiciens, s'adressent à l'ensemble des électeurs et s'adaptent au fonctionnement décevant du parlementarisme. Les politiciens socialistes, en conservant les formules de révolution totale, de lutte de classe, de collectivisme, abandonnent manifestement les réalités que la classe ouvrière imagine et réclame sous ces mots. Affectant de représenter la démocratie, ils la compromettent aux yeux des salariés, qui s'écartent des mirages d'un régime fallacieux pour poursuivre, par leurs propres moyens, avec leurs forces organisées, l'objet qu'ils ont conçu et que le syndicalisme révolutionnaire a défini.

2. — **L'organisation syndicale du prolétariat, l'action directe, la grève générale et la révolution.** — Cet objet, c'est la révolution. Les moyens propres de la classe ouvrière, ce sont les moyens syndicaux,

Fondée sur la conscience de classe des travailleurs, l'organisation syndicale doit s'étendre à toutes les branches de l'industrie. Elle doit à la fois cultiver et développer la conscience de classe, armer les syndiqués pour la lutte contre le patronat et les exciter à cette lutte, et, d'autre part, les munir de toutes les institutions de placement, d'assistance, de contrôle de la production et de la vie économique.

A l'extérieur comme à l'intérieur du syndicat, l'action ouvrière est une action directe. Elle repousse tout concours des classes bourgeoises, toute intervention de l'Etat. Niant le droit actuel, elle crée par elle-même le droit de l'avenir, qui s'affirme et s'établit par la lutte de classe.

Le moyen essentiel de la lutte du salariat contre le patronat, c'est la grève. Mais la grève prend une efficacité croissante à mesure qu'elle devient plus générale, qu'elle s'étend à un plus grand nombre de corporations et de régions, de métiers et d'ouvriers. La grève entièrement générale, c'est-à-dire celle qui comprend toutes les industries, tous les commerces, tous les services publics d'une nation, ou, mieux encore, de plusieurs nations, voilà l'outil par excellence de la classe ouvrière. En paralysant toute la vie économique, en la subordonnant à la volonté de la classe ouvrière, organisée, unifiée, disciplinée, elle prépare la révolution, ou même la réalise : elle affirme le pouvoir souverain du travail, qui, en s'arrêtant, arrête la vie sociale. Cette affirmation est le prétexte ou le signe du transfert de pouvoir de la bourgeoisie au prolétariat.

D'ailleurs, ne fût-elle qu'une affirmation, elle aurait encore une haute signification sociale. En admettant

qu'elle se heurtât à des difficultés majeures, à des impossibilités au moins momentanées, l'idée de la grève générale agirait comme un puissant stimulant, comme un moyen d'entretenir et d'exalter le sentiment de la solidarité ouvrière et l'espérance de la révolution. A ce titre, elle resterait une des forces essentielles du syndicalisme révolutionnaire.

3. — **Le régime syndicaliste.** — La doctrine du syndicalisme révolutionnaire est beaucoup moins explicite sur l'organisation de la société syndicaliste que sur la critique de la société capitaliste et sur la méthode de destruction à employer pour substituer l'une à l'autre. Elle se contente de formules générales, ou oscille entre des conceptions différentes.

Le syndicalisme révolutionnaire veut déposséder les pouvoirs établis : gouvernement, Parlement, administration et juridictions. Il semble considérer l'organisation ouvrière, conçue sur le type syndical, et étendue à toutes les formes de la vie sociale, comme suffisante pour assumer toutes les fonctions gouvernementales, législatives, administratives, judiciaires.

La république appliquée à la production, le régime de l'atelier généralisé, l'administration des choses remplaçant le gouvernement des hommes, telles sont les formules syndicalistes. Mais le syndicalisme hésite entre les nationalisations et les syndicalisations de l'industrie, entre la centralisation et la décentralisation, entre la méthode qui identifie l'intérêt ouvrier avec l'intérêt général et celle qui subordonne l'intérêt général à l'intérêt ouvrier.

En prétendant représenter la pensée totale du prolétariat ouvrier et constituer la théorie complète de son émancipation, le syndicalisme révolutionnaire continue à impliquer les conceptions opposées qui procèdent, l'une du syndicalisme utopique ou du néo-syndicalisme, l'autre du syndicalisme réformiste. Il implique une contradiction interne que le bolchevisme fera surgir en pleine clarté.

BIBLIOGRAPHIE

Grève générale réformiste et grève générale révolutionnaire, publié par la Confédération générale du travail, Paris, 1903, in-16.

Georges SOREL, *Introduction à l'économie moderne*, Paris, 1903, in-18 ; *L'avenir socialiste des syndicats*, Paris, 1905, in-16 ; *La décomposition du marxisme*, Paris, 1908, in-8° ; *Réflexions sur la violence*, 4e éd., Paris, 1919, in-16 ; *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, Paris, 1919, in-16.

Georges YVETOT, *A. B. C. syndicaliste*, Paris, 1908.

Emile POUGET, *La Confédération générale du travail*, Paris, 1908, in-8°.

Edouard BERTH, *Les nouveaux aspects du socialisme*, Paris, 1908, in-16.

Félicien CHALLAYE, *Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme réformiste*, Paris, 1909, in-18.

Hubert LAGARDELLE, *Le socialisme ouvrier*, Paris, 1911, in-18.

Georges GUY-GRAND, *La philosophie syndicaliste*, Paris, 1911, in-16.

Sidney et Béatrice WEBB, *Examen de la doctrine syndicaliste*, Paris, 1912, in-16.

CHAPITRE V

LE SOCIALISME IMPÉRIALISTE ALLEMAND

1. — **Doctrine de la démocratie socialiste allemande sur la guerre et la préparation de la guerre.** — Du congrès d'Amsterdam à la guerre, la démocratie socialiste allemande développe largement l'impérialisme qui l'inspire, et qui se réalise par l'hégémonie qu'elle exerce sur le socialisme international.

En premier lieu, cet impérialisme exige que la nation allemande ne soit ni menacée ni entravée dans aucune de ses forces, dans aucun de ses moyens d'expansion et de conquête. C'est pourquoi la social-démocratie s'oppose énergiquement à toute résolution de l'Internationale ayant pour objet de paralyser la défense nationale en cas de guerre. Au congrès de Stuttgart (1907), les délégués français proposent qu'il soit déclaré qu'un pays attaqué a le droit de compter sur la classe ouvrière de tous les pays, et que, pour prévenir la guerre, il faut employer tous les moyens, depuis l'intervention parlementaire jusqu'à la grève générale et l'insurrection : contre cette motion, la démocratie socialiste allemande fait adopter la sienne, qui se contente de déclarer que. lorsque la guerre menace d'éclater, les travailleurs des pays intéressés et leurs représentants doivent faire tout le possible pour l'empêcher, en recourant aux moyens qui semblent les plus efficaces. C'est-à-dire qu'il dépendra de chaque parti de s'inspirer des circonstances et des obligations qu'il croira devoir reconnaître.

En rejetant la méthode insurrectionnelle, la démocratie socialiste allemande rejette également toute méthode préparatoire ou complémentaire, antipatriotisme, lutte contre le militarisme, propagande pour l'établissement immédiat des milices populaires. Au contraire, elle tolère les théories des militaristes, des socialistes qui, comme Schippel, soutiennent contre les milices le régime militariste, jugé par eux plus sûr et moins coûteux. Elle admet le vote des crédits militaires, des dépenses d'armement, lorsque ces dépenses et ces crédits paraissent opportuns.

La démocratie socialiste allemande réserve donc pleinement sa liberté d'action en cas de guerre et pour la préparation de la guerre. Sur ce point, sa doctrine est pleine de réticences, qui, éclairées par son attitude en face des problèmes courants de la politique internationale et de la défense nationale, indiquent clairement la volonté de n'opposer aucun obstacle aux ambitions impérialistes de la nation allemande.

2. — **L'Allemagne dans le monde : force et droit d'expansion.** — Au surplus, les circonstances, les obligations, d'où elle fait dépendre la tactique générale à employer contre la guerre, sont elles-mêmes déterminées par son opinion préjudicielle sur l'Allemagne et sur son rôle dans le monde. Cette opinion, déguisée sous des formules qu'autorise le marxisme, est nettement impérialiste.

Le marxisme, développé par ses interprètes, dirigeants de la démocratie socialiste, a indiqué quels étaient les caractères d'un Etat moderne : ce sont ceux d'une civilisation industrielle à forte expansion. L'Allemagne pré-

sente ces caractères au plus haut degré : à vrai dire, elle est même le seul Etat moderne complet. Le socialisme, qui, à son tour, représente les forces de l'évolution matérielle et morale, économique et intellectuelle, doit reconnaître dans l'Allemagne la puissance la mieux adaptée aux transformations sociales par des moyens de développement appropriés.

Cette puissance a besoin de marchés constamment accrus, sur lesquels puisse s'étendre l'emprise de son commerce et de son industrie. Il serait contraire aux fins que poursuit le socialisme de les lui refuser ou de lui refuser les moyens de les conquérir et de les conserver. La force même de l'Allemagne crée son droit. Puissance économique, puissance coloniale, puissance maritime et militaire sont liées : la démocratie socialiste, qui est aussi une puissance allemande, doit les fournir et les maintenir.

3. — **La puissance allemande et la démocratie socialiste ; la classe ouvrière et la nation.** — La démocratie socialiste représente d'abord la classe ouvrière allemande : mais la classe ouvrière allemande est la première à réclamer une politique et une action internationales qui, en développant la prospérité économique de l'Allemagne, garantissent et accroissent sa propre prospérité. Les armements peuvent coûter cher : ils rapportent gros aussi en puissance, en domination, en production, en profits.

La classe ouvrière est donc étroitement liée aux autres classes de la nation. Plus particulièrement, il existe une solidarité étroite entre le capitalisme industriel, qui est le serviteur et le véhicule de la force allemande, et le

socialisme industriel, qui en est à la fois l'agent et le bénéficiaire.

Tout en régnant sur l'Internationale, le socialisme allemand ne se perd pas en elle. Il conserve son caractère national, son caractère profondément germanique. Il est une forme d'expression de la puissance et de la volonté allemandes.

4. — **Adhésion à l'empire, renonciation à la république et à la révolution.** — Mais est-il possible de séparer la nation allemande de l'empire allemand ? N'est-ce pas l'empire allemand qui a fait et qui maintient la nation allemande ?

A la veille de la guerre, sans proclamer formellement l'union profonde et essentielle de l'Allemagne et de l'empire, la démocratie socialiste allemande la reconnaît et, en quelque sorte, la pratique. Elle renonce, en fait, à la revendication républicaine, dont sa doctrine n'a pas cessé d'esquiver la définition précise. Elle abandonne toute velléité révolutionnaire. Elle accepte les buts, les méthodes, les directions du militarisme allemand.

Par son action pendant la guerre, par les rôles distribués à ses principaux chefs, par leurs déclarations, par leurs théories même, la démocratie socialiste allemande a déployé toute sa doctrine impérialiste, forme de pangermanisme, doctrine d'hégémonie intellectuelle aussi bien que matérielle.

BIBLIOGRAPHIE

M. Schippel, *Die wirtschaftlichen Umwälzungen und die Entwicklung der Sozialdemokratie*, Berlin, 1894, 2 vol. in-8°.

Charles Andler, *Collection de documents sur le pangermanisme*, Paris, 1915-1916, 4 vol. in-8° ; *Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine*, Paris, 1918, in-16 ; *La décomposition politique du socialisme allemand*, Paris, 1919, in-8°.

Edmond Laskine, *L'Internationale et le pangermanisme*, Paris, 1916, in-8°.

CHAPITRE VI

DOCTRINES DISSIDENTES

1. — **Le collectivisme anti-étatique.** — Entre le revisionnisme et le syndicalisme révolutionnaire, le socialisme antérieurement soumis à la domination du marxisme s'en affranchit en se décomposant. Les théories naguère groupées en faisceau se dissocient et se séparent.

Une sorte de collectivisme se constitue, qui oppose à l'étatisme centralisateur, issu du marxisme, un système d'administration autonome des services publics, industriels, commerciaux, par les travailleurs corporativement organisés en associations de droit public. L'Etat doit être conquis pour être ensuite aboli par ce régime, qui associe le syndicalisme au collectivisme.

2. — **Le coopératisme intégral.** — De son côté, le coopératisme, pratiquement unifié par ses organismes comme par ses tendances, s'unifie aussi dans une doctrine dont le principe est que la coopération peut être, pour la société en voie de transformation, un système complet de substitution.

Les fondements du régime coopératif ne sont pas modifiés, mais il est considéré comme indéfiniment extensible, soit par le nombre des sociétaires, soit par la nature des opérations, soit par la coordination du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la banque. Au terme de son développement, la coopéra-

tion, par ses divers organes, installés dans la commune, dans la région, dans la nation, peut s'identifier avec la société tout entière, société de production et société de consommation universelle, qui forme la république coopérative.

La doctrine coopérative subordonne la production à la consommation. Elle considère la consommation comme la régulatrice et l'ordonnatrice de la production. Elle en fait la mesure du progrès économique.

Toutefois, le coopératisme contemporain ne croit pas, comme le néo-syndicalisme et le syndicalisme révolutionnaire, pouvoir suffire à l'organisation de toute la vie sociale. Il reconnaît la légitimité d'une action politique de la classe ouvrière visant à la conquête du pouvoir politique. Il estime qu'en vue de cette conquête et de l'installation au pouvoir de la classe ouvrière, la coopération peut servir à l'éducation des futurs gérants et administrateurs de la collectivité. D'autre part, le régime coopératif est présenté comme le régime de préparation et d'introduction progressive de la propriété collective.

3. — **Le municipalisme**. — Enfin, le municipalisme, en se développant, et en se heurtant aux négations et aux limitations que le marxisme lui oppose, tend à constituer lui-même une doctrine indépendante, dont les conclusions retentissent sur la compréhension des principes généraux du socialisme.

Le municipalisme systématise l'action entreprise par les municipalités pour gérer les services municipaux, pour rentrer en possession des domaines communaux, pour étendre leur contrôle, leur direction et leur ges-

tion aux matières d'ordre économique, et même à certaines branches de production. Puis, dépassant les limites de la commune, il conçoit divers systèmes de régies, directes ou mixtes, qui seraient appliqués aux affaires départementales ou nationales. Il tend ainsi à substituer au collectivisme rigide, au communisme amorphe, une doctrine de réalisations progressives, une théorie complète de gouvernement et d'administration.

BIBLIOGRAPHIE

Emile Vandervelde, *La coopération neutre et la coopération socialiste*, Paris, 1913, in-16 ; *Le socialisme contre l'Etat*, Paris, 1918, in-16.

Ernest Poisson, *La république coopérative*, Paris, 1920, in-16.

Revue des Etudes coopératives, depuis 1921.

Comptes rendus des Congrès de la Fédération nationale des coopératives de consommation, Paris, 1913-1922, Paris, 10 vol. in-8°.

Edgard Milhaud, *Le rachat des chemins de fer*, Paris, 1904 ; *La marche au socialisme*, Paris, 1920, in-16.

Annales de la régie directe.

André Mater, *Le socialisme conservateur ou municipal*, Paris, 1909, in-18.

Etienne Buisson, *La nationalisation des assurances*, Paris, 1911, in-18.

CHAPITRE VII

LE SOCIALISME A LA VEILLE DE LA GUERRE

1. — **La dissolution socialiste.** — A la veille de la guerre, sous l'apparence d'une unification doctrinale plus parfaite qu'à aucun moment de son histoire, le socialisme est en pleine décomposition.

Du marxisme est sorti, tout armé, le socialisme impérialiste allemand, qui rejette dans l'opposition ou maintient dans une subordination humiliée le réformisme revisionniste. L'anarchisme, l'antipatriotisme, le néo-guesdisme agissent comme des ferments de dissolution. Le syndicalisme révolutionnaire n'arrive pas à constituer une doctrine constructive. Dans divers sens, des théories dissidentes se forment et s'émancipent. Néanmoins, ni le solidarisme, ni l'interventionnisme, ni le christianisme social ne rassemblent les éléments épars d'une doctrine positive qui puisse être l'antagoniste du marxisme germanique ou du germanisme socialiste.

2. — **En France : doctrines, programmes, tendances.** — En France, toutes les nuances de l'opinion socialiste sont représentées, mais la cohésion doctrinale fait défaut.

La doctrine du socialisme unifié est entraînée aux surenchères d'une démagogie d'autant plus intransi-

geante sur les principes, proclamés par les congrès nationaux et internationaux, qu'elle se prête, dans la pratique politique, et surtout électorale, à de plus larges compromissions. C'est par cette démagogie que s'établit, sur de nombreux points des programmes politiques, économiques, administratifs, un accord entre le parti socialiste et les partis républicains qui s'adressent à la même clientèle électorale, radical, radical-socialiste, socialiste indépendant. Cet accord est favorable à une politique d'interventionnisme général, quoique peu systématique, de nationalisations, de développement des libertés syndicales dans l'industrie, dans le commerce, dans les services publics, d'extension du droit de vote aux femmes, de réduction des armements et du service militaire.

Entre le socialisme et le radical-socialisme vulgaires, d'une part, et, de l'autre, les doctrines extrémistes, le syndicalisme révolutionnaire s'applique à conserver son équilibre. Sa raideur doctrinale dissimule mal son opportunisme pratique.

A ces tendances, qui répondent au désir général de propagande et de recrutement populaires, s'opposent celles des hommes de gouvernement, qui, sans rejeter ouvertement la doctrine, sans même paraître la corriger, se préoccupent surtout d'adapter le socialisme à ses conditions probables d'action gouvernementale et parlementaire, et celles des hommes de science, qui s'appliquent à fonder le socialisme sur des données positives. Les uns et les autres manifestent une sympathie particulière au coopératisme et au municipalisme.

3. — Le socialisme allemand et ses annexes : doctrine exotérique de l'Internationale, doctrine ésotérique du pangermanisme. — Le socialisme allemand a deux doctrines, l'une exotérique, l'autre ésotérique.

La première est celle qu'il maintient dans les congrès internationaux : lutte de classe, organisation internationale du prolétariat pour la conquête des pouvoirs publics, unité ouvrière, opposition aux gouvernements bourgeois. L'autre est celle qu'il observe, avec une discipline de plus en plus stricte, dans ses rapports avec le gouvernement et les autres partis allemands : solidarité des classes, puissante organisation unitaire de l'Allemagne pour le maintien de sa situation dans le monde et pour son expansion, union avec l'Autriche, étouffement des revendications séparatistes des peuples soumis aux deux empires, subordination de l'Internationale à l'hégémonie allemande.

La doctrine exotérique du socialisme allemand s'impose aux partis socialistes de Hollande, des pays scandinaves, des pays slaves, qui ont abdiqué leur indépendance et renoncé à l'originalité.

4. — Le socialisme russe : divisions, abstractions, théories et pratiques dictatoriales. — Le socialisme russe a deux caractères principaux. En premier lieu, il est déchiré par les divisions doctrinales. Aux démocrates socialistes, marxistes, radicaux ou bolcheviks, modérés ou mencheviks, s'opposent les anarchistes, les socialistes révolutionnaires, collectivistes, mais démocrates et terroristes, particulièrement favorables aux revendications agraires, les socialistes populistes, séparés des socialistes révolutionnaires par leur condamnation du

terrorisme. Chacun de ces partis est subdivisé en fractions radicales ou modérées, qui se disputent violemment dans l'abstraction.

D'autre part, la plupart des théoriciens, exilés, déracinés, sont privés de contact avec les réalités politiques, économiques, sociales, surtout avec les réalités russes. Le cosmopolitisme est pour eux la forme sous laquelle se présentent toutes choses, toutes idées. Leur dialectique s'exaspère à froid dans cet isolement.

Dénués de toute éducation démocratique, sans expérience de la démocratie, ils conservent, même inconsciemment, la tradition révolutionnaire de l'anarchie, du nihilisme, de l'action directe, en même temps que la tradition dictatoriale qui, dans les groupes de réfugiés, oppose au tsarisme les méthodes terroristes. La théorie de la dictature du prolétariat, réalisée par des directoires de doctrinaires, qui l'appliquent dans leur pratique intellectuelle et livresque, est celle où les représentants et les dirigeants du socialisme russe sont conduits par leurs conceptions essentielles, leurs habitudes mentales et les conditions de leur activité.

5. — **Socialisme et syndicalisme des pays anglo-saxons**. — Le socialisme anglo-saxon forme un parfait contraste avec le socialisme russe. Les théories y sont nombreuses, l'indépendance doctrinale y est poussée loin, les partis sont divisés ; mais le socialisme des intellectuels est subordonné au syndicalisme ouvrier, qui, à l'influence du marxisme et des doctrines révolutionnaires, n'a cessé d'opposer ses traditions démocratiques et son positivisme foncier.

Même en acceptant des théories de plus en plus radicales, le Labour Party conserve son loyalisme, et la croissance même de sa force politique, de sa force électorale, l'amène à prendre un sentiment de plus en plus net de ses responsabilités comme grand parti d'opposition, c'est-à-dire, selon la tradition anglaise, comme parti de gouvernement éventuel.

Aux Etats-Unis, le syndicalisme de l'American Federation of Labour exerce une influence encore plus modératrice. La situation est analogue dans les Dominions, en particulier en Australie et en Nouvelle-Zélande.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie des Chapitres précédents.

Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière, publiée sous la direction de Compère-Morel, Paris, 1912-1913, 7 vol. in-8°.

Pierre Bonnier, *Socialisme*, Paris, 1914, in-18.

Edouard Guyot, *Le socialisme et l'évolution de l'Angleterre contemporaine (1886-1911)*, Paris, 1913, in-8°.

Morris Hillquitt, *Socialism in theory and practice*, New-York, 1909, in-8°.

Albert Métin, *Le socialisme sans doctrine, Australie et Nouvelle-Zélande*, Paris, 1901, in-8°.

A. J. Ledger, *Australian socialism*, London, 1909, in-12.

CHAPITRE VIII

LA DISLOCATION DU SOCIALISME ET DE L'INTERNATIONALE

La guerre de 1914 a pour conséquence immédiate la dislocation de l'Internationale et du socialisme, préparée par la décomposition intérieure qu'a masquée l'hégémonie marxiste. Les incertitudes, les contradictions doctrinales, les diversités de tendances éclatent brusquement en doctrines réellement opposées, incompatibles, irréductibles, hostiles.

1. — **La démocratie socialiste impériale**. — La démocratie socialiste allemande met immédiatement en pratique sa doctrine ésotérique : unification de la classe ouvrière allemande et du peuple allemand au service de l'empire et du militarisme, défenseurs et soutiens de la puissance allemande. Avec l'empire et le militarisme agresseur, elle renie le droit, les engagements internationaux, les conventions explicites ou implicites de l'humanité. Elle renie officiellement la république socialiste et la révolution sociale.

2. — **Le socialisme national en France, en Angleterre, en Belgique**. — De son côté, le socialisme français identifie sa doctrine avec celle de la démocratie organisée et armée pour la défense du territoire national, de son indépendance, de ses libertés. Il subordonne ses conceptions théoriques à l'organisation militaire du pays. Toutefois, dans cette organisation même, et spécialement dans l'organisation des services industriels,

il ne s'affranchit pas de l'opinion qui, procédant de la doctrine de la lutte de classe, considère les salariés comme constituant une classe autonome, dont la condition, au sein de la nation, exige un traitement particulier, notamment en ce qui concerne la garantie du salaire, le logement, le ravitaillement.

D'autre part, le socialisme français reste attaché à l'idée que la démocratie, par sa seule vertu, oppose des forces de résistance, d'équilibre et de justice à l'impérialisme militaire. Il attend d'une révolution populaire, au sein du pays agresseur, la fin de la guerre et l'établissement d'une paix durable. Il adhère sans réserves à la politique des nationalités et aux formules de l'arbitrage international.

Cette doctrine est proclamée dans les discours du sous-secrétaire d'Etat Albert Thomas et dans les actes officiels du parti socialiste.

Quant au syndicalisme, il renonce à toute doctrine révolutionnaire, adhère à l'unité nationale, et substitue à ses théories de l'intérêt prolétarien, égoïste et exclusif, une théorie de l'intérêt général, dont le prolétariat organisé serait à la fois le représentant et l'agent.

Conçues et formulées d'abord en France, ces notions diverses dirigent, en Angleterre, en Belgique, la pratique commune des partis socialistes et des organisations syndicales. Il en résulte un accord peut-être plus étendu et plus intime qu'à aucun autre moment de l'histoire entre le socialisme et l'opinion publique.

3. — **Le socialisme neutraliste.** — Dans les autres pays, particulièrement en Italie, en Hollande, dans les pays scandinaves, le socialisme, continuant à subir le prestige de la social-démocratie et l'influence de la

propagande allemande, est essentiellement neutraliste. Il se confond même généralement et s'absorbe dans ce neutralisme, qui utilise, pour constituer sa doctrine et son programme, les éléments du marxisme.

Indépendance de la classe ouvrière à l'égard des autres classes, intérêts spéciaux du prolétariat, responsabilités générales du capitalisme dans la guerre, identité des gouvernements bourgeois, également impérialistes, indifférence du socialisme à l'égard du droit bourgeois et des conventions internationales : telles sont les idées directrices de ce neutralisme, tirées sans peine du compendium marxiste, adapté aux circonstances. Inoffensif pour l'impérialisme germanique, auquel sont identifiées les démocraties attaquées par lui, il porte directement contre les adversaires de l'Allemagne, qui l'utilise comme machine de guerre.

Aussi ses progrès, dans les pays neutres et dans les pays alliés, sont-ils intimement liés à l'action de la propagande germanique et à l'influence des trahisons soudoyées par elle. Ici, l'histoire du socialisme et de ses doctrines se subordonne à l'histoire politique et à l'histoire judiciaire.

4. — **Le socialisme minoritaire**. — Toutefois, deux facteurs doivent être mis en lumière, qui intéressent directement l'histoire du socialisme.

Le premier est le socialisme minoritaire, qui, groupant dans les partis nationaux les minorités opposantes, constitue, avec les éléments formés par les théories neutralistes et les résidus marxistes, la doctrine de ces minorités. C'est celle de l'Internationale à tout prix et du neutralisme quand même.

L'autre est le bolchevisme.

BIBLIOGRAPHIE

V. la bibliographie des Chapitres précédents.

S. GRUMBACH, *L'Allemagne annexionniste*, Paris, 1916, in-8.

J. DESTRÉE, *Les socialistes et la guerre européenne*, Bruxelles et Paris, 1916, in-16.

Emile VANDERVELDE, *La Belgique envahie et le socialisme international*, Paris, 1917, in-16.

Jean LONGUET, *La politique internationale du marxisme*, Paris, 1918, in-12.

G. DUMOULIN, *Les syndicalistes français et la guerre*, Paris, 1918, in-16.

CHAPITRE IX

LE BOLCHEVISME

Dans l'universelle dislocation du socialisme, précipitée par la guerre, et qui atteint l'une après l'autre les portions d'abord résistantes, un seul élément de croissance apparaît, un seul facteur de développement. Il est vrai qu'il aggrave et accélère la dislocation et qu'il rejette en quelque sorte le socialisme hors de lui-même. C'est le bolchevisme.

1. — **La dictature du prolétariat : théorie et pratique ; le régime soviétique.** — Le bolchevisme est la doctrine du marxisme radical, exploitée par le tempérament slave, selon les traditions du terrorisme russe. C'est essentiellement une doctrine de gouvernement, utilisant les formules marxistes au service d'une dictature.

Le bolchevisme proclame la dictature du prolétariat, conclusion finale de la lutte des classes et de l'organisation de la classe ouvrière en parti de classe. Mais cette organisation est ou doit être internationale : le bolchevisme proclame la révolution prolétarienne universelle.

Telle est la théorie. En pratique, la dictature du prolétariat est celle des théoriciens, en même temps hommes d'action, qui se sont investis eux-mêmes. Ce régime est généralisé par les soviets, conseils locaux, qui, eux aussi, s'investissent eux-mêmes, et sont les dépositaires et les agents de toute souveraineté.

2. — Négation des droits, suppression des libertés. — La dictature prétend se justifier par l'intérêt de la classe des travailleurs. Intérêt collectif : les individus ne comptent pas devant lui, ni devant la dictature qui se déclare instituée pour le défendre.

Le bolchevisme nie le droit comme il nie l'individu. Liberté, égalité, justice, ce sont là pour lui des mots, qu'il méprise, comme il méprise les institutions fondées sur les affirmations qu'ils représentent, associations, syndicats, presse. Il est particulièrement hostile au syndicalisme, qu'il considère comme une force de contre-organisation et d'opposition au régime soviétique.

Il supprime la propriété individuelle, l'héritage. Il autorise ou provoque la suppression du mariage.

Au surplus, non seulement tous les droits sont niés, mais toutes les libertés pratiques sont abolies dès que la raison d'Etat bolchevique le demande. La seule loi, qui entraîne autant de décrets qu'il est nécessaire pour atteindre l'objet visé, c'est la volonté des dictateurs.

3. — Régime économique : réquisition, expropriation, nationalisation, retour au capitalisme. — Le bolchevisme, abolissant la propriété privée, met, par la réquisition et l'expropriation, tous les biens à la disposition des soviets. La liquidation du régime bourgeois peut donc s'opérer par le transfert de la propriété aux divers régimes constitués par les soviets, propriété collective, coopération, propriété individuelle des parcelles des grands domaines expropriés.

En matière d'industrie et de banque, le régime proclamé est celui de la nationalisation. Mais il présente deux formes différentes successivement préférées et établies.

La première est celle de la nationalisation sous contrôle ouvrier. Le contrôle de chaque entreprise est assuré par l'assemblée générale des employés et ouvriers de l'entreprise, dont la commission élue est chargée de tous les rapports avec l'administration.

La seconde forme, qui est substituée à la première lorsque celle-ci a démontré son efficacité pour ruiner toute industrie, est la constitution obligatoire de syndicats industriels, étatisés, centralisés, bureaucratisés. Conséquemment, le travail est militarisé au service des organisations industrielles placées sous la direction des agents du pouvoir central.

Mais, devant l'effondrement total de la Russie, qui n'a pas résisté au régime soviétique, le bolchevisme doit aller plus loin dans la voie des réactions économiques : il tolère ou il provoque le rétablissement progressif du régime capitaliste, tout en renforçant, par une sorte de compensation, la dictature terroriste, qui prétend décréter et propager la révolution universelle, grâce à la soumission et à l'inféodation des partis communistes des divers pays.

BIBLIOGRAPHIE

LENINE, *Staat und Revolution, Die Lehre des Marxismus vom Staat und die Aufgaben des Proletariats in der Revolution*, Berne, 1918, in-18.

Claude ANET, *La révolution russe*, Paris, 1918-1919, 3 vol. in-16.

ANTONELLI, *La Russie bolcheviste*, Paris, 1919, in-18.

Etienne BUISSON, *Les bolcheviki (1917-1919)*, Paris, 1919, in-16.

Max HOSCHILLER, *Le mirage du soviétisme*, Paris, 1921, in-16.

Simon ZAGORSKY, *La République des Soviets, Bilan économique*, Paris, 1921, in-8°.

CHAPITRE X

SITUATION ACTUELLE DU SOCIALISME

1. — **Clartés et confusions.** — La situation actuelle du socialisme est à a fois très confuse et très claire. Une doctrine, celle du bolchevisme soviétique, quintessence primaire du marxisme, émerge, avec sa raideur étriquée, d'un magma grossier de théories incohérentes, désordonnées, mais sans audace, sinon verbale, nivelées, mais sans unité et sans commune mesure. Les premiers balbutiements du communisme, du collectivisme, de l'anarchisme s'y répercutent en échos assourdis. Les créations originales les plus récentes, depuis le réformisme assagi jusqu'au syndicalisme révolutionnaire et au coopératisme unifié, perdent dans ce désordre la netteté de leurs contours et jusqu'à la conscience de leurs aspirations particulières.

Une chose est sûre, c'est qu'aucun système socialiste n'a résisté aux épreuves sociales, économiques, nationales et internationales, gouvernementales, administratives, intellectuelles, morales, qui se sont succédé depuis 1914 sur le théâtre du monde entier, à l'ébranlement universel résultant des événements de la guerre et de la paix. Le bolchevisme lui-même n'existe plus que comme moyen de gouvernement, et d'un gouvernement qui perpétue les caractères du tsarisme moscovite et panrusse.

2. — **Le communisme.** — Les partis qui ont accepté la dure et pesante souveraineté du bolchevisme se disent communistes : qu'est-ce que leur communisme ?

Le plan d'organisation économique qui était à la base du communisme utopique, antérieur au *Manifeste*, et dont le *Manifeste* prétendait fournir la justification historique en y substituant un système plus scientifique, a disparu des programmes actuels. Faits pour la machinerie électorale et pour l'agitation populaire, ils se concentrent en un seul article, visant la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, c'est-à-dire, en son nom, par une classe politicienne, investie elle-même par ses comités et ses congrès. Selon la vigueur de leur tempérament et la force de leur constitution, les divers partis officiellement adhérents ou pratiquement favorables au communisme, des syndicalistes anglais révolutionnaires aux anarchistes italiens, accommodent cet article à leurs tendances et à leurs visées.

3. — **Anarchisme, syndicalisme, collectivisme.** — Etant ainsi revenu, par le détour oriental du bolchevisme, à ses origines utopiques, ou même pré-utopiques, déguisées sous la nouvelle logomachie soviétique, le communisme a réabsorbé la plupart des éléments doctrinaux qui s'étaient différenciés pour constituer l'anarchisme, le syndicalisme révolutionnaire, le collectivisme à tendances étatiques. Ces éléments ne se sont pourtant pas combinés dans le système réellement amorphe où ils sont aujourd'hui confondus, et où ils perpétuent les germes d'irréductibles divisions théoriques et pratiques. Mais, chacun pour sa part, ils n'ont rien ajouté à leur substance, telle qu'elle apparaissait dans les

œuvres publiées au cours du XIXe siècle ; au contraire, ils ont continué à se dessécher jusqu'à un état qui paraît exclure la capacité de rénovation.

En particulier, les formes politiques, économiques, administratives du collectivisme n'ont pas été rajeunies par les conceptions nouvelles que semblaient d'abord susciter les expériences nationales et internationales de la guerre. Alors même qu'il n'a pas été paralysé par les formules rigides de l'école ou par les étroitesses des camaraderies, le socialisme de cet ordre ou de cette catégorie a été incapable de déterminer sa pensée entre la doctrine d'un nationalisme économique et social où les réalités le menaient, mais d'où l'écartaient les préjugés ou les intérêts des chefs politiques, et celle d'un internationalisme chimérique et verbal, livré d'avance à toutes les aventures de pensée et d'action.

Aujourd'hui même, la social-démocratie allemande réunifiée reprend, au service de l'Allemagne vaincue, mais rebelle à l'exécution du traité de paix, les thèmes doctrinaux que Marx et ses lieutenants avaient élaborés et formulés pour la Prusse ambitieuse et pour l'Empire allemand victorieux. Rien n'est changé de la doctrine du *Manifeste communiste*, du *Capital*, des actes des congrès allemands ou internationaux : capitalisme, classe ouvrière, bourgeoisie, prolétariat, Etat, internationalisme, etc., conservent leur sens traditionnel, rituel, qui peut convenir aussi bien à l'œuvre de propagande entreprise pour la revanche de l'Allemagne qu'à l'œuvre naguère triomphante, et aujourd'hui ruinée, du pangermanisme conquérant.

4. — **Socialisme réformiste et démocratique.** — Y a-t-il encore un socialisme réformiste et démocratique ? On peut en douter. Les socialistes qui paraissent rester attachés aux traditions de la démocratie réformatrice semblent aussi participer à l'atonie, à la faiblesse de création et d'expansion que manifestent aujourd'hui les idées démocratiques, les doctrines de réforme politique et sociale.

Leur pensée semble rivée à des programmes périmés, soit parce que les articles en sont en partie réalisés, soit parce qu'ils ont perdu pour l'avenir toute portée pratique en raison des changements de tout ordre qui ont bouleversé les données des problèmes politiques et sociaux. Et l'on ne voit guère, pour ce socialisme d'étiquette réformatrice et démocratique, d'autre moyen, d'autre condition de vie et de développement que dans un effort puissant de critique qui atteindrait jusqu'aux fondements et aux principes de l'idée démocratique et des notions de réforme.

5. — **L'internationalisme diplomatique et gouvernemental.** — Une autre voie sera-t-elle, est-elle ouverte au socialisme positif et réaliste par les institutions internationales qu'ont fait naître ou grandir le Traité de Versailles et ses annexes ? La Société des Nations, le Bureau international du Travail, et tout l'appareil de conférences employé par eux, susciteront-ils l'éclosion ou la coordination de systèmes nouveaux fondés sur la théorie même des institutions déjà créées et de celles qu'elles postulent pour fonctionner efficacement ?

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que les acteurs ou les observateurs du mouvement d'idées, de besoins, de

tendances, d'énergies, qui pousse, en ce qu'il a de réel, de non fictif, l'internationalisme diplomatique et gouvernemental d'aujourd'hui, fussent doués d'une force d'analyse assez pénétrante et de compréhension assez précise pour concevoir et exprimer la théorie du mouvement même, de ses manifestations, de ses conditions, de ses effets. Il faudrait qu'ils eussent à la fois assez de sympathie pour les principes qu'il évoque et assez d'indépendance d'esprit à l'égard des formules qu'il utilise.

Jusqu'à présent, dans la confusion où demeurent, les uns à côté des autres, les Etats, les nations, les partis, les hommes qui participent à cette nouvelle action internationale, il n'apparaît pas que les conditions nécessaires soient réalisées, ou en passe de se réaliser. Les hommes et les partis sont encore trop servilement attachés aux intérêts ou aux conceptions d'avant la paix, d'avant la guerre, pour imaginer et vouloir les pensées neuves qui sont requises, et les nations, les Etats sont trop loin d'avoir retrouvé leur équilibre pour les inspirer à leurs officiels ou à leurs officieux.

6. — **Eléments nationaux**. — En attendant, il est manifeste que certains éléments nationaux, encore développés ou avivés par les circonstances de la guerre et de la paix, subsisteront comme facteurs essentiels des systèmes qui pourront se constituer avec les caractères réels du socialisme, ou, sous le nom de socialisme, avec des caractères parasocialistes ou même antisocialistes.

Ainsi, le trade unionisme anglais accuse à la fois son nationalisme, son insularité, sa préoccupation de

défendre d'abord, sur les marchés commerciaux, dans les conventions industrielles, dans les traités diplomatiques, l'ouvrier anglais, comme le produit et le représentant d'une élite et comme le privilégié d'une économie. Que le Labour Party arrive au pouvoir, et il semble probable que ses caractères nationaux s'affirmeront avec énergie, et moins dans le sens d'un internationalisme précisé ou d'un socialisme renforcé que dans celui d'un britannisme plus étroit et plus impérieux que jamais.

De son côté, le socialisme allemand, à la fois doctrinaire et réaliste, qui, s'exprimant dans les *Sozialistische Monatshefte*, représente la pensée de la portion sans doute prépondérante et réellement dirigeante de la social-démocratie, se soucie moins du rajeunissement ou du renouvellement des anciens thèmes que du relèvement de toutes les forces et de tous les instruments de la patrie allemande. Son productivisme, sa subordination des intérêts ouvriers, des méthodes syndicales à l'intérêt national peuvent constituer les fondements de systèmes où les besoins modernes réincorporeront d'anciens principes, restés longtemps sans efficacité, voire sans honneur ; mais, en tout cas, l'inspiration tout entière de ces doctrines essentiellement pratiques les porte au service immédiat de l'Allemagne et du germanisme, conformément à la tradition marxiste elle-même, conservée dans ce qu'elle a de spécifiquement germain.

De même, le bolchevisme moscovite concentre et concentrera, tant qu'il subsistera, ou du moins qu'il conservera le pouvoir, la plus grande partie des énergies russes et panrusses, sinon slaves et panslaves. Et

c'est une question de savoir si les socialimes nationaux qui lui sont actuellement inféodés pourront continuer à vivre sans prendre les caractères d'un nationalisme de même ordre, qui devra fatalement finir par les opposer à lui.

7. — **Facteurs nouveaux.** — Inversement, des facteurs nouveaux de systèmes socialistes sont peut-être en réserve dans certaines doctrines ou tendances qui ont pu se donner et apparaître comme les adversaires du socialisme à telle ou telle époque de son histoire.

Un paternalisme modernisé, un christianisme social débarrassé, comme celui de la Fédération du christianisme social, de toute pensée d'offensive conre les Etats laïques, un interventionnisme fondé sur tel principe moral ou politique que la société contemporaine est apte à vivifier, un monarchisme enhardi et adapté aux besoins d'aujourd'hui (1) peuvent inspirer, en bloc, ou par parties, des théories sociales qui présentent les caractères constitutifs du socialisme. Un monde profondément transformé par les événements des dernières années peut s'attendre, dans le domaine intellectuel, à des créations plus paradoxales encore que celles qu'ont suscitées la guerre et la paix.

L'horizon du philosophe qui s'efforce d'interpréter les besoins et les changements sociaux de son époque n'est borné aujourd'hui par aucune de ces barrières que dressent les systèmes solides entre lesquels les

(1) Voir, à ce sujet, les articles publiés par M. Georges Valois, dans l'*Action française* du 30 octobre, des 6 et 13 novembre 1922, sous le titre d'*Appel aux ouvriers français et à tous les travailleurs salariés.*

esprits se répartissaient naguère, par groupes bien définis : sur les ruines accumulées dans ce domaine, comme dans ceux de l'économie ou de la politique universelle, les limites, les séparations ne s'élèvent pas encore. L'historien, le critique doit comprendre cette sorte de retour à un chaos indifférencié, d'où sortiront, si la pensée humaine ne s'arrête pas, socialistes ou non, de nouvelles doctrines de vie.

BIBLIOGRAPHIE

Il est impossible, pour un chapitre comme celui-ci, qui vise surtout des tendances ou des possibilités encore mal définies et peu étudiées, d'établir une bibliographie méthodique et sommaire conforme aux principes appliqués dans ce livre.

L'auteur ne peut que recommander au lecteur de suivre, sur chacune des questions abordées et pour chacune des rubriques formulées ici, et avec les précautions critiques d'usage, les publications périodiques qui s'y rapportent, journaux, revues, bulletins politiques ou d'information. Il recommande en particulier les bulletins d'information émanant du Ministère des Affaires étrangères, du Bureau international du Travail, de la Société d'études et d'informations économiques, du Comité national d'études sociales et politiques.

INDEX ALPHABÉTIQUE
DES NOMS D'AUTEURS

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TABLE SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Eléments et Antécédents

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS DES SYSTÈMES SOCIALISTES

CHAPITRE II

LES ANTÉCÉDENTS DES SYSTÈMES SOCIALISTES

DEUXIÈME PARTIE

De la Révolution de 1789 à la Révolution de 1848

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ; BABEUF ET LE BABOUVISME

CHAPITRE II

LES PREMIERS SYSTÈMES SOCIALISTES EN ANGLETERRE ; ROBERT OWEN

CHAPITRE III

LES GRANDS SYSTÈMES FRANÇAIS : SAINT-SIMON ET FOURIER

CHAPITRE IV

LES ORIGINES DU SYNDICALISME ET DU COOPÉRATISME

CHAPITRE V

LES ORIGINES DE L'INTERVENTIONNISME ; SISMONDI

CHAPITRE VI

LE SAINT-SIMONISME ET L'ÉCOLE PHALANSTÉRIENNE

CHAPITRE VII

LES DOCTRINES DÉMOCRATIQUES, HUMANITAIRES ET COMMUNISTES EN FRANCE DE 1830 A 1848

CHAPITRE VIII

LES DOCTRINES DE RÉFORME SOCIALE ET D'ORGANISATION DU TRAVAIL EN FRANCE DE 1830 A 1848

CHAPITRE IX

LA DOCTRINE DE PROUDHON DE 1840 A 1848

CHAPITRE X

LES PREMIERS THÉORICIENS DU SOCIALISME ALLEMAND

CHAPITRE XI

LE MANIFESTE COMMUNISTE

CHAPITRE XII

LE SOCIALISME FRANÇAIS DE 1848

TROISIÈME PARTIE

Du Marxisme à l'unification socialiste

CHAPITRE PREMIER

LA DOCTRINE MARXISTE

CHAPITRE II

LE SOCIALISME FRANÇAIS DE 1848 A LA COMMUNE ; PROUDHON

CHAPITRE III

LES ORIGINES DU SOCIALISME CHRÉTIEN EN ANGLETERRE ET LA SECONDE FORME DU SYNDICALISME

CHAPITRE IV

SYSTÈMES COLLECTIVISTES, INTERVENTIONNISTES, ET SOCIALISME D'ETAT

CHAPITRE V

LES DOCTRINES CONSTITUTIVES DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE ET L'INTERNATIONALE

CHAPITRE VI

LES SYSTÈMES OPPOSÉS AU MARXISME

CHAPITRE VII

LA COMMUNE

CHAPITRE VIII

LES DOCTRINES ANTAGONISTES DU MARXISME

CHAPITRE IX

LA DOCTRINE ET LE PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE

CHAPITRE X

LE MARXISME INTERNATIONAL

CHAPITRE XI

LA DEUXIÈME INTERNATIONALE

CHAPITRE XII

LES DOCTRINES ADVERSES OU DISSIDENTES

CHAPITRE XIII

LA VULGATE SOCIALISTE

QUATRIÈME PARTIE

La décomposition du Socialisme

CHAPITRE PREMIER

LE REVISIONNISME

CHAPITRE II

LE RÉFORMISME THÉORIQUE ET PRATIQUE

CHAPITRE III

DE L'ANARCHISME ET DE L'ANTIPATRIOTISME AU NÉO-GUESDISME

CHAPITRE IV

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

CHAPITRE V

LE SOCIALISME IMPÉRIALISTE ALLEMAND

CHAPITRE VI

DOCTRINES DISSIDENTES

CHAPITRE VII

LE SOCIALISME A LA VEILLE DE LA GUERRE

CHAPITRE VIII

LA DISLOCATION DU SOCIALISME ET DE L'INTERNATIONALE

CHAPITRE IX

LE BOLCHEVISME

CHAPITRE X

SITUATION ACTUELLE DU SOCIALISME

Gaston DOIN, Éditeur, 8, place de l'Odéon, PARIS 6e

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

TABLE DES BIBLIOTHÈQUES

DIRECTEUR : **Dr TOULOUSE**, Directeur de Laboratoire à l'Ecole des Hautes-Etudes.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : **H. PIÉRON**

SECRÉTAIRE POUR LES SCIENCES TECHNIQUES : **L. POTIN**

DIRCETEURS DES BIBLIOTHÈQUES :

1. **Philosophie des Sciences.** A. REY, professeur d'Histoire de la Philosophie dans ses rapports avec la Science, à la Sorbonne.

I. SCIENCES PURES

A. Sciences mathématiques :

2. **Mathématiques** . . . . J. DRACH, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.
3. **Mécanique** . . . . . . J. DRACH, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

B. Sciences inorganiques :

4. **Physique**. . . . . . . A. LEDUC, professeur de physique à la Sorbonne.
5. **Chimie physique**. . . . J. PERRIN, professeur de chimie physique à la Sorbonne.
6. **Chimie**. . . . . A. PICTET, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Genève.
7. **Astronomie et Physique céleste** . . . . J. MASCART, professeur à l'Université, directeur de l'Observatoire de Lyon.
8. **Météorologie** . . . . . J. MASCART, professeur à l'Université, directeur de l'Observatoire de Lyon.

9. **Minéralogie et Pétrographie**	A. LACROIX, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.
10. **Géologie**	M. BOULE, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine.
11. **Océanographie physique**	J. RICHARD, directeur du Musée Océanographique de Monaco.

C. Sciences biologiques normatives :

12. **Biologie générale** . . .	M. CAULLERY, professeur de zoologie à la Sorbonne.
13. **Physique biologique** . .	A. IMBERT, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier, professeur à l'Ecole de Médecine de Marseille.
14. **Chimie biologique** . . .	G. BERTRAND, professeur de Chimie biologique à la Sorbonne, professeur à l'Institut Pasteur.
15. **Physiologie et Pathologie végétales**	L. MANGIN, de l'Institut, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle.
16. **Physiologie**	J.-P. LANGLOIS, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, directeur de la « Revue générale des Sciences ».
17. **Psychologie**	E. TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'Ecole des Hautes-Etudes, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne.
18. **Sociologie**	G. RICHARD, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

---

19. **Microbiologie et Parasitologie**		A. CALMETTE, membre de l'Académie de Médecine, sous-directeur de l'Institut Pasteur, et F. BESANÇON, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, médecin des Hôpitaux.
20. **Pathologie** .	A **Pathologie médicale**	M. KLIPPEL, médecin des Hôpitaux de Paris.
	B **Neurologie**	E. TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'Ecole des Hautes-Etudes, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne.
	C. **Path. chirurgicale**	R. PROUST, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien des Hôpitaux.

D. Sciences biologiques descriptives :

21. **Paléontologie.** . . . . M. BOULE, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine.

22. **Botanique.**
   - A. **Généralités et phanérogames.** H. LECOMTE, de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.
   - B. **Cryptogames.** . L. MANGIN, de l'Institut, directeur du Muséum d'Histoire naturelle.

23. **Zoologie.** . . . . . C. HOULBERT, professeur à l'Université de Rennes, lauréat de l'Institut.

24. **Anatomie et Embryologie** . . . . C. HOULBERT, professeur à l'Université de Rennes, lauréat de l'Institut.

25. **Anthropologie et Ethnographie.** . . . . . . P. RIVET, assistant d'Anthropologie au Muséum d'Histoire naturelle, secrétaire de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

26. **Economie politique** . . G. RENARD, professeur d'Histoire du Travail au Collège de France.

II. SCIENCES APPLIQUÉES

A. Sciences mathématiques :

27. **Mathématiques appliquées.** . . . . . . M. D'OCAGNE, de l'Institut, professeur à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

28. **Mécanique appliquée et génie.** . . . . M. D'OCAGNE, de l'Institut, professeur à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

B. Sciences inorganiques :

29 **Industries physiques.** . E. CHAUMAT, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, sous-directeur de l'Ecole supérieure d'Electricité de Paris.

30. **Photographie.** . . . . A. SEYEWETZ, sous-directeur de l'Ecole de Chimie industrielle de Lyon.

31. **Industries chimiques.** . J. DERÔME, inspecteur général de l'Instruction publique, inspecteur des Etablissements classés.

32. **Géologie et minéralogie appliquées.** . . . . L. CAYEUX, professeur au Collège de France et à l'Institut national agronomique.

33. **Construction** . . . . . A. MESNAGER, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

C. Sciences biologiques :

34. **Industries biologiques.** G. BERTRAND, professeur de chimie biologique à la Sorbonne, professeur à l'Institut Pasteur.

35. **Botanique appliquée et agriculture**
    - A. **Phanisogames.** . H. LECOMTE, de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.
    - B. **Cryptogames.** L. MANGIN, de l'Institut, directeur du Muséum d'Histoire naturelle.

36. **Zoologie appliquée.** . . J. PELLEGRIN, assistant au Muséum d'Histoire naturelle.

37. **Thérapeutique générale et pharmacologie.** . . G. POUCHET, membre de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.

38. **Hygiène et médecine publiques.** . . . . . A. CALMETTE, membre de l'Académie de Médecine, sous-directeur de l'Institut Pasteur.

39. **Psychologie appliquée.** E. TOULOUSE, directeur de Laboratoire à l'Ecole des Hautes-Etudes, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne.

40. **Sociologie appliquée** . . TH. RUYSSEN, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

M. ALBERT MAIRE, bibliothécaire à la Sorbonne, est chargé de l'Encyclopédie scientifique

---

Orléans. — IMPRIMERIE MODERNE, 91, rue d'Illiers

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

CATALOGUE

DES OUVRAGES PARUS

MAI 1923

GASTON DOIN, ÉDITEUR, A PARIS

Nous avons entrepris la publication, sous la direction générale de son fondateur, le Dr **Toulouse**, directeur à l'École des Hautes Études, d'une **Encyclopédie scientifique** dont on mesurera l'importance à ce fait qu'elle est divisée en 40 sections ou Bibliothèques et qu'elle comprendra environ 1 000 volumes. Elle se propose de rivaliser avec les plus grandes encyclopédies étrangères et même de les dépasser, tout à la fois par le caractère nettement scientifique et la clarté de ses exposés, par l'ordre logique de ses divisions et par son unité, enfin par ses vastes dimensions et sa forme pratique.

LES VOLUMES, ILLUSTRÉS POUR LA PLUPART, DE 300 A 500 PAGES, SONT PUBLIÉS DANS LE FORMAT IN-16 ET CARTONNÉS TOILE.

DIRECTEUR : Dr **TOULOUSE**, directeur à l'École des Hautes Études.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : **H. PIÉRON**.

SECRÉTAIRE POUR LES SCIENCES TECHNIQUES : **L. POTIN**.

PATHOLOGIE MÉDICALE

Directeur : Docteur M. KLIPPEL, Médecin des Hôpitaux de Paris.

Les Maladies du Péritoine, par le Docteur A. PISSAVY, médecin des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 420 pages........... 8 fr. 50

Les grands Processus morbides : *Congestion. Inflammation. Suppuration. Gangrène*, par le Dr Camille HAHN, licencié ès sciences, médecin-assistant à l'hôpital Saint-Michel. 1 vol. de 480 pages, avec figures dans le texte................ 8 fr. 50

La Goutte et l'Obésité, par les docteurs A. FLORAND, médecin de l'hôpital Lariboisière, et M. FRANÇOIS, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 550 pages.............. 8 fr. 50

Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes, par H. DUFOUR, médecin des hôpitaux de Paris, et J. THIERS, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 450 pages avec figures dans le texte.................................... 14 fr.

Grippe, Coqueluche, Erysipèle, Oreillons, par H. BARBIER, médecin des hôpitaux de Paris 1 vol. de 300 pages......... 10 fr.

Polyomyélite. — Diphtérie. — Encéphalite léthargique. — Méningite cérébro-spinale. — Zona, par le Dr BARBIER: médecin des hôpitaux de Paris *(sous presse.)*

Septicémies (*Septicopyohémies, Bactériémies*), par E. VAUCHER et P. WORINGER, chargé de cours et chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Strasbourg *(sous presse)*.

NEUROLOGIE ET PSYCHIATRIE

Directeur : Docteur TOULOUSE.

Thérapeutique des Maladies du Système nerveux, par le professeur GRASSET et le Dr L. RIMBAUD, 2e édit. 1 vol. de 600 p. 8 fr. 50

Séméiologie des Maladies du Système nerveux, par le Dr Henri DUFOUR, médecin des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 540 pages, avec figures dans le texte......................... 8 fr. 50

Maladies de la Moelle et du Bulbe (*non systématisées*). *Polyomyélites, sclérose en plaques, syringomyélie*, par le professeur C. ODDO. 1 vol. de 400 pages, avec 24 figures dans le texte. 8 fr. 50

Le Tabes et les Maladies systématiques de la Moelle, par le docteur E. DE MASSARY, médecin des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 350 pages, avec 28 fig. dans le texte............. 8 fr. 50

La Paralysie générale, par le professeur A. JOFFROY, et le docteur Roger MIGNOT, médecin en chef de la Maison Nationale de Charenton *(épuisé)*

L'Hystérie. *Définition et Conception. Pathogénie. Traitement*, par le Dr H. BERNHEIM, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Nancy. 1 vol. de 450 pages.................. 8 fr. 50

MICROBIOLOGIE ET PARASITOLOGIE

Directeurs : Professeur A. CALMETTE, Sous-Directeur de l'Institut Pasteur, et Docteur F. BEZANÇON, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Le Micro-organisme de la Syphilis. *Treponema pallidum (Schaudinn)*, par le docteur LÉVY-BING, chef de Laboratoire de Saint-Lazare, lauréat de l'Académie de Médecine. 1 vol. de 350 pages, avec figures dans le texte et une planche en couleurs hors texte.. 8 fr. 50

L'Étude expérimentale de la Rage, par le docteur A. MARIE, chef de service à l'Institut Pasteur. 1 vol. de 400 pages, avec figures dans le texte et une planche en couleurs hors texte.. 8 fr. 50

Les Dysenteries. *Etude bactériologique*, par le Dr Ch. DOPTER, professeur agrégé au Val-de-Grâce. 1 vol. de 300 pages, avec figures dans le texte et 12 pl. hors texte........... 8 fr. 50

Les Insectes piqueurs et suceurs de sang, par le Dr Edmond SERGENT, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur de Paris. 1 vol. de 310 pages, avec 229 fig. dans le texte............ 8 fr. 50

HYGIÈNE ET MÉDECINE PUBLIQUES

Directeur : Professeur A. CALMETTE.

L'Ouvrier (*Son atelier, son hygiène, son habitation*), par le docteur René MARTIAL. 1 vol. de 425 p., avec fig. dans le texte. 8 fr. 50

Hygiène scolaire, par L. DUFESTEL, médecin inspecteur des Écoles de Paris. 2e édition, 1 vol. de 460 pages, avec 72 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Hygiène du premier âge, par P. LASSABLIÈRE, chef de Laboratoire à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. de 352 pages et 18 figures dans le texte......................... 8 fr. 50

Aliments et hygiène alimentaire, par P. LASSABLIÈRE. (*Sous presse.*)

THÉRAPEUTIQUE

Directeur : Docteur G. Pouchet,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Les Médicaments. *Action physiologique, formules, emplois,* par le Dr A. F. Plicque, ancien interne, lauréat des Hôpitaux de Paris. Préface du professeur G. Pouchet. 1 vol. de 400 pages. 8 fr. 50

PHYSIOLOGIE

Directeur : Docteur J.-P. Langlois, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Membre de l'Académie de Médecine.

La Fonction musculaire, par J. Joteyko, docteur en médecine, chef de Laboratoire à l'Université de Bruxelles. 1 vol. de 410 p., avec 35 figures dans le texte. .... 8 fr. 50

La Cellule nerveuse, par G. Marinesco, professeur à l'Université de Bucarest. Avec une préface de M. le professeur Ramon y Cajal (de Madrid). 2 vol. formant 1.148 pages, avec 252 figures dans le texte.................................. 17 fr.

Les Fonctions nerveuses : *les fonctions bulbo-médullaires*, par W. Bechterew, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. 1 vol. de 400 pages, avec fig. dans le texte........... 8 fr. 50

Les Fonctions nerveuses : *les fonctions bulbo-médullaires. Fonctions viscérales, sécrétoires, trophiques et thermogeniques*, par W. Bechterew. 1 vol. de 600 pages, avec 43 figures dans le texte...................................... 8 fr. 50

La Fonction cérébelleuse, par le docteur André-Thomas, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 350 pages, avec 89 fig. dans le texte................................... 8 fr. 50

Les Fonctions digestives, par le docteur E. Bardier, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Toulouse. 1 vol. de 450 pages, avec 29 figures dans le texte........................ 8 fr. 50

La Fonction sexuelle, par le docteur H. Busquet, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy. 1 vol. (*épuisé.*)

La Croissance, par le docteur L. Dufestel, médecin inspecteur des Écoles de la Ville de Paris. 1 vol. de 310 pages avec 20 fig. dans le texte................................... 8 fr. 50

ANATOMIE ET EMBRYOLOGIE

Directeur : C. HOULBERT, Professeur à l'Université de Rennes.

Anatomie plastique, par Edouard CUYER, peintre, professeur d'anatomie. 1 vol. de 350 pages, avec 146 fig. dans le texte. 8 fr. 50

BIOLOGIE GÉNÉRALE

Directeur : M. CAULLERY, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

La Tératogenèse, *Étude des variations de l'organisme*, par Etienne RABAUD, maître de Conférences a la Faculté des Sciences de Paris. 1 vol. de 360 pages, avec 98 fig. dans le texte. 8 fr. 50

L'œuf et les facteurs de l'ontogénèse, par A. BRACHET, professeur à l'Université de Bruxelles. 1 vol. de 350 pages avec 57 figures.................................... 8 fr. 50

Le Parasitisme et la symbiose, par M. CAULLERY, professeur à la Sorbonne. 1 vol. de 400 pages avec 53 fig. dans le texte. 14 fr.

ANTHROPOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

Directeur : P. RIVET, Assistant d'anthropologie au Muséum d'Histoire naturelle.

Les Peuples aryens. *Leur origine en Europe*, par ZABOROWSKI, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris. 1 vol. de 450 pages, avec figures dans le texte et une carte hors texte................ 8 fr. 50

Le Paganisme contemporain chez les peuples celto-latins, par Paul SÉBILLOT, ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris, directeur de la Revue des traditions populaires. 1 vol. de 400 pages.. .... 8 fr. 50

Le Folk-Lore. *Littérature orale et Ethnographie traditionnelle*, par P. SÉBILLOT. 1 vol. de 493 pages................ 8 fr. 50

Les Blancs d'Afrique, par le Dr H. WEISGERBER *(épuisé.)*

Anthropologie anatomique (crâne, face, tête sur le vivant), par le Dr G. PAUL-BONCOUR, vice-président de la Société d'Anthropologie, médecin en chef de l'Institut médico-psychologique, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1 vol. de 400 pages, avec 44 figures.. 8 fr. 50

PALÉONTOLOGIE

Directeur: M. BOULE, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle.

Paléontologie végétale. *Cryptogames cellulaires et cryptogames vasculaires*, par Fernand PELOURDE, docteur ès sciences, préparateur au Muséum d'Histoire Naturelle, préface de M. R. ZEILLER, membre de l'Institut. 1 vol. de 400 pages, avec 80 figures dans le texte.................................... 8 fr. 50

OCÉANOGRAPHIE PHYSIQUE

Directeur : Docteur J. RICHARD,
Directeur du Musée océanographique de Monaco.

Les Dépôts marins, par L.-W. COLLET, professeur à l'Université de Genève. 1 vol. de 325 pages, avec 35 figures dans le texte et une carte hors texte.............................. 8 fr. 50

ZOOLOGIE

Directeur : C. HOULBERT, Professeur à l'Université de Rennes.

Les Insectes, *Anatomie et physiologie generales. — Introduction à l'étude de l'entomologie biologique*, par C. HOULBERT, professeur a l'École de Médecine de Rennes. 2e *édit.* 1 vol. de 400 p., avec 207 figures.................................... 10 fr.

La Distribution géographique des animaux, par le Dr L. TROUESSART, professeur au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. 1 vol. de 350 pages avec figures dans le texte...... 12 fr.

Les Batraciens et principalement ceux d'Europe, par G.-A. BOULENGER, Dr Sc., Dr Phil., membre de la Société royale de Londres, vice-président de la Société de zoologie de Londres. 1 vol. de 320 pages, avec 55 figures dans le texte............ 8 fr. 50

Mollusques de la France et des régions voisines. — TOME I : *Amphineures, Gasteropodes Opisthobranches, Hétéropodes, Marséniadés* et *Oncidiidés*, par A. VAYSSIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. 1 vol. de 430 pages, avec 42 planches hors texte.................................... 8 fr. 50

TOME II : *Gastéropodes pulmonés* et *Prosobranches terrestres et fluviatiles*, par L. GERMAIN, docteur ès sciences, préparateur au Muséum d'Histoire naturelle. 1 vol. de 380 pages, avec 25 planches hors texte.................................... 8 fr. 50

Les Coléoptères d'Europe (*France et régions voisines*), par C. Houlbert, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Rennes.

Tome premier : 1 vol. de 350 pages, avec 104 figures dans le texte .... 12 fr.

Tome deuxième : 1 vol. de 310 pages, avec 99 figures dans le texte et 30 planches.. 12 fr.

Tome troisième : 1 vol. de 300 pages, avec 30 planches.. 12 fr.

Les Thysanoures, Dermoptères et Orthoptères de la Faune européenne. Tome I, par C. Houlbert (*sous presse.*)

ZOOLOGIE APPLIQUÉE

Directeur : J. Pellegrin, Assistant au Muséum d'Histoire Naturelle.

Les Vers à soie (Sériciculture moderne), par Antonin Rolet, professeur à l'École d'Agriculture d'Antibes. 1 vol. de 450 pages, avec 102 figures dans le texte........................ 8 fr. 50

La Pisciculture industrielle, par C. Raveret-Wattel, ex-maître de Conférences de Pisciculture à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. 1 vol. de 400 p., avec 74 fig. dans le texte 8 fr. 50

Les Equidés domestiques, *le Cheval, l'Ane et le Mulet*, par A. Gallier, médecin vétérinaire, inspecteur sanitaire de la ville de Caen. 1 vol. de 380 pages, avec 68 fig. dans le texte. 8 fr. 50

BOTANIQUE

Directeur : H. Lecomte, Professeur au Muséum d'Histoire naturelle.

Technique microscopique appliquée à l'étude des végétaux, par Henri Coupin, docteur ès sciences, préparateur à la Sorbonne. (*Epuisé.*)

BOTANIQUE CRYPTOGAMIQUE

Directeur : L. Mangin, de l'Institut,
Directeur au Muséum d'Histoire naturelle.

Les Urédinées (*Rouilles des Plantes*), par Paul Hariot, assistant de cryptogamie au Muséum d'Histoire Naturelle. 1 vol. de 400 pages, avec 47 figures dans le texte .... 8 fr. 50

Les Champignons. *Essai de classification*, par le Dr Paul VUILLEMIN, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy. 1 vol. de 425 pages.. 8 fr. 50

Les Levures, par A. GUILLIERMOND, docteur ès sciences. Préface du Dr E. ROUX, directeur de l'Institut Pasteur. 1 vol. in-18 jésus, cartonné toile, de 565 p., avec 63 fig. dans le texte.... 8 fr. 50

BOTANIQUE APPLIQUEE

Directeurs : H. LECOMTE, de l'Institut, Professeur au Muséum d'histoire naturelle, et L. MANGIN, de l'Institut, Directeur du Muséum d'histoire naturelle.

Les Bois industriels, par J. BEAUVERIE, chargé d'un cours de botanique appliquée à la Faculté des sciences de Lyon. 1 vol. de 420 p., avec 53 figures dans le texte................. 8 fr. 50

Les Plantes à tubercules alimentaires des climats tempérés et des pays chauds, par Henri JUMELLE, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. 1 vol. de 380 pages, avec 35 figures dans le texte.................................... 8 fr. 50

Les Plantes à gommes et à résines, par H. JACOB DE CORDEMOY, docteur ès sciences, docteur en médecine, chargé de cours à l'École de Médecine de l'Université d'Aix-Marseille. 1 vol. de 420 pages, avec 15 figures dans le texte............. 8 fr. 50

Utilisation des algues marines, par C. SAUVAGEAU, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. 1 vol. de 400 pages, avec 26 figures.. 9 fr.

Les Palmiers, par C.-L. GATIN, docteur ès sciences, ingénieur agronome, préparateur de botanique à la Sorbonne. 1 vol. de 350 pages, avec 46 figures......................... 8 fr. 50

PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE VÉGÉTALES

Directeur : Professeur L. MANGIN,
Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle, Membre de l'Institut.

Biologie florale, par F. PÉCHOUTRE, docteur ès sciences, professeur au Lycée Louis-le-Grand. 1 vol. de 380 pages, avec 82 figures dans le texte.................................. 8 fr. 50

Nutrition chez la plante, I. *Échanges d'eau et de substances minérales*, par M. MOLLIARD, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris. 1 vol. de 420 pages, avec 46 figures dans le texte .... 12 fr.

Nutrition de la plante, II. *Formation des substances ternaires*, par M. MOLLIARD, 1 vol. de 450 pages avec 88 fig dans le texte. 14 fr.

Nutrition chez la plante, III. *Utilisation des substances ternaires*, par M. MOLLIARD, 1 vol. de 324 pages avec 54 figures dans le texte.. 14 fr.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE APPLIQUÉES

Directeur : L. CAYEUX, Professeur de Géologie au Collège de France.

Les gisements de pétrole, par J. CHAUTARD. 1 vol. de 350 pages avec 47 figures dans le texte........................ 14 fr.

PHILOSOPHIE DES SCIENCES

Directeur : A. REY, Professeur à la Sorbonne.

Les disciplines d'une science, *la Chimie*, par G. URBAIN, membre de l'Institut, professeur de la Faculté des Sciences de Paris. 1 vol. de 340 pages avec figures. Broché............ 10 fr.
Cartonné toile.................................... 12 fr.

La Physique depuis vingt ans, par P. LANGEVIN, professeur au Collège de France. (*Sous presse.*)

Les nouvelles conceptions de la matière et de l'atome, par A. BERTHOUD, professeur à l'Université de Neuchatel 1 vol. de 330 pages avec 21 figures dans le texte............... 12 fr.

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

Directeur : Docteur TOULOUSE.

Technique de Psychologie expérimentale, par TOULOUSE, VASCHIDE et PIÉRON. Deuxième édition, entièrement nouvelle, par le docteur Ed. TOULOUSE, médecin en chef de l'Asile de Villejuif, directeur du laboratoire de psychologie expérimentale à l'École des Hautes Études, et H. PIÉRON, agrégé de l'Université, maître de conférences de psychologie expérimentale à l'École des Hautes Études. 2 vol. formant 600 pages, avec 120 figures dans le texte ou hors texte.. 17 fr.

L'Hypnotisme et la Suggestion, par le professeur GRASSET, 4e édition. 1 vol. de 480 pages avec figures dans le texte .. 8 fr. 50

La Volonté, par FR. PAULHAN, 2e édition. (*Épuisé.*)

La Morale. *Fondements psycho-sociologiques d'une conduite rationnelle*, par G.-L. DUPRAT, docteur es lettres, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé de l'Institut international de sociologie, directeur du Laboratoire de psychologie expérimentale d'Aix-en-Provence. 2e *édition.* 1 vol. de 400 pages.. 8 fr. 50

La psychologie sociale. *Sa nature et ses principales lois*, par G.-L. DUPRAT, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut. 1 vol. de 370 pages.. 8 fr. 50

L'Inconscient, par A. HESNARD, professeur à l'École de Médecine navale de Bordeaux. 1 vol. de 300 pages avec figures dans le texte.. 12 fr.

PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE

Directeur : Docteur TOULOUSE.

L'Éducation des Sentiments, par le docteur V. BRIDOU. 1 vol. de 410 pages.. 8 fr. 50

La Pédagogie expérimentale, par Gaston RICHARD, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. 1 vol. de 350 pages. 8 fr. 50

La Pratique commerciale, par J.-H. HAENDEL. (*Épuisé.*)

L'éducation de la volonté et des facultés logiques, par G.-L. DUPRAT, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, associé de l'Institut international de sociologie. 1 vol. in-18 grand jésus, de 324 pages.. 10 fr.

SOCIOLOGIE

Directeur : G. RICHARD, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

La Sociologie générale, par Gaston RICHARD, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux. 1 vol. de 400 pages. 8 fr. 50

Les Types sociaux et le Droit, par Joseph MAZZARELLA, docteur en droit. 1 vol. de 450 pages, avec nombreux tableaux. 8 fr. 50

La Solidarité sociale, par G.-L. DUPRAT, professeur au Lycée de Rochefort (ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques. Prix Saintour, 1906). Préface du professeur G. RICHARD. 1 vol. de 360 pages.................... 8 fr. 50

Géographie sociale : La Mer. *Populations maritimes. Migrations. Pêches. Commerce. Domination de la mer*, par C. VALLAUX, docteur ès lettres, professeur de géographie à l'École navale. 1 vol. de 400 pages........................ 8 fr. 50

Géographie sociale : Le Sol et l'Etat, par C. VALLAUX. 1 vol. de 420 pages avec 31 figures dans le texte........... 8 fr. 50

La Société et l'Ordre juridique, par Alessandro LEVI, professeur de philosophie du droit à l'Université de Ferrare. 1 vol. de 410 pages.. 8 fr. 50

L'art et la vie sociale, par Charles LALO, docteur ès sciences, professeur de philosophie au lycée Hoche. 1 vol. de 390 p. 10 fr.

SOCIOLOGIE APPLIQUÉE

Directeur : TH. RUYSSEN, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Les Régies municipales. *Exploitation collective des services publics*, par E. BOUVIER, professeur de science et de législation financières à la Faculté de droit de l'Université de Lyon. 1 vol. de 450 pages.. 8 fr. 50

La Protection des faibles (*Assistance et Bienfaisance*), par G. RONDEL, inspecteur général au Ministère de l'Intérieur, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique. 1 vol. de 300 pages.. 8 fr. 50

Géographie économique. Exploitation rationnelle du globe, par Paul CLERGET, professeur à l'Ecole supérieure de commerce et près la Chambre de commerce de Lyon. 1 vol. de 480 pages.. 8 fr. 50

ÉCONOMIE POLITIQUE

Directeur : GEORGES RENARD, Professeur au Collège de France.

La Monnaie, le Change et l'Arbitrage, le Crédit, par M. et A. MÉLIOT. (*Epuisé.*)

Guerre et Paix internationales, par Eugène D'EICHTHAL, membre de l'Institut. 1 vol. de 350 pages avec graphiques..... 8 fr. 50

La Colonisation et les Colonies, par Pierre AUBRY, docteur ès sciences juridiques, politiques et économiques. 1 vol. de 278 p., avec nombreux tableaux.......................... 8 fr. 50

Le Commerce et les Commerçants, par YVES GUYOT, ancien ministre, vice-président de la Société d'Economie politique. (*Epuisé.*)

L'Industrie et les Industriels, par YVES GUYOT, 1 vol. de 400 p., avec tableaux dans le texte.......................... 8 fr. 50

Le Blé et les Céréales, par Daniel ZOLLA, professeur à Grignon et à l'École libre des sciences politiques. 1 vol. de 300 pages, avec cartes et graphiques dans le texte................ 8 fr. 50

Les Fibres textiles d'origine animale (*Laine et soie*), par D. ZOLLA. 1 vol. de 350 pages, avec cartes et graphiques. 8 fr. 50

Syndicats, Trade-unions et Corporations, par Georges RENARD, professeur au Collège de France. 1 vol. de 420 pages. 8 fr. 50

Salariat et Salaires, par E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. 1 vol. de 500 p. 8 fr. 50

La Machine et la Main-d'œuvre humaine, par D. BELLET, secrétaire perpétuel de la Société d'Economie politique, professeur à l'Ecole des Sciences politiques et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. 1 vol. de 300 pages.................. 8 fr. 50

La Vie chère, par G. RENARD, professeur au Collège de France. 1 vol. de 250 pages. Broché, 8 fr., cartonné toile....... 10 fr.

L'Économie politique et les Économistes, avec une introduction sur l'Économique et la Guerre, par G. SCHELLE, vice-président de la Société d'Économie politique. 1 vol. de 400 p. 8 fr. 50

Le Luxe, le Bien-être et la Consommation, par André PINARD. Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Fabien 1919). 1 vol. de 480 pages.................................. 8 fr. 50

Les Monopoles, par E. PAYEN. 1 vol. de 450 pages.... 8 fr. 50

Les Systemes socialistes, par H. BOURGIN. 1 vol. de 400 p. 14 fr.

L'Enseignement commercial en France et à l'Etranger, par M. FACY. 1 vol. de 330 pages.......................... 12 fr.

CHIMIE

Directeur : A. PICTET,
Professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Genève.

Zinc, Cadmium, Cuivre, Mercure, par A. BOUCHONNET, préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris. 1 vol. de 410 p., avec figures dans le texte.......................... 8 fr. 50

Etain, Plomb et Bismuth, par A. BOUCHONNET. 1 vol. de 380 pages.. 8 fr. 50

Hydrocarbures, Alcools et Éthers de la série grasse, par P. CARRÉ, docteur ès sciences, professeur à l'École des Hautes Études commerciales, préparateur à l'Institut de chimie appliquée. 1 vol. de 420 pages.. 8 fr. 50

Phosphore — Arsenic — Antimoine, par A. BOUTARIC, agrégé de l'Université, docteur ès sciences, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de Dijon, et A. RAYNAUD, ingénieur-chimiste, chargé des fonctions de chef des travaux de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier. 1 vol. in-16 de 420 pages, avec figures dans le texte............... 9 fr. 50

CHIMIE BIOLOGIQUE

Directeur : G. BERTRAND, Professeur de Chimie biologique à la Sorbonne.

Le Parfum chez la Plante, par Eug. CHARABOT, docteur ès sciences physiques, inspecteur et membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, et C.-L. GATIN, docteur ès sciences naturelles, ingénieur agronome, préparateur à la Faculté des Sciences de Paris. 1 vol. de 400 p., avec 21 fig. dans le texte. 8 fr. 50

INDUSTRIES BIOLOGIQUES

Directeur : Professeur G. BERTRAND.

Industrie des Parfums naturels, Les Principes odorants des Végétaux (*Méthodes de dosage, d'extraction, d'identification*), par Eug. CHARABOT. 1 vol. de 400 pages, avec figures dans le texte.. 8 fr. 50

La Fabrication du sucre, par D. SIDERSKY, ingénieur-chimiste. 1 vol. de 360 pages, avec 37 figures dans le texte.... 8 fr. 50

INDUSTRIES CHIMIQUES

Directeur : J. DERÔME, Inspecteur général de l'Instruction publique

Les Produits pharmaceutiques industriels, par P. CARRE, docteur ès sciences, préparateur à l'Institut de Chimie appliquée. 2 vol. formant 820 pages.. 17 fr.

Industrie des Métaux secondaires et des Terres rares, par Pierre NICOLARDOT, capitaine d'artillerie, chef du Laboratoire de Chimie de la Section technique. 1 vol. de 420 pages, avec 37 fig. dans le texte.................................... 8 fr. 50

Pierres et Matériaux artificiels de construction, par Albert GRANGER, professeur à l'École d'application de la Manufacture nationale de Sèvres, chargé de conférences à l'École de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris. 1 vol. de 350 p., avec 55 figures dans le texte...................... 8 fr. 50

L'Eau dans l'industrie. *Application. Épuration*, par Georges BOURREY, inspecteur de l'Enseignement technique, ingénieur chimiste des chemins de fer de l'État, professeur à l'École spéciale des travaux publics. Avec une préface de M. MAX DE NANSOUTY. 1 vol. de 468 pages, avec 57 figures dans le texte.... 8 fr. 50

Industries des Acides minéraux (*Acides sulfurique, chlorhydrique et azotique*), par E. BAUD, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Marseille. 1 vol. de 360 pages, avec 82 fig. dans le texte.................................... 8 fr. 50

Industries du Plomb et du Mercure. I. *Métallurgie;* II. *Composés*, par A. BOUCHONNET, préparateur à la Faculté des Sciences de Paris. 2 vol. formant 660 pages, avec 57 figures dans le texte.................................... 17 fr.

Industries du Chrome, du Manganèse, du Nickel et du Cobalt, par L. OUVRARD, directeur du Laboratoire de chimie générale de la Sorbonne. 1 vol. de 310 pages, avec 22 fig. dans le texte.................................... 8 fr. 50

Alcool et Distillerie. *Production et consommation de l'alcool. Utilisation des sous-produits. Analyse. Législation*, par A. MONVOISIN, chef des travaux de physique et chimie à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (préface de M. L. LINDET, professeur à l'Institut national agronomique). 1 vol. de 450 pages, avec 112 figures dans le texte......................... 8 fr. 50

Caoutchouc et Gutta-percha, par E. TASSILLY, docteur ès sciences, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie, chargé de conférences à l'École de physique et chimie industrielles. 1 vol. de 400 pages, avec 56 figures dans le texte.......... 8 fr. 50

Industries des Métaux précieux : L'Argent et les Métaux de la Mine de Platine, par M. MOLINIÉ, ingénieur-chimiste, chef du Laboratoire des Essais du Comptoir Lyon-Alemand, et H. DIETZ, ingénieur-chimiste, directeur de l'Usine d'affinage du Comptoir Lyon-Alemand. 1 vol. de 400 pages, avec 93 figures dans le texte.................................... 8 fr. 50

Industries des Matières colorantes organiques, par André WAHL, docteur ès sciences, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers. 2e *Edition* : TOME PREMIER, les *Produits intermédiaires*, 1 vol. de 350 pages avec 24 figures dans le texte.................................... 12 fr.

Industries des Os, des Déchets animaux, des Phosphates et du Phosphore, par L. VÉZIEN, ingénieur-chimiste. 1 vol. de 425 pages, avec 50 fig. dans le texte................ 8 fr. 50

PHOTOGRAPHIE

Directeur : A. SEYEWETZ,
Sous-Directeur de l'École de Chimie industrielle de Lyon.

La Photographie, par G. CHICANDARD, licencié ès sciences physiques. 1 vol. de 350 pages........................ 8 fr. 50

Les Positifs en photographie, par E. TRUTAT, docteur ès sciences, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Toulouse. 1 vol. de 300 pages, avec fig. dans le texte.................... 8 fr. 50

Le Négatif en photographie, par A. SEYEWETZ. 2e *édition*. 1 vol. de 320 pages avec 44 figures dans le texte............ 14 fr.

Les Reproductions photomécaniques monochromes. *Photogravure, similigravure, phototypie, héliogravure*, etc., par L.-P. CLERC, ingénieur, préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris. (*Epuisé.*)

Les Reproductions photomécaniques polychromes. *Sélections trichromes. Orthocromatisme. Procédés d'interprétation*, par L.-P. CLERC. 1 vol. de 350 p., avec 73 fig. dans le texte. 8 fr. 50

La Photographie à la lumière artificielle, par Albert LONDE, directeur honoraire des services de photographie et de radiographie à la Salpêtrière. 1 vol. de 400 pages, avec 80 figures dans le texte.................................... 8 fr. 50

La Photographie des couleurs, par J. THOVERT, professeur à la Faculté des sciences de Lyon. (*Sous presse.*)

La Photographie des radiations invisibles. *Rayons cathodiques, rayons anodiques, rayons de Rœntgen, du tube de Crookes et de l'ampoule de Coolidge, rayons du radium et des substances radio-actives, rayons spectraux infra-rouges et ultra-violets*, par M.-A. CHANOZ, docteur en médecine, docteur ès sciences physiques, chef des travaux de physique médicale à l'Université de Lyon. 1 vol. de 424 pages avec 111 figures........... 8 fr. 50

La Chimie photographique, par H. BARBIER et J. PARIS, chimistes des Établissements Lumière. 1 vol. de 350 p. 8 fr. 50

Applications de la Photographie aérienne. *Lecture des photographies aériennes, stéréoscopie de précision, appareils et méthodes pour la phototopographie aérienne*, par L.-P. CLERC, ingénieur, ancien commandant d'une section de photographie aérienne aux armées, ancien instructeur au centre d'instruction de la photographie aérienne. 1 vol. de 350 pages, avec 136 figures dans le texte et 10 planches hors texte.................... 8 fr. 50

ASTRONOMIE ET PHYSIQUE CÉLESTE

Directeur : Professeur J. MASCART, Directeur de l'Observatoire de Lyon.

Les Observations méridiennes, *Théorie et pratique*, par F. BOQUET, docteur ès sciences mathématiques, astronome à l'Observatoire de Paris. 2 vol. formant 650 pages, avec 162 figures dans le texte et 2 planches hors texte.......................... 17 fr.

Spectroscopie astronomique, par P. SALET, astronome à l'Observatoire de Paris. 1 vol. de 432 pages, avec 44 figures dans le texte et une planche hors texte....................... 8 fr. 50

Les Théories modernes du Soleil, par J. BOSLER, astronome à l'Observatoire de Meudon. 1 vol. de 380 pages, avec 49 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Calcul des Orbites et des Éphémérides, par Luc PICART, directeur de l'Observatoire de Bordeaux, professeur à la Faculté des Sciences. 1 vol. de 300 p., avec 23 figures dans le texte. 8 fr. 50

L'Astronomie. *Observations, théorie et vulgarisation générale*. par M. MOYE, professeur à l'Université de Montpellier. 1 vol. de 400 pages, avec 43 figures dans le texte et 4 planches hors texte.. 8 fr. 50

Les Étoiles simples, par F. HENROTEAU, docteur ès sciences de l'Université de Bruxelles, astronome à l'Observatoire de la Puissance du Canada à Ottawa. 1 vol. in-16 de 250 pages, avec fig. dans le texte.. 10 fr.

Histoire de l'Astronomie, par E. DOUBLET, astronome à l'Observatoire de Bordeaux. 1 vol. de 596 pages avec figures. 17 fr.

PHYSIQUE

Directeur : A. LEDUC, Professeur de Physique à la Sorbonne.

Oscillations et vibrations, par A. BOUTARIC, agrégé de l'Université, chargé d'un cours supplémentaire de physique à l'Université de Montpellier. 1 volume de 429 pages, avec 139 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Optique géométrique, par J. BLEIN, professeur au Lycée Saint-Louis. 1 vol. de 276 pages, avec 107 fig. dans le texte. 8 fr. 50

PHYSIQUE BIOLOGIQUE

Directeur : L. PECH, Professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.

Rayons X et Radiations diverses, *Actions sur l'organisme*, par le Dr H. GUILLEMINOT, vice-président de la Société de Radiologie médicale de Paris. 1 vol. de 320 p., avec fig. dans le texte. 8 fr. 50

INDUSTRIES PHYSIQUES

Directeur : H. CHAUMAT,
Sous-Directeur de l'École supérieure d'Électricité de Paris.

Instruments optiques d'observation et de mesure, par J. RAIBAUD, capitaine d'artillerie. 1 vol. de 380 pages, avec 144 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Le Ferro-magnétisme. *Applications industrielles*, par R. JOUAUST, chef de travaux au Laboratoire central d'électricité. 1 vol. de 420 pages, avec 55 fig. dans le texte............... 8 fr. 50

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Directeur : M. D'OCAGNE, Professeur à l'École Polytechnique et à l'Ecole des Ponts et Chaussées, Membre de l'Institut.

Calcul graphique et Nomographie, par M. d'OCAGNE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'École des Ponts et Chaussées et à l'École Polytechnique, membre de l'Institut. 3e édition sous presse.

Calcul numérique. *Opérations arithmetiques et algébriques, Intégrations*, par R. DE MONTESSUS et R. D'ADHÉMAR, docteurs ès sciences mathématiques. 1 vol. de 250 pages, avec figures dans le texte.. 8 fr. 50

Calcul mécanique. *Appareils arithmétiques et algébriques. Intégrateurs*, par L. JACOB, ingénieur général de l'Artillerie navale. 1 vol. de 428 pages, avec 184 figures dans le texte..... 8 fr. 50

Géodésie élementaire, par le général R. BOURGEOIS, professeur à l'Ecole polytechnique. 2e *édition*, revue, corrigée et augmentée avec la collaboration du Lieutenant-Colonel NOIREL, du service géographique de l'armée, répétiteur à l'Ecole polytechnique. 1 vol. de 470 pages, avec 153 figures........................ 17 fr.

Navigation. — *Instruments, Observations, Calculs*, par E. PERRET, lieutenant de vaisseau, professeur à l'Ecole Navale. 1 vol. de 360 pages, avec 57 figures dans le texte et 4 tableaux hors texte.................................... 8 fr. 50

Théorie et pratique des Opérations financières, par A. BARRIOL, membre de l'Institut des actuaires français, directeur de l'Institut des Finances et Assurances. 2e édition. (*Epuisé.*)

Théorie mathématique des Assurances, par P.-J. RICHARD et PETIT, anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, actuaires. 2e édition revue, corrigée et augmentée, par P.-J. RICHARD. Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Montyon, 1922). 2 vol. formant 775 pages avec figures et tableaux dans le texte...... 28 fr.

Statistique mathématique, par Hermann LAURENT, membre de l'Institut des actuaires français, répétiteur à l'École Polytechnique. 1 vol. de 300 pages, avec figures et tableaux dans le texte.................................... 8 fr. 50

Géométrie descriptive, par Raoul BRICARD, ingénieur des Manufactures de l'État, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, répétiteur à l'École Polytechnique. 1 vol. de 275 pages, avec 107 figures dans le texte....................... 8 fr. 50

Métrophotographie, par le capitaine du génie Th. SACONNEY, chef du Laboratoire d'aérologie et de téléphotographie militaires de Chalais-Meudon. 1 vol. de 300 pages, avec 130 figures dans le texte.................................... 8 fr. 50

Géométrie perspective, par M. EMANAUD, chef des travaux graphiques à l'École polytechnique. 1 vol. de 440 pages avec 168 figures.................................... 12 fr.

MÉCANIQUE APPLIQUÉE ET GÉNIE

Directeur : M. D'OCAGNE,
Professeur à l'École polytechnique et à l'École des Ponts et Chaussées,
Membre de l'Institut.

Balistique extérieure rationnelle (*Problème balistique principal*), par le général P. CHARBONNIER. (*Epuisé*).

Balistique extérieure rationnelle (*Problèmes secondaires*), par le général P. CHARBONNIER. (*Epuisé.*)

Balistique intérieure, par le général P. CHARBONNIER. (*Epuisé.*)

Mécanique des Explosifs, par E. JOUGUET, ingénieur en chef au Corps des Mines, répétiteur à l'École Polytechnique. 1 vol. de 525 pages avec 120 figures.................... 8 fr. 50

Mécanique des Affûts, 2e *édition*, par le colonel J. CHALLÉAT et le commandant THOMAS. TOME I. 1 vol. de 370 pages avec 97 figures dans le texte.................................... 16 fr.

TOME II (*Sous presse*).

Résistance et construction des Bouches à feu. Autofrettage, par L. JACOB, ingénieur général de l'Artillerie navale, conseiller technique aux Etablissements Schneider. 2e *édition*. 2 vol. formant 600 p., avec 131 figures dans le texte et 10 grands graphiques hors texte................................ 17 fr.

Artillerie de campagne, par J. PALOQUE, lieutenant-colonel, professeur à l'Ecole supérieure de guerre. (*Epuise*).

L'Artillerie dans la bataille, par le colonel J. PALOQUE, commandant le 18e régiment d'artillerie. 1 vol. de 460 pages, avec 14 fig. dans le texte et une carte hors texte............ 8 fr. 50

Artillerie navale, par L. JACOB, ingénieur général de l'Artillerie navale. 2 vol. formant 950 pages, avec 462 figures dans le texte.................................... 17 fr.

Probabilité du Tir. *Théorie et application au tir de l'infanterie et de l'artillerie*, par le capitaine S. BURILEANO, docteur ès sciences mathématiques de l'Université de Paris, professeur à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Bucarest. 1 vol. de 260 p., avec 60 figures dans le texte .... 8 fr. 50

Fortification cuirassée, par le général L. PIARRON DE MONDÉSIR. 1 vol. de 400 pages, avec 108 figures dans le texte et 2 planches hors texte.................................... 8 fr. 50

Ponts en maçonnerie. *Calculs et constructions*, par A. AURIC, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1 vol. de 400 pages, avec 110 figures dans le texte .... 8 fr. 50

Ponts métalliques. *Méthodes de calcul*, par G. PIGEAUD, ingénieur des Ponts et Chaussées. 1 vol. de 420 pages, avec 75 figures dans le texte et une planche hors texte....... 8 fr. 50

Ponts suspendus, par G. LEINEKUGEL LE COQ, ancien ingénieur hydrographe de la Marine, ingénieur en chef des Etablissements F. Arnodin. 2 vol. formant 720 pages, avec 160 figures dans le texte.................................... 17 fr.

Ponts improvisés. Ponts militaires et Ponts coloniaux, par G. ESPITALLIER, lieutenant-colonel du génie territorial, et F. DURAND, capitaine du génie. 1 vol. de 300 pages, avec 99 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Dynamique appliquée, par L. LECORNU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des Mines, professeur à l'École Polytechnique. 2e *édition*, 2 vol. formant 780 pages avec 149 figures dans le texte.. 28 fr.

Hydraulique générale, par A. BOULANGER, professeur adjoint de mécanique à la Faculté des Sciences de Lille. 2 vol. formant 700 pages, avec 27 fig. dans le texte.................... 17 fr.

Technique de l'Aéroplane, par le capitaine J. RAIBAUD, sous-directeur de l'Établissement d'Aviation militaire de Vincennes. 1 vol. de 300 pages, avec 61 figures dans le texte..... 8 fr. 50

La Technique du Ballon, par G. ESPITALLIER, lieutenant-colonel du génie territorial. 2e édition. 1 vol. de 500 p., avec 111 fig. dans le texte.. 8 fr. 50

Chronométrie, par J. ANDRADE, professeur à la Faculté des Sciences de Besançon. 1 vol. de 400 pages, avec 193 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Locomotives à vapeur, par J. NADAL, ingénieur en chef adjoint du matériel et de la traction des chemins de fer de l'État. 2e *édition*, 1 vol. de 370 pages avec 78 figures et 9 similigravures hors texte.. 14 fr.

Freinage du Matériel de Chemins de fer, par P. GOSSEREZ et A. JONET, ingénieurs des Arts et Manufactures. 1 vol. de 450 pages, avec 220 figures dans le texte.................... 8 fr. 50

Exploitation des Mines. *La taille et les voies contiguës à la taille*, par L. CRUSSARD, ingénieur au corps des Mines, professeur à l'École nationale des Mines de Saint-Étienne. 1 vol. de 400 p., avec 190 figures dans le texte.................... 8 fr. 50

Mines (*Grisou, Poussières*), par L. CRUSSARD. 1 vol. de 420 pages, avec 101 figures dans le texte.................... 8 fr. 50

Théorie des Moteurs thermiques, par E. JOUGUET, ingénieur en chef au Corps des Mines, répétiteur à l'École Polytechnique. 1 vol. de 450 pages, avec 117 fig. dans le texte..... 8 fr. 50

Les Moteurs à combustion interne, par A. WITZ, professeur à la Faculté libre des Sciences de Lille, correspondant de l'Institut. 1 vol. de 360 pages, avec 87 figures dans le texte. 8 fr. 50

Turbines à vapeur, par le colonel F. CORDIER, ingénieur-électricien I. E. G. 2e édition.
Tome Ier 1 vol. de 50 pages, avec 58 figures......... 12 fr.
Tome II. 1 vol. de 330 pages avec 124 figures.......... 14 fr.

Chaudières et Condenseurs, par le colonel F. CORDIER. 1 vol. de 480 pages, avec 155 figures dans le texte........... 8 fr. 50

Les Machines à vapeur, par le colonel F. CORDIER. 1 vol. de 400 pages, avec 123 figures dans le texte............ 8 fr. 50

Phares et Signaux maritimes. par RIBIÈRE, ingénieur en chef du service des phares et balises, docteur ès sciences. 1 vol. de 400 pages, avec 161 figures dans le texte......... 8 fr. 50

Les Machines marines, par P. DROSNE, ingénieur de la Marine. 1 vol. de 400 pages, avec 140 figures dans le texte..... 8 fr. 50

La Navigation sous-marine, par Charles RADIGUER, ingénieur du Génie maritime. 1 vol. de 360 pages, avec 102 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Travaux maritimes, par A. GUIFFART, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1 volume de 360 pages, avec 75 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Constructions navales. La Coque, par J. ROUGÉ, ingénieur principal de la Marine. 1 vol. de 320 pages, avec 129 figures dans le texte.. 8 fr. 50

Constructions navales. Accessoires de coque, par M. EDMOND. 1 vol. de 310 pages, avec 116 figures dans le texte... 8 fr. 50

Théorie du navire, par BOURDELLE, ingénieur principal de la Marine des cadres de réserve, ancien professeur à l'Ecole d'application du Génie maritime. 2 vol. formant 760 pages, avec 249 fig. dans le texte.. 17 fr.

Cinématique appliquée. Théorie des mécanismes, par L. JACOB, ingénieur général de l'artillerie navale. 1 vol. de 400 pages, avec 171 figures dans le texte........................ 8 fr. 50

Organes des Machines opératrices et des transmissions, par L. JACOB, ingénieur général de l'artillerie navale. 1 vol. de 360 pages, avec 63 planches, contenant 372 figures.... 8 fr. 50

Lois mathématiques de la résistance des fluides. — Théorie de l'hélice, par H. WILLOTTE. inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées. 1 vol. in-16 de 300 pages, avec figures dans le texte.. 12 fr.

La résistance de l'air et l'expérience. — Les conséquences, par L. JACOB, ingénieur général de l'artillerie navale. 2 volumes formant 600 pages. avec 83 figures dans le texte...... 25 fr.

Le Catalogue des Nouvelles Publications médicales (années 1920 et suivantes), comprenant : Anatomie, Biologie, Bactériologie, Pathologie interne, Pathologie externe, Thérapeutique, Hygiène et Spécialités médico-chirurgicales; **Publications périodiques ;**

Le Catalogue des Nouvelles Publications scientifiques (années 1920 et suivantes), comprenant : **Sciences naturelles** (Géologie, Horticulture, Ethnographie, Anthropologie, Botanique, Zoologie); **Sciences chimiques** (Chimie pure, Pharmacologie, Industries chimiques) ; **Sciences sociales** (Psychologie, Sociologie Musique, Cinématographie, Enseignement, Médecine domestique); **Vulgarisation scientifique ; Sciences exactes et Technologie** (Sciences de l'ingénieur, Mathématiques, Physique, Art militaire, Photographie, Astronomie); **Publications périodiques ;**

Le Catalogue des Publications médicales et scientifiques, parues antérieurement à 1920, comprenant : Sciences médicales ; — Sciences chimiques et naturelles ; — Sciences sociales ; — Sciences exactes et technologie ;

Sont envoyés, franco, sur demande.

Pour recevoir, franco, les ouvrages édités par la Maison GASTON DOIN, joindre au prix marqué 10 % du montant de la commande pour frais de port et d'emballage.

Compte Chèques postaux Paris 201.74.

B — 2599. — L.-Imp. réun., 7, rue St-Benoît, Paris.

Mary 6-6-23 Lelia



Net 14 frs